



Rapport de gestion 2024, volume 2
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux du canton de Berne



Rapport de gestion 2024, volume 2
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux
Table des matières

Table des matières

1	Ensemble du canton	7
1.1	Aperçu des charges et des revenus par Directions (compte 2024)	7
1.2	Résultat global compte de résultats	8
2	Autorités (AUT)	11
2.1	Compte de résultats	11
2.2	Compte des investissements	11
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	12
2.4	Comptes spéciaux	13
2.4.1	Grand Conseil	13
2.4.2	Conseil-exécutif	15
3	Chancellerie d'État (CHA)	17
3.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	17
3.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	17
3.3	Priorités de l'activité	18
3.4	Compte de résultats	20
3.5	Compte des investissements	21
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	22
3.7	Groupes de produits	23
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	23
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	27
4.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	27
4.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	27
4.3	Priorités de l'activité	28
4.4	Compte de résultats	29
4.5	Compte des investissements	30
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	31
4.7	Groupes de produits	32
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	32
4.7.2	Assurance-chômage	35
4.7.3	Développement et surveillance économique	38
4.7.4	Forêt et dangers naturels	41
4.7.5	Agriculture	44
4.7.6	Nature	47
4.7.7	l'environnement et de l'énergie	50
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	53
4.7.9	Service vétérinaire	56
4.8	Financements spéciaux	58
4.8.1	Caisse des épizooties	58
4.9	Fonds	60
4.9.1	Fonds de régénération des eaux	60
4.9.2	Fonds du tourisme	62
4.9.3	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	63
4.10	Préfinancements	64
4.10.1	Fonds d'aide investissements	64
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	67
5.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	67
5.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	67
5.3	Priorités de l'activité	68
5.4	Compte de résultats	71
5.5	Compte des investissements	72
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	73
5.7	Groupes de produits	74
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	74
5.7.2	Santé publique	77
5.7.3	Intégration sociale et action sociale	81
5.8	Financements spéciaux	85
5.8.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	85

5.9	Préfinancements	87
5.9.1	Fonds d'investissements hospitaliers	87
6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	89
6.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	89
6.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	89
6.3	Priorités de l'activité	90
6.4	Compte de résultats	93
6.5	Compte des investissements	95
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	96
6.7	Groupes de produits	97
6.7.1	Soutien à la direction	97
6.7.2	Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses	100
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	103
6.7.4	Organisation du territoire et affaires communales	106
6.7.5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	109
6.7.6	Institutions cantonales	112
6.7.7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	115
6.7.8	Préfectures	118
6.7.9	Poursuites et faillites	121
6.7.10	Tenue du registre foncier	124
6.7.11	Registre du commerce	126
6.7.12	Autorité de protection enfant et adulte	128
6.7.13	Information géographique	131
6.8	Financements spéciaux	134
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	134
7	Direction de la sécurité (DSE)	137
7.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	137
7.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	137
7.3	Priorités de l'activité	138
7.4	Compte de résultats	140
7.5	Compte des investissements	141
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	142
7.7	Groupes de produits	143
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	143
7.7.2	Police	146
7.7.3	Circulation routière et navigation	151
7.7.4	Exécution judiciaire	155
7.7.5	Population	160
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	164
7.8	Financements spéciaux	168
7.8.1	Contributions de remplacement	168
7.9	Fonds	170
7.9.1	Fonds de loterie	170
7.9.2	Fonds du sport	171
8	Direction des finances (FIN)	173
8.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	173
8.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	173
8.3	Priorités de l'activité	174
8.4	Compte de résultats	175
8.5	Compte des investissements	176
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	177
8.7	Groupes de produits	178
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	178
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	181
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	184
8.7.4	Impôts et prestations de services	187
8.7.5	Personnel	191
8.7.6	Informatique et organisation	194
8.8	Financements spéciaux	197
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	197
8.9	Préfinancements	198
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	198

8.10	Réserve de politique financière	199
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	199
9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	201
9.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	201
9.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	201
9.3	Priorités de l'activité	202
9.4	Compte de résultats	205
9.5	Compte des investissements	206
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	207
9.7	Groupes de produits	208
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	208
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	210
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	213
9.7.4	Enseignement supérieur	216
9.7.5	Culture	219
9.7.6	Service centralisés	222
9.7.7	Fonds d'encouragement des activités culturelles	225
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	227
10.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	227
10.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	227
10.3	Priorités de l'activité	228
10.4	Compte de résultats	229
10.5	Compte des investissements	230
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	231
10.7	Groupes de produits	232
10.7.1	Soutien à la direction	232
10.7.2	Justice administrative et services juridiques	235
10.7.3	Infrastructures	237
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	240
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	243
10.7.6	Eaux et déchets	246
10.8	Financements spéciaux	250
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	250
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	252
10.8.3	Fonds pour l'alimentation en eau	254
10.9	Fonds	256
10.9.1	Fonds des rives, des lacs et des rivières	256
11	Contrôle des finances (CF)	259
11.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	259
11.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	259
11.3	Priorités de l'activité	259
11.4	Compte de résultats	260
11.5	Compte des investissements	261
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	261
11.7	Groupes de produits	262
11.7.1	Révision des comptes annuels et surveillance financière	262
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	265
12.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	265
12.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	265
12.3	Priorités de l'activité	265
12.4	Compte de résultats	266
12.5	Compte des investissements	266
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	267
12.7	Groupes de produits	268
12.7.1	Protection des données	268

13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	271
13.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)	271
13.2	Résultat total du compte de résultats des groupes de produits	271
13.3	Priorités de l'activité	271
13.4	Compte de résultats	272
13.5	Compte des investissements	273
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS	274
13.7	Groupes de produits	275
13.7.1	Direction de la magistrature état-major	275
13.7.2	Juridictions civile et pénale	277
13.7.3	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	280
13.7.4	Ministère public	282

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par Directions (compte 2024)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités	-13.9	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	-22.9	1.3
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-918.4	703.5
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 981.1	406.6
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-2 082.6	1 250.8
Direction de la sécurité (DSE)	-896.0	675.7
Direction des finances (FIN)	-902.4	8 297.3
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 655.7	905.9
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 199.9	574.2
Contrôle des finances (CF)	-4.7	0.7
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.5	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-225.8	77.8
Ensemble du canton	-12 904.9	12 893.9

1.2 Résultat global compte de résultats

Le résultat globale du compte de résultats (budget global et comptes spéciaux) autorise le service compétent des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances (CF), du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public à enregistrer des charges au compte de résultats pour le but déterminé, à concurrence du montant fixé, sous réserve des dépenses dont l'autorisation relève d'un autre organe.

Le Grand Conseil approuve le résultat globale du compte de résultats fixant le solde du groupe de produits ou du compte spécial sous forme de budget global valant paramètre de pilotage formel.

Tout dépassement budgétaire par rapport au solde du compte de résultats nécessite une demande de crédit supplémentaire. Les crédits budgétaires non utilisés sont perdus, sous réserve de leur report sur l'exercice suivant à la fin de l'année.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits et comptes spéciaux du canton de Berne selon le résultat globale du compte de résultats et regroupés sous les autorités, la Chancellerie d'État, les Directions, le Contrôle des finances (CF), le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public.

Résultat global compte de résultats au 31.12. en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Autorités (AUT)	-13.5	-14.3	-13.8	-0.5	-3.6 %
Grand Conseil	-10.2	-10.8	-10.5	-0.3	-2.5 %
Conseil-exécutif	-3.3	-3.5	-3.3	-0.2	-6.9 %
Chancellerie d'État (CHA)	-19.8	-22.3	-21.6	-0.7	-3.1 %
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-19.8	-22.3	-21.6	-0.7	-3.1 %
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-214.6	-232.9	-214.9	-18.0	-7.7 %
Soutien aux fonctions de direction	-13.8	-17.4	-14.0	-3.4	-19.5 %
Assurance-chômage	-18.9	-21	-19.2	-1.7	-8.1 %
Développement et surveillance économique	-43.6	-39.3	-35.2	-4.1	-10.5 %
Forêt et dangers naturels	-29.5	-33.2	-31.3	-1.9	-5.9 %
Agriculture	-32.7	-39.9	-37.9	-2.1	-5.1 %
Nature	-24.4	-25.6	-24.7	-0.9	-3.7 %
Environnement et énergie	-36.4	-38.9	-35.7	-3.2	-8.2 %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade et de l'environnement	-9.8	-10.1	-10.0	-0.1	-1.2 %
Service vétérinaire	-5.5	-7.5	-6.9	-0.5	-7.1 %
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 407.3	-2 614.7	-2 574.5	-40.2	-1.5 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-22.9	-32.7	-26.2	-6.5	-19.8 %
Santé publique	-1 659	-1 767.7	-1 799.0	31.3	1.8 %
Intégration sociale sociale sociale sociale sociale et action sociale	-725.5	-814.3	-749.3	-65.0	-8.0 %
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-802.4	-797.3	-831.7	34.5	4.3 %
Soutien à la direction	-36.7	-41.1	-37.8	-3.3	-8.1 %
Relations entre l'État et les Églises	-73.9	-74.1	-74.2	0.1	0.1 %
Justice administrative interne à l'administration	-1.7	-1.8	-1.8	0.0	-2.1 %
Organisation du territoire et affaires communales	-15.9	-19.1	-16.9	-2.2	-11.5 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-66.6	-61.2	-71.1	9.9	16.2 %
Institutions cantonales	-2.7	-1.3	-2.1	0.8	58.5 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-547.4	-537.9	-566.8	28.9	5.4 %
Préfectures	-11.5	-13.3	-12.3	-1.0	-7.5 %
Poursuites et faillites	12.5	13.3	16.8	-3.5	-26.1 %
Tenue du registre foncier	99.2	93.7	99.5	-5.8	-6.2 %
Registre du commerce	1.2	0.5	1.2	-0.6	<-100.0 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-150.8	-146.1	-159.5	13.4	9.2 %
Information géographique	-8.3	-8.9	-6.7	-2.2	-24.6 %

Résultat global compte de résultats au 31.12. en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Direction de la sécurité (DSE)	-179.7	-221.6	-220.3	-1.4	-0.6 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-17.2	-21.6	-21.2	-0.4	-1.7 %
Police	-316.2	-338.7	-339.5	0.8	0.2 %
Circulation routière et navigation	297.2	294.2	297.8	-3.6	-1.2 %
Exécution judiciaire	-123.3	-126.2	-135.0	8.8	7.0 %
Population	-14.6	-22.0	-16.9	-5.0	-22.8 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-5.5	-7.5	-5.5	-2.0	-26.8 %
Direction des finances (FIN)	6 936.5	7 370.7	7 394.9	-24.2	-0.3 %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.0	-4.8	-4.4	-0.4	-8.2 %
Prestations de services finances du groupe	108.7	103.3	77.2	26.1	25.3 %
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	1 091.4	1 313.2	1 318.0	-4.8	-0.4 %
Impôts et prestations de services	5 799.0	6 009.3	6 076.4	-67.1	-1.1 %
Personnel	-21.1	-13.2	-33.2	20.0	> 100.0 %
Informatique et organisation	-37.5	-37.1	-39.0	2.0	5.3 %
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-2 573.5	-2 654.8	-2 749.8	95.0	3.6 %
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.2	-19.0	-17.1	-2.0	-10.3 %
École obligatoire et offres périscolaires	-1 200.0	-1 238.6	-1 322.5	83.9	6.8 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	-611.7	-636.4	-655.0	18.7	2.9 %
Enseignement supérieur	-630.7	-640.5	-640.3	-0.1	0.0 %
Culture	-70.0	-71.8	-70.1	-1.7	-2.3 %
Service centralisés	-43.9	-48.5	-44.8	-3.7	-7.6 %
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-597.8	-643.9	-625.7	-19.4	-3.0 %
Soutien aux fonctions de direction	-18.6	-21.6	-20.3	-1.3	-6.1 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.2	-2.6	-2.3	-0.3	-10.8 %
Infrastructures	-68.9	-69.0	-73.9	3.8	5.5 %
Transports publics et coordination des transports	-279.8	-310.8	-282.0	-28.8	-9.3 %
Gestion immobilière	-254.0	-265.5	-272.2	6.7	2.5 %
Eaux et déchets	25.7	25.6	25.0	0.6	2.3 %
Contrôle des finances (CF)	-3.7	-4.5	-4.0	-0.5	-10.7 %
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.7	-4.5	-4.0	-0.5	-10.7 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.4	-1.5	-1.4	0.0	-2.7 %
Protection des données	-1.4	-1.5	-1.4	0.0	-2.7 %
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-136.3	-155.4	-148.0	-7.4	-4.7 %
Juridictions civile et pénale	-66.6	-74.2	-72.0	-2.2	-2.9 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration à l'intérieur de l'administration	-14.2	-16.4	-14.3	-2.1	-12.7 %
Ministère public	-41.8	-45.3	-45.1	-0.3	-0.6 %
Direction de la magistrature état major	-13.7	-19.5	-16.6	-2.8	-14.6 %

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-13 611 415	-14 382 902	-13 874 794	508 108	3.5 %
Rendement	105 515	110 000	109 925	-75	-0.1 %
Solde	-13 505 900	-14 272 902	-13 764 869	508 033	3.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-10 718 000	-11 278 402	-10 904 369	374 033	3.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 182 819	-1 372 000	-1 256 492	115 508	8.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 505 297	-1 532 000	-1 510 201	21 799	1.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-205 300	-200 500	-203 732	-3 232	-1.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	99 894	104 000	104 323	323	0.3 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 621	5 000	5 602	602	12.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	1 000	0	-1 000	-100.0 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique « AUT » inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du

Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2020	2021	2022	2023	2024
26.6	27.9	27.2	28.0	27.6

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'effectif des Services parlementaires.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-10 179 642	-10 766 564	-10 503 216	263 348	2.4 %
Rendement	7 990	4 000	4 998	998	-25.0 %
Solde	-10 171 652	-10 762 564	-10 498 217	264 346	2.5 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	-4 402 902	-4 629 629	-4 488 945	140 684	3.0 %
301 Salaires du personnel administrat. et d'explo- tation	-2 957 362	-3 055 994	-3 132 133	-76 139	-2.5 %
305 Cotisations de l'employeur	-927 984	-1 027 441	-914 590	112 850	11.0 %
309 Autres charges de personnel	-11 736	-35 000	-35 370	-370	-1.1 %
310 Charges de matériel et de marchandises	-27 212	-40 000	-5 608	34 393	86.0 %
311 Immobilisations non capitalisables	-396	-15 000	-777	14 223	94.8 %
313 Prestations de services et honoraires	-470 547	-680 000	-635 306	44 694	6.6 %
316 Loyers/leasing/bail à ferme/droits d'usage	-59 097	-80 000	-58 745	21 255	26.6 %
317 Dédommagements	-155 081	-16 000	-154 124	-138 124	>-100.0 %
319 Charges d'exploitation diverses	-200 826	-217 000	-110 186	106 814	49.2 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 500	-760 000	-759 500	500	0.1 %
369 Charges de transfert diverses	-5 000	-10 000	-5 000	5 000	50.0 %
390 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	0	-500	0	500	100.0 %
391 Fact. interne: prestations de services	-202 000	-200 000	-202 932	-2 932	-1.5 %
Recettes					
425 Produit des ventes	0	0	452	452	-
469 Recettes de transfert diverses	4 352	4 000	4 246	246	6.2 %
490 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par rapport au budget 2024

Affichant une différence de CHF 0,3 million, le compte spécial du Grand Conseil boucle sur un meilleur résultat que prévu. Cette amélioration résulte de deux postes (« Charges de personnel » ainsi que « Charges matérielles et autres charges d'exploitation »).

En outre, des économies sont réalisées dans le domaine des prestations de services de tiers. Les prestations de conseil pour le Grand Conseil et les honoraires pour les tiers, en particulier, présentent des dépenses inférieures et contribuent au résultat positif.

L'enveloppe prévue pour les indemnités ainsi que les prestations sociales pour les membres du Grand Conseil n'est pas complètement épuisée.

Priorités de développement

En 2024, les travaux en vue de la séparation technique des mandants RR et GR dans le système de gestion des affaires BE-GEVER ont pu être achevés. Grâce à cette séparation, les documents du Conseil-exécutif (CE) et du Grand Conseil (GC) ne sont plus gérés dans le même système. Lors de l'introduction de BE-GEVER en 2010, les Services parlementaires étaient encore rattachés à la CHA

sur le plan administratif. Avec la clôture de ce projet, la séparation des pouvoirs est désormais effective non seulement sur le plan organisationnel, mais aussi technique. Les coûts sont pris en charge à parts égales par la CHA et les Services parlementaires.

Chances et risques

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il se pourrait qu'une solution soit introduite en la matière pour les membres du

Grand Conseil, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires récurrents, selon l'état actuel des connaissances.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 431 773	-3 616 338	-3 371 578	244 760	6.8 %
Rendement	97 525	106 000	104 927	-1 073	-1.0 %
Solde	-3 334 248	-3 510 338	-3 266 651	243 687	6.9 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	-1 961 776	-2 040 178	-2 008 106	32 072	13.4 %
305 Cotisations de l'employeur	-464 853	-490 161	-477 216	12 945	2.6 %
306 Prestation de l'employeur	8 613	0	151 991	151 991	-
310 Charges de matériel et de marchandises	0	-1 000	0	0	0.0 %
317 Dédommagements	-98 948	-103 000	-99 692	3 308	3.2 %
319 Charges d'exploitation diverses	-170 712	-220 000	-191 140	28 860	13.1 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	0	0.0 %
369 Charges de transfert diverses	-2 000	-760 000	-2 000	758 000	99.7 %
390 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
424 Redevances d'utilisation et prestations de services	88 979	100 000	96 494	-3 506	-3.5 %
425 Produit des ventes	7 249	4 000	7 077	3 077	76.9 %
469 Recettes de transfert diverses	1 269	1 000	1 356	356	35.6 %
490 Fact. interne: achats de matériel et de marchandises	0	1 000	0	-1 000	-100.0 %
	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par rapport au budget 2024

Durant l'année sous revue, le compte spécial du Conseil-exécutif boucle avec un résultat surpassant de CHF 0,25 million les valeurs inscrites au budget.

Ce résultat s'explique pour l'essentiel par l'évolution du (GM 30) Charges de personnel. Durant l'année sous revue, la provision allouée aux rentes de retraite des anciens membres du Conseil-exécutif a pu être adaptée avec effet sur le résultat, allégeant ainsi les comptes de CHF 0,2 million.

En ce qui concerne les charges matérielles et autres charges d'exploitation (GM 31), les frais généraux du Conseil-exécutif se révèlent moins élevés. En outre, les subventions aux conférences intercantionales sont également moins importantes que prévu, raison pour laquelle la charge de transfert (GM 36) est plus faible. Ces deux postes sont sujets à des fluctuations annuelles non calculables.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-22.9		1.3

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
en millions CHF				CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-19.8	-22.3	-21.6	0.7	3.1 %
Total	-19.8	-22.3	-21.6	0.7	3.1 %

3.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction

La CHA est une prestataire de services à l'interface entre la politique, l'administration et le public. État-major du Conseil-exécutif, elle apporte à ce dernier un soutien global dans l'exercice de ses fonctions et gère la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

Grâce à l'introduction du nouveau poste de travail cantonal (PTC) et des produits M365 qui en découlent, une plus grande souplesse est possible sur le plan de la collaboration au sein de la CHA, avec les DIR et les parties prenantes externes.

Élections et votations

Douze objets fédéraux et trois objets cantonaux ont été soumis au vote à quatre dates différentes. Chaque scrutin s'est déroulé sans qu'aucun problème majeur ne survienne.

En réponse aux interventions adoptées, le Grand Conseil s'est vu soumettre un rapport sur la possible introduction de la récolte électronique de signatures. La CHA a en outre remis au Conseil-exécutif une étude sur la possible (ré)introduction du vote électronique.

Communication (ComBE)

ComBE a légèrement renforcé la diffusion d'informations via ses propres canaux. Ainsi, il est désormais possible de s'abonner aux communiqués de presse et aux actualités de toutes les unités du canton via le service personnalisé « Abonnement aux actualités », lequel envoie des courriels automatisés. Les informations ne s'adressent pas seulement aux journalistes, mais aussi à toute personne intéressée.

Afin de donner plus d'attrait aux contenus communiqués, ComBE a davantage misé sur la clarté de la langue et l'utilisation multimédia des contenus. Les économies réalisées dans d'autres domaines ont permis la création du poste intitulé « créateur de contenu ». Dans le domaine de la vidéo, l'administration cantonale dispose à présent d'une bibliothèque musicale complète et d'une identité sonore qui la rendent reconnaissable à l'oreille.

Sur Internet, le canton de Berne met à disposition depuis 2024 des informations traduites en « français facile ». Les informations qui s'y trouvent sont labellisées et reconnaissables au premier coup d'œil par le registre de langue utilisé, mais aussi par une mise en page spécifique. Les personnes souffrant de troubles cognitifs peuvent ainsi accéder plus facilement à des informations pertinentes fournies par les autorités et le gouvernement.

Archives de l'État (AEB)

Le projet « Planification des versements analogiques », qui a pour objectif d'analyser systématiquement les archives papier encore existantes dans les DIR et à la CHA à la suite de l'introduction de la primauté du numérique dans le cadre de BE-GEVER, de déterminer la valeur archivistique des données et documents et enfin de transférer aux Archives de l'État les données et documents ayant une valeur archivistique durable selon des étapes de versement définies, a progressé, ce qui est réjouissant. Entre-temps, les travaux concernant la CHA, la FIN, la DSSI, la DIJ et la DTT sont terminés, ceux concernant la DSE et la DEEE sont bien avancés.

Dans le cadre du projet des « ANLT-DCC », des archives numériques à long terme doivent être acquises et mises en service pour l'archivage des données issues d'applications utilisées conjointement par

les communes et le canton. Au cours de l'année sous revue, les travaux relatifs à la phase de conception ont bien avancé.

Égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme BEFH a initié cinq premiers contrôles à la suite de l'ancrage par le Conseil-exécutif, à compter du 1^{er} septembre 2024, des contrôles de l'égalité salariale dans l'ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21). Les entreprises à contrôler sont sélectionnées de manière aléatoire parmi les adjudications du canton de Berne publiées sur la plateforme d'achat du secteur public Simap.

« Werkplatz Égalité », la plateforme pour l'égalité dans les entreprises, a été lancée au milieu de l'année 2024 sous le nom « Entreprise Égalité » dans la partie francophone du canton. Désormais, toutes les entreprises du canton de Berne ont la possibilité d'échanger des informations pratiques sur les questions d'entreprise liées à l'égalité, à la conciliation et à la diversité, et de participer à des ateliers sur ces sujets.

Dans le cadre du projet visant à renforcer l'information et la connaissance sur les risques financiers liés aux interruptions de travail pour raisons familiales et aux taux d'occupation très bas, ainsi que sur les possibilités de prise en compte du travail familial non rémunéré, le BEFH s'est concentré sur l'établissement d'un inventaire des bases d'information et des outils existants.

Politique jurassienne

Une modification de la Constitution et le concordat sur le transfert de Moutier ont été acceptés en votation populaire le 22 septembre 2024. Les accords d'exécution qui en découlent sont en cours de négociation entre les cantons de Berne et du Jura. Des modifications de lois ont été adoptées au Grand Conseil, y compris la création d'une base légale permettant de soutenir la dynamique régionale « Grand Chasseral ».

Les chantiers de bâtiments (provisoires ou définitifs) pour le transfert de l'administration, de l'école professionnelle (ceff), de la justice et de la police actuellement présents à Moutier ont été lancés à Bienne, Sonceboz, Loveresse etc., mais ont connu des difficultés et retards à Tavannes.

Bilinguisme

Le Conseil-exécutif a décidé fin 2024, sur proposition de la CHA, d'initier les travaux pour une loi sur les langues et le bilinguisme, en réponse à la motion 063–2022 Roulet Romy (Malleray, PS).

La convention de prestations entre le canton et le Forum du bilinguisme a été renouvelée fin 2024, notamment pour poursuivre la mise en œuvre du rapport de 2018 de la commission d'experts sur le bilinguisme.

Les subventions cantonales et fédérales au bilinguisme ont permis de soutenir 39 projets pour un montant total de CHF 368 000 francs en 2024. La CHA a contribué aussi à la Journée du bilinguisme au Grand Conseil ou encore à la publication d'un livre bilingue pour les 50 ans de l'association BernBilingue.

L'administration numérique (SAN)

Le SAN continue de suivre de près les travaux de l'Administration numérique suisse (ANS) au sein de l'organe de direction opérationnelle et de l'assemblée des délégués. La coordination et la communication au sein de l'administration cantonale ont été renforcées de sorte qu'une nette amélioration est à noter.

Le SAN a notamment apporté un soutien ciblé aux communes en ce qui concerne les questions relatives à la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1). Le site Internet du SAN a également été amélioré et contient désormais des réponses à un large éventail de questions venant des communes sur le thème de la numérisation. Le SAN a également modifié l'organisation de son Groupe spécialisé Administration numérique, en collaboration avec les représentantes et représentants des communes afin de mieux répondre à leurs besoins.

Les travaux sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA) se sont poursuivis afin d'examiner, conformément au mandat du Conseil-exécutif, les potentiels d'utilisation de l'IA par la population, l'économie et l'administration. Pour ce faire, le SAN a mis en place un groupe de travail interadministratif qui a procédé à un premier inventaire des besoins de l'administration cantonale ainsi qu'à l'analyse des cas d'utilisation correspondants. En outre, le SAN a intensifié les échanges sur le sujet de l'IA avec des services extérieurs à l'administration cantonale.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF %	
Compte de résultats					
Charges	-21 371 591	-23 450 948	-22 880 379	576 408	2.5 %
Rendement	1 607 437	1 167 100	1 276 950	109 850	9.4 %
Solde	-19 764 153	-22 283 848	-21 603 429	680 419	3.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-13 301 486	-14 064 827	-14 134 929	-70 102	-0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 356 830	-4 361 000	-4 072 459	288 541	6.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-789 920	-868 756	-789 991	78 765	9.1 %
34 Charges financières	0	0	15	15	-
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 576 476	-2 356 000	-2 298 877	57 123	2.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 346 880	-1 800 365	-1 584 138	216 227	12.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	508 429	471 500	515 722	44 222	9.4 %
43 Recettes diverses	7 540	0	9 780	9 780	-
44 Recette financière	86 460	66 000	90 400	24 400	37.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	516 149	207 000	258 175	51 175	24.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	488 860	422 600	402 873	-19 727	-4.7 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le

commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-179 150	-1 229 692	-1 451 868	-222 176	-18.1 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-179 150	-1 229 692	-1 451 868	-222 176	-18.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-40 613	-90 692	-163 354	-72 662	-80.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-138 537	-504 000	-543 748	-39 748	-7.9 %
54 Prêt	0	-635 000	-744 766	-109 766	-17.3 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transformation immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transformation immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la CHA présente des dépenses pour le renouvellement de l'infrastructure de l'Hôtel du gouvernement. Une installation de conférence sans fil, deux projecteurs et du mobilier figurent parmi les dépenses réalisées.

Quelque CHF 0,2 million ont été investis dans le cadre des travaux de conception du projet «Archives numériques pour les communes». L'acquisition des licences en remplacement du logiciel de

traduction MultiTrans a coûté CHF 0,3 million durant l'exercice sous revue.

Par ailleurs, les versements du canton de Berne au titre de prêt d'État hôte en faveur du projet de rénovation et d'extension du siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) ont été enregistrés pour un montant de CHF 0,75 million.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

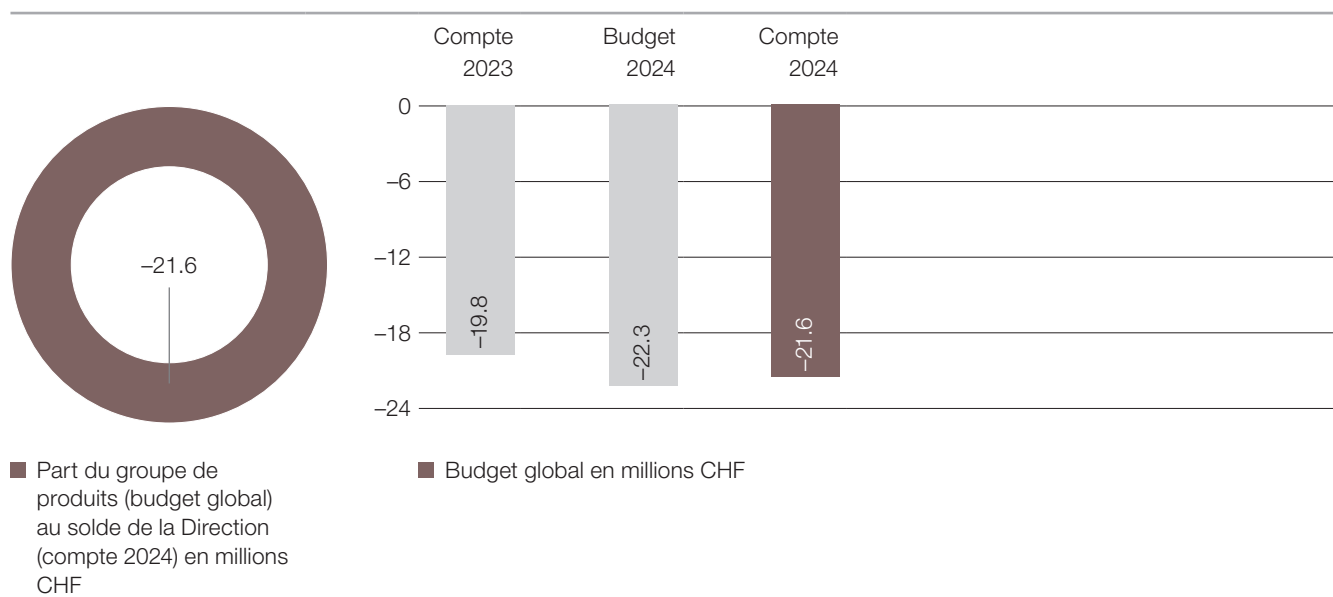
2020	2021	2022	2023	2024
80.8	83.4	80.3	79.7	83.2

Commentaire

Durant l'année sous revue, les effectifs de la CHA ont subi une légère hausse. Les évolutions sont dues à des augmentations de taux d'occupation et aux postes vacants qui ont pu être pourvus.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF);
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;

- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, al. 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, al. 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211);
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP; RS 232.21]);
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 371 591	-23 450 948	-22 880 394	570 554	2.4 %
30 Charges de personnel	-13 301 486	-14 064 827	-14 134 929	-70 102	-0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 356 830	-4 361 000	-4 072 459	288 541	6.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-789 920	-868 756	-789 991	78 765	9.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 576 476	-2 356 000	-2 298 877	57 123	2.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 346 880	-1 800 365	-1 584 138	216 227	12.0 %
Revenu d'exploitation	1 522 717	1 101 100	1 186 550	85 450	7.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	508 429	471 500	515 722	44 222	9.4 %
43 Recettes diverses	9 279	0	9 780	9 780	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	516 149	207 000	258 175	51 175	24.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	488 860	422 600	402 873	-19 727	-4.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-19 848 874	-22 349 848	-21 693 844	656 004	2.9 %
34 Charges financières	0	0	15	15	–
44 Recette financière	86 460	66 000	90 400	24 400	37.0 %
Résultat du financement	86 460	66 000	90 415	24 415	37.0 %
Résultat d'exploitation	-19 762 414	-22 283 848	-21 603 429	680 419	3.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-19 762 414	-22 283 848	-21 603 429	680 419	3.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Communication et relations extérieures	-3 830 089	-4 150 601	-4 111 224	39 377	0.9 %
Archives	-3 687 861	-3 965 111	-3 918 782	46 329	1.2 %
Egalité	-587 274	-702 146	-607 039	95 107	13.5 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-3 917 638	-4 936 353	-4 318 257	618 095	12.5 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-6 634 547	-6 562 732	-6 891 649	-328 917	-5.0 %
Administration numérique	-1 105 005	-1 966 905	-1 756 478	210 427	10.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le compte de résultat 2024 connaît un excédent de charges de CHF 21,6 millions (budget global), soit une valeur inférieure de CHF 0,7 million (-3,1 %) par rapport au budget.

Les écarts sont dus pour l'essentiel aux faibles charges matérielles (CHF 0,3 million), qui s'expliquent en particulier par des dépenses moins importantes que prévu en lien avec les projets de numérisation dans le domaine «Prestations de services de tiers et honoraires» ainsi que par des facturations TIC internes plus faibles (CHF 0,2 million).

Les recettes plus élevées en matière de redevances pour les actes officiels (légalisations) et d'indemnités de traitement (mandats de numérisation) entraînent une hausse des rémunérations.

Les locations de salles facturées participent elles aussi au bon résultat des recettes.

Priorités de développement

Le transfert cantonal de la commune de Moutier a requis des adaptations au niveau de la loi et de la Constitution ainsi qu'une votation populaire sur le contrat de modification territoriale (concordat). Tous ces travaux législatifs ont pu être terminés en 2024 sous la direction de la CHA (adoption des modifications législatives par le Grand Conseil (GC) en septembre 2024, votation populaire sur la modification constitutionnelle et le concordat le 22.09.2024).

Dans le domaine de la numérisation des droits politiques, d'importants travaux de fond ont été réalisés sous la forme de rapports à l'attention du Grand Conseil (récolte électronique de signatures et renonciation à l'envoi physique des informations de vote) et d'une étude à l'attention du Conseil-exécutif (reprise des essais de vote électronique dans le canton de Berne).

D'importants jalons ont aussi pu être posés dans le projet d'archivage numérique à long terme pour les données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. En particulier, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch ; RSB 108.1) nécessaire à cette fin.

Parmi les autres priorités ont figuré les travaux de mise en œuvre de la modification de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques (LDP ; RSB 141.1) concernant la transparence du financement des campagnes de votation ainsi que la conclusion d'un contrat de prestations avec l'agence de presse Keystone-ATS dans le but d'améliorer la couverture médiatique régionale.

Chances et risques

Les attentes des autorités communales, en particulier, concernant le soutien à la mise en œuvre de la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1) a continué à mobiliser d'importantes ressources de l'administration numérique. Des mesures visant à améliorer la coopération entre les différents échelons de l'État en matière de transformation numérique sont actuellement

élaborées en étroite collaboration avec l'Association des communes bernoises.

En raison de la pénurie de personnel qualifié, il devient de plus en plus difficile de pourvoir les postes vacants. Le recours à des solutions transitoires externes pourrait s'accroître.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 100	1 943
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	210	212
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulates et interpellations) au Grand Conseil	300	270
Nombre de légalisations	16 070	16 619
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	2 114 717	1 678 892
Nombre de communiqués de presse	405	385
Nombre de conférences de presse	38	25
Nombre de consultations du portail www.be.ch	619 993	565 785
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	1 698	2 185
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 971 941	762 043
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	141	152
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	117	72
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	93	84
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 288	2 671
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	333 480	203 500
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	153 596	164 680
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	123 912	101 218
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	n.v.	2 422

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-18.2		4.2
Assurance-chômage	-21.1		1.9
Développement et surveillance économique	-45.1		9.9
Forêt et dangers naturels	-64.9		33.6
Agriculture	-616.9		579.0
Nature	-43.5		18.8
Environnement et de l'énergie	-82.2		46.6
Protection des consommateurs et de l'environnement	-12.0		2.0
Service vétérinaire	-14.4		7.5

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-13.8	-17.4	-14.0	3.4	19.5 %
Assurance-chômage	-18.9	-21.0	-19.2	1.7	8.1 %
Développement et surveillance économique	-43.6	-39.3	-35.2	4.1	10.5 %
Forêt et dangers naturels	-29.5	-33.2	-31.3	1.9	5.9 %
Agriculture	-32.7	-39.9	-37.9	2.1	5.1 %
Nature	-24.4	-25.6	-24.7	0.9	3.7 %
Environnement et de l'énergie	-36.4	-38.9	-35.7	3.2	8.2 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.8	-10.1	-10.0	0.1	1.2 %
Service vétérinaire	-5.5	-7.5	-6.9	0.5	7.1 %
Total	-214.6	-232.9	-214.9	18.0	8.4 %

4.3 Priorités de l'activité

En 2024, la DEEE a donné la priorité aux objectifs consignés dans le programme gouvernemental de législature pour 2023 à 2026 et aux projets visant à renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Par ailleurs, les éléments suivants doivent aussi être pris en compte pour l'année sous revue :

Au premier semestre, le chômage dans le canton de Berne se situait à un niveau historiquement bas, tandis que durant le second semestre, les demandes de chômage partiel, le nombre de licenciements collectifs et de fermetures d'entreprise ainsi que le taux de chômage ont à nouveau augmenté par rapport à l'année précédente. Grâce à la mise en œuvre réussie de certains projets de numérisation au sein de l'Office de l'assurance-chômage (OAC), celui-ci a pu adapter encore mieux ses prestations aux besoins des demandeuses et demandeurs d'emploi. Parmi ces projets, on compte le recours aux données de masse (big data) et à l'intelligence artificielle dans l'activité de conseil, l'élargissement des services de SMS destinés à la clientèle et le développement constant des compétences du personnel dans l'utilisation des outils numériques.

2024 marque le début des travaux préparatoires à la libéralisation du contrôle des chauffages. À compter du 1^{er} août 2025, les propriétaires d'installations de combustion alimentées à l'huile, au gaz ou au bois pourront décider à qui confier le contrôle de leurs chauffages. Dans le cadre de ces changements, le canton assume désormais de nouvelles tâches telles que l'octroi de concessions aux entreprises de mesure, et a repris des tâches d'exécution jusqu'ici dévolues aux communes.

Les travaux d'élaboration des nouvelles « Stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques » et stratégie de protection du climat, destinées à mettre en œuvre l'article 31a sur la protection du climat nouvellement inscrit dans la Constitution du 6 juin 1993 du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) (« Green New Deal »), ont été poursuivis. En intégrant cet article dans sa constitution, le canton de Berne s'engage, à partir de l'année 2050, à ne pas rejeter dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que ce que les puits de carbone naturels ou artificiels sont susceptibles d'absorber, et à réduire les excédents actuels.

Compte tenu du changement climatique en cours, les défis que représentent la garantie des fonctions forestières et la protection contre les dangers naturels s'accroissent également. Le canton de Berne mise sur le développement de la sylviculture et de nouvelles solutions en matière de gestion intégrée des dangers pour y répondre. À Bienne, le dialogue sur la forêt du Längholz a permis de recueillir les critiques exprimées à l'encontre de la gestion forestière dans l'espace urbain et de définir la suite à donner à l'affaire en tenant compte de l'opinion publique. L'Entreprise Forêts domaniales s'appuiera sur cet échange pour agir dans trois domaines : gestion, biodiversité et canalisation du public en forêt.

À l'issue d'un processus participatif, la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a été remaniée à l'aune des charges imposées par le Grand Conseil avant d'être soumise à ce dernier. Les travaux liés au nouveau système d'information agricole ont été interrompus après qu'une analyse approfondie du projet informatique a révélé que l'enveloppe budgétaire et le calendrier fixés ne pourraient pas être respectés. Par ailleurs, le canton a créé les bases nécessaires pour déterminer l'infrastructure écologique sur son territoire et les a soumises pour examen à l'Office fédéral de l'environnement (EFEV). Afin de mieux protéger les animaux sauvages, de nouvelles réglementations ont été introduites dans les zones de protection de la faune sauvage.

Outre l'exécution dans le domaine des affaires vétérinaires publiques, l'Office des affaires vétérinaires (OVET) a axé son activité sur le passage au numérique pour les procédures spécialisées, sur l'application de la stratégie Antibiorésistance Suisse dans le domaine de la médecine vétérinaire ainsi que sur la préparation en vue du programme national de lutte contre le piétin du mouton. Il s'est par ailleurs consacré à la mise sur pied d'un réseau cantonal One Health.

Le Laboratoire cantonal a poursuivi ses contrôles portant sur l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans des entreprises et sur la base de prélèvements d'échantillons. Les méthodes employées ont pu être affinées dans plusieurs domaines d'analyses. Pour ce qui touche à la législation sur les produits chimiques, la priorité a été donnée aux fluides frigorigènes, d'une part, et, d'autre part, la collaboration entre les offices a été optimisée pour l'application de l'ordonnance du 27 février sur les accidents majeurs (OPAM ; RS 814.012).

4.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-900 970 136	-963 853 414	-918 418 661	45 434 753	4.7 %
Rendement	686 415 705	730 956 503	703 545 569	-27 410 934	-3.8 %
Solde	-214 554 427	-232 896 912	-214 873 091	18 023 822	7.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-115 324 035	-123 016 583	-120 026 695	2 989 888	2.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-34 793 562	-37 104 832	-41 452 309	-4 347 476	-11.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 828 511	-4 235 518	-5 642 254	-1 406 736	-33.2 %
34 Charges financières	-100 103	-27 800	-87 297	-59 497	< -100.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 084 686	-774 393	-712 383	62 010	8.0 %
36 Charges de transfert	-186 944 699	-222 531 917	-184 813 126	37 718 791	16.9 %
37 Subventions à redistribuer	-545 784 041	-561 900 000	-551 771 837	10 128 163	1.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-358 727	-358 727	-
39 Facturation interne	-14 110 495	-14 262 372	-13 554 031	708 341	5.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	235 136	0	937 066	937 066	-
41 Régales et concessions	4 244 032	4 767 500	4 440 166	-327 334	-6.9 %
42 Rémunérations	32 233 440	31 899 397	33 538 777	1 639 380	5.1 %
43 Recettes diverses	891 631	845 337	1 143 274	297 937	35.2 %
44 Recette financière	1 610 213	138 000	806 202	668 202	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	11 316	1 527 030	683 685	-843 345	> 100.0 %
46 Revenus de transfert	70 986 039	102 630 891	80 858 854	-21 772 037	-21.2 %
47 Subventions à redistribuer	545 784 041	561 900 000	551 771 837	-10 128 163	-1.8 %
48 Recette exceptionnelle	1 229 398	315 600	534 526	218 926	69.4 %
49 Facturation interne	29 190 460	26 932 747	28 831 182	1 898 435	7.0 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2024 est inférieur de CHF 18,0 millions au montant budgété. En raison de postes vacants, les charges de personnel sont, elles aussi, restées en deçà du budget (CHF 3,0 mio). Les frais matériels dépassent le budget de CHF 4,3 millions (CHF 2,9 mio pour l'Office de l'agriculture et de la nature [OAN], CHF 1,8 mio pour l'Office des forêts et des dangers naturels [OFDN]). Les charges de transfert nettes (charges de trans-

fert après déduction des revenus de transfert), ont été inférieures de CHF 16,0 millions au budget 2024, principalement en raison de retards dans des projets relevant du groupe de produits « Agriculture » de l'OAN (soit CHF 7,6 mio) et d'un montant total de subventions allouées par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) moins élevé de CHF 3,4 millions qu'escompté.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-17 853 994	-43 215 632	-35 956 338	7 259 294	16.8 %
Recettes	8 111 434	19 947 645	20 797 760	850 115	4.3 %
Solde	-9 742 559	-23 267 987	-15 158 578	8 109 409	34.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-2 457 430	-2 165 174	-1 666 373	498 800	23.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 474 367	-4 176 702	-1 613 991	2 562 710	61.4 %
54 Prêt	-4 339 587	-26 346 154	-21 834 536	4 511 618	17.1 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-8 582 610	-10 527 602	-10 841 437	-313 834	-3.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transformation immobilisations corp. des actifs financiers	15 489	0	559	559	-
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transformation immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 769 572	2 447 645	1 865 644	-582 001	5.4 %
64 Remboursement de prêts	6 326 373	17 500 000	18 931 557	1 431 557	8.2 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2024 est inférieur de CHF 8,1 millions à celui du budget 2024. Les prêts octroyés au titre du groupe de produits «Développement et surveillance économique» ont représenté CHF 6,3 millions. Ce montant moins élevé que prévu est dû au retard pris dans certains projets. Dans le groupe

de produits «Forêts et dangers naturels» aussi, en raison essentiellement de retards survenus dans des projets informatiques (immobilisations incorporelles), un montant de CHF 1,0 million n'a pas été utilisé.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

2020	2021	2022	2023	2024
752.4	771.2	772.6	780.9	787.0

Commentaire

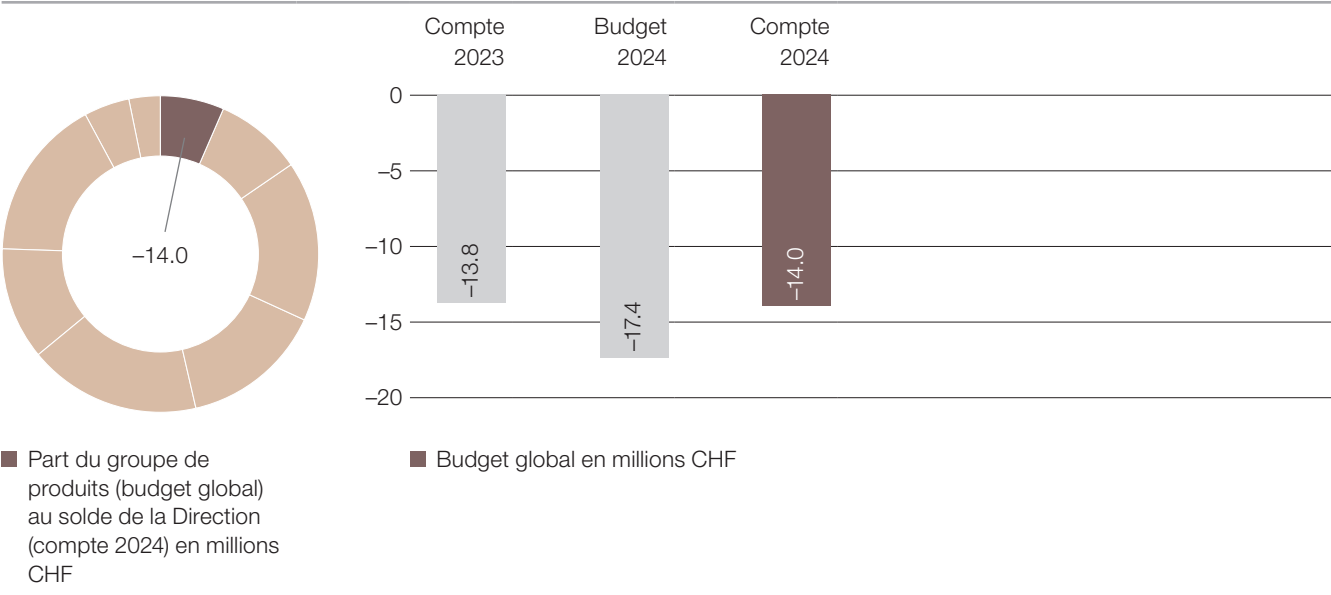
En 2024, les postes à plein temps pourvus au sein de la DEEE (hors Office de l'assurance-chômage, [OAC]) ont augmenté 6,1 EPT (soit 0,8 %) par rapport à l'année précédente.

Cette hausse correspond aux 3,8 emplois à plein temps à durée indéterminée supplémentaires obtenus par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) à compter du 1^{er} janvier 2024 afin d'assumer de nouvelles tâches dans les domaines Énergie et Climat.

L'Office de l'économie (OEC) s'est lui aussi vu attribuer 4,3 EPT à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2024 afin d'étoffer ses effectifs à l'Inspection du travail qui veillent au respect des directives du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 358 178	-20 931 815	-18 245 431	2 686 384	12.8 %
30 Charges de personnel	-12 020 307	-13 321 046	-12 446 674	874 373	6.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-830 233	-1 473 971	-1 149 269	324 703	22.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-30 119	-46 450	-30 951	15 500	33.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 733 413	-3 050 000	-2 477 884	572 116	18.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 744 107	-3 040 347	-2 140 653	899 693	29.6 %
Revenu d'exploitation	7 535 020	3 512 332	4 221 969	709 636	20.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	132 120	46 000	126 556	80 556	> 100.0 %
43 Recettes diverses	651 519	0	735 312	735 312	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 051 896	3 466 332	3 360 101	-106 232	-3.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 699 485	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-13 823 158	-17 419 482	-14 023 462	3 396 020	19.5 %
34 Charges financières	-3 451	0	-2 825	-2 825	-
44 Recette financière	2	0	1	1	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	-3 449	0	-2 824	-2 824	-
Résultat d'exploitation	-13 826 607	-17 419 482	-14 026 286	3 393 196	19.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-13 826 607	-17 419 482	-14 026 286	3 393 196	19.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien à la direction	-7 771 044	-12 907 580	-8 323 728	4 583 852	35.5 %
Prestations de services juridiques	-1 910 446	-1 937 414	-1 772 049	165 365	8.5 %
Prestations de services informatiques	-1 834 804	-192 289	-1 872 019	-1 679 730	< -100.0 %
Assurance immobilière Berne	-2 310 312	-2 382 200	-2 058 490	323 710	13.6 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction » porté au compte 2024 présente une amélioration d'environ CHF 3,4 millions par rapport au montant budgété. Les écarts constatés au niveau des charges de personnel résultent essentiellement de postes vacants, de gains de rotation et du fait que le budget prévu pour les autres charges de personnel n'a pas été entièrement utilisé. Celui alloué aux prestations TIC de base n'a pas non plus été totalement dépensé. Les économies de 10 pour cent exigées pour les charges de biens et services ont pu être réalisées.

Les prestations de l'AI pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant de CHF 2,4 millions budgété pour les subventions cantonales n'a pas été totalement atteint.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne, sitem-insel ou le Swiss Center for Design and Health).

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétaire général de la DEEE.

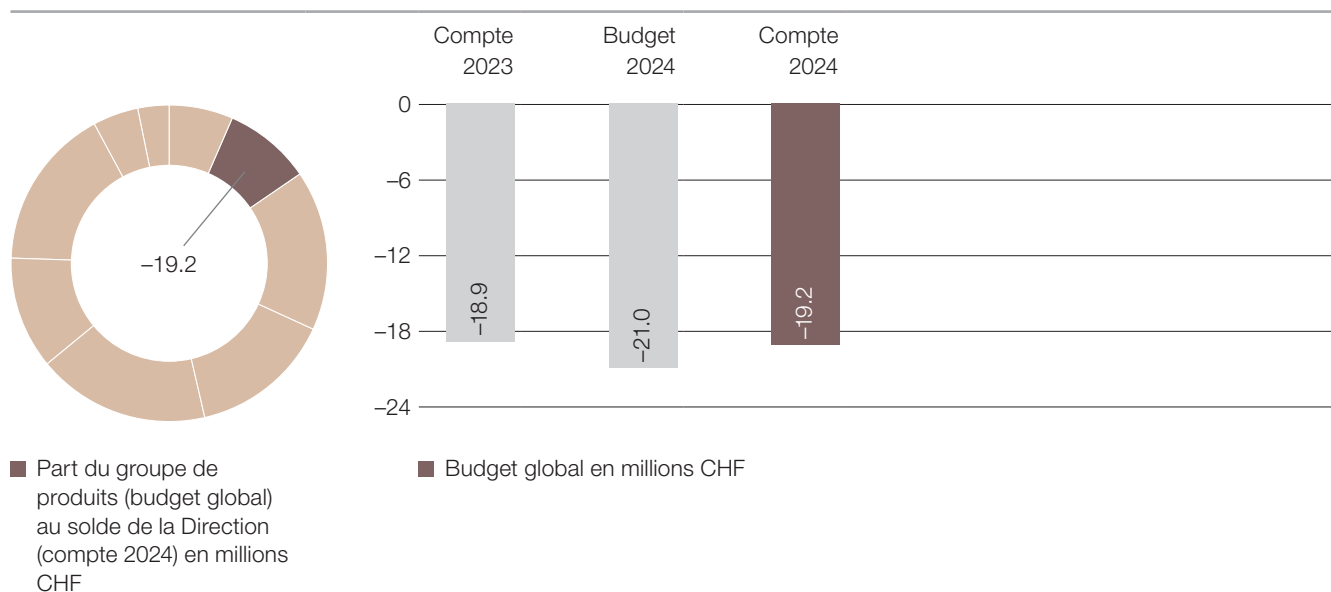
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	126	115
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	13
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postu- lats et interpellations)	40	33
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	218	265
Nombre de recours déposés à la DEEE	96	98
Nombre de recours réglés de la DEEE	105	78
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplis- sement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours,

stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits «Service d'emploi (ORP)» et «Caisse de chômage du canton de Berne (CC) (CCh)» sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-20 819 808	-22 250 279	-21 149 074	1 101 205	4.9%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-29 220	-100 279	-32 316	67 963	67.8%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-20 082 960	-22 150 000	-20 535 438	1 614 562	7.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-707 628	0	-581 320	-581 320	-
Revenu d'exploitation	1 949 470	1 300 000	1 903 400	603 400	46.4%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2023	2024	2024	CHF	%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	473 759	0	434 727	434 727	–
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 475 711	1 300 000	1 468 672	168 672	13.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-18 870 338	-20 950 279	-19 245 674	1 704 605	8.1 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	83	0	180	180	–
Résultat du financement	83	0	180	180	–
Résultat d'exploitation	-18 870 255	-20 950 279	-19 245 494	1 704 785	8.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-18 870 255	-20 950 279	-19 245 494	1 704 785	8.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2023	2024	2024	CHF	%
Service d'emploi (ORP)	372 404	0	337 299	337 299	–
Caisse de chômage du canton de Berne (CCh)	101 218	0	97 598	97 598	–
Assurance-chômage – mesures cantonales	-19 343 877	-20 950 279	-19 680 391	1 269 888	6.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

En 2024, le taux de chômage moyen était de 1,8 pour cent dans le canton de Berne (contre 1,4 % l'année précédente) et de 2,4 pour cent en Suisse (contre 2,0 % l'année précédente). Après une franche embellie observée sur le marché du travail depuis 2022, le taux de chômage est légèrement reparti à la hausse à partir du 3^e trimestre 2024, atteignant dans le canton de Berne un niveau de 2,1 pour cent en décembre 2024.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » fait partie du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exé-

cution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (p. ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 1,0 million au montant budgété (voir groupes de matières « Charges de transfert » et « Imputations internes »).

Priorités de développement

Dans le cadre d'un processus qui s'étalera sur plusieurs années, l'Office de l'assurance chômage (OAC) s'adapte à l'évolution constante du comportement de sa clientèle. Outre les adaptations au niveau de l'organisation structurelle, des services en ligne, des services SMS et le recours à l'IA pour les prestations de conseil ORP seront progressivement introduits. Par ailleurs, un nouveau

système de décompte et de versement sera mis en place à la Caisse de chômage.

La légère progression du chômage a entraîné une hausse modérée des effectifs de personnel.

Chances et risques

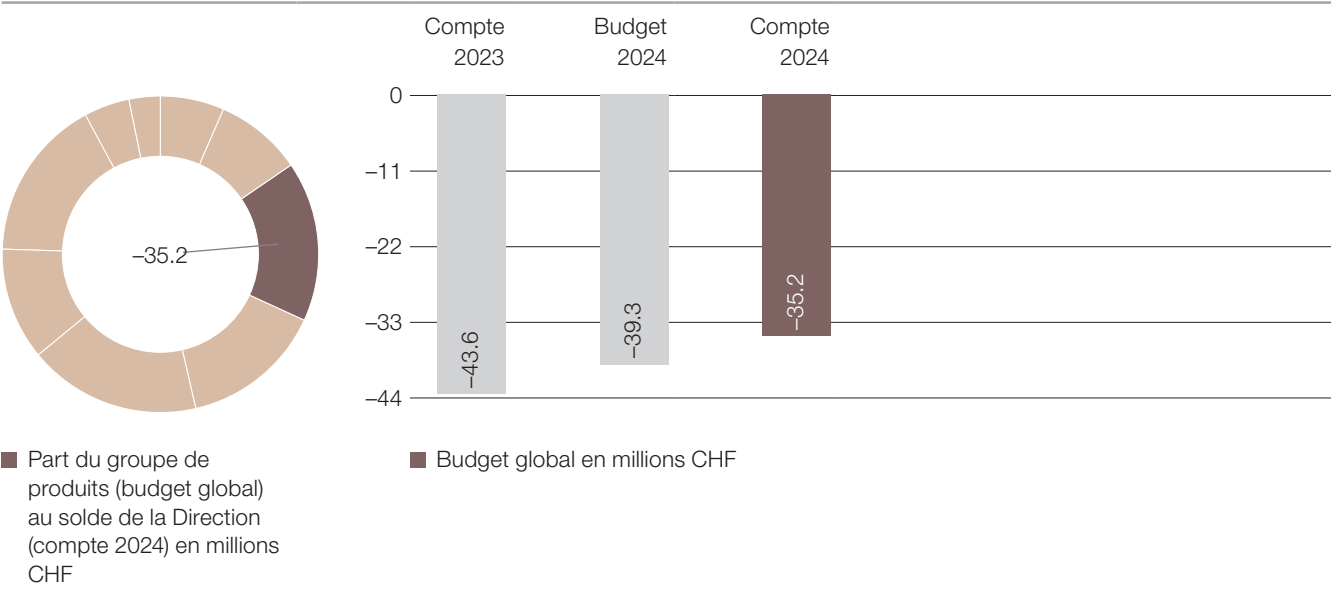
Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale

dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	13 581	16 278
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	115 605	124 094
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	393 656	323 902
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	245	309

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-47 546 103	-52 720 149	-45 110 204	7 609 946	14.4 %
30 Charges de personnel	-12 386 445	-15 304 575	-13 866 710	1 437 865	9.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 090 112	-3 180 068	-2 603 985	576 083	18.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-45 021	-451 988	-87 909	364 078	80.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-168 049	0	-712 383	-712 383	-
36 Charges de transfert	-29 111 429	-30 433 800	-24 978 398	5 455 402	17.9 %
37 Subventions à redistribuer	-78 923	-200 000	-64 321	135 679	67.8 %
39 Facturation interne	-2 666 123	-3 149 719	-2 796 497	353 222	11.2 %
Revenu d'exploitation	2 351 005	13 111 951	9 061 021	-4 050 930	-30.9 %
40 Recettes fiscales	235 136	0	937 066	937 066	-
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 224 120	5 425 097	5 358 145	-66 952	-1.2 %
43 Recettes diverses	55 308	16 000	311 496	295 496	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	151 500	0	-151 500	-100.0 %
46 Revenus de transfert	-6 262 981	5 201 354	404 905	-4 796 449	-92.2 %
47 Subventions à redistribuer	78 923	200 000	64 321	-135 679	-67.8 %
49 Imputations internes	2 020 500	2 118 000	1 985 088	-132 912	-6.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-45 195 098	-39 608 198	-36 049 183	3 559 015	9.0 %
34 Charges financières	0	-9 800	0	9 800	100.0 %
44 Recette financière	405 474	8 000	346 977	338 977	> 100.0 %
Résultat du financement	405 474	-1 800	346 977	348 777	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-44 789 624	-39 609 998	-35 702 206	3 907 792	9.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
48 Recette exceptionnelle	1 229 398	315 600	534 526	218 926	69.4 %
Résultat exceptionnel	1 229 398	315 600	534 526	218 926	69.4 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-43 560 226	-39 294 398	-35 167 680	4 126 719	10.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Promotion économique	-32 957 421	-26 888 245	-23 784 584	3 103 661	11.5 %
Tourisme et développement régional	-7 808 513	-7 656 438	-8 200 539	-544 102	-7.1 %
Surveillance du travail et du marché	-3 696 758	-5 209 180	-4 324 425	884 755	17.0 %
Contrôle des chronomètres	902 466	459 464	1 141 868	682 404	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat du groupe de produits «Développement et surveillance économique» présente une amélioration d'environ CHF 4,1 millions par rapport au budget global. Cet écart s'explique essentiellement par les postes liés à la pandémie de coronavirus, les coûts de personnel plus faibles que prévu et les restrictions budgétaires appliquées au groupe de matières 31 «Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation».

Parmi les principaux postes liés à la pandémie de coronavirus figurent les remboursements des montants alloués aux cas de rigueur, qui se répercutent sur les groupes de matières «Charges de transfert» et «Revenus de transfert». Les remboursements effectués par les entreprises bernoises ont fait baisser les charges du groupe de matières «Charges de transfert» (CHF 6,7 mio). Le transfert de la part de la Confédération au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a entraîné une réduction des revenus du groupe de matières «Revenus de transfert» (CHF 6,2 mio). Les postes liés à la pandémie de coronavirus n'étaient pas inscrits au budget et se sont tra-

duits par une amélioration du résultat d'environ CHF 1 million au total.

En raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, divers postes vacants n'ont pas pu être (re)pourvus rapidement, raison pour laquelle les charges de personnel sont restées inférieures de CHF 1,4 million aux prévisions. Les postes imposés et refinancés par la Confédération dans le domaine de la Sécurité au travail et de la protection de la santé sont également concernés.

Des économies au niveau des charges de biens et services ont d'une part été réalisées en raison du fait que certaines manifestations économiques n'ont finalement pas été organisées. D'autre part, les ressources TIC ont été principalement affectées à l'introduction des nouvelles applications spécialisées pour le domaine Conditions de travail, ce qui a entraîné divers retards dans d'autres projets de transition numérique. Au total, ce groupe de matières contribue à hauteur d'environ CHF 0,6 million aux économies réalisées par rapport au budget prévu.

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et les projets visant à augmenter l'attrait du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement ainsi que la mise en place de conditions générales favorables au développement durable demeurent les priorités du présent groupe de produits pour les années à venir. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs

économiques. La Promotion économique soutient par des subventions et des offres de conseil les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne et d'autres régions complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

Freinée par la faiblesse conjoncturelle au niveau mondial, la croissance de l'économie devrait rester inférieure à la moyenne, aussi bien au niveau national que cantonal. L'évolution observée 2025 dépendra toutefois fortement de la reprise conjoncturelle en Europe, et plus particulièrement en Allemagne. La demande intérieure devrait constituer l'un des piliers de la croissance. Par ailleurs, avec la baisse des taux hypothécaires, la reprise des activités de

construction devrait se confirmer. Les principaux risques pour les exportations suisses concernent l'incertitude relative à la politique économique et commerciale des États-Unis, l'évolution économique de l'Allemagne et de la Chine ainsi que l'appréciation du franc suisse.

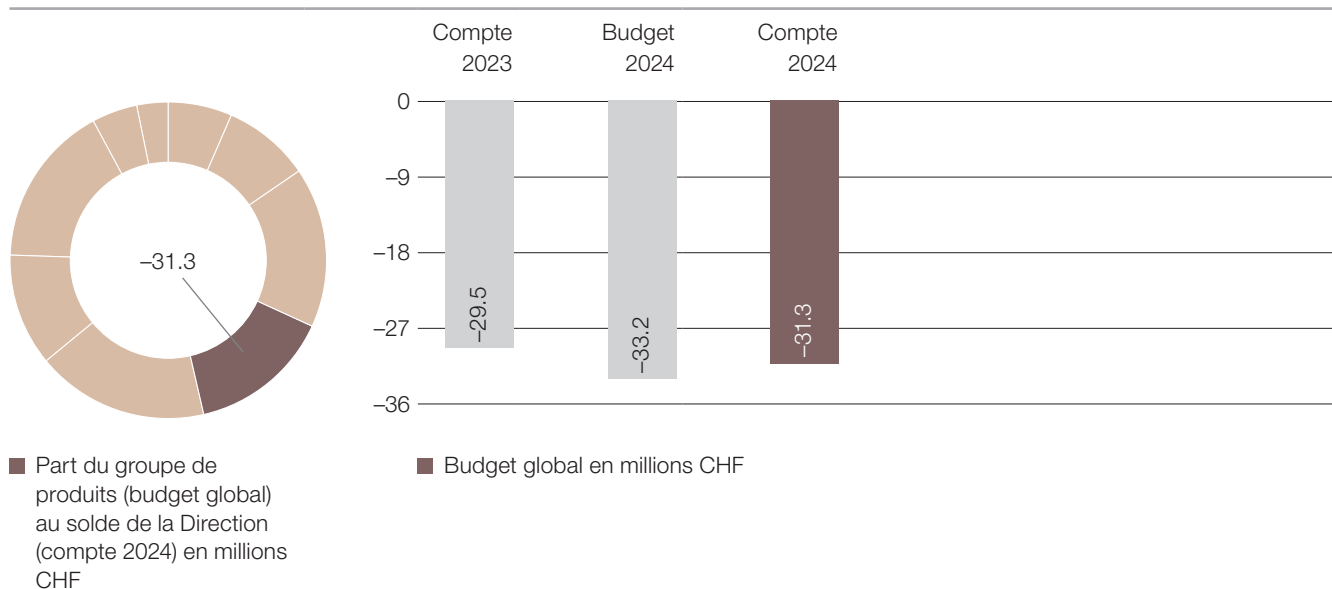
Après avoir atteint un niveau historiquement bas dans le canton de Berne à l'été 2023, le taux de chômage est depuis en légère hausse.

Sous l'effet de l'essoufflement de la conjoncture, le chômage devrait progresser légèrement en 2025, tout en restant modéré.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	130	131
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	1 838	2 171
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	548	544
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)	51 515	48 857
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 301	4 685
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 249 270	1 333 493

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion de son développement durable permettent de garantir les intérêts publics liés à la forêt. La gestion de la forêt contribue à la stabilité de l'écosystème forestier et permet de répondre aux attentes de la société à l'égard des fonctions que remplit la forêt. Le canton crée les conditions générales correspondantes et encourage le développement stratégique et structurel de l'économie forestière.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

Des mesures d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et techniques sont mises en place pour protéger la population, les animaux et les biens d'une valeur notable contre les dangers naturels tels que les avalanches, chutes de pierres et de glace, éboulements, glissements de terrain et érosion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-58 908 478	-60 488 585	-64 851 565	-4 362 980	-7.2 %
30 Charges de personnel	-19 029 780	-20 004 010	-19 621 826	382 183	1.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-9 494 094	-7 859 500	-9 869 878	-2 010 378	-25.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-453 627	-614 866	-507 247	107 619	17.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-28 784 952	-30 063 617	-33 047 364	-2 983 747	-9.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 146 025	-1 946 592	-1 805 248	141 344	7.3 %
Revenu d'exploitation	29 167 132	27 140 793	33 347 571	6 206 778	22.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 414 865	9 655 000	10 795 434	1 140 434	11.8 %
43 Recettes diverses	1 105	0	82	82	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	18 297 596	15 874 793	20 301 337	4 426 545	27.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 453 566	1 611 000	2 250 718	639 718	39.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-29 741 346	-33 347 792	-31 503 994	1 843 799	5.5 %
34 Charges financières	-54 578	0	-57 981	-57 981	-
44 Recette financière	332 087	130 000	291 881	161 881	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	277 510	130 000	233 900	103 900	79.9 %
Résultat d'exploitation	-29 463 837	-33 217 792	-31 270 094	1 947 698	5.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-29 463 837	-33 217 792	-31 270 094	1 947 698	5.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Forêt	-25 201 149	-28 034 859	-28 259 459	-224 599	-0.8 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-4 632 980	-5 256 139	-4 422 478	833 661	15.9 %
Entreprise Forêts domaniales	370 293	73 206	1 411 843	1 338 637	> 100.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultats pour le groupe de produits (budget global) affiche une amélioration de CHF 2,0 millions (5,9 %) par rapport au budget. L'Entreprise Forêts domaniales y a largement contribué, avec un écart budgétaire favorable et un bénéfice de CHF 1,4 million. Ce résultat satisfaisant a été obtenu grâce au professionnalisme de l'entreprise ainsi qu'à l'évolution favorable du marché, et notamment à la forte demande dont le bois et les cours forestiers ont fait l'objet. Le produit «Gestion des risques liés aux dangers naturels» affiche lui aussi une amélioration de CHF 0,8 million par rapport au budget. Pour le produit «Forêt», les nouvelles modalités d'encouragement de la gestion forestière, des soins aux

forêts protectrices et de la biodiversité en forêt sont mises en œuvre efficacement. Les charges de transfert nettement plus élevées sont largement compensées par les revenus supplémentaires provenant du cofinancement assuré par la Confédération dans le cadre du programme RPT Forêt. Le budget n'a donc été dépassé que de CHF -0,2 million.

Les investissements sont restés inférieurs de CHF -1,0 million au budget, principalement en raison du report de projets informatiques.

Priorités de développement

La gestion de la forêt incombe à ses propriétaires. Le pilotage du développement de la forêt assuré par l'État s'effectue dans le cadre légal par le biais de travaux de planification, de conseil et de promotion. Les exigences de la société envers la forêt augmentent et sont de plus en plus souvent contradictoires. La forêt doit à la fois être adaptée au changement climatique et contribuer à la protection du climat au niveau local mais aussi à grande échelle. Les risques que les événements météorologiques extrêmes et les organismes nuisibles représentent pour la forêt augmentent également.

L'évolution du mouvement de terrain au «Spitze Stei», sur les hauteurs de Kandersteg, continue d'être étroitement surveillée. D'une manière générale, il ressort que la gestion des risques liés aux dangers naturels est fortement concernée par les conséquences attendues du changement climatique. Même si les événements naturels ont été relativement peu nombreux en 2024, la réactivation d'un glissement de terrain a tout de même détruit quatre maisons à Wattenwil. De plus, de violents orages ont éclaté localement dans l'Oberland bernois à la mi-août.

La politique forestière cantonale telle que décrite à l'article 2 Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo; RSB 921.4) reste adaptée pour faire face aux défis croissants avec des fonds publics limités. Une gestion forestière intégrée prend en compte les différentes attentes envers la forêt en fonction de leur importance et de leur financement. Les programmes d'encouragement sont poursuivis de manière à soutenir le développement et la gestion de la forêt dans les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable.

L'Entreprise Forêts domaniales continue de gérer les forêts domaniales selon des standards élevés. Elle promeut la biodiversité en forêt et intensifie les échanges avec les parties prenantes et la population. Elle continue en outre de contribuer au développement de l'économie forestière, à la formation de personnel spécialisé ainsi que, grâce aux cours destinés aux tiers, à l'amélioration globale de la sécurité du personnel travaillant en forêt.

La stratégie du biotope forêt-gibier servira de base pour assurer à l'avenir un rajeunissement diversifié et sûr de la forêt.

Chances et risques

Le changement climatique fait augmenter le risque d'événements extrêmes tels que des tempêtes, des précipitations intenses ou des périodes de sécheresse. Des mesures proactives peuvent favoriser le rajeunissement en temps utile des forêts et améliorer ainsi leur capacité d'adaptation. Les essences adaptées au climat et les peuplements riches en structures augmentent la résilience de la forêt. De plus, une économie forestière performante doit permettre de conserver la forêt et ses prestations moyennant des fonds publics supportables, et ce malgré le changement climatique et les événements extrêmes. Le canton y contribue notamment en subventionnant les projets d'optimisation de l'exploitation et en numérisant les procédures.

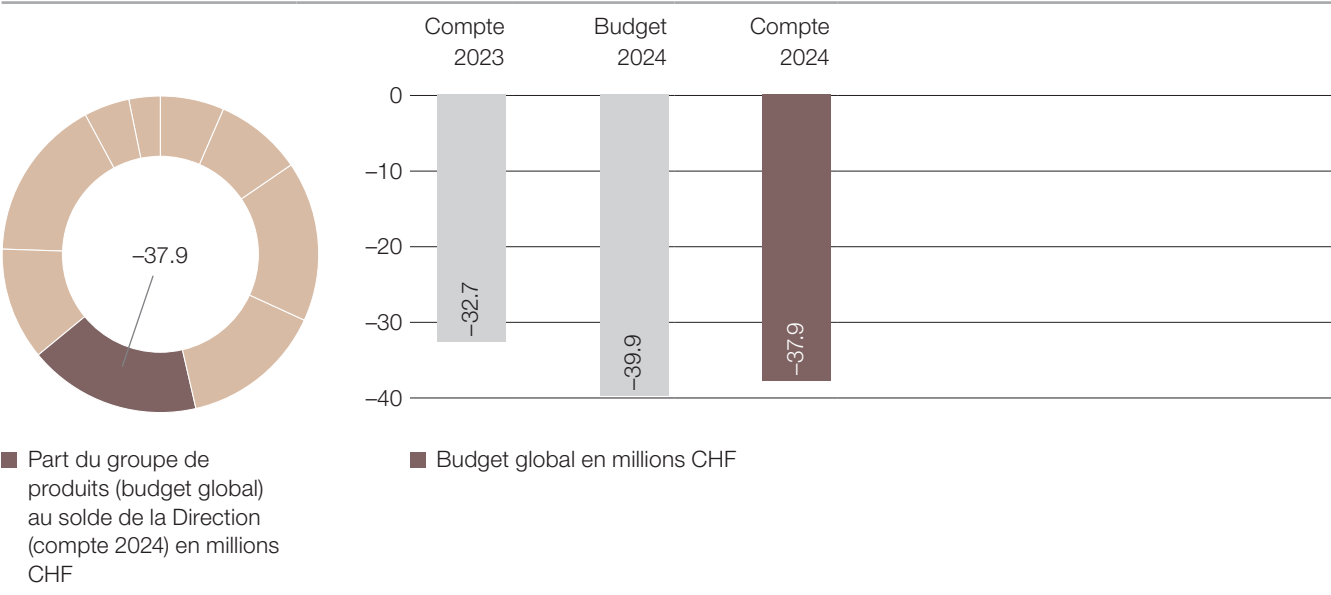
Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt mais aussi sur l'ensemble de la région alpine, avec des répercussions pouvant se faire ressentir jusque dans les vallées.

L'Entreprise Forêts domaniales poursuit son développement en vue de gérer efficacement et de manière exemplaire les forêts domaniales, de garantir les prestations forestières, de réduire les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 100	186 100
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 075	3 000
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	2 846	2 846
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	693	750
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 003	1 000
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-603 819 395	-627 919 787	-616 877 086	11 042 700	1.8 %
30 Charges de personnel	-35 173 290	-35 341 552	-36 370 962	-1 029 410	-2.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-7 069 332	-8 855 750	-8 849 354	6 396	0.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 066 479	-1 671 105	-3 850 770	-2 179 665	< -100.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-14 764 977	-19 938 000	-14 780 630	5 157 370	25.9 %
37 Subventions à redistribuer	-543 987 259	-560 050 000	-550 143 994	9 906 006	1.8 %
39 Facturation interne	-1 758 054	-2 063 381	-2 881 374	-817 993	-39.6 %
Revenu d'exploitation	570 941 017	587 975 806	578 871 382	-9 104 424	-1.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	12 810	12 810	-
42 Rémunérations	8 359 921	8 833 800	8 743 759	-90 041	-1.0 %
43 Recettes diverses	173 609	829 337	96 208	-733 129	-88.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 253 444	3 229 810	3 083 250	-146 560	-4.5 %
47 Subventions à redistribuer	543 975 934	560 050 000	550 143 994	-9 906 006	-1.8 %
49 Imputations internes	15 178 110	15 032 859	16 791 361	1 758 502	11.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-32 878 378	-39 943 981	-38 005 704	1 938 277	4.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	133 527	0	115 498	115 498	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	133 527	0	115 498	115 498	–
Résultat d'exploitation	–32 744 851	–39 943 981	–37 890 206	2 053 775	5.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–32 744 847	–39 943 982	–37 890 205	2 053 778	5.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Palements directs	–3 656 203	–4 801 467	–9 072 466	–4 270 999	–89.0 %
Améliorations structurelles et de la production	–20 729 179	–25 579 008	–20 245 216	5 333 792	20.9 %
Inforama Formation et vulgarisation	–8 359 470	–9 563 507	–8 572 525	990 982	10.4 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du groupe de produits «Agriculture» présente une amélioration de CHF 2,1 millions par rapport au montant budgété.

Les charges de personnel représentent CHF 1,0 million de plus qu'attendu. Ce dépassement est notamment lié au fait que les coûts supplémentaires découlant de l'adaptation des conditions d'embauche des membres du corps enseignant de l'INFORAMA ont été sous-estimés. Le nombre de classes ayant augmenté, il a de surcroît fallu embaucher des enseignantes et enseignants supplémentaires. De plus, l'introduction de la nouvelle fonction de maîtrise de classe et des allocations de fonction, qui n'était pas budgétée, a elle aussi pesé sur les charges de personnel. Les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation sont restées dans les limites prévues par le budget. Les charges d'amortissement ont dépassé le budget de CHF 2,2 millions en raison d'amortissements non planifiés de CHF 3,1 millions liés à l'interruption du projet de

nouveau système d'information agricole. Les charges de transfert sont restées inférieures de CHF 5,2 millions au budget. Le projet qui doit succéder au projet bernois de protection des plantes a pris du retard, ce qui a réduit les moyens financiers nécessaires. Par ailleurs, les dépenses relatives aux organismes de quarantaine ont été nettement plus faibles que prévu. Dans le domaine des améliorations structurelles, les dépenses ont été inférieures aux prévisions en raison des restrictions budgétaires au niveau fédéral (moins de moyens à disposition pour les projets de cofinancement) et du retard pris par des projets de grande ampleur. Concernant les subventions redistribuées (groupes de matières 37 et 47), la différence de CHF 9,9 millions par rapport au budget, aussi bien au niveau des dépenses que des recettes, n'a pas d'incidence sur le solde. Les imputations internes ont dépassé les prévisions de CHF 1,8 million en raison du fait que les coûts supplémentaires des prestations de formation de l'INFORAMA ont été refacturés à l'INC.

Priorités de développement

La priorité de ce groupe de produits résidait dans la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023 à 2026, de la stratégie OAN 2030 et des nouvelles prescriptions fédérales de la politique agricole (train d'ordonnances agricoles p. ex.). La mise en œuvre des sous-projets de l'offensive bio bernoise 2025 et des projets menés dans le cadre de la Wyss Academy for Nature ainsi que l'élaboration, dans le cadre d'un processus participatif, du «Programme d'impulsion bernois pour l'alimentation, le climat et l'environnement» ont également occupé une place centrale. L'organisme responsable (OAN, Berner Bauernverband [BEBV]) a décidé de tester au moyen d'un projet pilote ce programme exigeant qui en-

globe l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Dans le cadre d'un processus participatif et conformément aux charges imposées par le Grand Conseil, la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a été remaniée et adoptée à l'attention du Grand Conseil. Les travaux concernant le nouveau système d'information agricole ont été interrompus après qu'une analyse détaillée a montré que ce projet informatique ne pourrait pas respecter l'enveloppe budgétaire et le calendrier fixés. La bonne exécution de la politique agricole et le versement des paiements directs dans les délais prévus resteront garantis grâce à l'application GELAN actuelle.

Chances et risques

Les soubresauts géopolitiques actuels accentuent, tant sur le plan politique que sociétal, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse, ce qui impacte considérablement l'agriculture nationale en tant qu'acheteuse d'intrants et productrice de denrées alimentaires et de fourrages. Cette situation recèle à la fois des risques et des opportunités. L'une des chances réside dans le fait que la population suisse apprécie encore davantage les denrées alimentaires de qualité et locales. La multiplication des restrictions et des goulets d'étranglement liés au commerce dans le domaine des intrants doit par contre être considérée comme un risque pour l'agriculture et la politique économique. L'agriculture sera probablement de plus en plus souvent contrainte de s'adapter à ces incertitudes en matière de politique commerciale.

Ces évolutions constantes et les complications qu'elles engendrent au chapitre de la politique agricole fédérale rendent difficiles les pronostics sur le contenu et l'ampleur des réformes agricoles ainsi que sur les effets à attendre de leur poursuite. Les modifications des conditions générales de la politique agricole entraînent à la fois des risques et des opportunités, aussi bien pour les exploitations

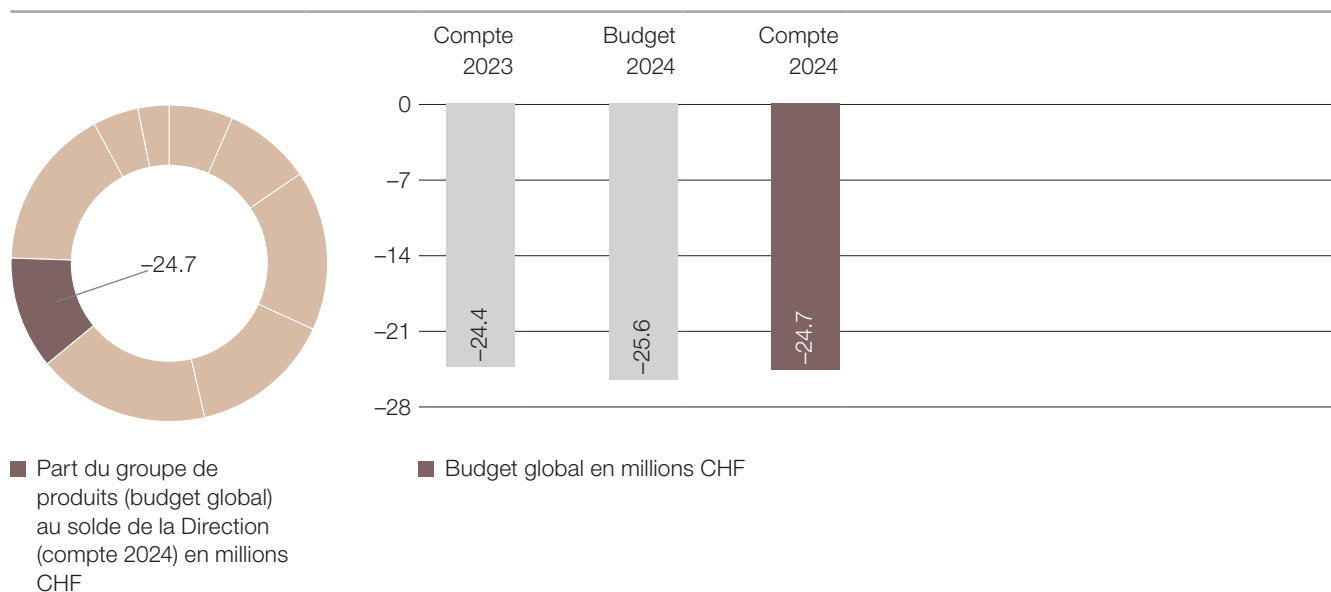
que pour l'ensemble du secteur. Le fait que les prescriptions fédérales à transposer dans les cantons doivent l'être selon un calendrier très serré constitue une contrainte en matière d'exécution de la politique agricole. Le secteur agricole regrette d'être confronté à de lourdes charges administratives et de dépendre toujours plus du monde politique.

Comme dans d'autres secteurs, le changement climatique comporte des risques accrus pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées et parfois très coûteuses. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs restera un défi pour l'agriculture également. Les organismes exotiques envahissants peuvent avoir des répercussions négatives sur l'agriculture et la nature. Les mesures de lutte en la matière nécessitent d'importantes ressources. Suite aux décisions prises par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2024, un bureau de coordination sur les néobiotes est en train d'être mis en place à l'OAN.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	119	221
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	58	72
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09.)	95	96
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 474	3 141
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	541	544
Part d'exploitations bio (en %)	16	16
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrivisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	-39 943 011	-42 207 959	-43 145 428	-937 469	-2.2 %
30 Charges de personnel	-13 011 932	-13 454 046	-12 754 533	699 512	5.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-8 576 839	-9 198 028	-12 040 528	-2 842 500	-30.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-348 098	-449 831	-261 724	188 107	41.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-916 636	-774 393	0	774 393	100.0 %
36 Charges de transfert	-16 435 852	-17 617 000	-17 363 997	253 003	1.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-653 653	-714 660	-724 645	-9 985	-1.4 %
Revenu d'exploitation	15 547 057	16 583 768	18 783 820	2 200 052	13.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	4 235 482	4 692 500	4 366 106	-326 394	-7.0 %
42 Rémunérations	499 173	655 500	572 659	-82 841	-12.6 %
43 Recettes diverses	10 266	0	1	1	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	300 055	300 055	-
46 Revenus de transfert	6 130 911	6 480 368	8 840 236	2 359 868	36.4 %
47 Subventions à redistribuer	11 325	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 659 900	4 755 400	4 704 764	-50 636	-1.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-24 395 955	-25 624 191	-24 361 608	1 262 583	4.9 %
34 Charges financières	-18 490	-18 000	-23 543	-5 543	-30.8 %
44 Recette financière	8 585	0	2 182	2 182	-
Résultat du financement	-9 904	-18 000	-21 361	-3 361	-18.7 %
Résultat d'exploitation	-24 405 859	-25 642 191	-24 382 969	1 259 222	4.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-310 000	-310 000	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	-310 000	-310 000	-
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-24 405 859	-25 642 191	-24 692 969	949 222	3.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Pêche	-2 402 117	-2 453 795	-3 087 087	-633 292	-25.8 %
Chasse	-5 220 494	-4 933 327	-5 086 255	-152 929	-3.1 %
Protection et promotion de la nature	-16 783 248	-18 255 069	-16 519 626	1 735 443	9.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du groupe de produits «Nature» présente une amélioration de CHF 0,9 million par rapport au montant budgété.

Les charges de personnel représentent CHF 0,7 million de moins qu'attendu. Les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ont quant à elles dépassé de CHF 2,8 millions le montant budgété. À l'approche de la fin de la convention-programme 2020 à 2024 conclue avec la Confédération, le Service de la promotion de la nature a achevé de nombreuses activités, déclenchant ainsi d'importants fonds fédéraux. Les charges supplémentaires du produit «Protection et promotion de la nature» (CHF 1,3 mio) n'ont pas d'incidence sur le solde car elles ont été financées par des fonds fédéraux, comme le montre la hausse correspondante des revenus de transfert. Concernant le Fonds de régénération des eaux (financement spécial), les charges ont dépassé les prévisions de CHF 0,8 million en raison de la planification de futurs projets d'aménagement des eaux, considérés comme prestations préalables fournies aux communes, et des contrôles d'efficacité menés sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ces dépenses supplémentaires n'ont-elles non plus aucune incidence sur

le solde des comptes de résultats annuels puisqu'elles ont été financées par le fonds. Les charges de l'Inspection de la chasse ont dépassé d'environ CHF 0,5 million la somme budgétée, ce qui est notamment lié aux dépenses supplémentaires pour l'équipement des gardes-faune (nouvelles embauches en raison de départs à la retraite), pour le renouvellement partiel de la flotte de véhicules de service en leasing et pour les frais. Les charges de l'Inspection de la pêche représentent CHF 0,2 million de plus que prévu car deux mesures ont été réalisées alors qu'elles n'étaient pas planifiées : stabilisation de la population de cormorans (motion 123-2022) et introduction de l'obligation de déclaration et de nettoyage pour les bateaux afin d'éviter que des plantes et des animaux exotiques (moule quagga p. ex.) ne continuent de proliférer dans les eaux bernoises. Les revenus de transferts sont supérieurs de CHF 2,4 millions au montant budgété en raison du fait que, comme mentionné plus haut, davantage de fonds fédéraux ont été sollicités en 2024 via la convention-programme 2020-2024 dans le domaine de la protection de la nature que les années précédentes.

Priorités de développement

Le groupe de produits a fait de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la stratégie OAN 2030 et des conventions-programmes 2020-2024 conclues avec la Confédération sa priorité. Les contenus de la nouvelle convention-programme 2025-2028 dans le domaine de la protection de la nature ont été négociés avec l'OFEV. Par ailleurs, les bases élaborées pour l'infrastructure écologique dans le canton de Berne ont été soumises pour examen à l'OFEV. La dynamique créée par la célébration des 25 ans du Fonds de régénération des eaux a fourni l'occasion d'encourager les groupes-cibles que sont les communes et les propriétaires fonciers à lancer des projets de revitalisation. L'OAN a par ailleurs mené de vastes et intenses travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 123/2022 «Gestion plus durable de la population de cor-

morans» Martin (Gerolfingen-Täuffelen, Les Vertes) adoptée par le Grand Conseil et mis en place des mesures pour empêcher la prolifération de la moule quagga. La gestion des grands prédateurs a, cette année encore, entraîné un surcroît de travail considérable pour les gardes-faune et l'Inspection de la chasse. La planification de la chasse a pu être réalisée de manière efficace et conforme à la stratégie. Afin de mieux protéger les animaux sauvages, de nouvelles réglementations ont été introduites dans les zones de protection de la faune sauvage. Les révisions correspondantes (trois tranches) de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63) contribueront principalement à la biodiversité, mais aussi au tourisme et à la préservation de nos biotopes.

Chances et risques

La convention-programme dans le domaine de la protection de la nature et le plan sectoriel Biodiversité constituent une base solide pour concrétiser les mesures de protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. Le risque dans ce domaine est que les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre ne soient pas mises à disposition. La biodiversité en milieu bâti continue de gagner en importance, aussi bien au niveau national que cantonal, quoiqu'elle se heurte en partie aux objectifs et mesures relevant de la construction d'infrastructures. Les principaux risques relatifs à la biodiversité sont observés au niveau de l'acceptation par la société des mesures nécessaires, des conflits d'intérêts de toute nature, des projets complexes et chronophages, sans parler des ressources en personnel limitées à disposition pour assurer l'exécution des mesures.

Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols (pondération de ses différentes fonctions), l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) et l'énergie (sécurité de l'approvisionnement/protection de la nature, de la faune sauvage et du paysage) continuent à prendre de l'ampleur. Les

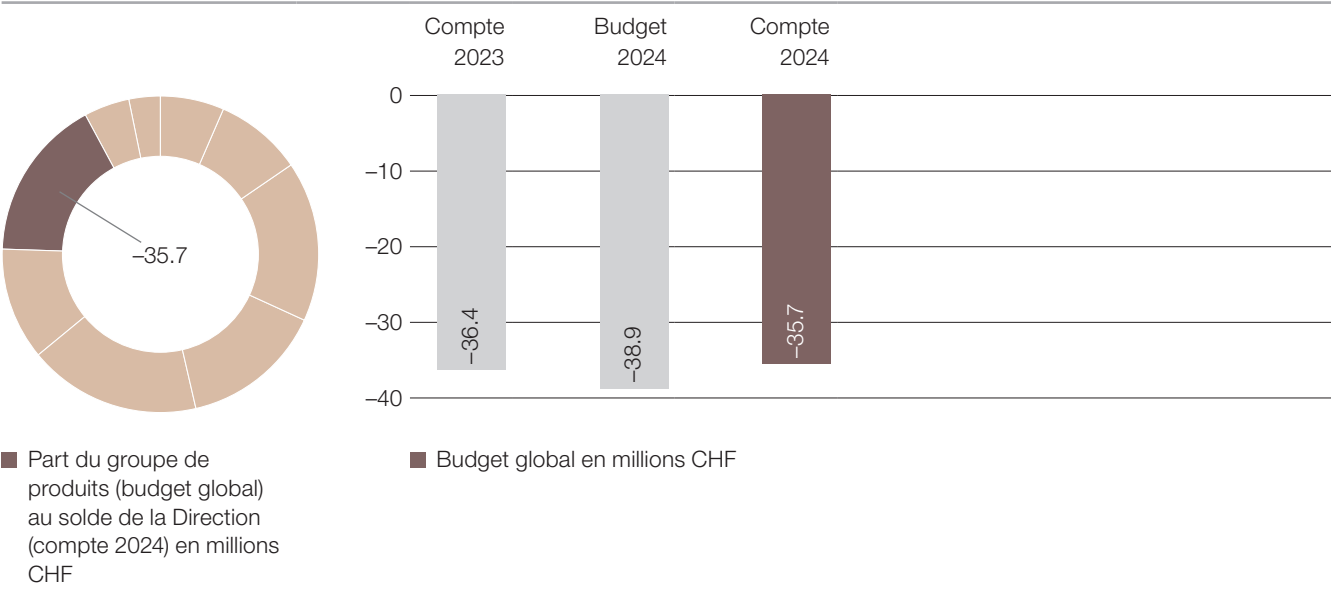
effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Cela étant, il y a lieu de multiplier les projets de régénération afin de relier les refuges pour la faune et de renforcer la résilience des cours d'eau. Le soutien financier supplémentaire de la Confédération nécessaire pour ce faire n'a malheureusement pas pu être obtenu dans le cadre de la convention-programme 2025-2028 concernant les régénérations.

Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par l'emploi de polluants. L'agriculture pourra contribuer à la réduction de ce risque en mettant systématiquement en œuvre le plan de mesures « pour une eau potable propre et une agriculture plus durable ». Les PFAS, des polluants éternels, ont suscité de vifs débats en matière de santé et d'environnement. Au niveau fédéral, de nombreuses questions restent en suspens concernant leur gestion et les mesures à appliquer. La gestion du loup, du lynx et du castor ainsi que la thématique forêt-gibier requièrent de plus en plus de ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	786	877
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	505	550
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 222	1 347
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	4
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des batraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	138	138

4.7.7 l'environnement et de l'énergie



Description

- L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour
- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
 - promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'àuprès de la population,
 - planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
 - exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
 - participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
 - évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
 - coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
 - encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
 - exécuter les tâches cantonales liées :
 1. à la protection de l'air et
 2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
 - les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-84 336 861	-109 115 390	-82 227 256	26 888 135	24.6 %
30 Charges de personnel	-7 581 816	-8 179 362	-8 380 482	-201 121	-2.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 604 673	-1 629 314	-1 877 239	-247 925	-15.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-125 532	-216 854	-128 645	88 210	40.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-74 529 953	-98 527 000	-71 207 262	27 319 738	27.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-494 887	-562 860	-633 628	-70 767	-12.6 %
Revenu d'exploitation	47 944 606	70 243 234	46 540 993	-23 702 241	-33.7 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 673 152	1 599 000	1 871 344	272 344	17.0 %
43 Recettes diverses	40	0	-40	-40	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	46 028 098	68 371 234	44 419 280	-23 951 954	-35.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	243 315	273 000	250 410	-22 590	-8.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-36 392 255	-38 872 156	-35 686 263	3 185 894	8.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	9 706	9 706	–
Résultat du financement	0	0	9 706	9 706	–
Résultat d'exploitation	-36 392 255	-38 872 156	-35 676 557	3 195 599	8.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-36 392 255	-38 872 156	-35 676 557	3 195 599	8.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Développement durable	-1 101 301	-1 244 094	-1 440 561	-196 467	-15.8 %
Energie	-32 272 862	-34 777 952	-30 834 297	3 943 655	11.3 %
Protection contre les immissions	-3 018 092	-2 850 110	-3 401 699	-551 589	-19.4 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Les coûts de personnel ont été supérieurs aux prévisions (CHF 0,2 mio). Suite au rejet par le Grand Conseil de la demande de création de postes à durée indéterminée et du budget correspondant (CHF 0,2 mio), les travaux supplémentaires indispensables ont été réalisés au moyen de postes à durée déterminée et d'heures accumulées sur les comptes épargne-temps.

Les économies de CHF 0,1 million avaient déjà été soustraites du budget annuel prévu pour les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation, mais le budget a tout de même pu être respecté. Des dépenses supplémentaires d'environ CHF 0,2 million ont été nécessaires pour les infrastructures de bureau destinées aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices, pour l'électrification de la flotte de véhicules ainsi que pour l'exposition spéciale « Zéro émission nette ». Elles ont été légèrement plus que compensées par des recettes supplémentaires de CHF 0,3 million au titre des contributions.

Les économies de CHF 3,2 millions affichées par le solde global du compte de résultats par rapport au budget résultent d'un nombre de promesses de subventions inférieur aux prévisions. Le montant de CHF 5,0 millions alloué à titre complémentaire par le Grand Conseil afin d'anticiper les besoins en matière d'encouragement n'a pas été épuisé mais a permis d'éviter un dépassement budgétaire ou l'arrêt des subventions. Avec le budget initial, il aurait manqué plusieurs millions de francs pour les mesures d'encouragement.

Les montants supplémentaires demandés ne peuvent être intégralement compensés par les moyens financiers alloués au titre de l'encouragement puisque ces montants ont été accordés par le Grand Conseil explicitement dans cet objectif et que leur affectation est dès lors liée.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. Par ailleurs, l'objectif « zéro émission nette 2050 » est désormais inscrit dans la ConstC. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au changement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les

immissions lumi-neuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les objectifs du développement durable [ODD] 2030).

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a été chargé, en vertu de l'article constitutionnel sur la protection du climat, d'élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique, une stratégie pour la protection du climat et un plan d'action global pour le canton de Berne (« Green New Deal »).

L'accent a été mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est proposée à titre d'aide. Pour pouvoir développer les énergies renouvelables comme prévu, il faut élaborer pour l'ensemble du secteur un programme de développement des infrastructures énergétiques indiquant concrètement ce qui doit être développé.

Chances et risques

Le changement climatique en cours multiplie les risques contre lesquels le canton doit se prémunir. Dans le même temps, les mesures requises offrent de nouvelles opportunités économiques sur le terrain de l'innovation.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne présente des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent aussi bien des emplois que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. Un réseau « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » interne à l'administration est mis en place pour favoriser la concrétisation des ODD.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant sont des tâches exécutives permanentes d'importance. Le plan de mesures de protection de l'air est en outre réévalué et actualisé le cas échéant.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une refonte de l'organisation centralisée responsable de l'exécution et la poursuite de la transition numérique dans ce dernier domaine.

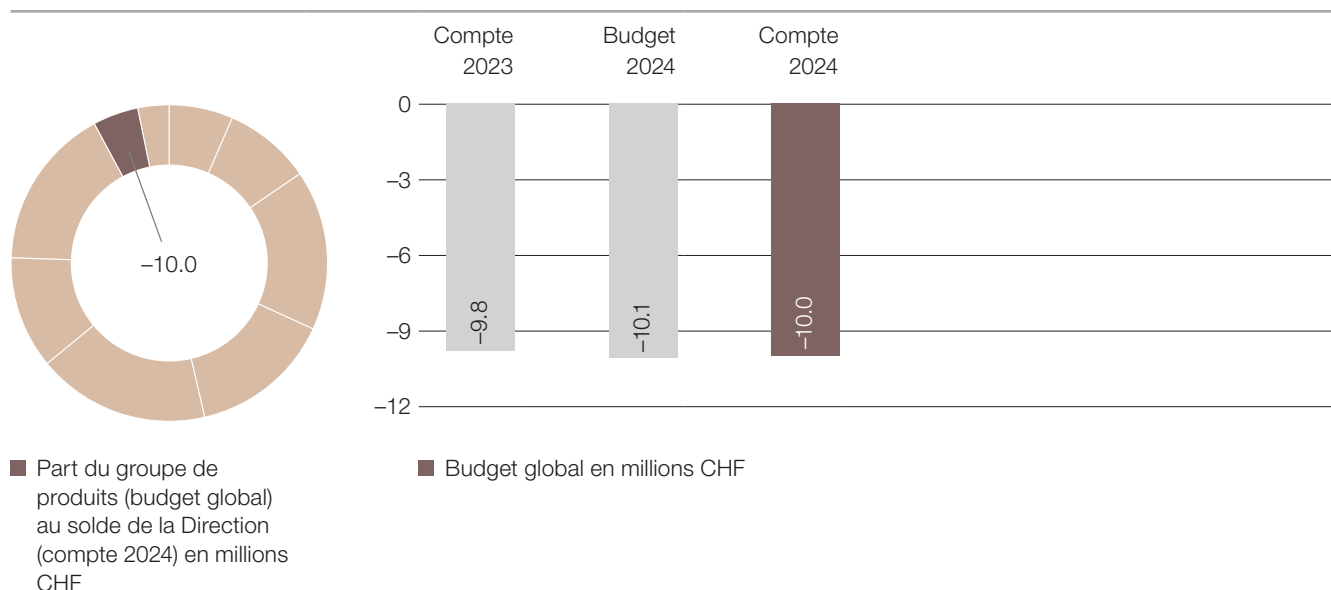
La législation sur les contributions globales et, désormais, le programme d'impulsion (lié à la loi sur le climat et l'innovation à partir du 1^{er} janvier 2025) de la Confédération ainsi que la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encouragement peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Le passage au numérique pour l'ensemble des procédures et pour le traitement des données entraîne une hausse de l'efficacité et améliore l'utilité de ces opérations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Procédures d'autorisation coordonnées: Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)	0	156
Rapports techniques: Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions	0	3 215
Affaires politiques: Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE	0	27
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures): Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions/plainte par la suite	0	17 575
Information et formation continue: Nombre de conférences/séances d'information/formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)	0	57
Encouragement dans le domaine de l'énergie: Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	0	4 860
Procédures de recours: Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)	0	53

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes.

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneuses et baigneurs.

Informar les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-11 709 319	-11 845 559	-11 991 398	-145 839	-1.2 %
30 Charges de personnel	-9 120 035	-9 525 384	-9 316 706	208 678	2.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 589 970	-1 155 000	-1 576 119	-421 119	-36.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-718 084	-716 559	-729 780	-13 221	-1.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-281 231	-448 615	-368 793	79 822	17.8 %
Revenu d'exploitation	1 909 083	1 758 000	1 983 306	225 306	12.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 806 173	1 692 000	1 908 832	216 832	12.8 %
43 Recettes diverses	51	0	124	124	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 874	7 000	5 168	-1 832	-26.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	97 985	59 000	69 181	10 181	17.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-9 800 236	-10 087 559	-10 008 092	79 466	0.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	10 222	0	39 778	39 778	–
Résultat du financement	10 222	0	39 778	39 778	–
Résultat d'exploitation	–9 790 014	–10 087 559	–9 968 314	119 244	1.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–9 790 014	–10 087 559	–9 968 314	119 244	1.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–8 083 764	–8 597 777	–8 288 797	308 980	3.6 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 706 250	–1 489 782	–1 679 518	–189 736	–12.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Malgré la hausse des prix des matériaux et des matières premières, le groupe de produits «Protection des cosuomateurs et de l'environnement» a pu respecter de justesse le budget prévu. Ce bon

résultat montre que le budget, très serré, a été utilisé selon une approche raisonnée et bien conçue des coûts.

Priorités de développement

Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade

Le Laboratoire cantonal (LC) fait appliquer la législation sur les denrées alimentaires en effectuant au sein des entreprises des contrôles basés sur les risques et en analysant les échantillons prélevés. Les activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence ont été développées et la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler a pu être renforcée.

Dans le domaine de la législation sur les produits chimiques, l'accent a été mis sur les fluides frigorigènes, tandis que dans celui relevant de l'Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM; RS 814.012) la collaboration avec d'autres offices impliqués a été améliorée. De nombreux changements sont intervenus au sein du personnel de la division. Après s'être familiarisés avec leurs missions, les nouveaux membres du personnel ont pu se consacrer davantage aux inspections.

Sécurité de l'environnement

Chances et risques

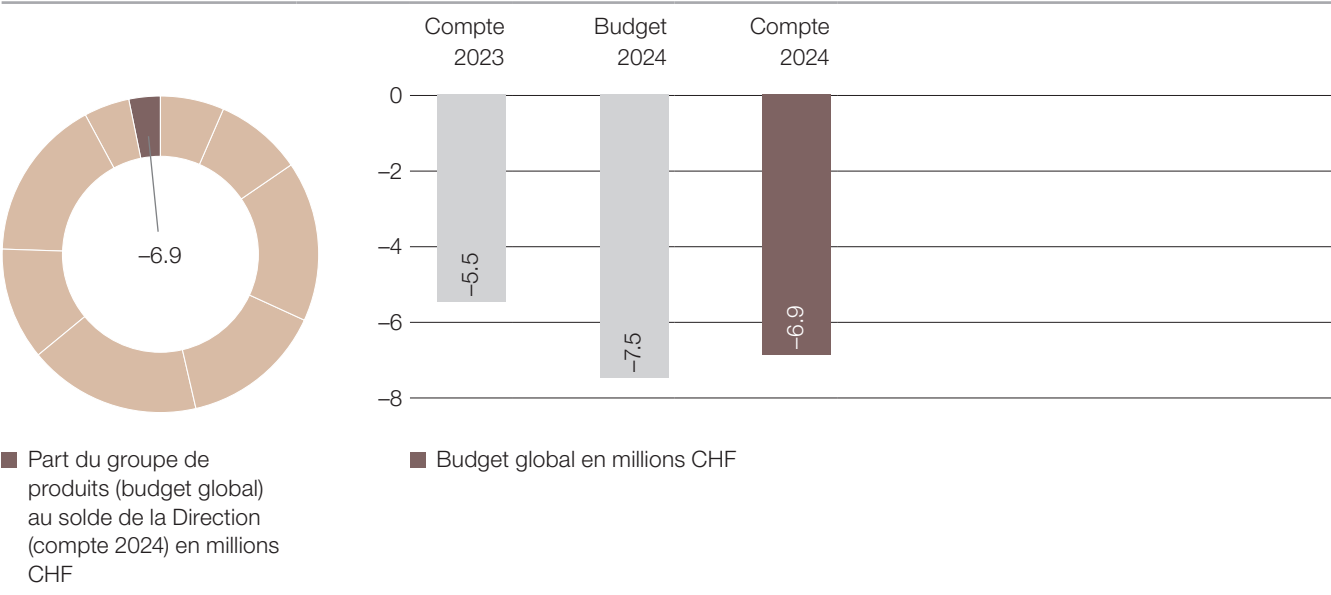
En raison des investissements à réaliser à moyen terme, requis par des changements importants dans les locaux utilisés actuellement, le laboratoire doit être installé dans de nouveaux locaux. D'après le

calendrier actuel, les travaux d'aménagement de ces derniers, sur le site du Bernapark à Stettlen, devraient être réalisés jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 649	8 589
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 856	11 629
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	84	85
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-12 428 879	-16 346 092	-14 375 196	1 970 896	12.1 %
30 Charges de personnel	-7 000 431	-7 886 608	-7 268 801	617 807	7.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-2 509 088	-3 652 922	-3 453 620	199 302	5.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-41 551	-67 864	-45 228	22 636	33.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-501 162	-752 500	-422 153	330 347	43.9 %
37 Subventions à redistribuer	-1 717 859	-1 650 000	-1 563 522	86 478	5.2 %
39 Facturation interne	-658 788	-2 336 198	-1 621 871	714 326	30.6 %
Revenu d'exploitation	6 231 705	8 877 019	7 491 380	-1 385 639	-15.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	8 550	75 000	61 250	-13 750	-18.3 %
42 Rémunérations	4 123 917	3 993 000	4 162 048	169 048	4.2 %
43 Recettes diverses	-267	0	92	92	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	11 316	1 375 530	383 630	-991 900	-72.1 %
46 Revenus de transfert	8 442	0	9 850	9 850	-
47 Subventions à redistribuer	1 717 859	1 650 000	1 563 522	-86 478	-5.2 %
49 Imputations internes	361 888	1 783 488	1 310 988	-472 500	-26.5 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-6 197 175	-7 469 073	-6 883 816	585 257	7.8 %
34 Charges financières	-23 584	0	-2 949	-2 949	-
44 Recette financière	720 233	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	696 648	0	-2 949	-2 949	-
Résultat d'exploitation	-5 500 527	-7 469 073	-6 886 764	582 308	7.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-48 727	-48 727	-
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	-48 727	-48 727	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-5 500 527	-7 469 073	-6 935 492	533 581	7.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Service vétérinaire	-5 500 527	-7 469 073	-6 935 492	533 581	7.1 %
Caisse des épizooties	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global de l'Office des affaires vétérinaires (OVET) présente une amélioration d'environ CHF 0,5 million par rapport au budget 2024, essentiellement due au fait qu'il n'a pas été nécessaire

d'utiliser l'intégralité du budget prévu pour les cas d'épizooties et les indemnités pour pertes d'animaux.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations fédérales sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'exercice de la profession vétérinaire, sur les médicaments vétérinaires ainsi que de la loi cantonale du 27 mars 2012 sur les chiens (RSB 916.31) et l'ordonnance du 21 janvier 2009 sur la protection des animaux et les chiens (OPAC; RSB 916.812).

L'accent est mis d'une part sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, d'autre part sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également. Ces objectifs

sont notamment atteints par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR), par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale, par la mise en place de mesures visant à améliorer la santé animale ainsi que par la consolidation de la collaboration avec les organisations du secteur dans la lutte contre les épizooties. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'Asan, l'application commune aux cantons et à la Confédération, est préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Chances et risques

La réalisation d'un programme nationale de lutte contre le piétin (affection des onglons du mouton) permet de renforcer la rentabilité et la durabilité de la production d'ovins et d'améliorer la santé animale. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait per-

mettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 957	1 986
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	251	999

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 555 999	-4 765 530	-3 473 519	1 292 011	27.1 %
Rendement	2 555 999	4 765 530	3 473 519	-1 292 011	-27.1 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-595 019	-780 769	-742 849	37 920	4.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-1 369 151	-2 295 384	-1 659 375	636 009	27.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 380	-22 154	-5 057	17 097	77.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-501 162	-752 500	-418 253	334 247	44.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-48 727	-48 727	-
39 Facturation interne	-89 287	-914 723	-599 258	315 465	34.5 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	8 400	75 000	61 250	-13 750	-18.3 %
42 Rémunérations	2 182 071	2 265 000	2 241 798	-23 202	-1.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	11 316	1 375 530	383 630	-991 900	-72.1 %
46 Revenus de transfert	74	0	59	59	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	354 138	1 050 000	786 782	-263 218	-25.1 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-55 163	-61 539	0	61 539	100.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-55 163	-61 539	0	61 539	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-55 163	-61 539	0	61 539	100.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-12 249 228	-10 975 652	-12 237 912	-1 262 260	-11.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-12 237 912	-9 600 122	-11 854 282	-2 254 160	-23.5 %
Variation du patrimoine	11 316	1 375 530	383 630	-991 900	-72.1 %

Commentaire

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible. En raison du programme d'éradication d'une maladie des ovins (piétin) qui a été lancé à l'automne 2024 pour une durée de cinq ans ainsi que de l'apparition de cas

de la maladie de la langue bleue à l'automne, le nombre de cas d'épizooties à traiter a augmenté par rapport à l'année précédente. Le solde du fonds devrait encore s'amoinrir. La nécessité d'adapter éventuellement les contributions demandées aux détentrices et détenteurs d'animaux sera évaluée en temps utile.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 840 340	-4 847 300	-4 786 932	60 368	1.2 %
Rendement	4 840 340	4 847 300	4 786 932	-60 368	-1.2 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-254 318	-579 622	-250 771	328 851	56.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 109 010	-247 500	-1 017 309	-769 809	< -100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-804 902	-628 178	0	628 178	100.0 %
36 Charges de transfert	-2 653 577	-3 390 000	-3 190 565	199 435	5.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-310 000	-310 000	-
39 Facturation interne	-18 533	-2 000	-18 287	-16 287	< -100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	172 162	172 162	-
46 Revenus de transfert	419 132	300 000	246 495	-53 505	-17.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	4 421 208	4 547 300	4 368 275	-179 025	-3.9 %
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Etat du patrimoine					
	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-19 383 602	-19 357 692	-20 188 504	-830 812	-4.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-20 188 504	-19 985 870	-20 016 342	-30 472	-0.2 %
Variation du patrimoine	-804 902	-628 178	172 162	800 340	> 100.0 %

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits « Nature ». Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'inves-

tissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-237 747	-151 500	-942 383	-790 883	< -100.0%
Rendement	237 747	151 500	942 383	790 883	> 100.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-59 697	0	0	0	0.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-168 050	0	-712 383	-712 383	-
36 Charges de transfert	-10 000	-151 500	-230 000	-78 500	-51.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	235 136	0	937 066	937 066	-
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	2 611	151 500	2 440	-149 060	-98.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	2 877	2 877	-

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	573 959	573 959	742 009	168 050	29.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	742 009	573 959	1 454 392	880 433	100.0%
Variation du patrimoine	168 050	0	712 383	712 383	-

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « développement et surveillance économique » et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe

d'hébergement conformément à l'art. 27 de la LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées

sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-468 368	-431 800	-571 683	-139 883	-32.4 %
Rendement	468 368	431 800	571 682	139 882	32.4 %
Solde	0	0	-1	-1	-
Charges					
30 Charges de personnel	-19 323	-25 585	-21 032	4 553	17.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-39 999	0	-38 723	-38 723	-
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-111 734	-146 215	0	146 215	100.0 %
36 Charges de transfert	-291 346	-260 000	-511 928	-251 928	-96.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 966	0	0	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	127 893	127 893	-
46 Revenus de transfert	468 368	431 800	443 789	11 989	2.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-454 825	-663 228	-566 559	96 669	14.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-566 559	-809 443	-438 666	370 777	45.8 %
Variation du patrimoine	-111 734	-146 215	127 893	274 108	> 100.0 %

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de me-

sures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Nature ».

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-7 368 925	-4 693 600	-6 496 356	-1 802 756	-38.4 %
Rendement	7 368 925	4 693 600	6 496 356	1 802 756	38.4 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	0	-198 600	0	198 600	100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-7 318 925	-4 420 000	-6 496 356	-2 076 356	-47.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-50 000	-75 000	0	75 000	100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	39 416	39 416	-
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	405 474	8 000	346 977	338 977	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 834 053	2 470 000	3 675 437	1 205 437	48.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	1 229 398	315 600	534 526	218 926	69.4 %
49 Facturation interne	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-4 059 820	-17 500 000	-8 528 340	8 971 660	51.3 %
Recettes	6 049 401	17 500 000	10 625 361	-6 874 639	-39.3 %
Solde	1 989 581	0	2 097 021	2 097 021	–
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	-4 059 820	-17 500 000	-8 528 340	8 971 660	51.3 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	6 049 401	17 500 000	10 625 361	-6 874 639	-39.3 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	46 006 714	46 006 714	44 777 315	-1 229 399	-2.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	44 777 315	46 006 714	44 242 789	-1 763 925	-3.8 %
Variation du patrimoine	-1 229 399	0	-534 526	-534 526	–

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits «Développement et surveillance économique».

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-26.5		0.2
Santé publique	-1 814.6		15.7
Intégration sociale et action sociale	-1 140.0		390.7

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-22.9	-32.7	-26.2	6.5	19.8 %
Santé publique	-1 659.0	-1 767.7	-1 799.0	-31.3	-1.8 %
Intégration sociale et action sociale	-725.5	-814.3	-749.3	65.0	8.0 %
Total	-2 407.3	-2 614.7	-2 574.5	40.2	1.6 %

5.3 Priorités de l'activité

Domaine de l'asile et des personnes réfugiées

Le nombre de personnes requérantes d'asile ou réfugiées de la compétence de la DSSI en ce qui concerne l'intégration, l'hébergement et l'assistance a continué de croître. S'il s'élevait à 15 100 environ en novembre 2023, il a augmenté de 8,0 pour cent pour atteindre 16 400 en novembre 2024.

Le nombre de personnes qui vivent dans un centre d'hébergement collectif s'est quant à lui stabilisé à un niveau élevé et se monte actuellement à 3000 (niveau semblable à celui de l'exercice précédent).

Dans les prochains mois, les capacités d'hébergement devraient être suffisantes, même si cette situation est susceptible de changer rapidement, notamment selon le nombre de personnes fuyant l'Ukraine.

En mai 2024, le Conseil fédéral a pris acte d'une série de mesures visant à encourager l'intégration des personnes bénéficiant du statut de protection S sur le marché du travail. Le but était d'atteindre un taux d'activité de 40,0 pour cent d'ici la fin de l'année. Fin octobre 2024, le taux d'activité des personnes en âge de travailler s'élevait à 32,9 pour cent dans le canton de Berne (contre 28,8 % pour la moyenne nationale).

Le troisième programme d'intégration cantonal (PIC 3) courant jusqu'à fin 2027 a démarré durant l'année sous revue. À l'instar des programmes précédents, l'insertion professionnelle et l'encouragement linguistique demeurent les thèmes prioritaires du PIC 3. Ainsi, un projet pilote lancé à Bellelay au printemps 2024 cible les personnes réfugiées ou requérantes d'asile. Après avoir suivi un cours de langue intensif qui se déroule dans leur centre d'hébergement collectif, le but est qu'elles effectuent le cours d'auxiliaire de santé dispensé par la Croix-Rouge suisse (CRS) et obtiennent le certificat correspondant.

Révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1): phase de conception

En vigueur depuis vingt ans, la LASoc va subir une révision totale afin d'être modernisée et de réaliser des objectifs actuels, tels que le renforcement de la surveillance de l'aide sociale ou l'introduction d'une franchise communale dans ce domaine. Le projet se trouve dans sa phase législative. La procédure de consultation a pris fin mi-octobre 2024. La loi entièrement révisée devrait entrer en vigueur à l'automne 2026.

Insertion professionnelle dans le canton de Berne

Les programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) permettent à des bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Berne d'avoir accès à une palette de prestations visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale. Le système des POIAS, introduit en 2012, n'a connu que très peu d'adaptations depuis. La nécessité de l'ajuster et de l'optimiser suscite par conséquent un large consensus.

Au printemps 2024, la DSSI a démarré la phase de lancement du projet « Changements dans l'insertion professionnelle ». Cinq pistes ont été définies :

- maintenir ce qui a fait ses preuves et assurer un bon accès aux programmes ;
- procéder à un appel d'offres ;

- instaurer une rétribution axée sur les résultats ;
- dissocier l'évaluation de la planification des programmes proprement dits ;
- réduire le nombre de régions tout en maintenant l'ancrage régional de l'offre.

L'introduction du nouveau système est prévue en 2027.

Réorganisation des régions de soins à domicile

En étroite collaboration avec les fournisseurs de prestations, la DSSI a redéfini les régions de soins à domicile pour le canton de Berne. Les 47 périmètres actuels ont été remaniés et n'en formeront à l'avenir plus que 17, plus étendus. Cette nouvelle répartition est alignée sur le modèle régional 4+ institué pour les soins hospitaliers. La DSSI contribue ainsi à assurer des soins intégrés sur le territoire cantonal.

Les contrats de prestations 2026-2029 portant sur la garantie de la couverture des besoins en soins ambulatoires dans les différentes régions font l'objet d'un appel d'offres publié début 2025 sur simap.ch. Les communautés de soumissionnaires peuvent également se porter candidates.

Soutien aux réseaux de soins

Depuis début 2024, la DSSI soutient le réseau de santé du Jura bernois, et notamment son plan de santé VIVA, en collaboration avec le Réseau de l'Arc. Par ailleurs, pendant l'année sous revue, le réseau de soins intégrés de l'Oberland bernois a bénéficié d'une contribution substantielle dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site hospitalier de Zweisimmen par le groupe STS AG. Sont en cours d'examen des demandes de subventions de la région Emmental – Haute-Argovie pour des prestations de soins intégrés planifiées à partir de 2025 en collaboration avec les hôpitaux répertoriés de la région.

Financement des équipes mobiles en soins palliatifs par le système ordinaire

Durant l'année sous revue, l'essai pilote portant sur les équipes mobiles en soins palliatifs a pu être intégré dans le système ordinaire de financement. Ces services sont désormais rémunérés par le biais d'un tarif standard à la prestation, qui est réexaminé chaque année. Cette tarification permet au canton de Berne de couvrir à titre subsidiaire les coûts résiduels des prestations fournies au deuxième niveau d'intervention, jusqu'à ce qu'une solution de financement soit trouvée à l'échelle fédérale (voir motion 20.4264) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique de Conseil des États. La DSSI a conclu des contrats de prestations avec trois équipes mobiles en soins palliatifs, lesquelles sont déployées dans les régions d'Emmental – Haute-Argovie, de l'Oberland bernois et de Berne-Mittelland. L'équipe mobile en soins palliatifs BEJUNE continue de desservir le Jura bernois.

Financement des traitements psychiatriques aigus à domicile par le système ordinaire

L'essai pilote portant sur les traitements psychiatriques aigus à domicile a pu être intégré dans le système ordinaire de financement fin 2023, lequel se fonde sur un forfait journalier. Comme dans le secteur hospitalier, le canton prend en charge 55,0 pour cent des coûts et les assureurs-maladie 45,0 pour cent.

La DSSI a conclu des contrats de prestations avec trois hôpitaux répertoriés pour 2024 et 2025 (SRO AG, STS AG et SPU SA).

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Le 1^{er} juillet 2024, le Conseil fédéral a introduit les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Les grandes lignes du plan cantonal avaient quant à elles été approuvées par le Conseil-exécutif en janvier 2024. En adoptant une approche ascendante, ce plan offre la possibilité à des gestionnaires de projets du domaine de la santé sélectionnés de déposer des projets et des mesures auprès du canton. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de réaffecter les contributions fédérales escomptées dans leur intégralité aux mesures de mise en œuvre de l'initiative. Menées conjointement par la DSSI et l'INC, celles-ci ont été présentées à environ 400 parties prenantes lors d'une manifestation qui s'est tenue en avril 2024. Le canton de Berne a ensuite déposé sa demande de cofinancement auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en milieu d'année.

Révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS; RSB 430.41)

Le service médical scolaire dépend des communes, conformément à l'article 59, alinéa 1 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.10). Il contrôle les conditions sanitaires des écoles publiques et privées relevant de la scolarité obligatoire, arrête les mesures nécessaires et soumet régulièrement les élèves, le corps enseignant et le personnel à des examens médicaux destinés à vérifier leur état de santé. De plus, selon l'alinéa 2, le Conseil-exécutif fixe les dispositions de détail par ordonnance. Cette dernière, qui date de 1994, doit être révisée pour diverses raisons. En raison de la pénurie de médecins, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes disposées à endosser la fonction de médecins scolaires en parallèle à leur activité. Il est ainsi prévu de doter ce service de deux nouveaux modèles (système collectif et système de délégation) afin de laisser aux communes une plus grande marge de manœuvre. Par ailleurs, la rétribution actuelle est insuffisante si bien que de nouvelles recommandations en la matière sont en cours d'élaboration. Enfin, le service médical scolaire doit être numérisé. La DSSI mettra à disposition une fiche de santé sous la forme d'une application en ligne. La version révisée de l'ordonnance est actuellement en consultation, pour une entrée en vigueur prévue en août 2025.

Protocole électronique de sauvetage

Pendant l'année sous revue, le protocole électronique (eProtokoll) a pu être mis en œuvre dans tous les services de sauvetage. Ce système, qui s'appuie sur des fondements solides, est amélioré en continu. Tous les processus de la chaîne de sauvetage ont été numérisés; le protocole électronique servira de base pour d'autres développements numériques. Le projet a pu être achevé dans le cadre du budget autorisé.

Les stratégies partielles de la Stratégie de la santé

Fin juin 2024, le Conseil-exécutif a adopté la stratégie partielle portant sur les soins intégrés (ACE 691/2024). Il s'agit de la première des six stratégies partielles élaborées pour mettre en œuvre la stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne. Elle sert de base aux cinq autres stratégies partielles et donne la direction à suivre en matière d'intégration, de coordination et de mise en réseau au sein du système de santé bernois pour les années à venir.

La deuxième stratégie partielle portant sur la promotion de la santé et la prévention a fait l'objet d'une procédure de consultation publique pendant l'année sous revue (de mai à août). Les réponses ont été évaluées, et la deuxième procédure de corapport est en cours de préparation.

La troisième stratégie partielle «Soins de longue durée (ambulatoires et résidentiels)» et la quatrième portant sur les soins palliatifs, sont en cours d'élaboration.

Rémunérations supplémentaires

Des rémunérations supplémentaires peuvent être accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2024-2027 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11). Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100,0 millions de l'INC pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	21 000
Places de formation postgrade en pédiatrie et en pédo-psychiatrie	2 450
Promotion des disciplines médicales dans lesquelles l'offre est insuffisante	3 100
Financement de la formation médicale postgrade (CFFP): versements compensatoires annuels	- 2 320
Psychiatrie hospitalière de jour	20 500
Psychiatrie ambulatoire	18 500
Psychiatrie à domicile	6 000
Cofinancement du secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques	4 500
Extension à court terme des capacités ambulatoires en pédopsychiatrie afin de maîtriser la forte hausse de la demande	2 800
Physiothérapie pédiatrique	130
Service de garde dans les régions manquant de médecins	1 300
Soutien à des réseaux de soins depuis 2023 (3 régions, 3 sites)	5 100
Ebola: prestations de base fixes	100
Planning familial	1 400
Protection de l'enfance	500
Forfaits pour le service d'urgence (prestations de base fixes)	3 800
Total	88 860

Garantie de liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés et prêt accordé aux Services psychiatriques universitaires (SPU) SA

Le 11 juin 2024, le Grand Conseil a approuvé un crédit-cadre à hauteur de CHF 100,0 millions pour assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés au moyen de prêts et de cautionnements (cf. AGC 0229/2024), et ce à des conditions strictes.

Le conseil d'administration des SPU a déposé une première demande de prêt de transition afin d'assurer ses liquidités jusqu'à juin 2026. Le risque d'insolvabilité menaçait les soins psychiatriques ainsi que l'analyse en cours des structures de soins (projet de fusion des SPU et du Centre psychiatrique Münsingen [CPM] SA). Le 16 octobre 2024, le Conseil-exécutif a autorisé l'octroi d'un prêt de durée limitée de CHF 52,0 millions. Le versement de la première tranche a été effectué mi-novembre 2024. Un vaste plan de mesures doit améliorer les résultats et les liquidités des SPU. À noter que l'octroi du prêt a été assorti de charges, telles que la présentation de rapports réguliers, le respect de la gouvernance d'entreprise et le plafonnement des salaires annuels bruts.

Projet de fusion entre les SPU SA et le CPM SA

En novembre 2023, les deux conseils d'administration des SPU et du CPM ont soumis leur rapport final portant sur l'examen de la fusion au Conseil-exécutif en le priant de donner son approbation. Les principaux objectifs sont de consolider les sites, de réunir les

offres de prestations et d'exploiter les synergies. Étant donné que, du point de vue du Conseil-exécutif, diverses questions restaient à clarifier avant que la fusion puisse être approuvée, une déclaration d'intention a été signée et il a été décidé de recourir à un soutien externe pour éclaircir les points en suspens. La société KPMG a ainsi été chargée d'élaborer un rapport qui a depuis obtenu l'aval des conseils d'administration des SPU et du CPM. Les deux institutions y approuvent en grande partie les constatations et les recommandations de KPMG, en partageant en particulier son point de vue sur le fait que les variantes « stand alone » ne constituent pas un scénario de poursuite des activités envisageable et que c'est l'option « design to cost » conçue par KPMG qu'il convient de suivre. Les SPU et le CPM ont conscience qu'il est urgent d'agir pour garantir les liquidités et de définir des mesures d'amélioration des résultats. En automne 2024, les deux établissements ont démarré une étude de faisabilité dans le but de répondre aux questions qui sont ressorties du rapport de KPMG. Le but est d'en présenter les résultats en février 2025. La DSSI prévoit d'élaborer, sur cette base, une décision concernant la fusion et le financement des coûts induits à l'attention du Grand conseil (objectif: session d'automne 2025).

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI

La transformation numérique de la DSSI se poursuit. Outre la mise au point de solutions pour les domaines spécialisés, l'accent est mis sur le développement de capacités visant à ancrer durablement la numérisation dans l'organisation globale de la DSSI. En font partie la gestion des processus opérationnels, l'acquisition de compétences en matière de données, mais aussi la sensibilisation à la

sécurité de l'information et à la protection des données. Ces compétences sont essentielles à une numérisation sûre et efficace des tâches administratives de la DSSI.

Pendant l'année sous revue, un certain nombre de projets ont pu être clôturés, comme le protocole électronique de sauvetage (voir plus haut), les processus d'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins ou encore un programme en ligne pour l'aide aux victimes.

Le canton de Berne s'engage activement, par le biais de la DSSI, pour un déploiement plus étendu du dossier électronique du patient (DEP). Une étape importante a été franchie avec le raccordement du DEP au portail de vaccination VacMe. Jusqu'en février 2025, les Bernoises et les Bernois ont ainsi la possibilité de transférer leurs données de vaccination en lien avec le COVID-19 dans leur DEP. Le portail sera ensuite mis hors service et les données restantes seront effacées.

La DSSI souhaite mettre à profit les technologies d'avenir et a ainsi lancé de premiers essais d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Un projet pilote a permis d'extraire des données des rapports de gestion des hôpitaux à l'aide de l'IA puis de les consolider et de les visualiser au niveau stratégique. L'IA apportera en particulier des gains d'efficacité importants en permettant d'élaborer des bases de travail à partir de données administratives existantes sauvegardées sous forme électronique.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 790 346 728	-2 944 350 821	-2 981 126 419	-36 775 598	-1.2 %
Rendement	383 015 315	329 622 605	406 646 827	77 024 222	23.4 %
Solde	-2 407 331 413	-2 614 728 216	-2 574 479 592	40 248 624	1.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	-33 767 760	-35 108 925	-34 940 439	168 487	0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-17 633 005	-39 706 645	-17 640 063	22 066 581	55.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-5 937 364	-6 455 925	-5 860 443	595 482	9.2 %
34 Charges financières	-138 252	0	-93 829	-93 829	-
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-442 691	-442 691	-
36 Charges de transfert	-2 710 809 279	-2 853 480 531	-2 907 289 966	-53 809 435	-1.9 %
37 Subventions à redistribuer	-3 018 526	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-19 042 542	-9 598 795	-14 858 988	-5 260 193	-54.8 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	8 297 867	5 570 620	5 252 411	-318 209	-5.7 %
43 Recettes diverses	-2 040 037	0	5 683	5 683	-
44 Recette financière	1 356 463	0	1 572 394	1 572 394	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	304 797	296 000	6 700	-289 300	-97.8 %
46 Revenus de transfert	370 512 422	323 408 485	397 541 895	74 133 410	22.9 %
47 Subventions à redistribuer	3 018 526	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	50 000	0	-50 000	-100.0 %
49 Facturation interne	1 565 278	297 500	2 267 744	1 970 244	> 100.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant inférieur d'environ CHF 40,2 millions à celui prévu au budget.

Le budget global du groupe de produit « Santé publique » a quant à lui été dépassé de CHF 31,3 millions, en raison principalement des dépenses liées afférentes aux soins hospitaliers, en particulier dans la psychiatrie et les soins aigus somatiques.

Une légère tendance à la baisse dans l'aide sociale individuelle (frais de traitement du personnel des services sociaux compris) a toutefois permis des économies de quelque CHF 30,4 millions.

Dans le produit « Intégration sociale » également, les dépenses ont été inférieures de CHF 9,7 millions aux prévisions. La tendance à la baisse enregistrée dans l'aide sociale individuelle s'est aussi traduite par des dépenses moins élevées que prévu par rapport aux montants budgétés dans le domaine de l'insertion professionnelle (contrats de prestations).

Les dépenses relatives aux adultes en situation de handicap sont inférieures aux prévisions car il n'a pas été recouru aux pertes sur débiteurs prévues pour le remboursement des subventions (cf. loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap [LPHand; RSB 860.3]) en raison des possibilités juridiques permettant un remboursement échelonné.

Enfin, les ressources budgétées pour les projets informatiques ont été inférieures d'environ CHF 5,4 millions aux prévisions. D'une part, le montant de près de CHF 4,0 millions budgétés pour le projet « Nouveau système de gestion des cas » (NFFS) n'a pas été utilisé (le budget s'est fortement écarté des coûts prévus dans l'arrêté de crédit mais il ne pouvait plus être adapté). D'autre part, les dépenses pour les services informatiques de base ont elles aussi été largement inférieures à la planification (env. CHF 1,6 mio).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-9 741 106	-14 689 500	-34 154 183	-19 464 683	< -100.0 %
Recettes	1 687 608	75 000 000	71 827 379	-3 172 621	-4.2 %
Solde	-8 053 497	60 310 500	37 673 195	-22 637 305	-37.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-3 141 118	-40 000	-7 500	32 500	81.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 766 990	-14 349 500	-9 146 683	5 202 817	36.3 %
54 Prêt	-2 070 000	0	-25 000 000	-25 000 000	-
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-1 762 998	-300 000	0	300 000	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	137 608	0	71 827 379	71 827 379	-
61 Remboursements	1 550 000	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	75 000 000	0	-75 000 000	-100.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le dépassement du solde budgété dans le compte des investissements de la DSSI de CHF 22,6 millions s'explique principalement par le versement de la première tranche du prêt de transition d'un montant de CHF 25,0 millions aux Services psychiatriques universitaires (SPU) SA, octroyé sur la base du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil pour assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés au moyen de prêts et de cautionnements.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2020	2021	2022	2023	2024
311.8	317.4	316.1	210.7	201.8

Commentaire

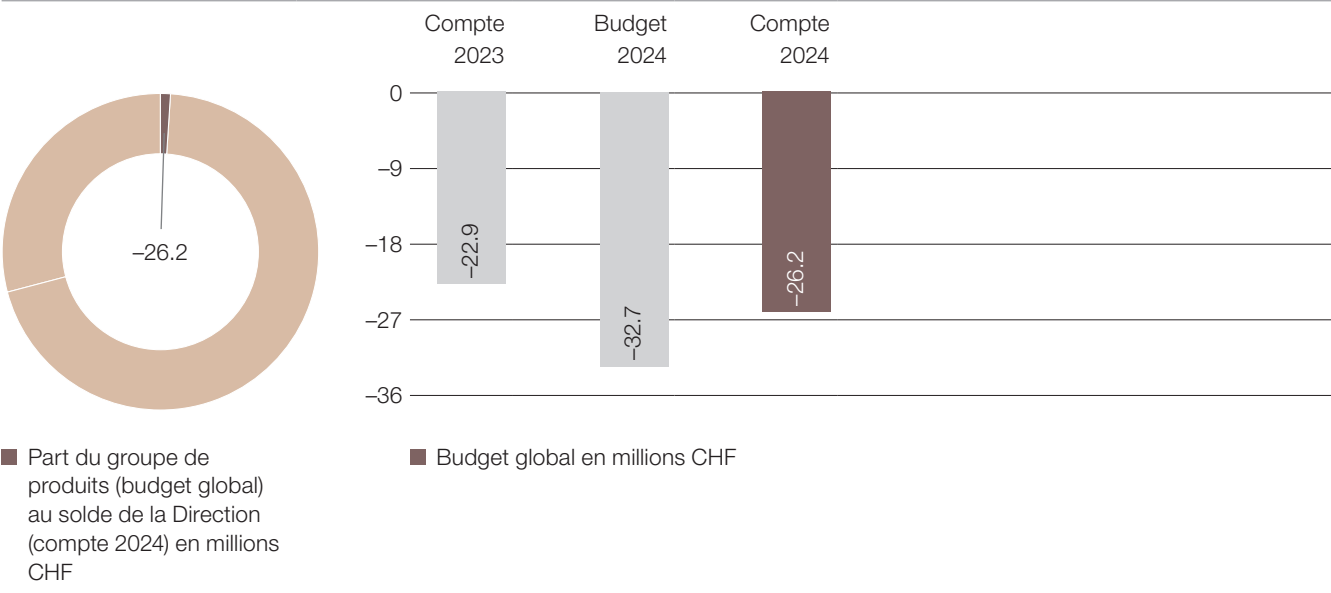
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO) le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 poste le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE ;
- transfert de 65,9 équivalents plein temps du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions ;
- délocalisation de 11,3 équivalents plein temps de la DSE à la DSSI en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) ;
- suppression de 2,1 équivalents plein temps suite à la déclaration de planification Brönnimann ;
- création de divers postes à durée limitée en 2020 et en 2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19 ;
- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) ;
- transfert au 1^{er} janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) ;
- Engagements temporaires supplémentaires en 2023 pour gérer le nombre élevé de personnes réfugiées (y c. Ukrainiennes et Ukrainiens en quête de protection) ;
- création au 1^{er} janvier 2024 de deux postes en raison de la mise en œuvre du système NFFS destiné aux services sociaux ainsi que d'un poste dans le cadre de l'application de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3.
- création, à partir du 1^{er} janvier 2025, de deux postes, notamment pour soutenir les communes et les crèches dans le cadre de l'émission des bons de garde.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-22 979 846	-32 905 855	-26 475 416	6 430 438	19.5 %
30 Charges de personnel	-8 722 400	-10 278 890	-9 447 553	831 337	8.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 527 345	-11 289 045	-7 899 634	3 389 410	30.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-5 042 593	-5 729 664	-4 992 733	736 931	12.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-819 484	-810 000	-902 422	-92 422	-11.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-2 868 022	-4 798 255	-3 233 073	1 565 182	32.6 %
Revenu d'exploitation	226 165	179 000	238 870	59 870	33.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	80 755	30 000	99 848	69 848	> 100.0 %
43 Recettes diverses	4 603	0	4 750	4 750	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	25 808	34 000	19 273	-14 727	-43.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	115 000	115 000	115 000	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-22 753 680	-32 726 855	-26 236 546	6 490 309	19.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
34 Charges financières	-137 609	0	-5 742	-5 742	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-137 609	0	-5 742	-5 742	-
Résultat d'exploitation	-22 891 289	-32 726 855	-26 242 288	6 484 567	19.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-22 891 289	-32 726 855	-26 242 288	6 484 567	19.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-2 350 691	-3 159 705	-3 037 997	121 708	3.9 %
Prestations pour les offices/les tiers	-18 959 444	-27 557 179	-21 513 706	6 043 473	21.9 %
Prestations juridiques	-1 581 154	-2 009 971	-1 690 585	319 386	15.9 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits est inférieur au budget de quelque CHF 6,5 millions.

D'une part, le montant de près de CHF 4,0 millions budgétés pour le projet « Nouveau système de gestion des cas » (NFFS) n'a pas été

utilisé (le budget s'est fortement écarté des coûts prévus dans l'arrêté de crédit mais il ne pouvait plus être adapté). D'autre part, les dépenses pour les services informatiques de base (env. CHF 1,6 mio) et les charges de personnel (env. CHF 0,8 mio) ont elles aussi été largement inférieures à la planification.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, parallèlement aux affaires courantes, le Secrétariat général a concentré ses efforts sur les activités suivantes:

- accompagnement lors de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap,
- suivi de la révision de la législation sur l'aide sociale,
- garantie des liquidités des hôpitaux répertoriés et autres questions en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie de propriétaire concernant les établissements hospitaliers.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants:

- La nouvelle loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3) a été suivie tout au long de la phase parlementaire. L'ordonnance

d'exécution a été élaborée dans le même temps avant d'être mise en consultation et adoptée par le Conseil-exécutif.

- La procédure de consultation relative à la révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) a été lancée. En outre, la phase de conception de l'ordonnance correspondante a démarré.
- L'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF; RSB 860.22) est en cours de révision.
- L'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS; RSB 430.41) fait l'objet d'une révision totale.
- La loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) est soumise à une révision partielle.

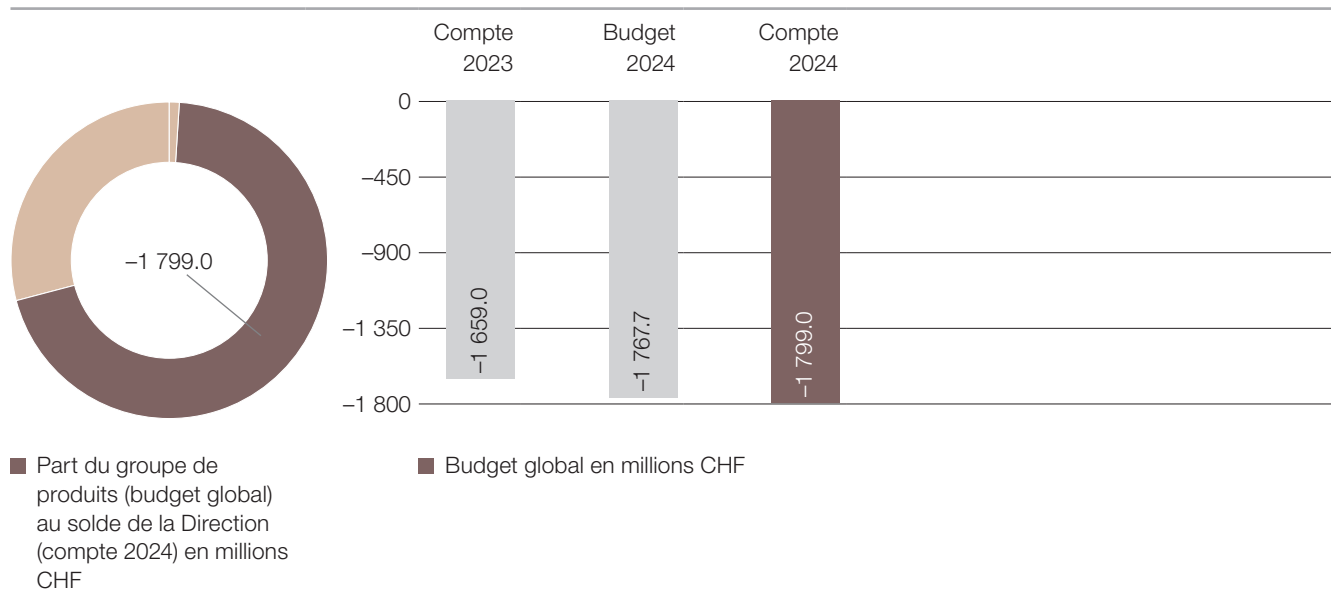
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	247	180
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	3
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postu- lats et interpellations)	74	56
Nombre de projets législatifs	16	13
Nombre de conseils juridiques	407	429
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	197	201
Nombre de recours déposés à la DSSI	52	58
Nombre de recours réglés de la DSSI	42	69

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 675 656 224	-1 780 108 517	-1 814 648 162	-34 539 644	-1.9%
30 Charges de personnel	-11 621 294	-11 551 841	-11 754 030	-202 189	-1.8%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 518 450	-4 113 840	-3 722 731	391 109	9.5%
33 Amortissements des actifs administratifs	-68 083	-61 312	-41 022	20 290	33.1%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-1 657 374 469	-1 764 346 525	-1 799 003 025	-34 656 500	-2.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-73 928	-35 000	-127 353	-92 353	< -100.0%
Revenu d'exploitation	15 325 831	12 377 000	14 148 857	1 771 857	14.3%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	6 761 373	3 289 000	4 367 998	1 078 998	32.8%
43 Recettes diverses	87	0	833	833	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	6 700	6 700	-
46 Revenus de transfert	7 807 510	8 973 000	8 921 956	-51 044	-0.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	756 860	115 000	851 369	736 369	> 100.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 660 330 393	-1 767 731 517	-1 800 499 305	-32 767 788	-1.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	1 350 000	0	1 536 800	1 536 800	–
Résultat du financement	1 350 000	0	1 536 800	1 536 800	–
Résultat d'exploitation	-1 658 980 393	-1 767 731 517	-1 798 962 505	-31 230 988	-1.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	50 000	0	-50 000	-100.0 %
Résultat exceptionnel	0	50 000	0	-50 000	-100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 658 980 393	-1 767 681 517	-1 798 962 505	-31 280 988	-1.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Soins aigus somatiques	-932 792 838	-958 327 671	-1 009 028 454	-50 700 783	-5.3 %
Réadaptation	-95 736 652	-93 729 293	-86 100 875	7 628 418	8.1 %
Formation pratique et perfectionnement	-34 796 183	-44 453 283	-39 534 817	4 918 466	11.1 %
Sauvetage	-24 080 856	-25 722 822	-28 840 897	-3 118 076	-12.1 %
Psychiatrie	-181 882 789	-202 433 893	-211 719 452	-9 285 559	-4.6 %
Promotion de la santé	-2 110 206	-2 970 450	-1 241 953	1 728 497	58.2 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-365 692 678	-424 860 151	-409 974 579	14 885 572	3.5 %
Contrôle et sécurité des médicaments	54 947	-2 444 711	-1 550 042	894 669	36.6 %
Maladies transmissibles et non transmissibles	-20 056 376	-8 181 090	-7 240 779	940 310	11.5 %
Gestion des catastrophes	-1 277 269	-1 736 684	-1 589 176	147 508	8.5 %
Autorisation et surveillance	-609 495	-2 821 470	-2 141 481	679 989	24.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le compte de résultats (budget global) clôture environ CHF 31,3 millions en dessus des prévisions. Le produit Soins aigus somatiques est particulièrement concerné, avec un dépassement du budget s'élevant à environ CHF 50,7 millions. En comptabilisant les pertes

et les bénéfices enregistrés dans les autres produits, le résultat du groupe de produits dépasse le montant budgété de quelque CHF 31,3 millions.

Priorités de développement

Dans le cadre du projet de réorganisation des régions de soins, les 47 périmètres ont été remodulés en 17 régions de plus grande taille durant l'année sous revue et correspondant désormais à celles du modèle 4+. L'appel d'offres pour les contrats de prestations portant sur la garantie de la couverture des besoins en soins ambulatoires 2026-2029 repose ainsi sur une nouvelle base.

Le projet 2.0 de réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne (SAUV-BE) a porté ses premiers fruits pendant l'année sous revue. Quatre services de sauvetage se sont regroupés au niveau régional pour former deux services agissant de manière coordonnée.

Le système de protocole électronique (eProtokoll) pour la saisie et le transfert en ligne des données de la patientèle a été introduit avec succès. Grâce aux outils numériques, les services de secours peuvent mieux aiguiller la patientèle vers les services d'urgence, ce qui contribue à préserver les ressources de ces derniers.

Toutes les tâches en lien avec la pandémie de COVID-19 relèvent désormais des structures ordinaires de la DSSI. Depuis début juillet 2024, l'approvisionnement en vaccins contre le COVID-19 passe par les structures ordinaires du marché médical. Les médecins commandent les doses directement auprès des fabricants, et non plus auprès des services centralisés de la Confédération et des cantons. Le vaccin contre le COVID-19 est désormais traité comme n'importe quel autre vaccin, par exemple celui contre la grippe.

Les données personnelles enregistrées via la plateforme cantonale de vaccination VacMe peuvent à présent être transférées dans le dossier électronique du patient (DEP) de Post Sanela Health AG.

Les structures en place pour la vaccination et la logistique ont continué d'être optimisées et utilisées efficacement. La nouvelle plateforme « Berne vaccine! » contenant des informations utiles sur ce sujet a été mise en ligne en novembre 2024.

Dans le domaine de la promotion de la médecine de premier recours, du service médical d'urgence ambulatoire et des modèles de soins intégrés, un projet pilote consistant à soutenir financièrement les services d'urgence assurés par les médecins de famille a été mené dans l'Oberland bernois, avec pour but de l'étendre à d'autres arrondissements du canton. Durant l'année sous revue, ce projet a été intégré dans les structures ordinaires et un autre projet pilote a été lancé dans l'Emmental. Deux projets pilotes supplémentaires sont en outre prévus en 2025 dans le Jura bernois et la Haute-Argovie.

Durant l'année sous revue, l'ordonnance concernant le service médical scolaire a également été révisée et mise en consultation, l'idée étant d'adapter les dispositions pour qu'elles répondent mieux à la situation actuelle.

Des mesures ont été implémentées en exécution de la législation sur les épidémies et les travaux relatifs à la nouvelle plateforme pour l'annonce des maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire ont été poursuivis.

Chances et risques

Le contexte actuel en matière de soins hospitaliers va entraîner des situations critiques. Les hôpitaux répertoriés nécessaires à la couverture des besoins risquent de se retrouver dans une position financière délicate. Des surplus de dépenses pourraient être requis pour garantir la couverture en soins et protéger les investissements cantonaux.

Tant les prestations effectives que les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. En raison de l'importance du volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

Il est possible que des traitements et des médicaments révolutionnaires très coûteux mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure tarifaire ordinaire soient autorisés sur le marché.

La hausse des besoins en personnel, en particulier en personnel infirmier diplômé, parfois difficiles à couvrir, constitue également un risque important. Il est donc impératif que les ressources soient affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler les compétences et les exigences, et d'autre part de promouvoir de nouveaux profils professionnels.

Dans le cadre de l'obligation de surveillance en matière de retraitement et d'entretien des dispositifs médicaux, 50 cabinets dentaires ont testé pendant l'année sous revue un outil en ligne de déclaration spontanée. Cette procédure permet d'effectuer des inspections fondées sur les risques et d'assurer la plus grande sécurité possible de la patientèle pour un minimum de charges. D'ici fin 2026, tous les cabinets dentaires devraient être soumis à ce mode de contrôle.

L'ordonnance du 24 octobre 2001 sur la santé publique (OSP ; RSB 811.11) doit pour sa part être révisée en ce qui concerne les produits thérapeutiques, puisque les lois et ordonnances fédérales réglementant ce domaine ont connu de nombreuses modifications. Le projet a été conçu en 2023 alors que la synopse et le rapport ont été élaborés pendant l'année sous revue. La consultation publique se déroulera en 2025 et l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. Les ressources en personnel supplémentaires nécessaires pour l'exécution (1,1 poste) sont compensées par les recettes provenant de taxes supplémentaires.

L'initiative sur les soins infirmiers crée le cadre requis au niveau fédéral pour que les cantons puissent développer d'autres mesures cofinancées par la Confédération. Des précisions sur la mise en œuvre de cette initiative figurent au chapitre 5.3 consacré aux priorités de l'activité.

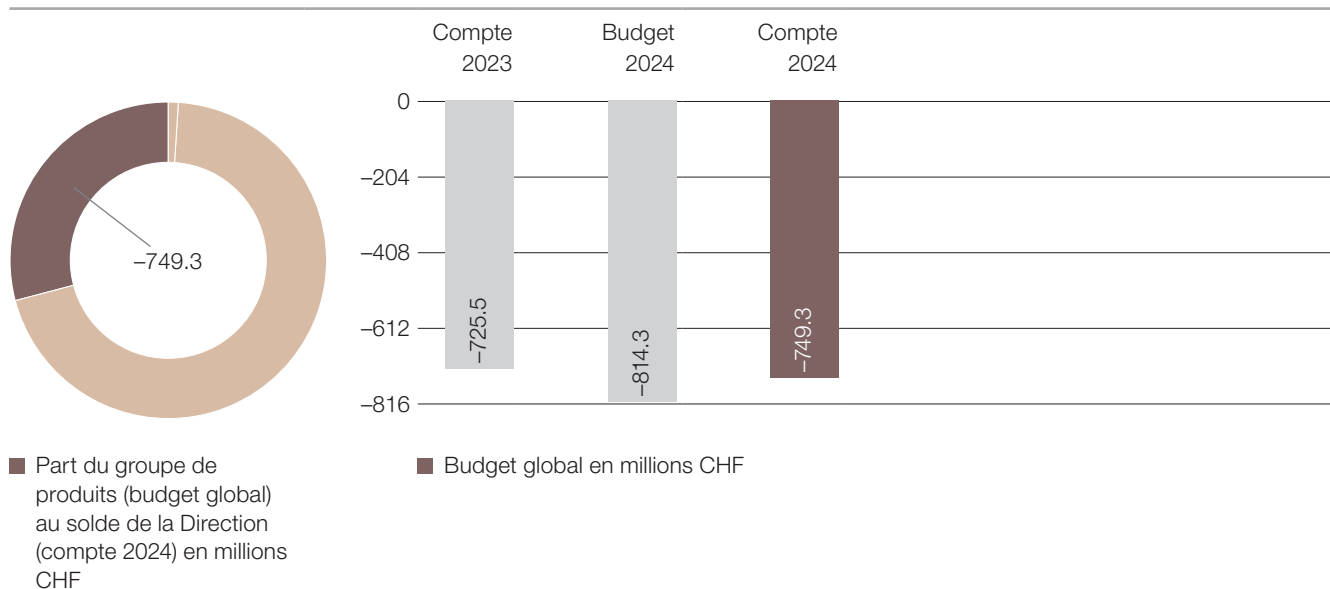
La situation dans le domaine de la médecine de premier recours présente des risques (en particulier dans les régions périphériques), tout comme celle des services d'urgence et de la médecine scolaire. Des mesures supplémentaires doivent être prises dans ces domaines, d'une part pour garantir une couverture en soins suffisante, d'autre part pour être en mesure de mettre en œuvre les lois fédérales et cantonales. Il est en particulier urgent de réviser l'ordonnance concernant le service médical scolaire pour contrer les nombreux départs de médecins scolaires.

La résistance toujours plus marquée aux antibiotiques constitue elle aussi un risque, que le canton s'emploie à maîtriser dans le cadre de la stratégie nationale de surveillance de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie « NOSO »). Il n'est pas exclu que davantage de ressources soient nécessaires pour effectuer les tâches supplémentaires qui en découlent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 817	142 817
Case Mix (CM); somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	154 379	154 379
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	187 085	187 085
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	137 625	137 625
Nombre d'interventions de sauvetage	70 000	56 096
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	96	96
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	75	70
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 329	1 545
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie: somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	354 486	354 486
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 156	15 106
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 898	12 661
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	57 301	56 421
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.33	6.67
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 645	2 619
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)	2 406	2 937
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	21 548	12 176
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	600	600
Nombre d'inspections des établissements (voir ci-dessus)	236	200
Nombre d'analyses de laboratoire	2 193	2 199
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	13 145	13 530
Nombre de procédures de surveillance	107	107
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique, psychologie, pharmacie et droguerie	1 943	2 140
Day mix (DM) en psychiatrie: somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	359 273	359 273
Nombre de points tarifaires ambulatoires TARMED des bernoises et des bernois	0	0
Nombre de journées de soins en clinique de jour des bernoises et des bernois	71 833	74 400

5.7.3 Intégration sociale et action sociale



Description

Action sociale

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-1 091 572 406	-1 131 336 449	-1 139 909 013	-8 572 563	-0.8 %
30 Charges de personnel	-13 424 066	-13 278 194	-13 738 855	-460 661	-3.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 587 209	-24 303 760	-6 017 697	18 286 063	75.2 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
33 Amortissements des actifs administratifs	-826 688	-664 949	-826 688	-161 739	-24.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	-442 691	-442 691	-
36 Charges de transfert	-1 052 615 325	-1 088 324 006	-1 107 384 519	-19 060 513	-1.8 %
37 Subventions à redistribuer	-3 018 526	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-16 100 592	-4 765 540	-11 498 562	-6 733 022	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	366 106 856	317 016 605	390 686 706	73 670 101	23.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 455 738	2 251 620	784 565	-1 467 055	-65.2 %
43 Recettes diverses	-2 044 727	0	100	100	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	304 797	296 000	0	-296 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	362 679 104	314 401 485	388 600 666	74 199 181	23.6 %
47 Subventions à redistribuer	3 018 526	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	693 418	67 500	1 301 375	1 233 875	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-725 465 550	-814 319 844	-749 222 306	65 097 538	8.0 %
34 Charges financières	-643	0	-88 087	-88 087	-
44 Recette financière	6 463	0	35 594	35 594	-
Résultat du financement	5 820	0	-52 493	-52 493	-
Résultat d'exploitation	-725 459 730	-814 319 844	-749 274 799	65 045 046	8.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-725 459 730	-814 319 844	-749 274 799	65 045 046	8.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Action sociale	-331 935 366	-370 227 289	-331 696 756	38 530 533	10.4 %
Intégration sociale	-19 996 746	-27 198 406	-17 498 623	9 699 783	35.7 %
Aide sociale dans le domaine de l'asile	-19 167 127	-20 555 621	-19 116 092	1 439 529	7.0 %
Institutions sociales et assistance	-354 360 491	-396 338 528	-380 963 327	15 375 200	3.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat du compte de résultats (budget global) du groupe de produits « Intégration sociale et action sociale » est inférieur de CHF 65,0 millions au budget.

Au sein de ce groupe de produits, le produit « Action sociale » a clôturé en deçà des prévisions (CHF 38,5 mio, environ 10 %). Comme l'année précédente, c'est en particulier une légère tendance à la baisse dans l'aide sociale individuelle (frais de traitement du personnel des services sociaux compris) qui a permis des économies de quelque CHF 30,4 millions. Des dépenses supplémentaires de CHF 2,4 millions ont cependant été enregistrées dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde). En ce qui concerne les autres domaines (p. ex. aide aux victimes, famille et société), les dépenses cantonales ont toutes été légèrement inférieures aux projections.

Dans le produit « Intégration sociale » également, les dépenses ont été inférieures de CHF 9,7 millions aux prévisions. La tendance à la baisse enregistrée dans l'aide sociale individuelle s'est aussi traduite par des dépenses moins élevées que prévu par rapport aux montants budgétés dans le domaine de l'insertion professionnelle (contrats de prestations).

Le budget a presque été atteint dans le produit Asile (CHF 1,4 mio).

Dans le produit Institutions sociales et assistance, les dépenses ont été inférieures aux prévisions de CHF 15,4 millions. Cela est en premier lieu dû au fait qu'il n'a pas été recouru aux pertes sur débiteurs prévues pour le remboursement des subventions (cf. loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap [LPHand ; RSB 860.3]) en raison des possibilités juridiques permettant un remboursement échelonné.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires a de nouveau légèrement reculé en 2024 d'après une extrapolation. La tendance à une diminution du taux d'aide sociale semble par conséquent se poursuivre. Le coût total de l'aide sociale individuelle reste plus ou moins constant par rapport à l'année précédente. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2025. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille.

Le nombre de personnes requérantes d'asile ou réfugiées qui relèvent de la compétence du canton de Berne en matière de droit à l'aide sociale a augmenté de 8,0 pour cent par rapport à l'année précédente.

Par rapport à l'année dernière, moins de personnes, y compris en provenance d'Ukraine ont été attribuées au canton de Berne. Cependant, l'effectif a continué d'augmenter dans sa globalité, car le canton reste compétent pendant plusieurs années.

Le statut de protection S dont bénéficient les personnes à protéger en provenance d'Ukraine a été prolongé jusqu'en mars 2026 par la Confédération.

Le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes a augmenté durant l'année sous revue (317 nouvelles demandes). La DSSI a rendu un total de 101 décisions pour des requêtes d'indemnisation et de réparation morale (contre 126 l'année précédente).

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a été donnée à la mise en œuvre de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Toute la procédure depuis le dépôt de la demande d'évaluation individuelle des besoins jusqu'au décompte mensuel s'exécute dans l'application en ligne «AssistMe». La période d'introduction s'étend sur quatre ans et s'achèvera en 2027.

Chances et risques

Une augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale – due notamment à un affaiblissement de la conjoncture, aux évolutions dans le domaine des personnes requérantes d'asile ou réfugiées ou encore à la suppression de prestations dans le dispositif en amont – peut conduire à des dépenses supplémentaires considérables dans ce domaine, qui a toutefois enregistré une évolution légèrement à la baisse ces dernières années.

Des surcoûts notables sont attendus à compter de 2027 en raison de la réduction de moitié après cinq ans, par la Confédération, des forfaits globaux pour les personnes en provenance d'Ukraine au bénéfice du statut de protection S, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (ordonnance 2 sur l'asile, OA 2; RS 142.312). Ces fonds servent en grande partie à financer l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées. Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoit de réduire la durée d'octroi des indemnités forfaitaires pour d'autres catégories de titres de séjour.

Les différents projets en cours de la DSSI en vue d'optimiser l'aide sociale et l'intégration devraient quant à eux influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (développe-

ment du nouveau système de gestion des cas, projet «Changements dans l'insertion professionnelle» et mise sur pied en 2023 de la section Révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 1, au chapitre 4.2.3 «Compte rendu» ainsi que dans le volume 2, au chapitre 5.3 consacré aux priorités de l'exercice.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge continuera de s'accroître ces prochaines années, de même que leurs besoins et les coûts, principalement en raison de l'évolution démographique ainsi que des progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. A noter toutefois que les coûts ne peuvent être évalués qu'approximativement.

Les besoins en personnel, qui sont en hausse et restent parfois difficiles à couvrir, constituent également un risque guère chiffrable. Pour limiter ce risque, il convient d'une part de contrôler les compétences et de revoir les exigences, et d'autre part de promouvoir de nouveaux profils professionnels.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	42 000	40 400
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; en %)	4.0	3.8
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	0	0
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	7 300	7 000
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	4 320
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 775	7 775
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	7 722	7 594
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	677	543

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'art. 44, al. 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAic; RS 680),

- part «prévention» de la redevance annuelle selon l'art. 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4–1),
- redevance d'alcool selon l'art. 41, al. 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11),
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'art. 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520).

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 342 888	-6 336 000	-6 233 601	102 399	1.6%
Rendement	6 342 888	6 336 000	6 233 601	-102 399	-1.6%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-100 000	-100	99 900	99.9%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-442 691	-442 691	-
36 Charges de transfert	-6 299 658	-6 168 500	-5 751 310	417 190	6.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-43 230	-67 500	-39 500	28 000	41.5%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	304 797	296 000	0	-296 000	-100.0%
46 Revenus de transfert	5 994 860	6 040 000	6 233 601	193 601	3.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	43 230	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-3 222 982	-2 600 882	-2 918 184	-317 303	-12.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-2 918 184	-2 304 882	-3 360 875	-1 055 994	-45.8 %
Variation du patrimoine	304 797	296 000	-442 691	-738 691	< -100.0 %

Commentaire

Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide en cas d'addiction.

Durant l'année sous revue, les avoirs du Fonds ont enregistré une légère hausse de quelque CHF 0,4 million (prévision : -CHF 0,3 mio

environ). Les dépenses ont été inférieures de CHF 0,5 million aux sommes budgétées, notamment parce que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre ou parce que les offres ne présentaient pas de besoin financier. Fin 2024, le solde des ressources disponibles s'élève à environ CHF 3,4 millions.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus

aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-9 530	-50 000	-6 700	43 300	86.6 %
Rendement	9 530	50 000	6 700	-43 300	-86.6 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	-15 000	0	15 000	100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-9 530	-35 000	-6 700	28 300	80.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	6 700	6 700	–
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	50 000	0	-50 000	-100.0 %
49 Facturation interne	9 530	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-188 965 219	-188 924 219	-188 965 219	-41 000	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-188 965 219	-188 874 219	-188 958 519	-84 300	0.0 %
Variation du patrimoine	0	50 000	6 700	-43 300	-86.6 %

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par le Fonds d'investissements hospitaliers.

Durant l'année sous revue, aucun montant n'a été retiré du Fonds d'investissements hospitaliers. Un projet reste en réalisation.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien à la direction	-38.2		0.4
Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses	-74.2		0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.8		0.1
Organisation du territoire et affaires communales	-23.6		6.7
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-146.9		75.8
Institutions cantonales	-38.8		36.7
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 464.4		897.6
Préfectures	-27.3		15.0
Poursuites et faillites	-43.2		60.1
Tenue du registre foncier	-16.7		116.1
Registre du commerce	-3.3		4.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-190.7		31.3
Information géographique	-13.3		6.6

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-36.7	-41.1	-37.8	3.3	8.1 %
Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses	-73.9	-74.1	-74.2	-0.1	-0.1 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.7	-1.8	-1.8	0.0	2.1 %
Organisation du territoire et affaires communales	-15.9	-19.1	-16.9	2.2	11.5 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-66.6	-61.2	-71.1	-9.9	-16.2 %
Institutions cantonales	-2.7	-1.3	-2.1	-0.8	-58.5 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-547.4	-537.9	-566.8	-28.9	-5.4 %
Préfectures	-11.5	-13.3	-12.3	1.0	7.5 %
Poursuites et faillites	12.5	13.3	16.8	3.5	26.1 %
Tenue du registre foncier	99.2	93.7	99.5	5.8	6.2 %
Registre du commerce	1.2	0.5	1.2	0.6	> 100.0 %
Autorité de protection enfant + adulte	-150.8	-146.1	-159.5	-13.4	-9.2 %
Information géographique	-8.3	-8.9	-6.7	2.2	24.6 %
Total	-802.4	-797.3	-831.7	-34.5	-4.1 %

6.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction

La DIJ a été chargée par le Conseil-exécutif d'élaborer, en collaboration avec un groupe de travail interdirectionnel et la Direction administrative de la magistrature, un projet instaurant les conditions nécessaires à la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal. La complète numérisation des procédures administratives et des procédures de recours administratif ainsi visée recèle un grand potentiel pour la transformation numérique de l'administration. Le projet concerne les procédures menées selon la loi cantonale du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) et donc l'ensemble des Directions et toutes les autorités, ainsi que les personnes privées impliquées. Le Conseil-exécutif a approuvé les conditions du mandat et a donné le coup d'envoi au projet. Il s'agit de clarifier de nombreuses questions techniques, juridiques, organisationnelles et financières. Plusieurs années seront nécessaires.

À l'échelon de la DIJ, une nouvelle stratégie de numérisation a été adoptée. Elle a pour but de proposer des services transparents, simples, faciles d'accès et efficaces à la population, aux communes, aux milieux économiques et au personnel cantonal.

De nouveaux aspects des affaires courantes ont été optimisés pour l'utilisation de SAP CTBE, dont l'implémentation de rapports uniformes au niveau des offices et services ou l'introduction de l'automatisation dans les processus de facturation interne des prestations.

- Un point final a pu être mis au projet de tri des nombreux dossiers de l'administration décentralisée entreposés hors des locaux cantonaux. Les dépenses ont été bien supérieures aux attentes. Un crédit complémentaire a donc dû être demandé.

Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses

Le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) a préparé les bases pour la décision du Grand Conseil au sujet de l'octroi d'une subvention cantonale aux Églises nationales de 2026 à 2031.

À la suite de l'adoption sous forme de postulat de la motion 128–2023 Reinhard (Thoune, PLR) «Des impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales», le BAER a entrepris de dresser un état des lieux pour dégager plusieurs pistes de développement et servir de base de travail.

Le bureau a identifié des défis à la jonction entre la religion et l'État et a mis en œuvre certaines mesures, comme le soutien, en collaboration avec les communautés religieuses, à la Police lors de la création d'une campagne de lutte contre les crimes de haine.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques

Globalement, le nombre de recours demeure élevé. Les procédures de recours relatives à l'impôt sur les mutations, elles, ont légèrement diminué, ce qui pourrait être notamment lié au fait que, depuis 2023, ce type de recours doit être précédé d'une opposition. Il est aussi possible que cela s'explique par la jurisprudence qui, désormais, a largement précisé les questions relatives à l'exonération fiscale en cas d'acquisition d'un bien-fonds exclusivement destiné à l'usage personnel de la ou du propriétaire. Le nombre de procédures de recours dans le domaine de l'aménagement, qui sont très souvent complexes, est resté stable, à un niveau élevé. Dans le domaine

d'application de la loi du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319), les procédures de recours se sont accrues de manière sensible. Enfin, l'Office juridique a dû consacrer beaucoup de temps aux procédures civiles dans lesquelles il représente le canton pour le compte des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et de l'Office des mineurs (OM) devant les autorités de conciliation et les tribunaux civils.

L'Office juridique gère en outre de nombreux projets législatifs d'envergure, dont la révision de la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), que le Conseil-exécutif a transmise au Grand Conseil. Le projet de mise en œuvre des modifications du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272) et du Code de procédure pénale du 15 octobre 2007 (CPP; RS 312.0) a été envoyé en procédure de consultation. Il contient diverses adaptations de la législation introductive et de la législation du domaine de l'organisation judiciaire et intègre les demandes formulées dans plusieurs interventions politiques. D'autres travaux ont débuté, portant sur la révision de la loi du 18 mars 1992 concernant l'impôt sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). En raison de l'adoption de plusieurs interventions parlementaires, la disposition traitant de l'exonération fiscale lors de l'acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel doit notamment être modifiée. Les actrices et acteurs politiques et d'autres groupes d'intérêt sont consultés tout au long du projet.

Soutien et surveillance des communes

L'adoption par le Grand Conseil de la révision totale de la loi du 4 juin 2024 sur les fusions de communes (LFCo; RSB 170.12), à l'occasion de la session d'été 2024, marque la fin d'une réforme ayant duré dix ans. Née du postulat 177–2014 Grivel (Bienne; PLR) (À quoi pourrait ressembler le canton de Berne [avec moins de 50 communes]?), elle a abouti à un vaste examen de la situation, à un processus complet (intégrant les avis des communes et des régions) de réflexion sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ainsi qu'un remaniement de la LFCo. Les instruments en faveur des fusions de communes ont été modifiés. Les fusions autour des centres (régionaux) sont dorénavant encouragées par un bonus prévu spécialement à cet effet. C'est dans ce contexte que s'est avéré le besoin de soumettre à un examen les mécanismes de la collaboration intercommunale et de proposer des solutions pour les améliorer. Un nouveau projet a ainsi été lancé.

Aménagement du territoire

Dans l'organisation du territoire, le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT) joue un rôle central. Durant la session d'été 2024, le Grand Conseil a pris connaissance du dernier rapport de controlling EDT et a apporté un soutien à la politique du gouvernement sous forme de déclarations de planification. La DIJ se voit dorénavant confier la responsabilité globale de la coordination dans le domaine. Le parlement a également donné le mandat de préparer une modification de la législation sur les constructions, devant simplifier la procédure d'aménagement, afin que le plan d'affectation relève de l'exécutif plutôt que du législatif des communes. À la suite de ce controlling, le Grand Conseil a donc posé les principales bases stratégiques permettant la révision du plan sectoriel EDT de 2012. Les travaux ont commencé en 2024.

L'encouragement du recours aux énergies renouvelables par des mesures d'aménagement était aux centres des préoccupations durant l'année sous rapport. Les projets ayant été soumis aux autorités sont toutefois peu nombreux. Certains projets ont été rejetés au niveau communal, tandis que d'autres n'étaient pas rentables

ou ont été freinés par l'insuffisance des capacités du réseau de transport d'électricité. Au niveau fédéral, les législations sur l'énergie et sur l'aménagement du territoire seront assouplies par un acte modificateur unique, qui entrera probablement en vigueur début 2025. L'aménagement doit continuer de porter une attention particulière à ce sujet, afin de se mettre de manière optimale au service de la transition énergétique.

Le canton a lancé les préparatifs pour la mise en œuvre de la deuxième étape de la révision partielle de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) (LAT2), que les Chambres réunies ont adoptée en 2023 et dont l'entrée en vigueur a été annoncée par le Conseil fédéral pour 2025. Cette révision concerne directement des dispositions applicables dans les procédures d'octroi du permis de construire. Elle suppose aussi des interventions complexes de la part du canton qui doit à cet effet adapter son plan directeur (stabilisation de la construction de bâtiments et de l'imperméabilisation des sols hors de la zone à bâtir, approche spatiale permettant plus de souplesse dans des cas bien déterminés hors de la zone à bâtir).

S'agissant des surfaces d'assolement (SDA), le rapport quadriennal a été remis à la Confédération. La réserve calculée sur la base du contingent fixé par la Confédération diminue encore et toujours, notamment à cause de pertes dans la zone agricole. Si le contingent est entamé, un régime de compensation général sera instauré. Une telle situation doit être évitée autant que faire se peut.

Les efforts visant le raccourcissement des délais dans les procédures d'aménagement se sont maintenus. Les mesures adoptées en 2022 à l'occasion de la révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0) ont pu enfin déployer leurs effets. Parmi elles est comprise l'obligation d'un entretien initial entre la commune et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) au tout début de la procédure d'aménagement. Les travaux menés par un groupe de travail spécialisé pour trouver des possibilités d'accélérer les procédures d'approbation et de recours ont cessé. Le modèle, examiné sur la base d'une comparaison intercantonale, ne promettait pas de simplification ou d'accélération manifeste. De plus, sa mise en œuvre aurait exigé un engagement considérable.

En 2024, plusieurs nouveaux jalons ont pu être posés dans les rapports avec les gens du voyage. L'aire de transit pour les gens du voyage suisses et celle pour les gens du voyage étrangers ont pu être construites, la première à Herzogenbuchsee et la seconde à Wileroltigen. Elles pourront être ouvertes en 2025, au début de la saison des déplacements.

Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'OM a repris des APEA la compétence en matière de surveillance du placement d'enfants. Il a formé une équipe de spécialistes qui, en collaboration avec les quatorze services actifs dans le domaine, travaille à harmoniser la surveillance dans les régions du canton. Les services de la surveillance du placement d'enfants sont rattachés aux services sociaux communaux ou régionaux et sont chargés par l'OM de procéder aux enquêtes sociales et aux visites de surveillance.

L'OM a aussi élargi ses bases pour la planification de l'offre en éditant un rapport concernant les enfants en situation de handicap et un autre sur les « care leavers ». Les premiers acquis sont venus soutenir la révision partielle de l'Ordonnance du 30 juin 2022 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection des enfants (OPEP; RSB 213.319.1). L'OM a aussi axé son

travail sur la prise en charge des enfants et des jeunes très vulnérables, un domaine sous tension qu'il a abordé en étroite collaboration avec les personnes qui y jouent un rôle. Rien n'est plus central à ce titre que le lien entre l'aide à l'enfance et à la jeunesse, d'une part, et la psychiatrie infanto-juvénile, d'autre part.

Le développement de ses applications spécialisées a aussi occupé l'office. Le processus du préfinancement de prestations décidées d'un commun accord est dorénavant géré dans une application nouvellement opérationnelle.

Institutions cantonales

Les directions des institutions et les commissions travaillent de manière intensive à l'adaptation de l'offre en fonction des besoins, dont certains évoluent, ainsi qu'aux questions relatives aux sites et aux infrastructures, à l'organisation, au développement du personnel et au financement, qui en découlent. La station d'observation de Bolligen et le Foyer d'éducation Lory doivent offrir des prestations aux jeunes très vulnérables, tandis que le Foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz, comportant des établissements particuliers de la scolarité obligatoire, doivent répondre aux besoins en forte croissance dans ce domaine. Sous l'angle administratif, GEVER a été déployé dans toutes les institutions cantonales en 2024; des travaux ont en outre été réalisés, en collaboration avec les services compétents de l'administration centrale, en vue d'optimiser les processus d'assistance.

Préfètes et préfets

La transformation numérique est restée centrale en 2024. L'introduction à la numérisation des deux types d'affaires « autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « procès-verbal de scellés » a pris fin. D'autres projets de numérisation sont prévus en 2025.

Les événements sur la scène internationale ont accentué l'importance à donner, dans la planification d'urgence, aux situations de crise durant lesquelles la population serait privée de tout moyen numérique et électronique. En tant qu'organes de conduite et de coordination pour la protection de la population, les préfectures transmettent les informations essentielles aux instances compétentes au niveau communal.

Registre foncier

L'augmentation provisoire des ressources en personnel a permis de rattraper un certain retard dans le traitement des affaires. La plateforme « Hello DATA » (tableau de bord dans Capitastra), développée pour gérer les retards de manière ciblée, est à présent fonctionnelle.

Un mandat externe a été confié afin qu'une stratégie de numérisation soit élaborée pour les bureaux et que la gestion des principaux processus connaisse une optimisation. En outre, le Bureau cantonal du registre foncier participe pour une bonne mesure aux travaux de révision de la Loi du 18 mars 1992 concernant l'impôt sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). Les premiers préparatifs ont eu lieu pour le changement de canton de la ville de Moutier.

Registre du commerce

La charge de travail s'est considérablement alourdie durant l'exercice. L'Office du registre du commerce a par ailleurs préparé la mise en œuvre des nouvelles règles de transparence et des mesures de lutte contre l'usage abusif de la faillite. Dans le domaine informatique, l'accent a été mis sur l'évaluation d'une variante de robot conversationnel avancé comportant une solution de réquisition d'inscription en ligne. Enfin, la planification de la succession de

plusieurs membres du personnel qui partent à la retraite s'est elle aussi poursuivie.

Protection de l'enfant et de l'adulte

En plus du traitement des cas, les APEA ont veillé à développer leurs structures, instruments de travail et processus. La gestion numérique des dossiers a été lancée le 1^{er} janvier 2024. Une description a été établie pour l'ensemble des processus. La tenue de la comptabilité de la clientèle en amont de l'utilisation de SAP CTBE a été perfectionnée. Par ailleurs, le nouveau système de gestion des cas (NFFS) a bénéficié d'une participation active des APEA. Ces dernières n'ont pas non plus négligé la collaboration avec leurs partenaires.

Information géographique

La stratégie du canton de Berne sur la géoinformation (www.be.ch/strategie-gi) continue à être mise en œuvre comme prévu. Celle-ci a pour objectif que le potentiel des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles pour l'administration, l'économie et le grand public soit pleinement exploité et qu'elles favorisent l'interaction entre les actrices et les acteurs concernés. Le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) s'est poursuivi; l'accent était en particulier mis sur le renouvellement du géoportail. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, ainsi que le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Offices des poursuites et des faillites

Le volume des affaires a établi un nouveau record, tant dans le domaine des poursuites que dans celui des faillites. Par rapport à 2023, certaines agences des poursuites ont enregistré une hausse de plus de 20 pour cent. D'environ 10 pour cent, la croissance a été globalement un peu plus faible dans le domaine des faillites.

Parallèlement à leur mandat de base, les offices des poursuites et des faillites (OPF) étaient encore concentrés sur la transformation numérique. Le projet pilote de l'exécution électronique des saisies a pu être lancé. Les OPF ont également grandement travaillé au transfert des procédures de la commune de Moutier, qui rejoint le canton du Jura le 1^{er} janvier 2026.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

L'Office des assurances sociales (OAS) a créé un portail pour sa clientèle. Prévu pour 2025, il sera lancé dès qu'une solution pour l'identification de la clientèle et les données dignes de protection

sera disponible. La reconnaissance automatique des certificats de salaire numériques a été testée pour le dépôt des demandes de réduction des primes en ligne. Le test s'est avéré concluant. La prochaine étape consiste à déterminer comment cette fonction peut être intégrée au processus de demande de manière pertinente. Le robot dialogueur, disponible depuis 2021 sur le site Internet de l'OAS, a donné de bons résultats lors de la phase pilote qui a duré jusqu'à fin 2024. Une migration vers la solution cantonale a donc été décidée et le dialogueur, enrichi de nouvelles options dès 2025, pourra être utilisé sans interruption par la population.

Dans le domaine du régime obligatoire de l'assurance-maladie, une automatisation du processus d'affiliation des personnes à une caisse-maladie a été conçue et entrera dans sa phase productive dès janvier 2025 selon le calendrier actuel.

L'application spécialisée utilisée pour la réduction des primes (EVOK) doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offre pour des raisons inhérentes au droit des marchés publics. Le terme visé pour l'adjudication est fixé à 2026 afin que la nouvelle solution soit utilisable à partir de 2028.

Le recours à un service externe pour gérer les pics d'appels en fin d'année a fait l'objet d'un examen. En 2025, les expériences permettront de décider si l'option doit être mise en œuvre de manière répétée à l'avenir.

La réforme du régime des prestations complémentaires est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Vu la brièveté du délai, il avait fallu édicter les dispositions d'exécution nécessaires dans une ordonnance urgente, l'ordonnance du 12 août 2020 portant introduction de la réforme des prestations complémentaires (Oi réforme PC; RSB 841.312). Cette ordonnance est devenue caduque avec l'approbation du Conseil fédéral de la modification de la loi du 27 novembre 2008 portant introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LiLPC; RSB 841.31), en 2024.

La modernisation de la surveillance dans le premier pilier suppose des adaptations de la loi du 23 juin 1993 portant introduction de la LiLPC. La fin de l'année 2024 sous revue marque l'aboutissement de la phase de préparation. Il est apparu que l'accent sera mis sur la réglementation des agences AVS communales. La modification législative entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2028 si tout se déroule comme prévu, ou au plus tard le 1^{er} janvier 2029.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 997 689 036	-1 970 034 707	-2 082 555 583	-112 520 876	-5.7 %
Rendement	1 195 264 710	1 172 779 209	1 250 826 207	78 046 998	6.7 %
Solde	-802 424 326	-797 255 498	-831 729 376	-34 473 878	-4.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-154 504 032	-161 940 400	-163 790 439	-1 850 039	-1.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-123 399 788	-114 963 025	-128 958 827	-13 995 803	-12.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-3 850 921	-3 834 819	-3 458 162	376 657	9.8 %
34 Charges financières	-52 881	-47 210	-5 841	41 369	87.6 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 112 259	-200 000	-2 178 295	-1 978 295	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-1 678 590 635	-1 647 701 555	-1 744 067 606	-96 366 051	-5.8 %
37 Subventions à redistribuer	-10 009 585	-6 373 480	-11 660 713	-5 287 233	-83.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-26 168 935	-34 974 218	-28 435 701	6 538 518	18.7 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	101 901 061	97 000 000	102 163 884	5 163 884	5.3 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	124 233 893	121 009 709	138 879 159	17 869 450	14.8 %
43 Recettes diverses	592 078	415 500	499 114	83 614	20.1 %
44 Recette financière	362 202	301 100	362 617	61 517	20.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	933 585 221	915 285 194	968 735 505	53 450 311	5.8 %
47 Subventions à redistribuer	10 009 585	6 373 480	11 660 713	5 287 233	83.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	24 580 670	32 394 226	28 525 216	-3 869 010	-11.9 %

Evolution du compte de résultats

Par rapport au budget, les chiffres du compte de résultats sont moins bons que prévu de CHF 34,5 millions. Les écarts les plus importants s'observent dans les charges de transfert des assurances sociales, dans la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que dans les activités de l'OM.

Les charges de transfert de l'office des assurances sociales (OAS) ont été supérieures de CHF 79,1 millions aux prévisions budgétaires. La différence s'explique surtout par les nouvelles bases de calcul des prestations complémentaires (PC), qui ont provoqué une hausse des montants, et par l'augmentation des coûts de prise en charge dans le domaine hospitalier. En parallèle, ces changements ont donné lieu à l'imputation de subventions fédérales supplémentaires, de l'ordre de CHF 47,0 millions.

La hausse du nombre de cas relevant de la protection de l'enfant et de l'adulte se traduit par des dépenses supplémentaires de CHF 13,8 millions dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Le dépassement du budget, dans les charges de transfert, de CHF 5,0 millions est dû à l'augmentation des indemnités versées aux services sociaux.

En 2023, une erreur de régularisation a été constatée dans les charges de transfert de l'OM. Une écriture unique, en 2024, permet de rectifier la situation. La possibilité de recourir désormais aux prestations jusqu'à l'âge de 25 ans et la demande accrue dans le

domaine ambulatoire ont aussi participé au dépassement budgétaire.

En dépit de la fluctuation des rentrées liées à l'impôt sur les mutations, les bureaux du registre foncier ont dépassé le montant budgété de CHF 5,1 millions. Les OPF ont connu, pour leur part, un meilleur résultat que prévu, de CHF 3,5 millions, en raison du nombre de cas record atteint en 2024.

Les institutions cantonales ont enregistré un écart de CHF 0,8 million entre les prévisions budgétaires et les chiffres réels. Les frais de personnel ont en effet été supérieurs au montant prévu du fait d'absences de longue durée et de l'ouverture de nouvelles classes. Pour ce qui est du soutien aux fonctions de direction, certains projets connaissent un retard tandis que d'autres n'ont pas été pleinement mis en œuvre : les dépenses ont ainsi été inférieures au budget. Des économies ont en particulier été réalisées dans les projets « Conad » et « IAM@BE », relevant de la gestion numérique. Elles sont aussi liées à la diminution des coûts de raccordement aux réseaux informatiques, à l'automatisation des tests et à l'introduction de la signature électronique. Par ailleurs, la numérisation a eu pour effet de réduire les charges d'impression.

Bien que, parmi d'autres, le domaine du soutien aux fonctions de direction et les imputations internes aient engendré moins de dépenses que prévu, les économies ne suffisent pas à compenser

totale­ment les coûts supplémentaires enregistrés pour les assurances sociales et la protection de l'enfant et de l'adulte.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 466 017	-2 923 929	-1 312 616	1 611 313	55.1 %
Recettes	0	0	152 322	152 322	–
Solde	-2 466 017	-2 923 929	-1 160 294	1 763 635	60.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-106 747	-344 000	-50 732	293 268	85.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 206 949	-2 579 929	-1 261 884	1 318 045	51.1 %
54 Prêt	-152 322	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transformation immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transformation immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	152 322	152 322	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le calendrier n'a pas pu être respecté pour divers projets et développements. Ces derniers seront mis en œuvre dans les années à venir. C'est notamment le cas de la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques (CHF 0,2 mio), du développement de Capitastra (CHF 0,3 mio) et d'autres programmes d'automatisation ou de numérisation (CHF 0,5 mio).

Par ailleurs, quelques adaptations d'Evidence n'ont pas été portées à l'actif. Leur montant a été directement enregistré dans le compte de résultats (CHF 0,2 mio).

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

2020	2021	2022	2023	2024
913.2	924.2	931.9	891.5	911.7

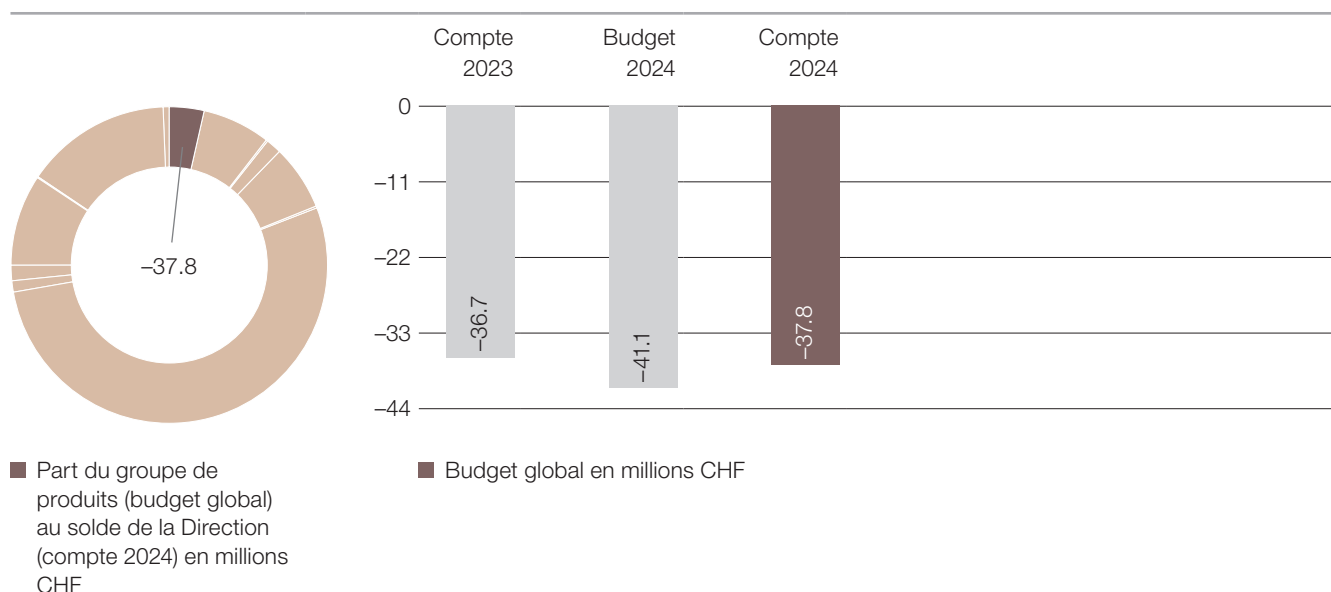
Commentaire

L'ajout de 20,2 équivalents plein temps (EPT) à l'effectif de la DIJ s'explique par la haute charge de travail à laquelle plusieurs offices font face. Le personnel des OPF a augmenté dans les limites de l'état des postes cible (+ 7,9 EPT). Les préfectures disposent de 5,7 EPT supplémentaires en raison des nouvelles tâches que la légis-

lation leur confie en matière de constructions. Les postes prévus pour l'OM ont été augmentés de 3,9 EPT, puisque c'est à lui qu'incombe désormais la surveillance du placement d'enfants.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction



Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-37 061 826	-41 399 803	-38 197 623	3 202 181	7.7 %
30 Charges de personnel	-10 170 170	-11 313 264	-10 641 896	671 368	5.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-14 069 601	-14 776 601	-13 575 841	1 200 760	8.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-3 776 576	-3 735 419	-3 388 103	347 316	9.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-124 222	-150 000	-141 833	8 167	5.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-8 921 257	-11 424 520	-10 449 950	974 570	8.5 %
Revenu d'exploitation	386 736	251 862	366 320	114 458	45.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	62 332	62 000	133 946	71 946	> 100.0 %
43 Recettes diverses	135 640	0	42 969	42 969	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 802	5 900	5 444	-456	-7.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	183 962	183 962	183 962	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-36 675 090	-41 147 941	-37 831 302	3 316 639	8.1 %
34 Charges financières	-4	0	-3	-3	–
44 Recette financière	1	0	190	190	–
Résultat du financement	-3	0	187	187	–
Résultat d'exploitation	-36 675 093	-41 147 941	-37 831 115	3 316 826	8.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-36 675 093	-41 147 941	-37 831 115	3 316 826	8.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-36 675 093	-41 147 941	-37 831 115	3 316 826	8.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat du groupe de produits est inférieur de CHF 3,3 millions à ce qui était indiqué dans le budget.

Les charges de personnel ont été inférieures de CHF 0,7 million au montant budgété, en raison notamment de la gestion centralisée de la réserve de Direction et de gains de rotation.

Des projets TIC ont été reportés ou n'ont pas pu être réalisés dans la mesure prévue, de sorte que les coûts n'atteignent pas la hauteur prédite. L'écart dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation est d'environ CHF 1,2 million.

Les retards dans les projets se sont traduits par une diminution de l'investissement dans les logiciels et donc, par rapport aux prévisions budgétaires, des charges d'amortissement.

S'agissant des imputations internes de l'office d'informatique et de l'organisation (OIO), les charges enregistrent une baisse de CHF 1,0 million par rapport au budget : le projet «BE-plateforme d'applications» ne s'est pas déroulé selon les échéances du calendrier et les coûts d'impression ont diminué en raison de la numérisation et de l'utilisation du service eDéménagement.

Priorités de développement

La DIJ a été chargée d'élaborer, en collaboration avec un groupe de travail interdirectionnel et la Direction administrative de la magistrature, un projet instaurant les conditions nécessaires à la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal. La complète numérisation des procédures administratives et des procédures de recours administratif ainsi visée recèle un grand potentiel pour la transformation numérique de l'administration. Le projet concerne les procédures menées selon la LPJA et donc l'ensemble des Directions et toutes les autorités, ainsi que les personnes privées impliquées. Le Conseil-exécutif a approuvé les conditions du mandat et a donné le coup d'envoi au projet. Il s'agit de clarifier de nombreuses questions techniques, juridiques, organisationnelles et financières. Plusieurs années seront nécessaires.

À l'échelon de la DIJ, une nouvelle stratégie de numérisation a été adoptée. Elle a pour but de proposer des services transparents, simples, faciles d'accès et efficaces à la population, aux communes, aux milieux économiques et au personnel cantonal.

De nouveaux aspects des affaires courantes ont été optimisés pour l'utilisation de SAP CTBE, dont l'implémentation de rapports uniformes au niveau des offices et services ou l'introduction de l'automatisation dans les processus de facturation interne des prestations.

Un point final a pu être mis au projet de tri des nombreux dossiers de l'administration décentralisée entreposés hors des locaux cantonaux. Les dépenses ont été bien supérieures aux attentes. Un crédit complémentaire a donc dû être demandé.

En collaboration avec la CHA, le Secrétariat général a soutenu autant que possible la conseillère d'État dans l'exercice de sa fonction de présidente du gouvernement, plus précisément pour ses interventions publiques et dans l'accomplissement de ses autres obligations.

Chances et risques

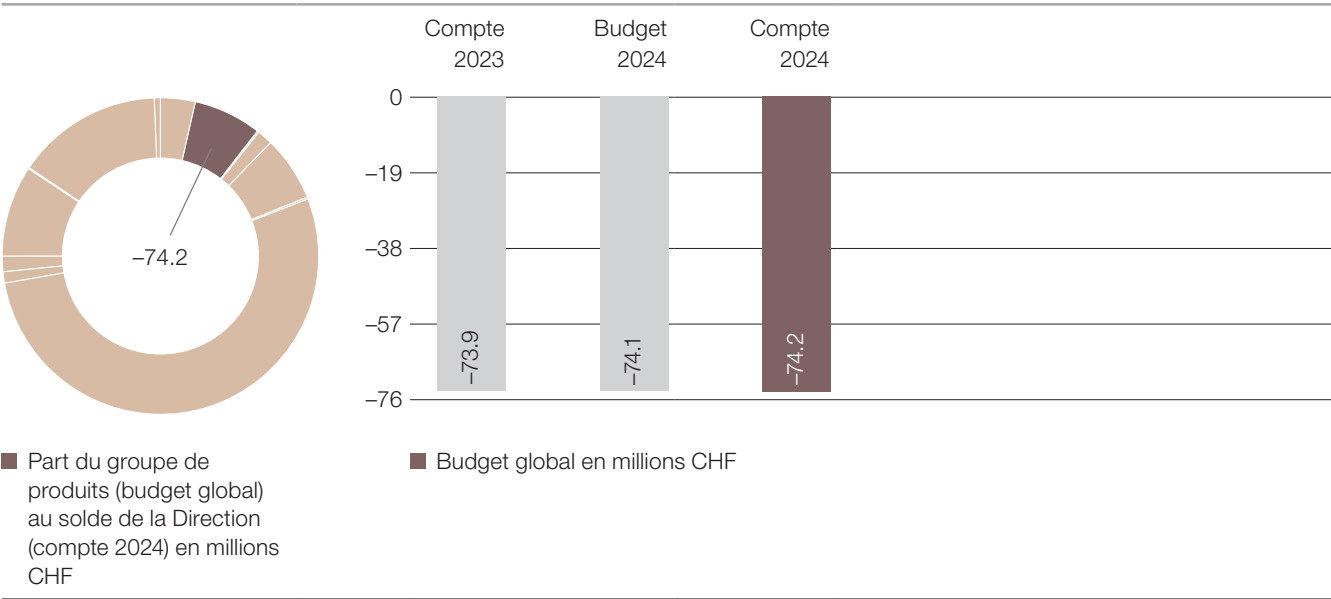
Le projet de numérisation de la justice administrative rend possible l'amélioration de l'accès à l'administration ainsi que l'accroissement de sa transparence et de son efficacité. Il y réside un grand potentiel pour la transformation numérique de l'administration. S'agissant

des risques, ils peuvent s'avérer conséquents en termes techniques et financiers. Le projet touchera un grand nombre d'actrices et acteurs et doit être coordonné avec le projet national de numérisation Justitia 4.0.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	134	156
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	18
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postu- lats et interpellations)	25	29
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	153	158

6.7.2 Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses

 - prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration;
 - traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-73 880 428	-74 144 271	-74 187 808	-43 537	-0.1 %
30 Charges de personnel	-754 663	-830 437	-869 141	-38 704	-4.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-50 078	-225 500	-217 068	8 432	3.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-73 075 443	-73 088 334	-73 097 304	-8 970	-0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-243	0	-4 294	-4 294	-
Revenu d'exploitation	15 067	48 400	19 701	-28 699	-59.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	14 200	18 400	19 275	875	4.8 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	867	30 000	426	-29 574	-98.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-73 865 361	-74 095 871	-74 168 107	-72 236	-0.1 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-73 865 361	-74 095 871	-74 168 107	-72 236	-0.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-73 865 361	-74 095 871	-74 168 107	-72 236	-0.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-73 865 361	-74 095 871	-74 168 107	-72 236	-0.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Les charges de personnel du Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) ont été plus importantes que prévu, du fait que les indemnités devant être versées aux membres des commissions des examens de théologie n'avaient pas été budgétées. En outre, le montant prévu pour la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ avait été calculé sur la base d'un effectif qui n'avait pas été actualisé. Les revenus de transfert s'établissent par conséquent à un niveau nettement inférieur.

Comme le montrent les informations sur les prestations, le BAER maintient de bonnes relations avec divers organes des Eglises nationales ainsi qu'avec les communautés religieuses de droit privé. En plus des rencontres régulières du bureau, des séances ont eu lieu en 2024 à propos des subventions cantonales destinées aux Eglises nationales pour la période comprise entre 2026 et 2031 ainsi que de la motion adoptée sous forme de postulat intitulée « Des impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes

morales ». Le BAER prend en outre chaque année contact avec toutes les paroisses et communautés religieuses du canton de Berne en vue d'actualiser la carte numérique des religions.

Les commissions des examens de théologie sont chargées par le canton de veiller à la qualité de la formation des ecclésiastiques des Eglises réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne. Le nombre de procédures d'équivalence coordonnées par le BAER sur mandat des commissions des examens fluctue.

La quantité de demandes de la population traitées et les prestations de soutien fournies en interne en relation avec des questions dans le domaine de la politique des religions ont augmenté, ce qui révèle le besoin croissant en renseignements spécialisés et en prestations de coordination pour toutes les thématiques à la jonction entre la religion et l'État dans une société multireligieuse.

Priorités de développement

En 2024, le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) a préparé les bases en vue de la décision du Grand Conseil au sujet de l'octroi d'une subvention cantonale aux Eglises nationales pour la période de financement 2026 à 2031. Le bureau a également traité des interventions politiques liées à l'étude de l'Université de Zurich publiée en septembre 2023 au sujet des cas d'abus dans l'Eglise catholique romaine ainsi qu'une intervention sur l'établissement d'une convention de prestations avec l'association « Maison des religions – dialogue entre les cultures ».

Le bureau joue le rôle de plaque tournante pour les trois commissions des examens de théologie qui sont compétentes pour juger de l'équivalence des formations et des diplômes universitaires d'autres pays lorsqu'une personne se porte candidate à un poste de l'une des trois Eglises nationales du canton. Le manque de personnel au sein du clergé a eu pour effet d'accroître la complexité de ces procédures d'équivalence l'an dernier et d'entraîner un volume de travail exceptionnel, sur les plans de l'administration et de la communication.

La collaboration au sein du groupe spécialisé traitant des affaires religieuses s'est intensifiée en 2024. Les questions de funérailles, d'accompagnement spirituel et d'aménagement du territoire qui ont été abordées ont donné lieu à diverses discussions. Par ailleurs,

des contacts ont pu être établis entre les autorités et les communautés religieuses. Enfin, le groupe a soutenu la Police lors de la création d'une campagne de lutte contre les crimes de haine.

Chances et risques

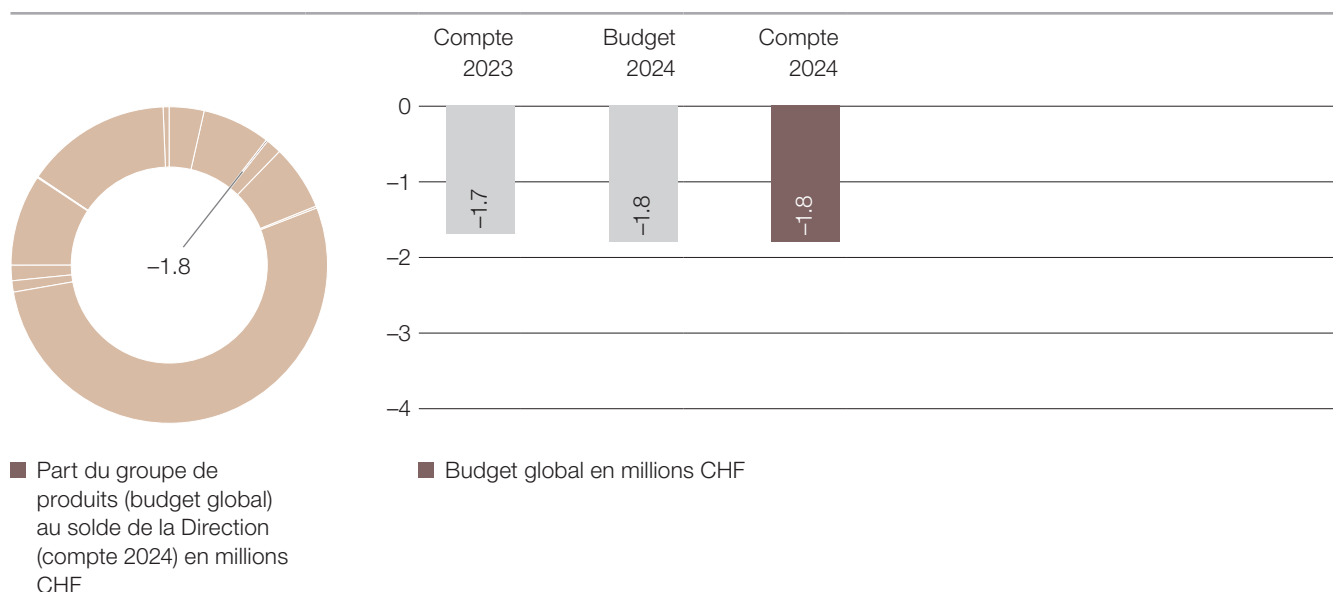
La décision d'octroi de la subvention cantonale pour la période de financement 2026 à 2031 permet aux Églises nationales de continuer à fournir de manière régulière leurs prestations d'intérêt général.

L'extension et l'approfondissement des relations avec les communautés religieuses dans le canton de Berne offrent la chance de disposer d'une image complète du paysage confessionnel. Il est possible, sur cette base, de traiter des questions qui se posent actuellement dans le canton en raison des mutations intervenant dans ce contexte.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	420	450
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	440	440
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	10	16
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	100	150

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exé-

cutf en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 790 430	-1 843 156	-1 807 172	35 984	2.0 %
30 Charges de personnel	-1 751 207	-1 753 456	-1 740 075	13 381	0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-23 447	-82 200	-48 540	33 660	40.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-15 775	-7 500	-18 556	-11 056	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	97 158	55 000	55 761	761	1.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	96 250	55 000	54 209	-791	-1.4 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	908	0	952	952	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	600	600	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 693 272	-1 788 156	-1 751 411	36 745	2.1 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-1 693 272	-1 788 156	-1 751 411	36 745	2.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 693 272	-1 788 156	-1 751 411	36 745	2.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1 145 344	-1 106 188	-1 187 529	-81 341	-7.4 %
Soutien juridique	-547 928	-681 968	-563 882	118 086	17.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le compte de résultats se solde à un niveau plus favorable que le budget en raison de coûts moins élevés que prévu pour les prestations de tiers et de gains de rotation.

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas est stable par rapport à celui de l'exercice précédent (94 dossiers en 2024). S'agissant des impôts sur les mutations, le nombre de recours reçus est resté au niveau de 2023, soit relativement faible en comparaison des années précédentes. Les dossiers ayant trait à l'aménagement du territoire, dont le volume est en nette augmentation depuis 2018, sont restés nombreux encore en 2024. Ce domaine mobilise des ressources considérables en raison de la complexité des questions à traiter sur les plans juridique et matériel. Le nombre de recours relevant du domaine de l'Office des mineurs (OM) (LPEP) a augmenté. Ces procédures sont également très complexes sur le plan juridique et leur traitement constitue par conséquent une charge importante. Les procédures administratives continuent elles aussi à affluer (procédures en responsabilité du canton, actions récursoires, demandes de récusation notamment), tout comme les dénonciations à l'autorité de surveillance et les procédures de droit civil que l'Office juridique (OJ) traite pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et pour l'OM (remboursement de contributions de parents en vertu de la LPEP). L'OJ est parvenu à liquider un peu plus d'affaires que l'année pré-

cédente (94), d'où une légère réduction du volume des cas en suspens. Leur nombre, de 145 (157 en 2023), reste toutefois élevé. La durée moyenne des procédures, d'environ dix mois, n'a guère évolué par rapport à l'année précédente.

L'OJ continue à gérer des projets législatifs d'envergure, dans une mesure inchangée par rapport à l'année précédente : il a une fois de plus consacré des ressources substantielles à la révision de la LPJA, qui doit offrir une base légale à la numérisation. L'office s'efforce, d'entente avec le Secrétariat général de la DIJ, de lancer un projet de numérisation de la justice administrative à l'échelle cantonale. La révision de la loi LCPD a elle aussi nécessité d'importantes ressources, tout comme celle de la loi du 28 mai 1911 sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS; RSB 211.1) concernant les terrains en déshérence. L'OJ a par ailleurs entamé les travaux relatifs à la révision de la LIMu (logement destiné à l'usage personnel de la ou du propriétaire), ce qui a aussi nécessité d'importantes ressources. Enfin, l'office a dû mener d'autres projets législatifs concernant aussi bien des lois que des ordonnances. Le nombre d'interventions parlementaires et de procédures de consultation lancées par la Confédération, que l'OJ prépare à l'intention du Conseil-exécutif dans son domaine de compétences, est par ailleurs resté élevé pendant l'année sous revue.

Priorités de développement

Globalement, le nombre de recours demeure élevé. Les procédures de recours relatives à l'impôt sur les mutations, elles, ont légèrement diminué, ce qui pourrait s'expliquer notamment par le fait que, depuis 2023, ce type de recours doit être précédé d'une opposition. Il est aussi possible que cela s'explique par la jurisprudence qui, désormais, a largement précisé les questions liées à l'exonération fiscale en cas d'acquisition d'un bien-fonds destiné à l'usage personnel de la ou du propriétaire. Le nombre de procédures de recours dans le domaine de l'aménagement, qui sont très souvent complexes, est resté stable, à un niveau élevé. Dans le domaine d'application de la LPEP, les procédures de recours se sont accrues de manière sensible. L'Office juridique (OJ) continue à traiter de très nombreuses procédures de droit civil dans lesquelles il représente le canton pour le compte des autorités de protection de l'enfant et

de l'adulte (APEA) et de l'Office des mineurs (OM) devant les autorités de conciliation et les tribunaux civils.

L'office gère en outre de nombreux projets législatifs d'envergure, parmi lesquels la révision de la LCPD, que le Conseil-exécutif a transmise au Grand Conseil. Le projet de mise en œuvre des modifications du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale a été envoyé quant à lui en procédure de consultation. Il contient diverses adaptations de la législation introductive et de la législation du domaine de l'organisation judiciaire et intègre les demandes formulées dans plusieurs interventions politiques. D'autres travaux récents portent sur la révision de la LIMu. En raison de plusieurs interventions parlementaires, la disposition traitant de l'exonération fiscale lors de l'acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel doit notamment être modifiée. Les acteurs poli-

tiques et d'autres groupes d'intérêt sont intégrés en permanence au projet.

Chances et risques

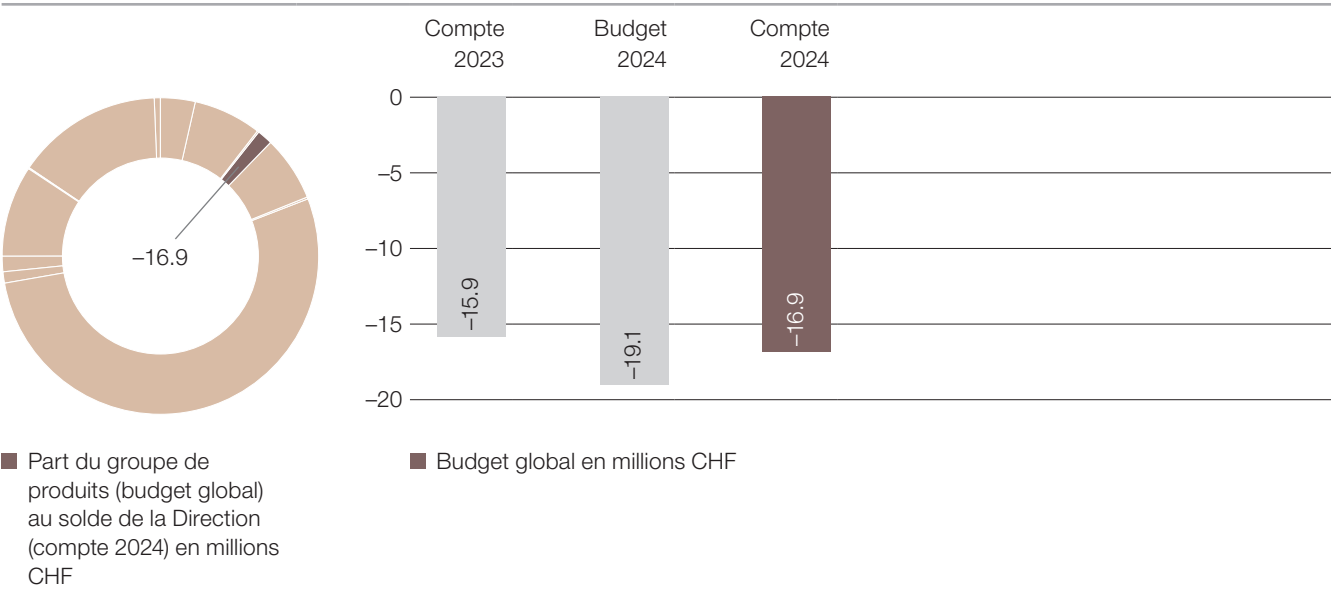
L'OJ dispose de pourcentages de postes supplémentaires depuis le 1^{er} janvier 2025, ce qui va permettre d'améliorer la situation. Les postes ne seront pas pourvus avant le deuxième trimestre de l'année au plus tôt et les nouvelles collaboratrices et collaborateurs devront ensuite se familiariser avec leur travail. Le risque que les procédures soient traitées sur une longue période devrait donc être

à peu près le même qu'en 2024, dans un premier temps tout au moins. Il faut en outre prévoir une augmentation du nombre de recours puisque les instances inférieures, par rapport à l'OJ, en particulier l'OACOT, l'OM et l'OAS, ont elles aussi obtenu des postes en sus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	101	94
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	135	93
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	289	240
Nombre de projets législatifs	17	17

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-21 007 598	-23 497 041	-23 623 769	-126 728	-0.5 %
30 Charges de personnel	-11 267 799	-11 754 205	-11 976 101	-221 896	-1.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 117 359	-1 096 380	-1 112 062	-15 682	-1.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-646	-646	-691	-45	-7.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-1 112 258	-200 000	-2 178 295	-1 978 295	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-4 713 686	-7 624 500	-5 446 410	2 178 090	28.6 %
37 Subventions à redistribuer	-2 673 480	-2 673 480	-2 742 480	-69 000	-2.6 %
39 Facturation interne	-122 370	-147 830	-167 730	-19 900	-13.5 %
Revenu d'exploitation	5 149 849	4 393 480	6 713 489	2 320 009	52.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	900 094	1 125 000	919 234	-205 766	-18.3 %
43 Recettes diverses	94 415	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 118 341	205 000	2 684 655	2 479 655	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	2 673 480	2 673 480	2 742 480	69 000	2.6 %
49 Imputations internes	363 520	390 000	367 120	-22 880	-5.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-15 857 749	-19 103 561	-16 910 280	2 193 280	11.5 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-15 857 749	-19 103 561	-16 910 280	2 193 280	11.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-15 857 749	-19 103 561	-16 910 280	2 193 280	11.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Communes, Coordination canton – communes	-3 065 363	-4 164 400	-3 541 797	622 603	15.0 %
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-2 275 388	-2 425 700	-2 426 442	-742	-0.0 %
Développement territorial cantonal	-6 070 587	-6 527 530	-5 883 252	644 278	9.9 %
Aménagement local et régional	-3 024 455	-4 607 730	-3 174 092	1 433 639	31.1 %
Construction	-1 421 955	-1 378 200	-1 884 698	-506 498	-36.8 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu, la différence portant sur quelque CHF 2,2 millions.

Les frais de personnel, supérieurs d'environ CHF 0,2 million au montant budgété, sont dus aux pourcentages de postes prélevés sur la réserve de Direction pour traiter le volume de travail important et pour le Service de coordination pour les gens du voyage.

Le montant de CHF 2,2 millions encaissé pour les attributions au financement spécial « compensation de la plus-value » est supérieur à la moyenne. Le canton de Berne n'a aucune influence sur le niveau des montants qui lui reviennent dans le cadre de la compensation de la plus-value résultant de changements de zone décidés par les communes ni sur le moment de leur versement. Par rapport à l'année précédente, les rentrées ont été plus nombreuses et leur valeur

dépassait nettement le budget. Sur la base des valeurs empiriques actuelles, le montant budgété sera relevé à l'avenir.

Les subventions versées aux communes comptabilisées en tant que charges de transfert relèvent de plusieurs crédits-cadres, et leur montant, de CHF 5,4 millions, est inférieur au budget de près de 30,0 pour cent. Les versements sont effectués sur la base des décomptes présentés par les bénéficiaires et dépendent du déroulement des projets concernés.

Les recettes des émoluments sont inférieures de CHF 0,2 million au montant budgété. Ces rentrées dépendent de l'ampleur et de la progression des projets à traiter, dont les requérants externes, en général des communes, sont responsables.

Priorités de développement

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, une place prépondérante a été accordée aux préparatifs pour la mise en œuvre de la deuxième étape de la révision partielle de la LAT (LAT2) prévue en 2025. Des dispositions doivent être prises pour l'exécution des prescriptions directement applicables dans les procédures d'octroi du permis de construire, par exemple pour la prime de démolition conçue aux fins de favoriser la démolition de bâtiments qui ne sont pas utilisés en zone agricole, ou pour des innovations en matière de police des constructions. En parallèle, les tâches entourant la révision du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de déchets et de transports (EDT) de 2012 ont connu une intensification. Au vu du rôle primordial que jouera le thème de l'énergie dans le controlling 2026 du plan directeur, des travaux sont en cours pour la délimitation d'espaces adaptés au photovoltaïque notamment. Les efforts fournis pour améliorer les procédures d'aménagement n'ont pas cessé, par ailleurs. Il est prévu d'identifier des solutions supplémentaires non seulement grâce aux communes,

mais aussi aux autres parties prenantes importantes, afin de compléter la première série de mesures appliquées, notamment celles arrêtées à l'occasion de la révision de 2022 de la LC. La transition numérique est restée une priorité du domaine de l'aménagement du territoire, la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) continuant d'être perfectionnée. Pour ce qui est de la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan), les premiers déploiements auront lieu en 2025 après un report du projet en 2023/2024, rendu nécessaire par une meilleure prise en considération des attentes qu'ont formulé en outre les communes.

Dans le domaine des affaires communales, le nécessaire pour la mise en œuvre de la révision totale de la LFCo devra être fait. Une nouvelle pratique doit se dessiner, en particulier s'agissant des bonus pour les fusions impliquant une commune centre. Les travaux sur la collaboration intercommunale se poursuivent : à une phase

d'analyse globale avec l'aide des communes succède l'examen des mesures qui en découlent.

Chances et risques

Le projet LAT2, la révision du plan sectoriel EDT et les mesures favorisant l'extension des énergies renouvelables œuvrent à donner à l'aménagement du territoire des occasions de contribuer à apporter une solution aux défis centraux que connaîtra le canton de Berne au sujet des constructions hors de la zone à bâtir, de la gestion des matériaux dans une économie circulaire ou de la transition énergétique.

La suite qui est donnée aux projets de numérisation permet peu à peu de combler les lacunes restantes dans les procédures numé-

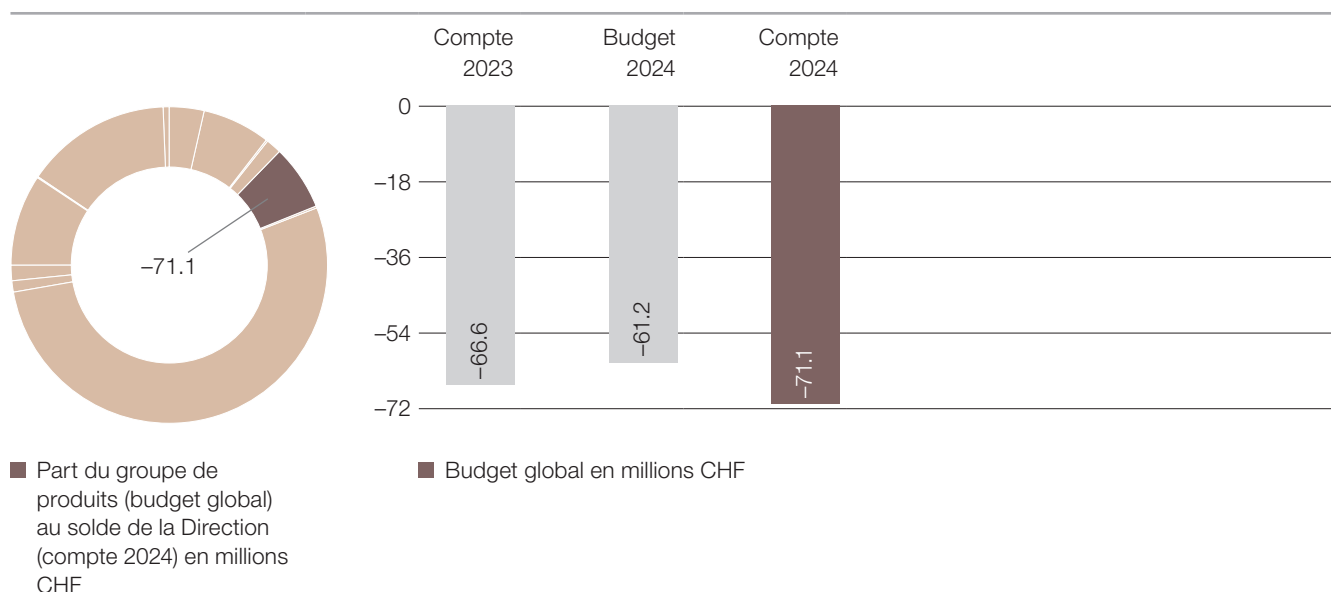
riques. Le début du déploiement d'ePlan en est un exemple. Quant à la LFCo, elle ouvre la voie à une nouvelle dynamique dans le découpage géopolitique du canton et à un renforcement des communes grâce au nouvel instrument de bonus.

Si l'un ou plusieurs de ces projets ne sont pas réalisés de manière pleinement satisfaisante, le canton de Berne prendra du retard dans la maîtrise des défis de demain.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale)	1 090	1 084
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	1	0
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	1 040	1 015
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	11	5
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	55	41
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	4	-3
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 115	1 116
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	9	10
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	288	266
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 972	3 811

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-139 857 392	-128 175 575	-146 905 224	-18 729 648	-14.6 %
30 Charges de personnel	-4 024 651	-3 413 239	-3 875 282	-462 043	-13.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-8 310 953	-771 520	-896 495	-124 975	-16.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-112 964 413	-111 530 916	-127 362 136	-15 831 220	-14.2 %
37 Subventions à redistribuer	-5 296 012	0	-5 362 736	-5 362 736	-
39 Facturation interne	-9 261 362	-12 459 900	-9 408 574	3 051 326	24.5 %
Revenu d'exploitation	73 261 813	66 978 565	75 793 372	8 814 807	13.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 937 029	2 101 000	2 712 012	611 012	29.1 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	63 839 997	62 529 565	65 470 422	2 940 858	4.7 %
47 Subventions à redistribuer	5 296 012	0	5 362 736	5 362 736	-
49 Imputations internes	2 188 775	2 348 000	2 248 202	-99 798	-4.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-66 595 579	-61 197 011	-71 111 852	-9 914 841	-16.2 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
34 Charges financières	-1 324	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	853	0	1 525	1 525	-
Résultat du financement	-471	0	1 525	1 525	-
Résultat d'exploitation	-66 596 050	-61 197 011	-71 110 327	-9 913 316	-16.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-66 596 050	-61 197 011	-71 110 327	-9 913 316	-16.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Pilotage des autorisations et de la surveillance	-65 120 587	-58 180 321	-70 188 774	-12 008 452	-20.6 %
Financement des prestations décidées d'un commun accord	-1 475 463	-3 016 690	-921 553	2 095 136	69.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

L'écart dans les charges de personnel entre les effectifs autorisés et les effectifs réels à l'OM est en moyenne de 0,9 EPT. La Direction a accordé en cours d'année des postes supplémentaires à durée déterminée à hauteur de 0,9 EPT pour faire face à la charge de travail dans les domaines du préfinancement et du pilotage de l'offre. De nouvelles ressources en personnel ont en outre été nécessaires en raison d'absences de longue durée. Le total des postes accordés et utilisés par l'OM s'est élevé à 24,0 EPT.

Les prestations résidentielles et ambulatoires sont intégrées aux charges de transfert (CHF 15,8 millions). À la clôture annuelle au 31 décembre 2023, lors des régularisations, l'imputation de ces prestations dans les charges de transfert a été sous-estimée de CHF 10,0 millions, ce qui s'explique par le fait que l'OM s'était fondé sur une hypothèse trop optimiste lors du calcul : au lieu d'un mois, il aurait fallu considérer deux mois environ. La comptabilisation des factures de 2023 et la correction de l'erreur de régularisation entraînent des dépenses supplémentaires uniques non budgétées en 2024.

Dans le domaine des prestations résidentielles et ambulatoires, d'autres écarts sont dus aux facteurs suivants, à l'origine d'un dépassement du budget : l'évolution démographique à la hausse ; la possibilité de recourir désormais aux prestations jusqu'à l'âge de 25 ans ; la demande accrue, tout particulièrement dans le domaine

ambulatoire, ainsi que le développement des offres à l'intention, notamment, des enfants et des jeunes très vulnérables. Ces effets ont été pris en compte dans le processus de planification financière de 2024 (budget 2025 et plan intégré mission-financement 2026 à 2028).

En outre, les autres effets suivants n'ont pas été intégrés au moment de l'établissement du budget 2024 : augmentation sensible des forfaits d'infrastructure due au renchérissement (IPC) pour 2024, adaptation des heures de prise en charge nécessaires à l'exploitation mais aussi exigence de services internes de réception des annonces pour les partenaires de prestations, ce qui a nécessité des ressources en personnel en rapport avec ces besoins dans les institutions résidentielles.

Les charges sont plus faibles (CHF 3,0 mio) dans les imputations internes, puisque la facturation par les institutions résidentielles a été moins importante que prévu du fait de leur taux d'occupation moins élevé.

Le crédit provenant de la compensation des charges du secteur social est comptabilisé comme des revenus de transfert. Le revenu est de CHF 2,9 millions supérieur au montant inscrit au budget en raison des dépenses supplémentaires dans le domaine des prestations résidentielles et ambulatoires.

Priorités de développement

Depuis le transfert de la surveillance du placement d'enfants, qui relevait auparavant des APEA, à l'Office des mineurs (OM) au 1^{er} janvier 2024, les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants dans le canton de Berne font l'objet d'une surveillance et d'un pilotage uniformes et centralisés. L'harmonisation de la pratique, le développement de l'offre dans ce domaine ainsi que l'optimisation du controlling qui en découlent en sont les principaux atouts. Une révision partielle de l'OPEP doit

permettre de concrétiser les mesures reconnues comme étant nécessaires par l'administration et les politiques en ce qui concerne la participation aux coûts des bénéficiaires des prestations et des personnes ayant une obligation d'entretien. L'OM entend continuer de développer ses applications spécialisées et par là augmenter son efficacité et son efficience, dans l'accomplissement de ses tâches, ainsi que tirer profit des chances qu'offre la transformation numérique.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

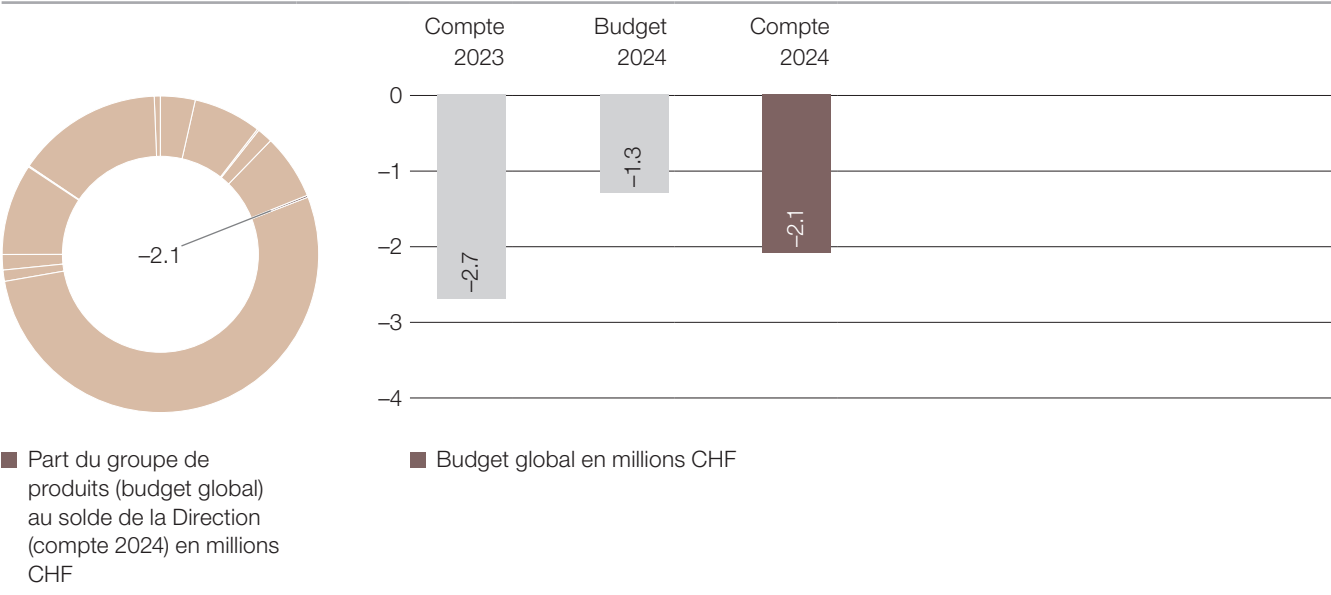
La mise en œuvre de la LPEP constitue un défi de taille pour toutes les personnes concernées et notamment pour les collaboratrices

et les collaborateurs de l'administration. Elle implique en particulier une charge de travail plus importante que ce qui avait été supposé avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. C'est pourquoi des mesures d'optimisation des processus, le recours à des outils pour leur déroulement ainsi que des simplifications, en particulier des dispositions relatives à la participation aux coûts et de leur mise en œuvre, restent essentiels.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	119	84
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	156	159
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	11	11

6.7.6 Institutions cantonales



Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-36 047 774	-37 460 292	-38 830 421	-1 370 128	-3.7 %
30 Charges de personnel	-28 236 945	-30 403 095	-31 330 928	-927 833	-3.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 584 394	-4 802 681	-5 218 204	-415 523	-8.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-65 374	-55 817	-61 666	-5 849	-10.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-6 657	-700	-500	200	28.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-2 154 405	-2 198 000	-2 219 123	-21 123	-1.0 %
Revenu d'exploitation	33 315 335	36 071 004	36 641 113	570 109	1.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	10 408 992	9 374 509	9 770 966	396 456	4.2 %
43 Recettes diverses	0	0	1 302	1 302	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 490 392	971 229	2 086 333	1 115 104	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	21 415 951	25 725 266	24 782 513	-942 753	-3.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-2 732 439	-1 389 288	-2 189 308	-800 020	-57.6 %
34 Charges financières	-4 518	-3 910	-3 219	691	17.7 %
44 Recette financière	53 556	50 800	64 555	13 755	27.1 %
Résultat du financement	49 038	46 890	61 336	14 446	30.8 %
Résultat d'exploitation	-2 683 401	-1 342 398	-2 127 972	-785 574	-58.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-2 683 401	-1 342 398	-2 127 972	-785 574	-58.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Station d'observation pour adolescents de Bolligen	-372 730	166 906	-84 117	-251 022	< -100.0 %
Foyer scolaire du Château de Cerlier	-1 818 195	-1 444 144	-525 696	918 447	63.6 %
Foyer d'éducation Lory	386 400	-161 826	-1 431 566	-1 269 741	< -100.0 %
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz KK	-878 876	96 666	-86 592	-183 258	< -100.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le groupe de produit « Institutions cantonales » réunit quatre institutions, à savoir le Foyer d'éducation Lory (FEL), le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC), le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz (CPSKK), ainsi que la Station d'observation de Bolligen (BeoB). Le résultat total du groupe de produits (budget global) est supérieur de CHF 0,8 million à ce qui était prévu dans la planification financière.

Dans les charges de personnel, le résultat dépasse le montant prévu de CHF 0,9 million. Le surcoût s'explique par des absences de longue durée, notamment au FEL, et par les classes d'école et structures de jour nouvellement créées, entraînant des revenus supplémentaires dans la facturation interne des prestations.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation connaissent une augmentation de CHF 0,4 million: les frais de transport sont accrus du fait de la hausse de la part d'élèves à la

journee. En parallèle, des revenus supplémentaires, de CHF 1,2 million au total, ont été enregistrés pour les pensions et dans les revenus de transfert. Ils proviennent notamment des frais d'hébergement et d'écologie lors de placements intercantonaux.

Pour ce qui est des imputations internes, le total est inférieur au budget de CHF 1,0 million. D'une part, les écritures concernant l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) portent sur un montant plus élevé que prévu en raison de la création des classes et des structures de jour. D'autre part, le taux d'occupation a été moins important, de sorte que la facturation pour les prestations résidentielles à l'égard de l'OM l'a également été.

Si l'on considère les quatre institutions et l'ensemble de leur offre, l'évolution des chiffres des prestations sera stable par rapport à 2024.

Priorités de développement

Les directions des institutions et les commissions travaillent de manière intensive à l'adaptation de l'offre en fonction des besoins, dont certains évoluent, ainsi qu'aux questions relatives aux sites et aux infrastructures, à l'organisation, au développement du personnel et au financement, qui en découlent. La BEOB et le FEL doivent offrir des prestations aux jeunes très vulnérables, tandis que le FSCC et le CPSKK sont des institutions comportant un établisse-

ment de la scolarité obligatoire et doivent répondre aux besoins en forte croissance dans ce domaine. Sous l'angle administratif, GE-VER a été déployé dans toutes les institutions cantonales en 2024; des travaux ont en outre été réalisés, en collaboration avec les services compétents de l'administration centrale, en vue d'optimiser les processus d'assistance.

Chances et risques

Les institutions affinent leur profil et continuent de développer leurs infrastructures, leur organisation et leurs bases conceptuelles, ce qui leur permet de se positionner de manière claire en fonction de leur offre et de s'engager en faveur du développement durable.

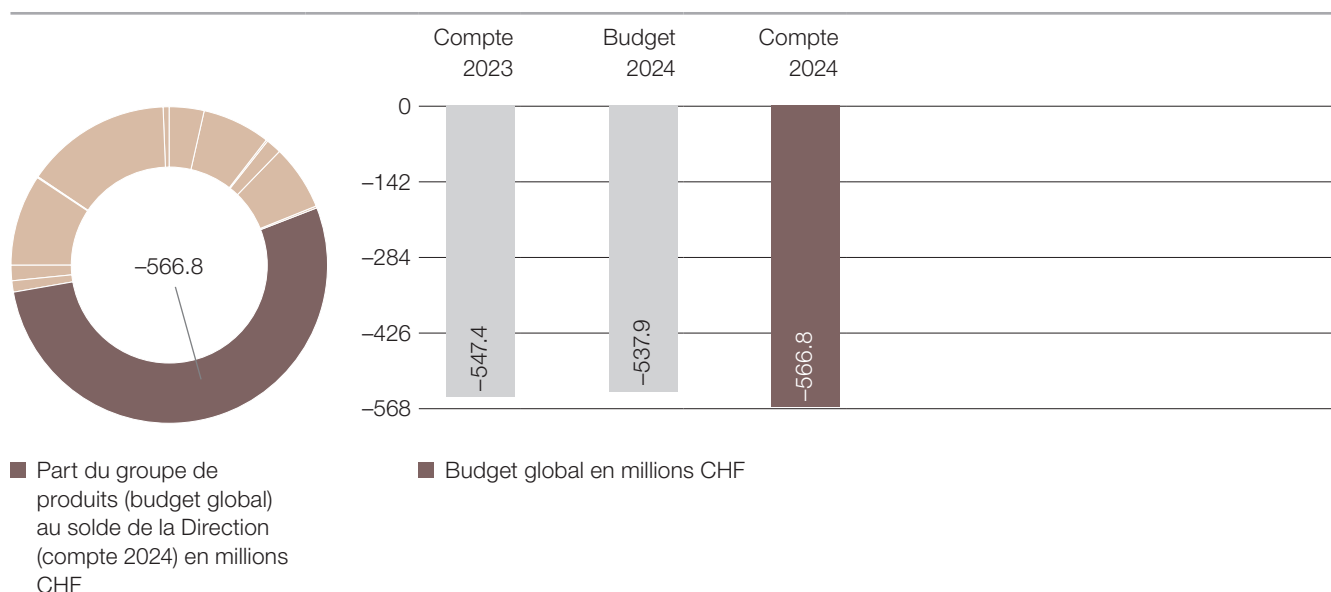
Les processus et les décisions doivent s'inscrire dans le cadre fixé pour l'administration cantonale et se dérouler dans les systèmes

prévus à cet effet, ce qui implique une planification à long terme ainsi qu'une limitation de la marge de manœuvre des institutions. Cela vaut en particulier pour les infrastructures (rénovation de bâtiments/projets de construction). Pour les institutions qui étendent leur offre dans le domaine de la formation, les questions relatives à l'exploitation constituent en outre un défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	37 835	35 095
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	11 773	11 110
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	95	66
Nombre de mandats (ambulatoire)	57	54
Nombre de classes	21	22
Nombre de places d'école	158	166

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-1 413 729 404	-1 385 351 346	-1 464 416 004	-79 064 657	-5.7 %
30 Charges de personnel	-4 054 162	-4 209 346	-4 288 382	-79 035	-1.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 239 297	-1 397 000	-1 319 825	77 175	5.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7	0	-765	-765	-
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 408 413 638	-1 379 700 000	-1 458 791 489	-79 091 489	-5.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-22 300	-45 000	-15 542	29 458	65.5 %
Revenu d'exploitation	866 228 300	847 458 000	897 570 797	50 112 797	5.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 184 933	5 000	3 064 113	3 059 113	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	863 030 484	847 453 000	894 492 596	47 039 596	5.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	12 883	0	14 088	14 088	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-547 501 104	-537 893 346	-566 845 206	-28 951 860	-5.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	87 564	10 000	22 569	12 569	> 100.0 %
Résultat du financement	87 564	10 000	22 569	12 569	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-547 413 539	-537 883 346	-566 822 637	-28 939 291	-5.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-547 413 539	-537 883 346	-566 822 637	-28 939 291	-5.4 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Contributions dans le domaine des assurances sociales	-463 084 434	-459 630 404	-515 868 053	-56 237 649	-12.2 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	-84 332 155	-78 252 942	-51 708 603	26 544 340	33.9 %
Caisses de compensation pour allocations fami- liales : compensation des charges	3 050	0	754 019	754 019	-

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Dans le domaine des charges de biens et services et autres charges d'exploitation, le montant budgété n'a pas été atteint en raison des coûts inférieurs aux attentes dans le domaine des imprimés et des licences.

Les charges de transfert ont été plus élevées de CHF 79,1 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cela correspond à un écart de 5 pour cent sur l'ensemble de ces charges et s'explique pour l'essentiel par des coûts plus élevés pour les prestations complémentaires (PC) dus aux bases de calcul adaptées dans l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc; RSB 860.21). Les coûts des soins en mode résidentiel, notamment, ont été augmentés, ce qui a entraîné des frais supplémentaires de CHF 68,3 millions.

Les coûts dans le domaine de la réduction des primes ont été, de CHF 0,6 million environ, en-deçà du montant budgété. S'agissant des coûts pour les actes de défaut de biens des assureurs-maladie, ils ont été de CHF 4,2 millions plus élevés que prévu.

En matière de frais de mise en œuvre de la Caisse de compensation du canton de Berne, des charges supplémentaires non prévisibles

d'un montant de CHF 6,7 millions ont été enregistrées à la suite d'un accord de règlement conclu avec un fournisseur de TI.

En ce qui concerne les contributions, les remboursements des assureurs-maladie pour les actes de défaut de biens ont été budgétés dans les charges d'actes de défaut de biens (réduction des charges de transfert), ce qui a entraîné des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 3,1 millions.

S'agissant des revenus de transfert, les contributions comptabilisées ont été supérieures de CHF 47,0 millions par rapport au budget. Dans le domaine des contributions communales aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et aux PC, des rentrées supplémentaires de CHF 4,0 millions ont été comptabilisées du fait de la hausse des coûts des PC tandis que les contributions fédérales versées au titre de la réduction des primes ont généré des revenus en sus de CHF 26,2 millions en raison de la hausse importante des coûts de la santé. Les contributions fédérales pour les PC ont enregistré une augmentation de CHF 16,8 millions, puisqu'elles ont suivi la tendance à la hausse des coûts des PC.

Priorités de développement

Dans le domaine de la réduction des primes, un événement a marqué 2024 : le rejet par le peuple suisse de l'initiative d'allègement des primes, qui visait à ce que personne ne doive consacrer aux primes d'assurance-maladie plus de 10 pour cent de son revenu disponible. C'est donc le contre-projet indirect du Conseil fédéral qui entrera en vigueur. Il prévoit notamment que les cantons ré-

servent annuellement l'équivalent d'un taux déterminé des coûts de la santé au financement de la réduction des primes. La pratique et la législation bernoises doivent donc être modifiées sur des points essentiels selon un calendrier fixant une période transitoire de deux ans et la mise en œuvre à 2028.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »
L'application spécialisée utilisée pour la réduction des primes et le régime obligatoire de l'assurance-maladie doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offre pour des raisons inhérentes au droit des marchés publics. Les changements liés au contre-projet indirect pourront

ainsi avoir une influence immédiate sur la définition des exigences. Il se peut donc que l'ancienne application ne doive subir qu'un faible nombre de modifications.

S'agissant de l'évolution des coûts, la hausse liée à la réduction des primes risque d'être plus forte à partir de 2028 que par le passé. Les cantons seront en effet tenus de consacrer l'équivalent d'une part déterminée des coûts de la santé à la réduction des primes et n'auront aucune marge de manœuvre en ce qui concerne la hauteur du montant.

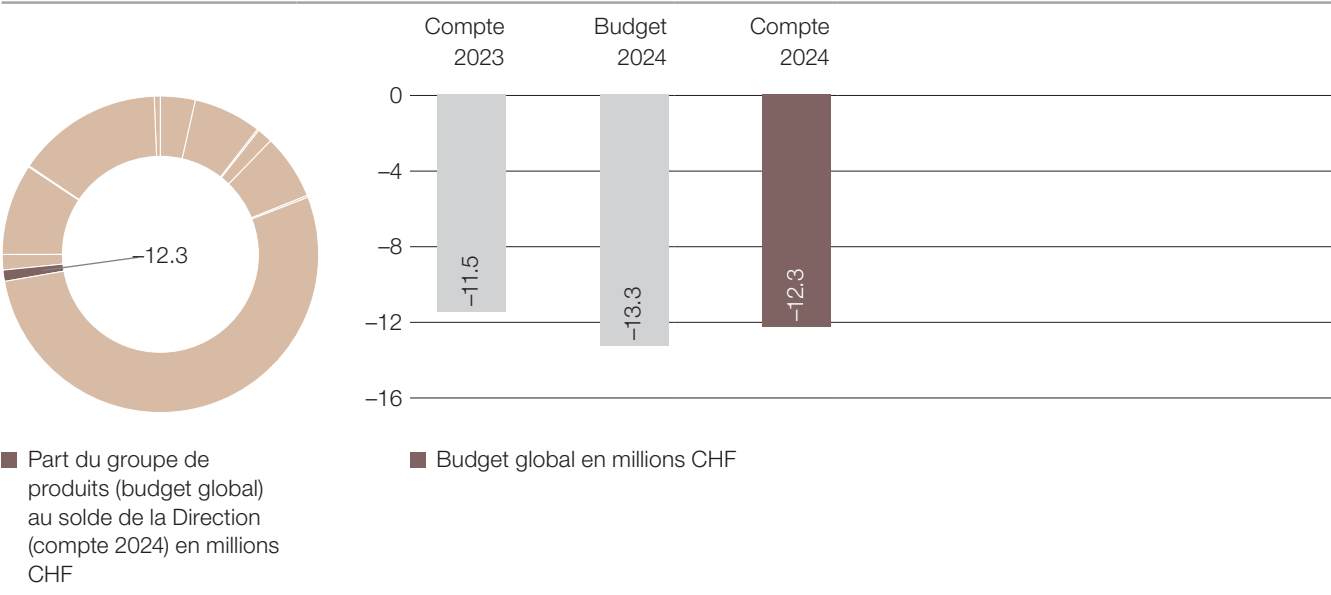
La réforme des prestations complémentaires (PC) aurait dû se traduire par une atténuation des coûts dès 2024. L'adaptation des bases de calcul des PC (p. ex. augmentation des taxes des établissements médico-sociaux et des montants des dépenses personnelles) a néanmoins réduit les effets attendus à néant. Au vu des dépenses actuelles, il existe même un risque de voir les coûts augmenter plus nettement que par le passé.

Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôturé des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	16 200	17 100
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	14 600	18 800
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 500	3 400
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	2 500	4 200
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	45 900	47 900
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 500	2 600
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 800	18 100
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	171 000	202 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	90 000	88 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	13	13
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	55
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 100	1 600
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 700	2 700
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	400	500

6.7.8 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-26 632 959	-27 729 889	-27 331 145	398 745	1.4 %
30 Charges de personnel	-17 414 393	-18 049 981	-18 515 503	-465 522	-2.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-2 557 544	-2 445 690	-2 121 941	323 749	13.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 557	-2 548	-2 548	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-5 036 311	-5 699 500	-4 988 958	710 542	12.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 622 155	-1 532 170	-1 702 195	-170 025	-11.1 %
Revenu d'exploitation	15 158 857	14 441 000	15 034 989	593 989	4.1 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	12 182 889	10 863 500	11 419 637	556 137	5.1 %
43 Recettes diverses	349	11 500	7 028	-4 472	-38.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 914 895	3 503 100	3 027 136	-475 964	-13.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	60 724	62 900	581 188	518 288	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-11 474 102	-13 288 889	-12 296 156	992 733	7.5 %
34 Charges financières	-5 291	0	-621	-621	-
44 Recette financière	5 710	2 000	3 100	1 100	55.0 %
Résultat du financement	419	2 000	2 479	479	23.9 %
Résultat d'exploitation	-11 473 683	-13 286 889	-12 293 678	993 212	7.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-11 473 683	-13 286 889	-12 293 678	993 212	7.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Justice administrative	-4 115 431	-6 200 207	-4 591 384	1 608 823	25.9 %
Surveillance	-1 654 463	-2 068 069	-1 641 382	426 688	20.6 %
Exécution d'autres tâches légales	-5 703 789	-5 018 613	-6 060 911	-1 042 298	-20.8 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Par rapport au budget, le résultat présente une différence de CHF 1,0 million. Les recettes ont augmenté de CHF 0,6 million, en partie en raison de l'ajustement des émoluments.

Les charges de personnel ont dépassé le montant du budget, car la Direction a autorisé des postes à durée déterminée permettant

aux préfectures de remplir les tâches confiées par la LC. Par ailleurs, le montant des charges de transfert n'a pas atteint celui des prévisions budgétaires. L'écart de CHF 0,7 million est avant tout lié à la redevance d'alcool.

Priorités de développement

L'introduction à la numérisation des deux types d'affaires « Autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « Procès-verbal de scellés » a pris fin en octobre. 2024 il a été possible, à de rares exceptions près, de motiver les communes bernoises à recourir aux processus numériques. Les formulaires ont été régulièrement adaptés pour pouvoir être plus faciles à utiliser (meilleure convivialité). La version 2.0, mise en œuvre au début de 2025, représente une nouvelle étape.

Les effets positifs de l'introduction du système de production SAP CTBE ne sont pas encore perceptibles et la charge de travail demeure importante. L'optimisation des processus dans le domaine des finances et de la comptabilité ainsi que l'examen de la possibilité de regrouper certaines tâches se poursuivent.

Chances et risques

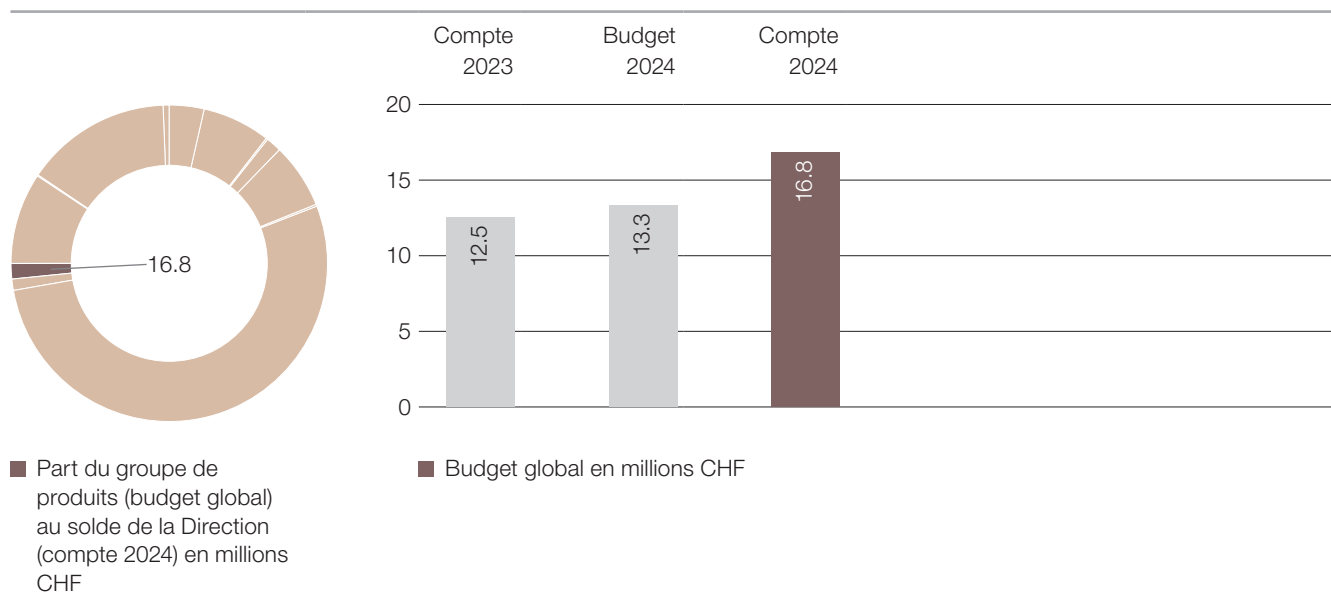
Le projet de numérisation des procédures d'octroi d'autorisations doit permettre aux préfectures de réaliser l'objectif général de simplification et d'optimisation. Il est prévu, en 2025, d'améliorer l'interface entre la solution appliquée aux formulaires et le logiciel « Evidence » mais aussi de numériser d'autres processus (formulaire pour la répudiation d'un héritage, autorisation d'exploiter pour les établissements d'hôtellerie et de restauration, demande relative au droit foncier rural).

Il reste difficile de recruter du personnel qualifié dans les préfectures. Le traitement de nombreuses demandes de permis de construire, qui sont complexes et parfois lacunaires, entraînent un important volume de travail supplémentaire. La création de postes à durée déterminée ainsi qu'un soutien externe ont toutefois permis de clore des dossiers du domaine des constructions dans certaines préfectures.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	567	609
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	767	665
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	234	265
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 440	2 484
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 279	2 364
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 863	18 992

6.7.9 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes:

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage;
- Traitement des procédures de faillite;

- Octroi de renseignements sur la base des registres;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge;
- Tenue du registre des réserves de propriété;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-39 516 422	-41 726 848	-43 246 001	-1 519 153	-3.6%
30 Charges de personnel	-28 135 319	-30 490 052	-29 583 129	906 923	3.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-11 332 440	-11 176 500	-13 626 161	-2 449 661	-21.9%
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 312	-32 296	-2 296	30 000	92.9%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-46 351	-28 000	-34 416	-6 416	-22.9%
Revenu d'exploitation	52 039 102	55 013 700	60 027 357	5 013 657	9.1%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	51 661 458	54 551 800	59 556 968	5 005 168	9.2%
43 Recettes diverses	361 637	400 000	447 577	47 577	11.9%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	16 007	13 000	16 761	3 761	28.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
49 Imputations internes	0	48 900	6 051	-42 849	-87.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	12 522 680	13 286 852	16 781 355	3 494 504	26.3 %
34 Charges financières	1 049	-5 000	4 464	9 464	> 100.0 %
44 Recette financière	16 606	53 000	32 895	-20 105	-37.9 %
Résultat du financement	17 655	48 000	37 359	-10 641	-22.2 %
Résultat d'exploitation	12 540 336	13 334 852	16 818 714	3 483 863	26.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	12 540 336	13 334 852	16 818 714	3 483 863	26.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	14 287 852	14 776 822	18 008 263	3 231 441	21.9 %
Exécution des procédures de faillite	-1 747 516	-1 441 970	-1 189 548	252 422	17.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le nombre de cas s'est accru à un niveau record. Le résultat global est de CHF 3,5 millions meilleur que budgété.

Les demandes de poursuites et de continuations des poursuites, en particulier, ont augmenté de manière significative durant l'exercice. Le montant des biens, services et marchandises s'est ainsi accru de CHF 2,4 millions environ. Quant aux revenus d'exploration financières, elles sont de CHF 5,0 millions supérieures aux attentes.

Les comptes 2024 montrent une fois encore qu'une augmentation du nombre de procédures donne lieu à des recettes supplémentaires ainsi qu'à des charges en sus. Les biens, services et marchandises sont liés à hauteur de 90 pour cent environ au nombre de cas.

Les dépenses moindres, d'environ CHF 0,9 million dans le domaine du personnel s'expliquent notamment par des gains de rotation. Par ailleurs, le recrutement de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs se révélait très compliqué. Quelques postes ont pu être repourvus en août 2024 par des jeunes qui venaient de terminer leur apprentissage, raison pour laquelle la moyenne des postes vacants s'est fortement réduite durant le second semestre.

Les informations pertinentes sur les prestations tant dans le domaine des poursuites que dans celui des faillites se sont élevées à un niveau record (commandements de payer: +16,0%, continuations de poursuite: +20,0%, procédures de faillites: +3,0%).

Priorités de développement

Les OPF, au-delà de leur mission principale, se sont consacrés avant tout à la transformation numérique. Le développement et l'amélioration des différents projets se sont poursuivis. Autre étape importante: le projet pilote de l'exécution électronique des saisies a pu être lancé au cours du second semestre de 2024.

En outre, les OPF ont préparé le transfert des procédures de la commune de Moutier, qui, le 1^{er} janvier 2026, rejoint le canton du Jura.

Chances et risques

L'exécution électronique des saisies à l'échelle cantonale permet de réduire à un minimum les procédures manuelles ainsi que la discontinuité entre les supports.

chargent désormais, depuis le 1^{er} juillet 2024, de l'encaissement des créances en cours au titre des primes des caisses-maladie pour la durée de la procédure de saisie des revenus (art. 93, al. 4 LP).

L'effet des adaptations des articles 43, chiffre 1 et 1bis ainsi que 93, alinéa 4 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) sur le volume de travail des OPF n'est pas encore clairement établi. Les offices des poursuites se

Par ailleurs, il est probable que dès 2025, on assiste à une augmentation encore plus importante du nombre de procédures de faillites, puisqu'il s'agit dorénavant de poursuivre par voie de faillite les

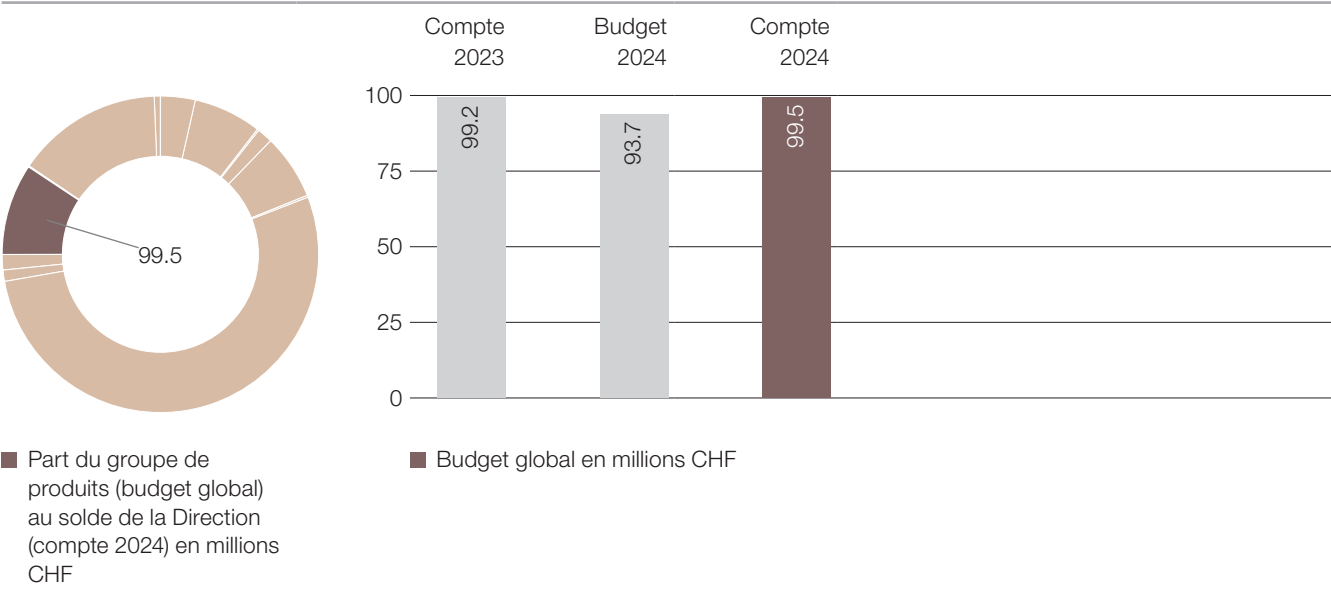
créances de droit public si la débitrice ou le débiteur est soumis à ce type de poursuite (art. 39 LP).

Au niveau fédéral, le débat sur un éventuel abaissement du tarif des émoluments ainsi que sur la modification du droit relatif à l'assainissement des entreprises est toujours en suspens.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de commandements de payer établis	302 924	351 337
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	216 786	261 075
Nombre de recours formés	237	233
Nombre de recours admis (procédure de poursuite)	17	10
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 894	1 956
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 227	1 246
Nombre de recours admis (procédure de faillite)	0	0

6.7.10 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu- tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-16 202 711	-17 088 181	-16 657 614	430 567	2.5 %
30 Charges de personnel	-15 262 301	-16 524 245	-16 214 039	310 207	1.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-887 719	-517 936	-391 136	126 800	24.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-52 689	-46 000	-52 439	-6 439	-14.0 %
Revenu d'exploitation	115 198 918	110 632 800	115 907 043	5 274 243	4.8 %
40 Recettes fiscales	101 901 061	97 000 000	102 163 884	5 163 884	5.3 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	13 172 311	13 522 500	13 625 810	103 310	0.8 %
43 Recettes diverses	1	0	226	226	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	8 329	10 300	9 094	-1 206	-11.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	117 217	100 000	108 030	8 030	8.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	98 996 208	93 544 619	99 249 429	5 704 810	6.1 %
34 Charges financières	-21 813	-38 300	-6 461	31 839	83.1 %
44 Recette financière	197 910	185 300	237 471	52 171	28.2 %
Résultat du financement	176 096	147 000	231 010	84 010	57.1 %
Résultat d'exploitation	99 172 304	93 691 619	99 480 439	5 788 820	6.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	99 172 304	93 691 619	99 480 439	5 788 820	6.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Tenue du registre foncier	632 304	145 962	4 377 496	4 231 534	> 100.0 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	99 671 235	94 586 322	96 243 989	1 657 667	1.8 %
Renseignements	-1 131 235	-1 040 666	-1 141 046	-100 380	-9.6 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Malgré l'autorisation portant sur trois postes de durée déterminée excédant l'effectif cible, les coûts de personnel ont pu être respectés. Ces ressources supplémentaires ont été approuvées jusqu'à la fin de 2025, avec, pour objectif, la stabilisation puis la réduction du nombre d'affaires encore non traitées dans les bureaux régionaux du registre foncier.

En dépit des fluctuations que connaissent les revenus de l'impôt sur les mutations, et du fort recul enregistré durant le premier trimestre de 2024, il a été possible de dépasser de CHF 5,1 millions le montant budgété. Dans le domaine des contributions également, des légers revenus supplémentaires d'un montant de CHF 0,1 million ont été comptabilisés.

Priorités de développement

L'augmentation provisoire des ressources en personnel à hauteur de 3,5 postes à plein temps a permis de rattraper un certain retard dans le traitement des affaires.

définir la cible en matière de processus de traitement/de gestion des processus pour les principales opérations des bureaux du registre foncier.

La direction du bureau a soutenu activement le processus de changement en se fondant sur les mesures issues de l'évaluation et de l'audit. Un nouveau règlement interne a été introduit.

Le Bureau cantonal du registre foncier participe aux travaux de révision de la LIMu, qui ont débuté sous la direction de l'Office juridique.

Un mandat a été confié à une société externe dans l'objectif, d'une part, d'élaborer une stratégie de numérisation pour les bureaux du registre foncier et, d'autre part, de dresser un état des lieux et de

Les premiers travaux préparatoires relatifs au changement de canton de la ville de Moutier ont eux aussi eu lieu.

Chances et risques

L'introduction de la plateforme « Hello DATA » (tableau de bord dans Capitastra) permettra à l'avenir de gérer de manière plus ciblée les retards enregistrés dans le traitement des affaires grâce à des indicateurs cantonaux et pertinents pour chaque bureau mais aussi d'apporter des améliorations.

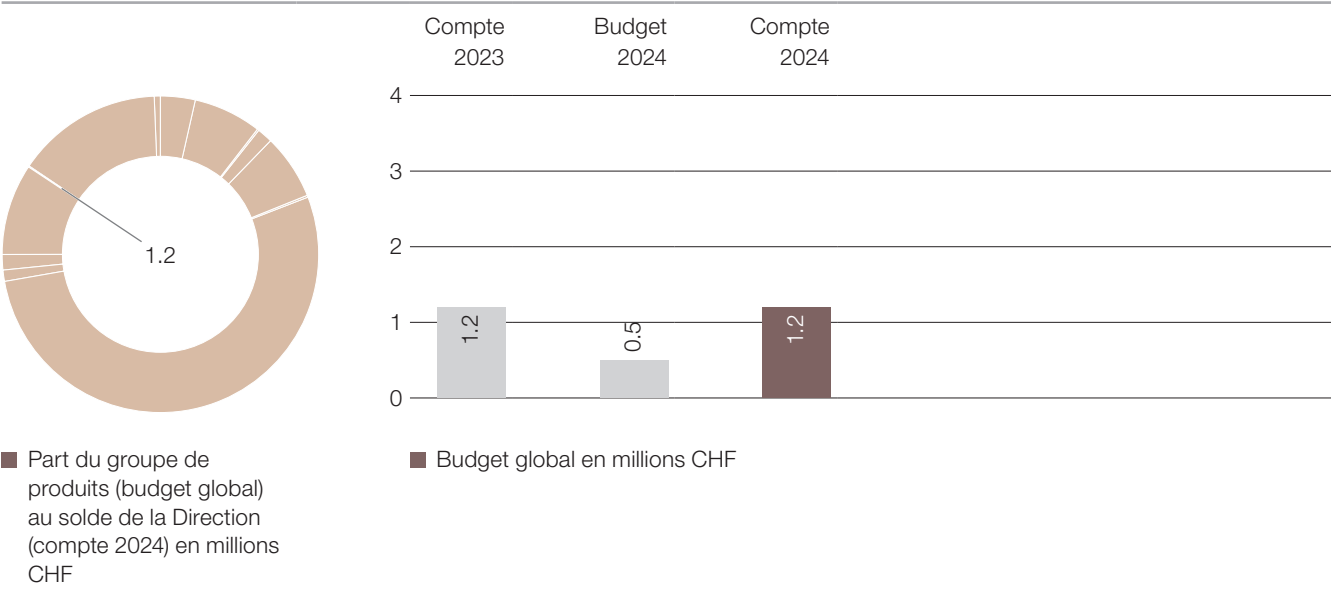
La nouvelle organisation des organes et groupes spécialisés ainsi que de la commission du manuel permet d'optimiser les ressources en personnel.

Le recrutement de personnel qualifié, en particulier de conservatrices et conservateurs du registre foncier, reste très difficile.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	66 386	68 351
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	49 074	69 727
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	4	10

6.7.11 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-3 307 369	-3 486 850	-3 312 087	174 763	5.0%
30 Charges de personnel	-2 875 223	-3 011 400	-2 916 630	94 770	3.1%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-81 576	-125 450	-65 326	60 124	47.9%
33 Amortissements des actifs administratifs	-1	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-350 268	-350 000	-343 330	6 670	1.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-300	0	13 200	13 200	-
Revenu d'exploitation	4 538 540	4 034 400	4 468 831	434 431	10.8%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	4 536 944	4 029 000	4 467 147	438 147	10.9%
43 Recettes diverses	31	4 000	10	-3 990	-99.7%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	1 565	1 400	1 674	274	19.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	1 231 172	547 550	1 156 745	609 195	> 100.0%
34 Charges financières	-10 396	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	2	0	2	2	-
Résultat du financement	-10 394	0	2	2	-
Résultat d'exploitation	1 220 778	547 550	1 156 747	609 197	> 100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	1 220 778	547 550	1 156 747	609 197	> 100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Inscription au registre	1 141 079	506 761	1 215 641	708 880	> 100.0 %
Procédure d'examen préalable	79 699	40 789	-58 894	-99 683	< -100.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Durant l'exercice 2024, l'ORC a enregistré de nouvelles valeurs record dans presque tous les domaines. Par rapport à l'année précédente, les réquisitions d'inscription au registre du commerce ont augmenté de 1024 unités, en raison à la fois de nombreuses nouvelles créations de sociétés mais aussi de faillites. Il convient de relever la tendance durable dans le domaine de la constitution de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl), puisqu'une nouvelle croissance importante a été enregistrée (+1041). Au 31 décembre 2024,

68 082 entités juridiques étaient inscrites (+1665 par rapport à fin 2023). La part de réquisitions d'inscription sous forme électronique a augmenté pour se porter à 6,3 pour cent.

Le budget des émoluments administratifs a été dépassé de quelque CHF 0,4 million, en raison surtout du nombre accru de nouvelles inscriptions de sociétés.

Priorités de développement

Le volume de travail a augmenté de manière considérable durant l'exercice. L'ORC du commerce a par ailleurs préparé la mise en œuvre des nouvelles règles de transparence et des mesures de lutte contre l'usage abusif de la faillite. Dans le domaine informatique, l'accent a été mis en premier lieu sur l'évaluation d'une va-

riante de robot conversationnel avancé comportant une solution de réquisition d'inscription en ligne. Enfin, la planification de la succession de plusieurs membres du personnel qui partent à la retraite s'est elle aussi poursuivie.

Chances et risques

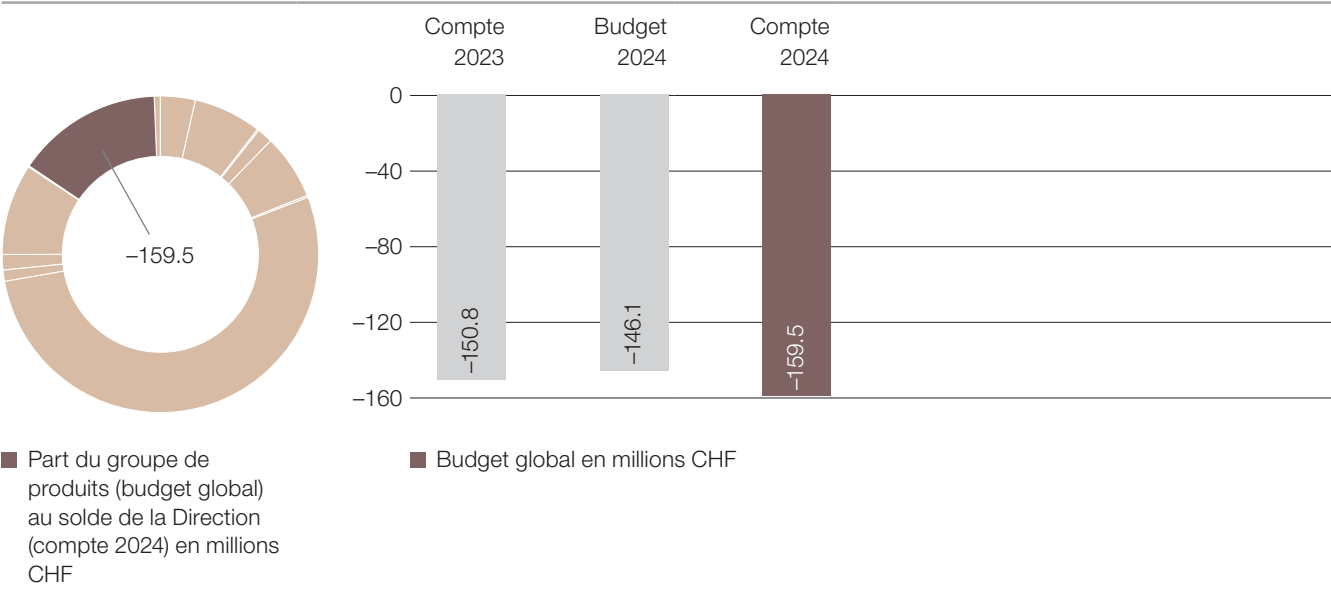
La formation permanente dispensée aux collaboratrices et aux collaborateurs sur les modifications législatives leur a permis de gérer les dossiers de manière plus assurée et a limité également les retards dans leur traitement. Le départ à la retraite de plusieurs per-

sonnes ayant travaillé de nombreuses années à l'ORC implique un risque de perte de savoir-faire, qui peut se révéler problématique notamment durant les périodes de forte sollicitation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'enregistrements	21 591	22 808
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	22 763	23 787
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	679	675

6.7.12 Autorité de protection enfant et adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-175 190 684	-172 622 294	-190 714 099	-18 091 805	-10.5%
30 Charges de personnel	-25 345 167	-24 799 453	-26 413 193	-1 613 740	-6.5%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-76 959 638	-75 708 308	-89 559 237	-13 850 929	-18.3%
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 727	-1 629	-1 629	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-68 944 365	-65 027 605	-70 374 710	-5 347 105	-8.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-3 939 787	-7 085 298	-4 365 329	2 719 969	38.4%
Revenu d'exploitation	24 363 555	26 543 398	31 261 942	4 718 544	17.8%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	23 653 045	23 001 000	30 729 828	7 728 828	33.6%
43 Recettes diverses	4	0	2	2	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	472 867	7 200	298 648	291 448	> 100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	237 638	3 535 198	233 464	-3 301 734	-93.4%
Résultat de l'activité d'exploitation	-150 827 129	-146 078 896	-159 452 157	-13 373 262	-9.2%
34 Charges financières	-10 583	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	309	309	-
Résultat du financement	-10 583	0	309	309	-
Résultat d'exploitation	-150 837 713	-146 078 896	-159 451 848	-13 372 952	-9.2%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-150 837 713	-146 078 896	-159 451 848	-13 372 952	-9.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-107 889 154	-88 301 146	-107 457 218	-19 156 072	-21.7 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-40 557 450	-51 353 644	-48 677 209	2 676 434	5.2 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	-1 459 176	-4 225 304	-1 661 205	2 564 099	60.7 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	-931 933	-2 198 803	-1 656 216	542 587	24.7 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le nombre de cas a une nouvelle fois augmenté dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, entraînant une hausse des charges de personnel mais aussi des charges de biens et de services. Le dépassement dans les charges de personnel s'explique par les postes accordés, excédant les effectifs autorisés, ainsi que par les provisions élevées des soldes horaires.

Le surcoût de CHF 13,9 millions enregistré dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation découle de l'accroissement du nombre de mesures de protection et de la progression des tarifs. Les APEA ne disposent d'aucune marge de

manœuvre par rapport aux coûts de ces mesures car celles-ci dépendent directement du besoin de protection des enfants, des jeunes et des adultes.

Le dépassement, dans les charges de transfert, de CHF 5,3 millions est dû à l'augmentation des cas et donc des indemnités versées aux services sociaux pour les prestations qu'ils fournissent sur mandat de l'APEA dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Priorités de développement

Au sein des APEA, la gestion des dossiers est réalisée par des moyens électroniques depuis le 1^{er} janvier 2024. Le numérique occupe ainsi une plus grande place dans l'organisation des processus, qui a gagné en efficacité. Une cartographie des processus centraux et des processus de soutien a en outre été établie durant l'exercice. Tous les processus ont été modélisés dans le nouveau programme prévu à cet effet (Adonis), ce qui doit contribuer à uniformiser la

pratique dans toutes les APEA. Le système dédié de comptabilité de la clientèle (Optimo) a en outre été développé. Une fois de plus, les APEA ont su garantir que les tâches relevant de leur activité principale puissent être accomplies. Il n'a toutefois pas été possible de régler définitivement le problème des durées de traitement, parfois longues, et de la charge de travail, qui est très lourde.

Chances et risques

Comme mentionné les précédentes années, le soutien des partenaires institutionnels reste la plus grande chance des APEA. Le personnel, à la fois hautement qualifié, motivé et investi, joue toujours un rôle décisif.

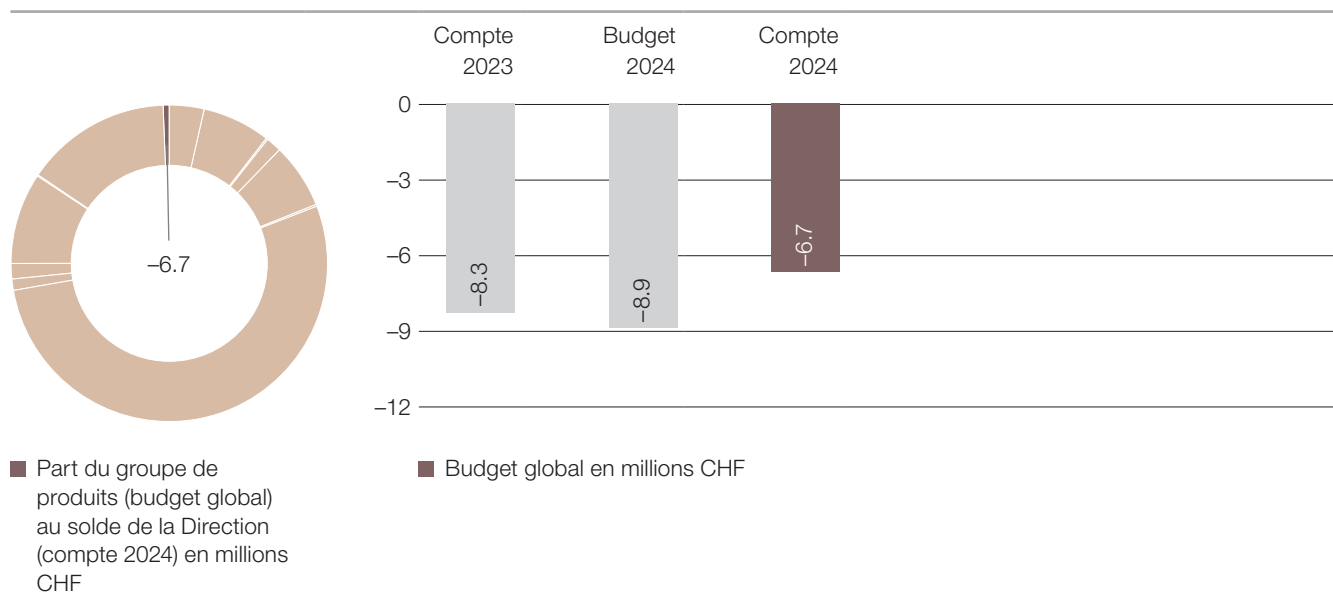
Les risques majeurs résident dans des situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de

l'adulte. L'augmentation continue du nombre de cas et les défis qui en découlent, ainsi que la charge de travail croissante des collaboratrices et collaborateurs font aussi courir d'importants risques. Un premier pas vers la réduction de ces risques est possible grâce aux postes supplémentaires accordés lors de la session d'hiver 2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	8 535	8 819
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 559	4 613
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	199	210
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	178	187

6.7.13 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70,0 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-13 411 160	-15 461 948	-13 320 777	2 141 172	13.8 %
30 Charges de personnel	-5 212 032	-5 388 225	-5 426 139	-37 913	-0.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 185 743	-1 837 259	-806 992	1 030 267	56.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 717	-6 464	-464	6 000	92.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-4 961 633	-4 530 000	-3 520 935	1 009 065	22.3 %
37 Subventions à redistribuer	-2 040 093	-3 700 000	-3 555 497	144 503	3.9 %
39 Facturation interne	-9 941	0	-10 751	-10 751	-
Revenu d'exploitation	5 149 277	6 556 500	6 602 876	46 376	0.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 423 415	2 301 000	2 406 015	105 015	4.6 %
43 Recettes diverses	1	0	0	0	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	685 768	555 500	641 364	85 864	15.5 %
47 Subventions à redistribuer	2 040 093	3 700 000	3 555 497	-144 503	-3.9 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-8 261 883	-8 905 448	-6 717 901	2 187 548	24.6 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-8 261 883	-8 905 448	-6 717 901	2 187 548	24.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-8 261 883	-8 905 448	-6 717 901	2 187 548	24.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Information géographique	-8 261 883	-8 905 448	-6 717 901	2 187 548	24.6 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu de CHF 2,2 millions.

Cela s'explique par des prestations de tiers inemployées, la réalisation de projets ayant été repoussée, ainsi que par une augmentation des recettes provenant de la perception d'émoluments pour l'utilisation du système d'information sur les données relatives aux immeubles et de frais contractuels en matière de mensuration of-

ficielle. De plus, les charges de transfert (subventions cantonales aux communes pour la réalisation de la mensuration officielle) sont moins importantes que celles inscrites au budget. Les subventions peuvent fortement varier d'une année à l'autre étant donné que leur octroi dépend de l'avancement des projets en cours. Leur total est donc difficile à prévoir. Les montants sont fixés dans une base légale.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation continue conformément à ce qui était prévu. Celle-ci a pour objectif que le potentiel des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles pour l'administration, l'économie et le grand public soit pleinement exploité et qu'elles favorisent l'interaction entre les actrices et les acteurs concernés. Le

développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) s'est poursuivi; l'accent était en particulier mis sur le renouvellement du géoportail. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, ainsi que le développement du cadastre des restrictions de droit public

à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'ICDG en fonction des besoins représentent un défi tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	368	377
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 932	2 059
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	19	16
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	65	67

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est

affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 112 258	-200 000	-2 178 295	-1 978 295	< -100.0%
Rendement	1 112 259	200 000	2 178 295	1 978 295	> 100.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 112 259	-200 000	-2 178 295	-1 978 295	< -100.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	1 112 259	200 000	2 178 295	1 978 295	> 100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-957 906	-1 157 906	-2 070 165	-912 259	-78.8%
Etat du patrimoine au 31.12.	-2 070 165	-1 357 906	-4 248 460	-2 890 554	< -100.0%
Variation du patrimoine	-1 112 259	-200 000	-2 178 295	-1 978 295	< -100.0%

Commentaire

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les communes ont été plus nombreuses que l'année précédente à verser une part cantonale – qui s'est par ailleurs nettement étoffée – du montant perçu au titre de la compensation d'avantages dus à l'aménagement. Au total, le montant de CHF 2,2 millions a pu être comptabilisé, dont quatre parts seulement, liées à des changements d'affectation et des ventes, valaient entre CHF 0,1 et 0,6 million.

Ainsi, le financement spécial « compensation de la plus-value » atteint CHF 4,2 millions à fin 2024.

Bien qu'une tendance à la hausse soit constatée s'agissant des parts cantonales versées sur la base de décisions communales en matière de compensation de la plus-value, il reste difficile de prévoir plus précisément l'importance et la fréquence des rentrées financières. L'OACOT ne peut par ailleurs exercer aucune influence à cet égard.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-85.0		63.8
Police	-470.2		130.7
Circulation routière et navigation	-51.5		349.4
Exécution judiciaire	-207.7		72.7
Population	-56.9		39.9
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-24.7		19.2

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-17.2	-21.6	-21.2	0.4	1.7 %
Police	-316.2	-338.7	-339.5	-0.8	-0.2 %
Circulation routière et navigation	297.2	294.2	297.8	3.6	1.2 %
Exécution judiciaire	-123.3	-126.2	-135.0	-8.8	-7.0 %
Population	-14.6	-22.0	-16.9	5.0	22.8 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-5.5	-7.5	-5.5	2.0	26.8 %
Total	-179.7	-221.6	-220.3	1.4	0.6 %

7.3 Priorités de l'activité

Police cantonale (POCA)

Initiative «Ensemble contre la haine» (conférence de presse)

L'initiative «Ensemble contre la haine» de la POCA a été présentée le 12 novembre 2024, à l'occasion d'une conférence de presse donnée conjointement par le conseiller d'État Philippe Müller (DSE) et la conseillère d'État Christine Häslér (INC), à laquelle participaient, chef du domaine Prévention de la POCA, et le chef de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO). Élaborée avec le concours de plus de 30 communautés religieuses et autres organisations, cette initiative vise à sensibiliser le milieu scolaire, mais aussi l'opinion publique à la haine et à la discrimination. Elle entend encourager les citoyennes et citoyens à s'engager en faveur de la diversité, de la tolérance et du respect, avec pour objectif une cohabitation pacifique dans le canton de Berne. Une présentation de l'initiative par les institutions participantes a été publiée sur www.police.be.ch/hatecrime, de même que des recommandations et du matériel pour les écoles ainsi que d'autres informations destinées au public.

Entrée en vigueur de la loi sur la police du 10 février 2019 (LPol; RSB 551.1) révisée

Le Conseil-exécutif a fixé au 1^{er} août 2024 l'entrée en vigueur des modifications de la LPol adoptées par le Grand Conseil, en même temps que celle de l'ordonnance sur la police du 17. Oktober 2007 (OPol; RSB 551.111) correspondante modifiée. En raison du tournant technologique et de l'évolution de la criminalité, les mesures policières doivent être régulièrement réexaminées et adaptées aux défis actuels. La révision partielle de la LPol a donc porté en premier lieu sur le développement des mesures policières et de la protection juridique. La protection de la jeunesse a elle aussi été améliorée, avec le comblement d'une lacune concernant la remise de produits à fumer et d'alcool. En outre, des dispositions relatives à la recherche automatisée de véhicules et à la surveillance du trafic ont été précisées.

Le 12 juin 2024, des organisations ont déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre certaines dispositions de la LPol partiellement révisée. Le Conseil-exécutif a estimé que ce recours n'empêchait pas l'entrée en vigueur de la loi, d'autant que le Tribunal fédéral n'y a pas reconnu d'effet suspensif dans son ordonnance du 17 septembre 2024. L'arrêt du Tribunal fédéral était toujours attendu au 31 décembre 2024.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'OCRN

Achevée pendant l'exercice sous revue, la planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'OCRN expose les modalités de la transformation de cet office cantonal en établissement de droit public. Le Grand Conseil l'a examinée au printemps 2024 et l'a renvoyée assortie de charges. Au cours de la même session, une motion relative à une stratégie sur la participation du canton a été adoptée (M005–2024 Roggli [Rüschegg-Heubach, SVP]. En attendant la concrétisation de cette stratégie, les autres travaux portant sur la modification de la forme juridique de l'OCRN ont été suspendus.

La direction élargie de l'OCRN a défini plusieurs pistes pour exploiter le potentiel de la planification détaillée malgré la suspension des travaux. Ainsi, outre une demande de ressources supplémentaires, l'OCRN élaborera une vision d'ici au printemps 2025 en impliquant largement les collaboratrices et collaborateurs, avec pour objectif de renforcer son attractivité en tant qu'employeur. Une feuille de

route, qui montrera la direction dans laquelle l'OCRN doit se développer, est aussi prévue.

Lutte contre la moule quagga

L'OCRN a apporté une importante contribution à la lutte contre la prolifération des moules quagga en instaurant sur les plans légal et organisationnel une obligation de déclaration et de nettoyage pour les bateaux immatriculés.

Numérisation

L'ajout de nouveaux services numériques et la mise en place d'un assistant numérique virtuel (chatbot) en français et en allemand sur le site Internet de l'OCRN ont apporté une contribution majeure à la numérisation de l'administration. D'autres prestations à la clientèle sont en cours de numérisation et d'optimisation.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)

Places de détention provisoires dans des containers

Le passage du système informatique utilisé pour les finances et la comptabilité du canton au progiciel de gestion intégré SAP CTBE a interrompu le processus d'encaissement pendant plusieurs mois en 2023. Ainsi, les rappels automatiques pour les créances d'amendes, notamment, sont restés bloqués. Plusieurs organes cantonaux ont donc accumulé du retard, parmi lesquels l'OEJ, qui intervient à la fin du processus d'encaissement des amendes pour exécuter les peines privatives de liberté de substitution ordonnées par la justice. Le nombre de cas en souffrance entraîné un besoin supplémentaire de places de détention. À la session d'automne 2024, le Grand Conseil a examiné un crédit d'objet pour la création temporaire de capacités de détention supplémentaires dans des containers. Il n'a pas suivi la proposition du Conseil-exécutif et a rejeté le crédit par 78 voix contre 77, avec la voix prépondérante de la présidente.

Nouvelle orientation en matière d'agriculture à l'EP Witzwil

Dans le cadre de la nouvelle orientation donnée par l'Établissement pénitentiaire (EP) de Witzwil à ses activités agricoles, 275 hectares de terres agricoles à Witzwil et 110 hectares d'alpage au Chasseral seront libérés pour un nouvel affermage. Une stratégie claire et une liste des exigences correspondantes indiqueront aux parties intéressées les conditions requises pour la procédure et la décision d'attribution des terres affermées. Cette attribution s'effectuera progressivement dans les années à venir, compte tenu des places de travail à maintenir pour les personnes détenues.

Nouvelle prison de Witzwil

Le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé un crédit de quelque CHF 12,0 millions en faveur du concours portant sur l'étude et la réalisation de la nouvelle prison régionale à Witzwil. Par ailleurs, il a donné son accord à un crédit d'étude de CHF 1,5 million pour la construction des bâtiments agricoles de remplacement. Le concours devrait ouvrir le 30 juin 2025 pour s'achever le 27 novembre 2027.

Projet pilote relatif à la détention provisoire

Lancé en 2023 par les cantons de Berne et de Zurich avec le soutien de l'Office fédéral de la justice (OFJ), le projet pilote relatif à la détention provisoire se poursuit. Il vise à innover pour faire évoluer et améliorer ce type de détention. Une conférence de presse conjointe a eu lieu à ce sujet le 25 juin 2024 à la prison de formation de Meilen en présence de Jacqueline Fehr, directrice de la justice et de l'intérieur du canton de Zurich, et de Philippe Müller, directeur de la sécurité du canton de Berne. D'une façon générale, la conférence de presse a eu des échos très positifs, comme le montrent les articles parus dans les médias suisses. Dans l'ensemble, le

projet est en bonne voie, et le budget pour les frais matériels et de personnel est respecté.

Couverture en soins de psychiatrie et psychologie forensiques

Les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), en coopération avec l'OEJ et le Parquet général du canton de Berne, ont développé les offres destinées aux auteurs d'infractions présentant des troubles psychiques. La nouvelle clinique universitaire de psychiatrie et psychologie forensiques (PPF) est entrée en service le 1^{er} février 2024. Succès majeur pour l'OEJ, cette étape a permis d'améliorer considérablement la couverture en soins dans ce domaine. La charge de professorat ordinaire doit être pourvue en 2025.

Office de la population (OPOP)

Caisse en libre-service dans un centre de documents d'identité

Mi-avril 2024, l'OPOP a testé la première caisse en libre-service dans le centre de documents d'identité de Bienne. Au cours du mois qui a suivi, pas moins de 841 clientes et clients s'en sont servis. Ce type de caisses doit aussi être mis en service dans les centres de Berne et de Thoun en 2025. Il reste bien sûr possible de payer à des caisses ordinaires.

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)

Loi sur la protection de la population (LCPP) et Loi sur la protection civile (LCPCi)

Le 11 septembre 2024, le Grand Conseil a adopté en une seule lecture la LCPP et la LCPCi. Ces deux textes devraient entrer en vigueur début 2026. Adoptée par le Grand Conseil à 147 oui contre zéro non trois abstentions, la LCPCi transférera des communes au canton la responsabilité de l'instruction dans la protection civile (financement par le biais de la LPFC). Pour ce faire, un nouveau service verra le jour au sein de l'OSSM d'ici à 2030. La LCPP, quant à elle, prévoit l'instauration d'une séance d'information obligatoire sur la sécurité pour les Suissesses et les personnes étrangères titulaires d'un permis d'établissement à l'âge de 23 ans. Les séances seront organisées par l'OSSM dans tout le canton à compter de 2027. Le Grand Conseil a adopté la LCPP à 81 voix pour, 57 voix contre et trois abstentions.

Business Continuity Management (BCM)

Fort des enseignements tirés des crises de ces dernières années, le Conseil-exécutif a lancé un projet de gestion de la continuité des activités BCM dans l'administration cantonale. La phase de projet s'est achevée en 2024, et la phase d'exploitation a donc commencé. La BCM sert à maintenir la fourniture par l'administration cantonale des services essentiels à la population, à l'économie et à la politique en cas de crise ou de situation d'urgence (p. ex. une panne d'électricité) ou à la rétablir rapidement – au bout de quelques minutes, heures ou jours, voire sous quelques semaines. Contrairement à la gestion des risques, qui consiste à limiter la probabilité de survenue d'un événement, la BCM vise à préparer l'administration pour qu'elle puisse y faire face en continuant de fournir les prestations vitales ou immédiatement nécessaires ou en recommençant à les fournir dans les meilleurs délais, ce qui en réduit les conséquences directes comme indirectes. Un nouvel organe a été créé au sein de l'OSSM pour coordonner la mise en œuvre de la BCM au niveau du canton.

Euro féminin 2025

Le Championnat d'Europe de football féminin 2025 aura lieu en Suisse du 2 au 27 juillet 2025. Il opposera les meilleures joueuses d'Europe lors de 31 matchs organisés dans huit villes du pays (Bâle, Berne, Genève, Lucerne, Sion, Saint-Gall, Thoun et Zurich). Cet événement est une formidable opportunité pour promouvoir et développer le football féminin en Suisse à tous les niveaux. En s'engageant en faveur de Euro féminin de 2025, le gouvernement bernois souhaite encourager la pratique du football chez les femmes et les jeunes filles, mais aussi celle du sport et de l'activité physique en général. Les grandes compétitions sont une vitrine pour faire passer de tels messages. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est favorable à la mise en place de mesures supplémentaires dont les effets se ressentiront au-delà de l'Euro 2025. Les mesures proposées visent notamment la mise à disposition d'infrastructures sportives telles que des surfaces de revêtement dur pour permettre les entraînements de football tout au long de l'année ou l'encouragement ciblé de thématiques sportives spécifiquement féminines. À cette fin, le Conseil-exécutif a soumis un crédit d'objet portant sur CHF 1,2 million au Grand Conseil, qui l'a approuvé à la session d'été 2024. Les travaux de mise en œuvre ont commencé à l'OSSM.

Fonds et autorisations (FOBE)

En ce qui concerne les jeux de petite envergure, des solutions pratiques ont été trouvées pour faciliter leur organisation par les associations. Les dispositions légales en vigueur au niveau fédéral font que ce domaine reste un défi pour tous les acteurs concernés et mobilise beaucoup de ressources. Dans le cadre de l'évaluation de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJA; RS 935.51) menée par la Confédération, le canton de Berne a pu, en tant que représentant des autorités d'exécution, présenter les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées.

Plusieurs subventions majeures prélevées sur le Fonds de loterie et le Fonds du sport ont été accordées en 2023. Le Grand Conseil a approuvé pour les années 2025 à 2028 une subvention de plus de CHF 32,0 millions aux monuments historiques d'importance exceptionnelle et une autre de près de CHF 2,0 millions pour la réfection et la réorientation du château d'Aarwangen, toutes deux prélevées sur le Fonds de loterie. Il a également approuvé une subvention de plus de CHF 1,0 million à charge du Fonds du sport et destinée à la construction d'une deuxième salle de bloc et de grimpe O'Bloc à Ostermundigen.

Service de lutte contre la violence domestique (SLVD)

La nouvelle responsable des programmes de prévention et des consultations en matière de violence du SLVD est en fonction depuis janvier 2024, à un taux d'activité de 70,0 pour cent. Cinq conseillères et conseillers qui ont rejoint à l'automne 2024 l'équipe chargée des consultations sont prêts en ce début d'année 2025 à mener à bien leurs propres mandats.

En novembre 2024, plus de 1200 apprentis ont visité l'exposition « Plus fort que la violence », présentée à l'école professionnelle gibb, à Berne. La campagne d'information « Non à la violence domestique », à laquelle participent plus de 140 communes, a été lancée au niveau cantonal.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-843 400 622	-868 081 916	-895 991 042	-27 909 125	-3.2 %
Rendement	663 811 119	646 442 513	675 713 619	29 271 106	4.5 %
Solde	-179 589 493	-221 639 488	-220 277 420	1 362 068	0.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-534 562 927	-566 402 649	-560 541 878	5 860 772	1.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-165 571 130	-166 558 215	-182 468 154	-15 909 940	-9.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-19 405 826	-18 318 915	-19 833 375	-1 514 460	-8.3 %
34 Charges financières	-80 283	-60 000	-69 844	-9 844	-16.4 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-58 955 656	-51 000 000	-60 328 933	-9 328 933	-18.3 %
36 Charges de transfert	-43 864 027	-43 795 582	-47 049 212	-3 253 631	-7.4 %
37 Subventions à redistribuer	-1 250 881	-1 375 000	-1 247 254	127 746	9.3 %
38 Charges extraordinaires	-126 524	0	-121 964	-121 964	-
39 Facturation interne	-19 583 357	-20 571 640	-24 330 424	-3 758 785	-18.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	284 684 504	287 130 000	287 028 773	-101 227	-0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	182 561 105	184 849 990	185 318 698	468 708	0.3 %
43 Recettes diverses	838 335	50 000	589 712	539 712	> 100.0 %
44 Recette financière	5 463 350	1 775 000	5 678 542	3 903 542	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	60 960 745	50 090 000	63 807 280	13 717 280	4.7 %
46 Revenus de transfert	122 782 315	117 652 707	125 295 155	7 642 448	6.5 %
47 Subventions à redistribuer	1 250 881	1 375 000	1 247 254	-127 746	-9.3 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	5 269 882	3 519 816	6 748 205	3 228 389	91.7 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2024 boucle sur un solde supérieur de CHF 1,4 million par rapport au budget. Si les charges ont été plus hautes que prévu (CHF 27,9 mio), elles ont été contrebalancées par un surplus de revenus (CHF 29,3 mio), ce qui explique le résultat positif.

La mise en œuvre restrictive du budget ordonnée par le Conseil-exécutif à la DSE (CHF 8,9 mio) n'a pas pu être atteinte dans les comptes. L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) nécessite en effet un crédit supplémentaire d'environ CHF 8,9 millions, tandis que la Police cantonale (POCA) a enregistré un dépassement de crédit d'environ CHF 0,8 million.

Les charges de personnel ont été plus basses qu'escompté en raison de postes restés vacants et de gains de rotation. Les dépenses supplémentaires liées aux charges de biens et services et

autres charges d'exploitation sont dues principalement aux activités de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales.

Du côté des apports et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, les écarts se justifient surtout par la hausse de la part des gains versée par Swisslos.

La majeure partie de l'augmentation des charges de transfert s'explique par des dépenses supplémentaires en lien avec l'hébergement et les frais médicaux des bénéficiaires de l'aide d'urgence, dont le nombre attribué au canton a augmenté.

Les recettes de transfert ont augmenté grâce à la protection des ambassades et aux remboursements de la Confédération pour les frais d'expulsion.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-19 477 015	-23 300 011	-20 628 421	2 671 590	11.5 %
Recettes	388 609	1 850 000	7 109	-1 842 891	-99.6 %
Solde	-19 088 406	-21 450 011	-20 621 312	828 699	3.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-16 107 360	-14 717 031	-13 960 076	756 954	5.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-3 051 654	-6 732 981	-6 668 345	64 636	1.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-318 000	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	-1 850 000	0	1 850 000	100.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	95 201	0	7 109	7 109	—
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	293 408	0	0	0	-100.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	1 850 000	0	-1 850 000	-100.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde supérieur de CHF 0,8 millions par rapport au budget.

Des écarts marginaux entre budget et comptes pour divers investissements ont fait que les dépenses sont inférieures aux prévisions. Les subventions d'investissement à redistribuer pour la protection de la population (CHF 1,9 mio), qui correspondent à des montants

versés par la Confédération au canton à destination des communes pour les sirènes, font désormais l'objet d'une nouvelle pratique comptable: elles ne figurent plus dans le compte des investissements, mais dans les passifs du bilan.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2020	2021	2022	2023	2024
4 029.3	4 011.8	4 038.7	4 035.9	4 046.5

Commentaire

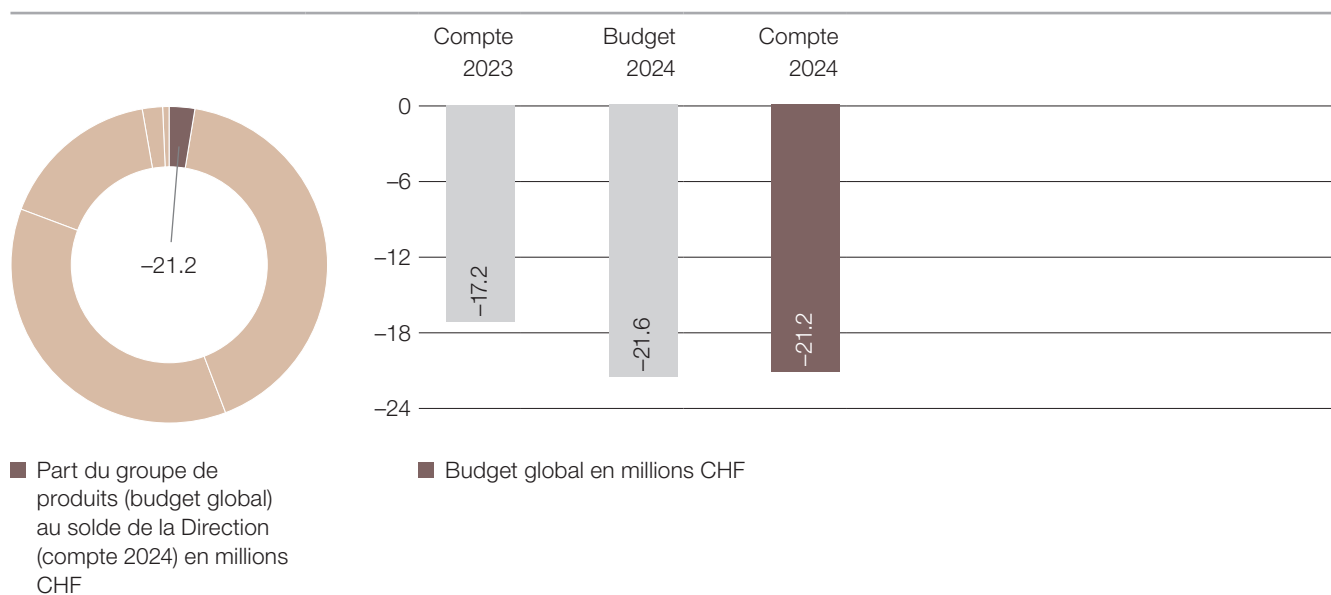
En 2024, les effectifs de la DSE ont augmenté pour atteindre 4046,5 équivalents plein temps (EPT), soit 10,6 de plus que l'année précédente. La plus forte variation (env. 13 EPT) réside dans le personnel temporaire que l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a dû engager pour faire face à la vague de dossiers à traiter après qu'ils étaient restés bloqués plusieurs mois au Bureau d'encaissement des amendes en raison d'une panne liée à l'introduction du SAP CTBE). La Police cantonale (POCA), de son côté, a vu ses

effectifs baisser de 7,8 EPT, en raison notamment d'effectifs inhabituellement bas dans les formations 2024, qui ont entraîné un recul du nombre de collaboratrices et collaborateurs déployés. Les autres variations, marginales, sont dues aux fluctuations ordinaires des effectifs.

Tous les changements s'inscrivent dans le cadre de l'effectif autorisé pour la DSE.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la DSE dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans

les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-75 624 273	-72 571 474	-84 962 045	-12 390 571	-17.1 %
30 Charges de personnel	-8 447 447	-10 033 526	-10 126 088	-92 562	-0.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-1 831 753	-2 688 500	-2 923 277	-234 777	-8.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-167 619	-157 448	-180 143	-22 695	-14.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-55 168 478	-48 000 000	-59 070 434	-11 070 434	-23.1 %
36 Charges de transfert	-445 806	-699 000	-467 150	231 850	33.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-9 563 171	-10 993 000	-12 194 952	-1 201 952	-10.9 %
Revenu d'exploitation	58 374 585	51 001 797	63 758 784	12 756 986	25.0 %
40 Recettes fiscales	1 382 818	1 500 000	1 356 319	-143 681	-9.6 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	333 935	1 251 376	490 877	-760 499	-60.8 %
43 Recettes diverses	284 592	0	278 300	278 300	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	56 214 804	48 000 000	60 293 139	12 293 139	25.6 %
46 Revenus de transfert	4 399	11 600	4 793	-6 807	-58.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	154 038	238 821	1 335 356	1 096 535	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-17 249 688	-21 569 677	-21 203 261	366 416	1.7 %
34 Charges financières	-6	0	-9	-9	-
44 Recette financière	7 462	0	1	1	-
Résultat du financement	7 456	0	-8	-8	-
Résultat d'exploitation	-17 242 233	-21 569 677	-21 203 270	366 407	1.7 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-17 242 233	-21 569 677	-21 203 270	366 407	1.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-17 666 585	-21 926 027	-21 575 083	350 944	1.6 %
Service de lutte contre la violence domestique	-619 865	-784 885	-783 142	1 743	0.2 %
Jeux d'argent	1 044 218	1 141 235	1 154 956	13 721	1.2 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Les activités du Secrétariat général de la DSE figurent dans le groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ». Le résultat global du compte de résultats affiche une amélioration de CHF 0,4 million par rapport au budget 2024. Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les charges de personnel affichent un écart d'environ CHF 0,1 million par rapport au budget. Du fait de la mise en place du domaine finances et controlling au sein du Centre de prestations Ressources, des postes ont été transférés au Secrétariat général depuis les unités administratives de l'unité comptable 4600 « DSE hors POCA » à partir d'octobre 2024 ; le Secrétariat général a pris en charge les coûts correspondants (sans imputations internes dans l'unité comptable 4600 en 2024). Ces charges de personnel supplémentaires ont été compensées par des postes restés vacants au Secrétariat général.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont dépassé le budget de CHF 0,2 million. Différents projets ont engendré des coûts légèrement supérieurs aux prévisions pour les prestations externes (CHF 0,2 mio). L'entretien de l'immeuble a également induit des coûts supplémentaires.

Les contributions budgétées dans les charges de transfert pour promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier et pour le Fonds de lutte contre la toxicomanie n'ont pas été épuisées, le solde s'élevant à environ CHF 0,3 million.

Les revenus fiscaux de l'impôt sur les maisons de jeu sont restés en deçà du budget de quelque CHF 0,1 million.

Priorités de développement

Dans les domaines des finances et controlling et des ressources humaines, les processus ont été intégrés dans SAP CTBE lors de l'introduction du nouveau système « Enterprise Resource Planning (ERP) » en 2023. Le projet « ERP » se borne aux aspects techniques du transfert dans le nouveau système SAP. Chaque Direction demeure seule responsable de la mise en œuvre organisationnelle des processus. Il reste difficile de réunir dans la nouvelle unité

S'agissant des contributions, le remboursement des frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport à hauteur d'environ CHF 1,1 million a été transféré du groupe de matières « Rémunérations » au groupe de matières « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ». En revanche, des revenus supplémentaires ont été générés par la justice administrative (env. CHF 0,1 mio), les autorisations de loterie, les impôts sur les automates de jeux d'adresse et les tournois de poker (env. CHF 0,2 mio). S'y ajoutent les autres contributions issues du produit des rappels.

Le groupe de matières « Recettes diverses » comprend la différence entre le taux normal et le taux forfaitaire de la taxe sur la valeur ajoutée dans l'unité comptable « DSE hors POCA » (env. CHF 0,3 mio). Cette différence ne figure pas dans le budget.

« Prélèvement sur Fonds et financement spécial » reflètent le fait que le budget se base sur les valeurs empiriques des années précédentes. Dans les comptes 2024, les parts de bénéfice net provenant de Swisslos sont supérieures d'environ CHF 11,1 millions aux valeurs du plan. De plus, le transfert précité du remboursement des frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport (env. CHF 1,1 mio) dans le groupe de matières « Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux » a également pesé dans la balance. Lesdits frais ont par ailleurs dépassé le budget de quelque CHF 0,1 million.

Les imputations internes voient les remboursements des frais d'administration et d'exploitation liés au bâtiment de la Kramgasse 20 baisser d'environ CHF 0,1 million. Le budget prévoyait des frais de chauffage plus élevés, ce qui était pris en compte dans les remboursements budgétés.

comptable « DSE hors POCA » des unités comptables organisées jusque-là selon une logique décentralisée au sein de la DSE. La POCA, quant à elle, constitue une unité comptable distincte.

La DSE est en train de mettre sur pied un centre de prestations regroupant les domaines des ressources humaines, des finances, du controlling et de l'informatique au sein du Secrétariat général

(hors POCA). Les structures décentralisées (dans les offices) sont réduites au minimum nécessaire à la bonne marche du service. Le domaine centralisé des finances et du controlling est entré en service en octobre 2024. En mars 2025, ce sera le tour des ressources humaines. S'agissant de la centralisation de l'informatique, la phase d'initialisation est en cours. Il faudra attendre le milieu de l'année 2025 pour disposer des résultats relatifs à la planification des

phases suivantes du projet. Avec la mise en place du Centre de prestations Ressources et d'autres mesures de développement qui se sont accumulées ces dernières années, le Secrétariat général suit un vaste processus de développement organisationnel qui se poursuivra, selon toute prévision, jusqu'en 2026.

Chances et risques

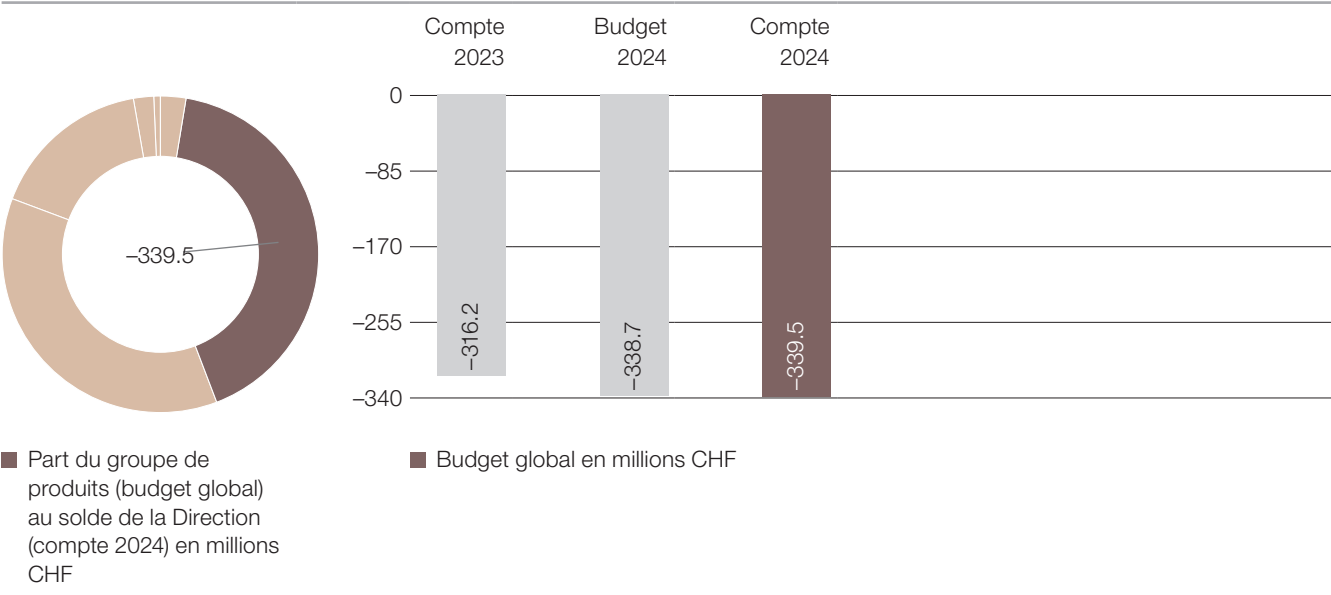
Le processus de développement organisationnel et notamment la création d'un centre de prestations au sein du SG offrent la possibilité d'harmoniser les processus à l'échelle de la DSE et de regrouper et spécialiser les ressources dans les domaines du soutien. Cette solution doit permettre aux offices de la DSE de se concentrer davantage sur leurs processus clés. Le Secrétariat général voit donc ses ressources humaines augmenter progressivement, une évolution largement compensée dans les offices de la DSE (hors POCA).

À noter que l'introduction de SAP CTBE n'as pas apporté de gains d'efficience à la DSE. Au contraire, divers instruments nécessaires pour fournir aux instances politiques et aux autorités de surveillance les indications très détaillées requises pour l'ensemble de la DIR se sont révélés lacunaires, voire inexistantes, ce qui engendre un surcroît de travail considérable. Le processus de développement organisationnel trouve là ses limites, notamment dans le domaine des finances et du controlling.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	125	141
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	14	15
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	20	21
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA/JUS	207	195
Nombre de recours déposés à la DSE	445	367
Nombre de recours traités de la DSE	418	384

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la POCA afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la POCA. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-444 842 026	-465 257 821	-470 213 013	-4 955 192	-1.1 %
30 Charges de personnel	-343 652 629	-364 988 582	-362 089 918	2 898 665	0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-73 185 619	-71 289 414	-77 310 242	-6 020 828	-8.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-15 578 030	-14 065 000	-15 755 458	-1 690 458	-12.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-7 648 983	-9 104 454	-8 621 372	483 083	5.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 776 761	-5 810 460	-6 436 024	-625 563	-10.8 %
Revenu d'exploitation	128 151 220	126 589 061	130 190 730	3 601 669	2.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	40 166 277	42 012 185	42 310 615	298 430	0.7 %
43 Recettes diverses	84	0	172 751	172 751	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	87 118 917	84 237 676	86 768 612	2 530 936	3.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	865 942	339 200	938 752	599 552	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat de l'activité d'exploitation	-316 690 806	-338 668 760	-340 022 284	-1 353 523	-0.4 %
34 Charges financières	-8 900	0	6 855	6 855	–
44 Recette financière	502 345	0	519 182	519 182	–
Résultat du financement	493 445	0	526 037	526 037	–
Résultat d'exploitation	-316 197 361	-338 668 760	-339 496 247	-827 487	-0.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-316 197 357	-338 668 850	-339 496 247	-827 397	-0.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	-65 009 918	-224 434 949	-120 777 709	103 657 240	46.2 %
Gestion de la centrale d'engagement	-18 740 959	-1 103 238	-29 656 608	-28 553 371	< -100.0 %
Police judiciaire	-240 821 402	-111 524 724	-231 318 683	-119 793 959	< -100.0 %
Gestion de la centrale d'engagement	8 374 918	-1 605 850	42 256 753	43 862 604	> 100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

L'activité de la POCA est représentée dans le groupe de produits «Police». Le budget global du compte de résultats est dépassé de CHF 0,8 million.

Les charges de personnel affichent un écart d'environ CHF 2,9 millions par rapport au budget. En 2024 également, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus (sous-effectif et postes ordinairement vacants). Les provisions pour les avoirs en personnel ont augmenté de près de CHF 1,4 million par rapport à l'année passée. La POCA planifie ses charges de personnel sur l'effectif prévu. Une coupe linéaire dans le processus de planification 2023 pour le domaine du personnel a réduit le budget de CHF 10,0 millions. C'est pourquoi l'écart par rapport au budget est moins important.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont dépassé le budget d'environ CHF 6,0 millions. La raison principale de ce dépassement est la coupe linéaire de CHF 8,9 millions, effectuée dans le processus de planification 2023. Cette coupe budgétaire n'a pas pu être appliquée intégralement, afin de pouvoir garantir le fonctionnement opérationnel. Le budget a été dépassé de CHF 1,7 million dans les immobilisations corporelles. Plusieurs

investissements ont été activés du point de vue comptable plus tôt que prévu, ce qui se traduit par une charge d'amortissement plus élevée.

Les revenus d'exploitation clôturent avec CHF 3,6 millions de plus qu'escompté. Les revenus contiennent toutes les transactions, positives comme négatives. Pour l'année écoulée, les recettes liées aux amendes se situent une fois de plus en dessous de la valeur budgétée (CHF 1,1 million). En revanche, les indemnités versées par les communes (CHF 1,9 million) et par la Confédération (CHF 0,7 million) sont supérieures à la valeur budgétée. Des recettes plus élevées provenant d'émoluments et de remboursements de tiers (CHF 1,5 million) ainsi que d'imputations internes (CHF 0,6 million) ont une influence positive sur le résultat des revenus d'exploitation.

Les moyens budgétés dans le compte des investissements ont été inférieurs de CHF 0,2 million du côté des dépenses, malgré une réduction de l'écart de planification sectorielle. Des retards de livraison sur les marchés mondiaux se font toujours sentir, principalement dans le secteur automobile.

Priorités de développement

Pendant l'année sous revue, le nombre des manifestations autorisées dans le canton de Berne a baissé d'environ 20 pour cent par rapport à l'année précédente, alors que celui des manifestations non autorisées a augmenté de près de 15 pour cent. Le nombre total de manifestations a baissé de près de 10 pour cent par rapport à l'année précédente.

Une grande partie des manifestations ont été organisées sur des thèmes politiques tels que la diaspora érythréenne, la probléma-

tique des violations des droits humains en Iran ou la guerre à Gaza. Trois événements ont dû être accompagnés de mesures policières d'une envergure particulière durant l'année passée en revue: Une visite officielle et les visites du président ukrainien ainsi que du premier ministre chinois.

Du côté des manifestations sportives, un match de football de la Champions League et la finale de la coupe de football ont notamment mobilisé de nombreuses forces d'intervention. Les deux

matchs de football, la visite d'État susmentionnée et la visite du premier ministre chinois ont entraîné environ 25,0 pour cent des heures d'engagement de la POCA en 2024. De plus, les collaboratrices et collaborateurs de la POCA ont participé à deux engagements Convention du 14 mars 2006 sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL ; RSB 559.13–1): le WEF à Davos et la Conférence de la paix au Bürgenstock, qui représentent un total de jours d'engagement à quatre chiffres.

Violence chez les jeunes

Face à l'augmentation significative des actes de violence commis par des jeunes ces dernières années, la POCA maintient l'accent sur la prévention et l'élucidation de la violence dans cette tranche de la population. Les collaboratrices et collaborateurs de la POCA effectuent des patrouilles en uniforme et en civil sur les lieux de rencontre des jeunes, afin de déceler et désamorcer rapidement les situations problématiques. Par ailleurs, des modules de prévention ont été proposés dans l'ensemble du canton durant l'année passée en revue.

Mobilité urbaine

La modification des comportements en matière de mobilité s'est confirmée pendant la période sous revue : les gens utilisent de plus en plus le vélo, le vélo électrique et d'autres véhicules tendance électriques, que ce soit pour aller au travail ou se déplacer durant leurs loisirs. Dans le cadre de sa priorité « mobilité urbaine », la POCA a mené des actions de prévention, de répression et d'accompagnement dans tout le canton au cours de l'année en revue. Outre le travail de sensibilisation réalisé lors d'actions, de manifestations, de foires et de salons, elle a également procédé à des contrôles routiers ciblés dans l'ensemble du canton. Ces derniers ont pu être réalisés avec la collaboration de la POCA en uniforme des différentes régions. Il s'agit maintenant de poursuivre en 2025 les mesures de prévention, de répression et d'accompagnement lancées l'année dernière, et de les compléter avec de nouvelles mesures.

Femmes à la POCA

La priorité accordée aux intérêts spécifiques des femmes au sein de la POCA était l'un des objectifs annuels qui a bénéficié d'une attention particulière au cours de l'année passée en revue. L'un des objectifs était de contribuer, par de vastes mesures, à renforcer l'attractivité de la POCA en tant qu'employeur. À moyen ou à long terme, il s'agit d'augmenter le nombre de femmes au sein du corps de police en général et plus particulièrement dans les fonctions de cadre. Un vaste plan de mesures a été élaboré pour agir dans les champs suivants : « Valeurs/culture », « Flexibilisation des modèles de travail » et « Accroissement de la proportion de femmes dans le corps de police et dans les fonctions de cadre ». Sa mise en œuvre est en cours par étapes.

Recrutement

Comme les années précédentes, des policières et policiers en écoles de police a constitué un défi. Les objectifs fixés pour les écoles de police (germanophone et francophone) ainsi que pour la formation de protection des ambassades ont toutefois pu être atteints pendant l'année sous revue grâce à la mise en œuvre des mesures de recrutement intensifiées et à une communication personnalisée avec le groupe cible. L'objectif n'a de loin pas été atteint pour le service de circulation. Il est réjouissant de constater que les journées d'information semestrielles « Introduction aux métiers policiers » ainsi que les « Séances d'information destinées aux femmes » ont à nouveau été très fréquentées au cours de l'année passée sous revue.

Actuellement, les recrutements pour les nouvelles filières École de police bernoise à temps partiel et pour les sportives/sportifs (BEst-Pol) et Gestionnaire de police, qui ont été présentées au public lors d'une conférence de presse en septembre 2024, sont en cours. Les nouvelles formations ont suscité un intérêt variable jusqu'à présent. Alors qu'un nombre très élevé de candidatures a déjà été enregistré pour la formation de gestionnaire de police, l'intérêt pour la formation « BEstPol » doit être considéré comme plutôt modeste.

Examen de l'organisation

Le projet d'examen de l'organisation commencé en 2022 vise à déterminer si les structures propres à la police sont tournées vers l'avenir et adaptées pour faire face aux défis futurs. Les travaux ont été approfondis pendant l'année sous revue dans le cadre de quatre sous-projets. La nouvelle profession policière de gestionnaire de police a notamment été élaborée dans le cadre de ce projet. Les travaux de projets relatifs aux prestations policières fondamentales et aux processus d'optimisation et de collaboration au sein de la POCA se poursuivront en 2025.

Cybercriminalité

La complexité de la cybercriminalité et le nombre d'infractions continuent de croître rapidement aux niveaux cantonal, national et mondial. Une augmentation générale des cybermenaces s'observe actuellement. Il est important que la société soit consciente de ces risques et que les conditions-cadres nécessaires soit mises en place partout pour mieux protéger les infrastructures contre les cybermenaces.

La POCA a réagi à ces défis dès 2021 en mettant en place, dans le cadre de l'augmentation des effectifs du corps de police, les conditions nécessaires pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. La brigade Cybercriminalité a permis de renforcer considérablement les enquêtes en la matière, ce qui a des effets positifs constants.

Depuis février 2024, il est désormais possible de déposer en ligne des plaintes en matière de cybercriminalité via Suisse ePolice. Les plaintes déposées via cette plateforme concernent notamment des phénomènes tels que de faux magasins en ligne, l'usurpation d'identité ou de fausses annonces immobilières.

Dans leur rôle de service central, les spécialistes de la brigade Cybercriminalité sont là pour décharger les collaboratrices et collaborateurs du front par leur coordination et le traitement de cas. Ils sont à même de reconnaître des liens entre différents cas et contribuent à augmenter le taux d'élucidation dans les cyberenquêtes. En outre, ils conseillent et soutiennent l'ensemble du corps de police. Afin d'améliorer les connaissances fondamentales et spécialisées dans ce domaine, les spécialistes de la brigade Cybercriminalité dispensent des formations et perfectionnements à l'ensemble du corps de police.

La POCA est très engagée au sein des corps de polices suisses en ce qui concerne le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) et assume, depuis le 1^{er} janvier 2021, la direction et la coordination au niveau national du domaine des enquêtes P2P (« peer-to-peer », p. ex. bourses d'échange en ligne). La POCA soutient la Police zurichoise dans le développement du site national de prévention cybercrimepolice.ch.

Poste de travail POCA

Durant l'année passée en revue, le nouveau poste de travail POCA a été élaboré dans le projet « work@police », et le plan « Sûreté de l'information et protection des données (SIPD) » a été accepté par

le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD). Windows 11 a été 2024 installé sur les postes de travail durant l'été. Le remplacement de la palette de programmes Office avec la version M365 (déploiement M365), démarré en novembre 2024, sera poursuivi fin janvier 2025. Le déploiement de MS-Teams est prévu au deuxième trimestre 2025. Ensuite, la téléphonie de la POCA sera rattachée à Teams.

Client web CMI

La POCA participe au projet de déploiement du client web de CMI GEVER dans le canton de Berne. Le client web fait actuellement l'objet d'essais dans l'environnement de test. Le déploiement de l'environnement productif est prévu pour l'année 2025.

NeVo/Rialto

L'exploitation de NeVo/Rialto a encore été optimisée durant l'année en revue. La phase d'initialisation de la migration vers le nouvel environnement système SAP CTBE a par ailleurs été menée à bien. Les travaux ont également pu être poursuivis auprès du Ministère public. Selon le calendrier actuel, les deux systèmes (POCA sur SAP CTBE, Ministère public première exploitation) pourront être mis en service au cours de l'année 2026. Cette mise en service constituera la base pour l'établissement du processus de collaboration entre le Ministère public et la POCA, probablement début 2027.

Prévention dans les écoles

L'enseignement de la prévention policière a été étendu à l'ensemble des écoles obligatoires du canton de Berne pour l'année scolaire 2024/2025. Dans le cadre de l'enseignement routier et de cyclisme (de la 1H à la 7H) et des modules sur des thèmes de police judiciaire tels que les médias numériques, la violence et les substances addictives (de la 8H à la 11H), les collaboratrices et collaborateurs de la Prévention de la POCA atteignent désormais chaque année tous

les enfants en âge scolaire, les sensibilisent aux dangers potentiels ainsi qu'au cadre légal et leur montrent les possibilités d'action pour augmenter la sécurité.

Dans le cadre de l'extension à grande échelle, l'année sous revue a également vu la mise en œuvre d'un nouveau module pour la 11H, y compris un jeu pédagogique numérique sur les thèmes de la violence sexuelle, du harcèlement et des crimes de haine. De plus, une évaluation de l'enseignement policier de prévention a été lancée dans le canton de Berne.

Hausse des effectifs de la POCA

La hausse des effectifs de la POCA (1^{re} étape : 170 postes, 2^e étape : 190 postes) a été lancée en 2022 et englobe, fin 2024, un total de 93 équivalents plein temps qui ont pu être recrutés avec succès. Les moyens financiers nécessaires à la formation puis à l'entrée en fonction de policières et policiers supplémentaires sont pris en compte dans le plan intégré mission-financement des années à venir.

Attrait de la POCA en tant qu'employeur – gestionnaire de police et BestPol

Afin d'augmenter l'attractivité de la POCA dans le domaine des professions policières, des développements de formation sont actuellement en cours dans les nouvelles filières BEstPol et gestionnaire de police, afin que celles-ci puissent être axées sur les compétences d'action, flexibles et modulaires.

L'école de police bernoise à temps partiel et pour les sportives/sportifs BEstPol débutera en octobre 2025 et la filière des gestionnaires de police un mois plus tard, en novembre 2025. Ces filières permettent d'atteindre de nouveaux groupes-cibles.

Chances et risques

Avenir Berne romande (ABR)

Pour le projet «Avenir Berne romande (ABR)», la POCA a mis en place les structures de projet nécessaires pour garantir l'emménagement des locaux provisoires de Reconvilier et de Loveresse au plus tard le 31 décembre 2025. Le projet interne «Police Jura bernois 2026 (PJB26)», lancé par la POCA, a pour objectif central de mettre l'infrastructure nécessaire à disposition des collaboratrices et collaborateurs, leur permettant d'accomplir le mandat légal. En même temps, il s'agit de créer un environnement de travail moderne et contemporain qui maintiendra l'attractivité de l'employeur à un niveau élevé.

Les défauts notoires de statique de construction de l'immeuble industriel de Tavannes Machines entraînent des retards considérables. Pour ces raisons, la POCA a élaboré, en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC), une solution transitoire pour les locaux de la police. Les conséquences de la décision de renoncer à un centre de justice et de police à Reconvilier ont également été analysées et les besoins à prendre en compte de ce fait ont été fournis à l'OIC par la voie ordinaire.

Création d'une école de police bernoise suite au retrait de l'École intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)

La planification et les travaux préparatoires pour l'infrastructure nécessaire à une école de police bernoise sont en cours, en collaboration avec l'OIC. Une éventuelle date de sortie anticipée du concordat EIPH n'est pas encore clarifiée à l'heure actuelle.

En accord avec la DSE, la POCA a demandé au président du conseil d'école du concordat EIPH de prendre une décision sur la marche à suivre au plus tard jusqu'au 31 octobre 2025. Une sortie anticipée a été recommandée à cette occasion.

Celle-ci donnerait une marge de manœuvre tant à l'EIPH qu'à la POCA. Ainsi, une sortie anticipée permettrait à l'EIPH de concrétiser de manière contraignante sa stratégie à long terme EIPH 2035+ et de libérer des capacités ciblées pour les cantons restants. La POCA obtiendrait la possibilité de lancer l'école de police bernoise dès le 1^{er} janvier 2030 et de faire avancer rapidement les modèles de formation prévus. Sans décision contraignante sur la marche à suivre, le canton de Berne restera toutefois dans le concordat EIPH jusqu'à fin 2035.

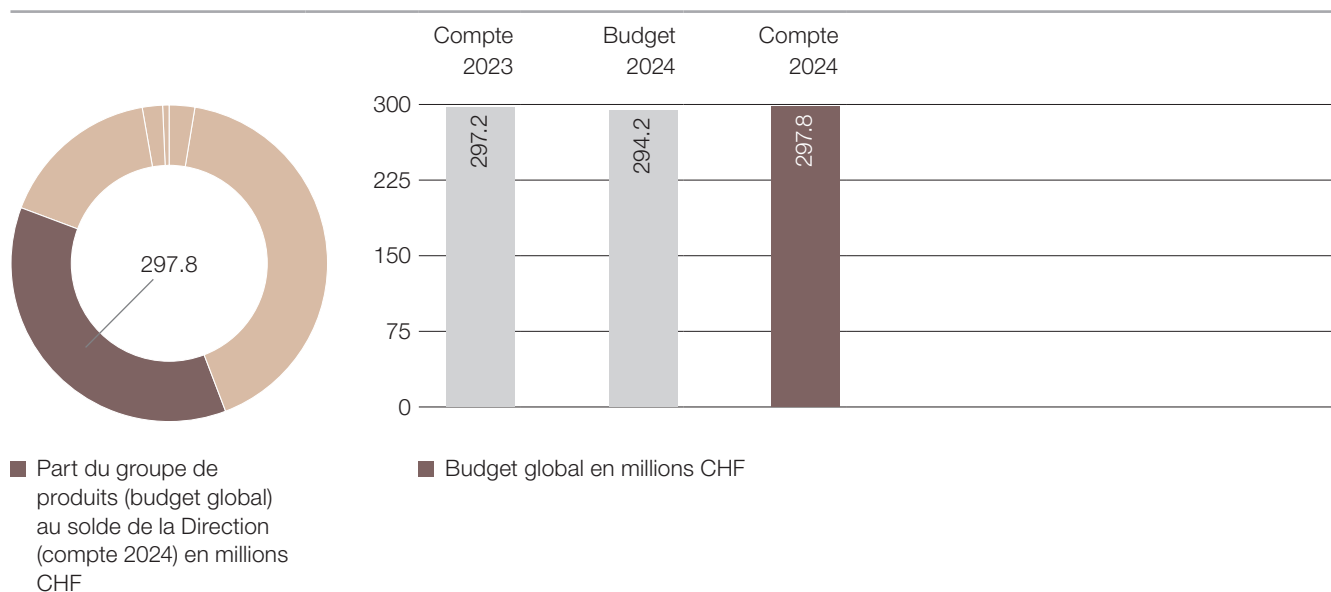
Centre de police Berne (CPB)

Depuis août 2024, les travaux sur le site avancent conformément au plan. L'excavation a pu être achevée et les premiers travaux de canalisation sont en cours. L'entreprise de construction débutera ses travaux en février 2025. Les divisions de la POCA se sont vu attribuer leurs futurs locaux dans le CPB; les documents et plans correspondants ont été remis à la direction générale du projet CPB.

Les types et méthodes d'acquisition ont été définis dans la mesure du possible et inscrit dans une planification. Les moyens financiers de la part de crédit de la DSE ont été détaillés dans des fiches individuelles. Une récapitulation des coûts a été établie et est continuellement mise à jour avec les acquisitions prévues. Une organisation de projet a été mise en place au sein de la POCA afin de gérer efficacement les vastes tâches d'acquisition à venir ainsi que les installations et les mises en service qui s'ensuivront.

Informations sur les prestations du groupe de produits		
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 949	1 963
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidente permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	540	542
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 477 649	3 497 912
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	55
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	244 162	202 743

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-49 140 118	-53 842 936	-51 402 897	2 440 040	4.5 %
30 Charges de personnel	-37 397 273	-39 806 579	-38 514 663	1 291 916	3.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-10 179 334	-12 432 423	-11 191 490	1 240 933	10.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 233 912	-1 374 432	-1 380 741	-6 309	-0.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-329 600	-229 500	-316 003	-86 503	-37.7 %
Revenu d'exploitation	344 951 284	346 576 500	347 880 484	1 303 984	0.4 %
40 Recettes fiscales	283 301 687	285 630 000	285 672 453	42 453	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	61 479 020	60 851 500	62 011 807	1 160 307	1.9 %
43 Recettes diverses	81 192	50 000	91 681	41 681	83.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2023	2024	2024	CHF	%
46 Revenus de transfert	19 986	20 000	21 637	1 637	8.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	69 400	25 000	82 905	57 905	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	295 811 166	292 733 564	296 477 587	3 744 023	1.3 %
34 Charges financières	-39 595	-20 000	-21 897	-1 896	-9.5 %
44 Recette financière	1 525 823	1 510 000	1 495 672	-14 328	-0.9 %
Résultat du financement	1 486 228	1 490 000	1 473 775	-16 225	-1.1 %
Résultat d'exploitation	297 297 394	294 223 563	297 951 362	3 727 799	1.3 %
38 Charges extraordinaires	-126 524	0	-121 964	-121 964	-
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	-126 524	0	-121 964	-121 964	-
Résultat global du compte de résultats (budget global)	297 170 870	294 223 563	297 829 398	3 605 832	1.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2023	2024	2024	CHF	%
Admission des véhicules	12 933 971	10 110 368	9 636 297	-474 071	-4.7 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 162 239	-148 879	2 140 556	2 289 435	> 100.0 %
Mesures administratives	-1 436 734	-2 367 733	-1 943 030	424 703	17.9 %
Navigation	-102 924	-210 598	-44 302	166 296	79.0 %
Redevances cantonales sur le trafic	281 751 996	284 928 767	285 695 889	767 122	0.3 %
Redevances fédérales sur le trafic	2 012 370	1 050 055	1 578 244	528 189	50.3 %
Places de parking	71 193	34 691	80 626	45 936	> 100.0 %
Places d'amarrage	778 759	826 892	685 117	-141 775	-17.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

- Le solde du groupe de produits, rentrées fiscales comprises, dépasse de CHF 3,6 millions le montant budgété (résultat : CHF 297,8 mio ; budget : 294,2 mio) et s'améliore un peu par rapport à l'année précédente (CHF 297,2 mio). Ce résultat positif s'explique par les écarts suivants :

 - Baisse des charges de personnel (résultat : CHF 38,5 mio ; budget : CHF 39,8 mio) ;
- Baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (résultat : CHF 11,2 mio ; budget : CHF 12,4 mio) ;
 - Hausse des contributions (résultat : CHF 62,0 mio ; budget : CHF 60,9 mio).

Les impôts sur les véhicules à moteur encaissés correspondent exactement au budget, à savoir CHF 282,8 millions (2023 : CHF 280,4 mio).

Priorités de développement

Les rentrées financières provenant des expertises de véhicules s'élèvent à CHF 16,5 millions, soit un recul de CHF 1,0 million par rapport à l'année précédente (budget : CHF 19,5 mio). L'Office Circulation routière et navigation (OCRN) a effectué environ 228 000 expertises de véhicules (2023 : 242 000), manquant ainsi largement la cible de 258 000 expertises par année. Cela s'explique par un manque de personnel. Les départs de ces dernières années n'ont pas pu être entièrement compensés, des experts de la circulation nouvellement engagés ont résilié leur contrat de travail durant la période de formation et diverses absences de longue durée ont par ailleurs péjoré la situation. Afin de pourvoir les dix postes actuellement vacants d'experts de la circulation routière, l'OCRN a pris

différentes mesures. À l'avenir, des dates supplémentaires seront proposées aux experts pour commencer leur formation.

Les rentrées financières provenant des immatriculations (hors cyclomoteurs et vélos électriques) sont également inférieures aux attentes. Selon Auto Suisse (l'association des importateurs officiels d'automobiles), le nombre de nouveaux véhicules mis en circulation est en baisse. En effet, dans le canton de Berne, environ 31 300 véhicules ont connu leur première mise en circulation en 2023, contre 22 900 en 2024.

Pour les immatriculations de vélos électriques et de cyclomoteurs, le chiffre d'affaires annuel prévu a été légèrement dépassé, pour atteindre CHF 1,5 million. En 2024, un total de 62 390 vélos électriques et de cyclomoteurs étaient admis à la circulation (4,6 % par rapport à 2023).

Les recettes provenant des examens théoriques et pratiques de conduite se sont élevées à CHF 3,4 millions (budget : CHF 3,3 mio), un montant quasi inchangé par rapport à 2023. Après que la demande a légèrement reculé l'année précédente, les rentrées financières issues des émoluments pour les permis d'élèves conducteurs ont à nouveau connu une légère hausse. Cela se répercute aussi sur les examens de conduite.

Les rentrées financières découlant de l'établissement de permis de conduire se sont montées à CHF 4,7 millions (2023 : CHF 3,4 mio). Initialement, l'obligation d'échanger l'ancien permis de conduire bleu au format papier contre un permis de conduire au format carte de crédit était prévue pour 2023. Ce délai a ensuite été prolongé par l'Office fédéral des routes (OFROU) jusqu'à octobre 2024. Au total, l'OCRN a établi plus de 107 000 permis de conduire. À l'avenir, ce chiffre se stabilisera à nouveau, pour atteindre environ 60 000.

Les mesures administratives sont prononcées en cas d'infraction aux prescriptions de la circulation routière. Les rentrées financières qu'elles ont générées, à savoir CHF 5,0 millions, ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (CHF 4,7 mio).

Le chiffre d'affaires du domaine Admission à la navigation affiche CHF 1,1 million (2023 : CHF 0,9 mio). Cette hausse s'explique essentiellement par un nombre croissant de d'inspections de bateaux.

Chances et risques

Pour garantir l'accomplissement des tâches dans le domaine des expertises de véhicules et des examens de conduite, l'OCRN a demandé la création progressive de 20 postes d'experts de la circulation pour les années à venir. À la session d'hiver 2024, le Grand Conseil a approuvé la création des trois premiers postes à compter de 2025. Afin que l'OCRN soit en mesure de respecter les intervalles prescrits entre les expertises, il est crucial que les autres postes requis soient aussi approuvés les années suivantes.

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance du 13 décembre 2024 sur la conduite automatique (OCAut ; RS 741.59), dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2025. Celle-ci autorise l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique sur autoroute, la circulation de véhicules exclusivement autonomes sur des tronçons admis par les autorités compétentes et le parcage automatisé dans des zones spécialement prévues à cet effet. En collaboration avec d'autres offices du canton de Berne, l'OCRN examine

L'année précédente, un expert de la navigation a eu absence prolongée.

Les impôts sur les véhicules à moteur encaissés correspondent exactement au budget (CHF 282,8 mio) et dépassent de CHF 2,3 millions ceux de l'année précédente, alors même que le parc automobile n'a connu qu'une croissance marginale. Il faut s'attendre à ce que les recettes fiscales n'augmentent pas d'autant à l'avenir, étant donné que les véhicules électriques sont nettement moins imposés. Le nombre de véhicules à propulsion électrique continue d'augmenter (un peu moins rapidement, dernièrement). L'impôt sur les bateaux a généré CHF 2,9 millions. Comme le nombre de places d'amarrage est limité, le nombre de bateaux immatriculés reste stable.

La perception des redevances fédérales sur le trafic a donné lieu à des rentrées financières d'environ CHF 1,6 million. Les provisions résultant de la vente des vignettes autoroutières sont toujours conséquentes, affichant un montant de CHF 603 000. Depuis 2023, la vignette est aussi vendue au format électronique. Le canton de Berne n'en tire plus de provisions, étant donné que l'e-vignette est administrée directement par la Confédération. Le budget tablait sur une baisse rapide de ces rentrées financières. Celles-ci disparaîtront complètement lorsque la vignette autocollante ne sera plus disponible. Les provisions issues de la perception des redevances fédérales sur le trafic des poids lourds ont connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cependant, elles reculeront à l'avenir, puisque la Confédération adaptera l'indemnisation.

Les rentrées financières provenant de la location de places d'amarrage se monte à près de CHF 1,5 million. La demande en matière de places d'amarrage reste très élevée et surpasse l'offre de places disponibles.

les futures modalités d'immatriculation de ces véhicules. Cette thématique nouvelle occupera l'OCRN les années à venir.

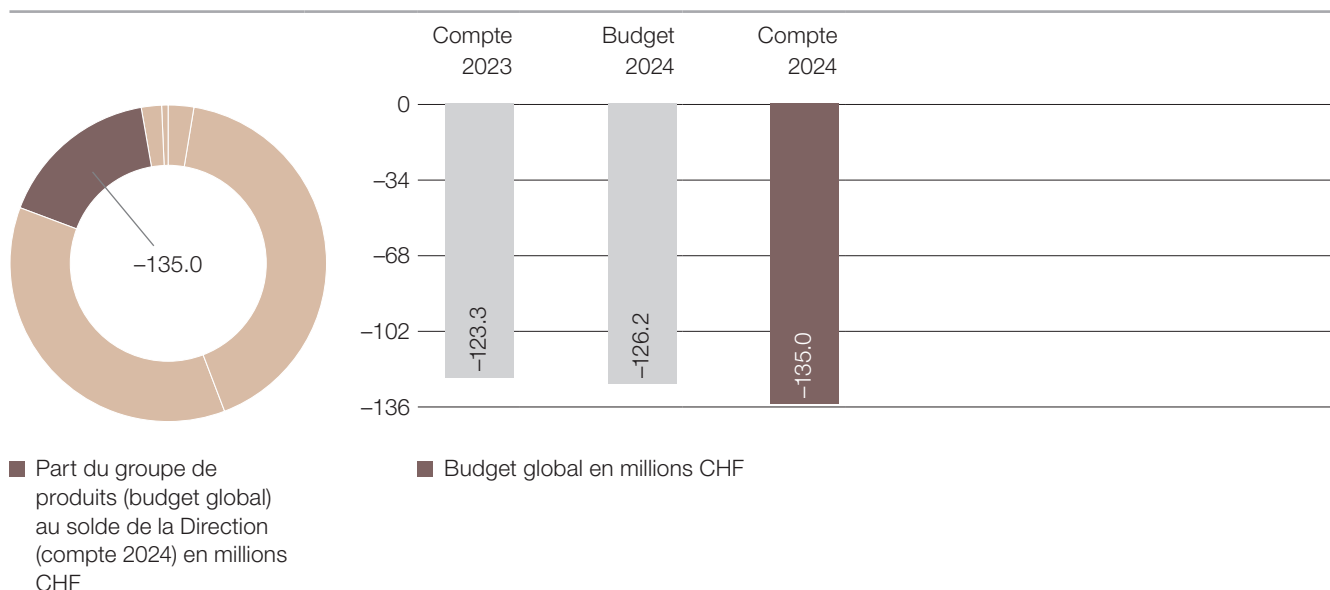
Dans le domaine de la sécurité administrative de la circulation routière, l'OCRN prévoit de remplacer l'actuel format papier par une gestion électronique des dossiers. En numérisant autant que possible les rapports avec la clientèle et les partenaires, il augmentera l'économicité de ses processus opérationnels. Un système de gestion électronique des affaires permettra de garantir que les processus se déroulent sans interruption et dans les délais.

La phase d'optimisation et l'avant-projet concernant le nouveau site de l'OCRN à Münchenbuchsee ont pu être menés à bien fin octobre 2024. Le projet de construction a commencé début novembre 2024. Pour soutenir la planification et la conception des bureaux, un spécialiste en la matière a été appelé en renfort. Le déménagement est prévu pour décembre 2030.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	845 476	846 033
Effectif des bateaux	11 429	11 223
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	265 644	264 774
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	116 890	132 204
Nombre d'expertises	240 081	226 626
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	39 105	40 034
Nombre de mesures administratives notifiées	18 507	19 940
Nombre de consultations téléphoniques	483 294	472 283

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit adminis-

tratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-193 000 912	-194 277 562	-207 651 713	-13 374 151	-6.9 %
30 Charges de personnel	-105 307 341	-109 053 593	-109 134 599	-81 006	-0.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-70 882 928	-67 542 430	-81 348 476	-13 806 046	-20.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 988 007	-2 264 536	-2 094 468	170 068	7.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-12 989 537	-14 442 500	-13 822 253	620 247	4.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-1 833 096	-974 500	-1 251 913	-277 413	-28.5 %
Revenu d'exploitation	69 642 612	68 061 504	72 670 795	4 609 291	6.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	51 363 277	51 701 209	53 190 333	1 489 125	2.9 %
43 Recettes diverses	111 474	0	-9 686	-9 686	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	14 192 086	13 621 000	15 269 997	1 648 997	12.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 975 775	2 739 295	4 220 152	1 480 857	54.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-123 358 300	-126 216 058	-134 980 918	-8 764 860	-6.9 %
34 Charges financières	1 442	0	-4 355	-4 355	-
44 Recette financière	18 044	65 000	22 022	-42 978	-66.1 %
Résultat du financement	19 486	65 000	17 667	-47 333	-72.8 %
Résultat d'exploitation	-123 338 814	-126 151 058	-134 963 251	-8 812 192	-7.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-123 338 810	-126 151 056	-134 963 248	-8 812 192	-7.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Détention	-36 964 161	-40 641 088	-40 088 719	552 370	1.4 %
Exécution de mesures	-86 374 652	-85 559 970	-94 874 532	-9 314 562	-10.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

L'OEJ clôture avec un solde de CHF 135,0 millions. Ce sont CHF 8,8 millions de moins que les CHF 126,2 millions prévus au budget 2024.

Dans les frais de personnel (CHF 109,1 mio), seules de faibles charges supplémentaires d'un montant d'environ CHF 81 000 sont enregistrées, ce qui représente un écart quasi nul au vu des 801,55 équivalents plein temps (EPT) dont dispose l'OEJ. La comptabilisation brute fait apparaître des dépenses salariales non incluses dans le budget, dues notamment au retard pris dans l'encaissement des amendes. Celui-ci a nécessité parfois jusqu'à 9 EPT supplémentaires de durée déterminée. Ces coûts supplémentaires ont été presque entièrement compensés par les remboursements de l'allocation pour perte de soins (APG ; CHF 0,8 mio) et par le budget de la formation et de la formation continue du personnel (CHF 0,5 mio), qui n'a pas été entièrement utilisé.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation avaient été évaluées à CHF 67,5 millions pour 2024, mais elles se sont finalement élevées à CHF 81,3 millions. L'écart de CHF 13,8 millions est surtout dû à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP), qui présente des dépenses supplémentaires de CHF 13,0 millions. Celles-ci découlent principalement de l'augmentation du nombre d'exécutions externes de peines et de mesures (CHF 10,0 mio), car les placements en établissements spécialisés dans les traitements médico-légaux ont un impact financier important, même pour quelques cas de plus ou de moins. Les prestations de psychiatrie médico-légale fournies aux personnes exécutant des peines et mesures ambulatoires ainsi qu'aux personnes placées dans les établissements pénitentiaires de Witzwil, de Thorberg et de Hindelbank et dans les prisons régionales sont assurées par les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) sur la base d'un nouveau contrat, après que le contrat avec le précédent fournisseur a été résilié en 2021 pour des raisons économiques. Les coûts attendus de ce changement sont de CHF 5,0 millions par an, qui ne seront entièrement pris en compte dans le budget qu'à partir de 2025. Pour cette raison, ils ont encore engendré un surcoût de CHF 3,0 millions par rapport au budget 2024. En outre, l'augmentation de la population carcérale, qui a par moments atteint jusqu'à un tiers de plus que l'occupation normale

(100 %), a engendré une augmentation de coûts des denrées alimentaires de CHF 0,8 million. C'est principalement en raison du retard dans l'encaissement des amendes, dû à l'introduction du système SAP CTBE, que des jours d'exécution n'ont pas été pris en compte dans le budget. En effet, des problèmes dans le système ont engendré l'arrêt du processus d'encaissement pendant plusieurs mois, ce qui a eu pour conséquence que plus aucune peine privative de liberté de substitution ne pouvait être ordonnée dans le cadre de ce processus.

L'amortissement des investissements a été plus faible (CHF 0,2 mio) en 2024 que ce qui avait été budgété.

Le bilan est plutôt positif du côté des revenus, qui s'élèvent à CHF 4,6 millions de plus que prévu. Les contributions à hauteur de CHF 1,5 millions proviennent principalement de l'augmentation du nombre de prises en charge facturables de personnes détenues d'autres cantons. La facturation de prestations au sein de l'administration cantonale a rapporté CHF 1,5 million de plus que ce qui avait été budgété, en raison de la détention administrative fondée sur le droit des étrangers et des prestations facturées au Ministère public des mineurs. Du côté des dépenses, les prestations internes ont coûté CHF 0,3 million de plus que ce qui était prévu dans le budget.

Les prestations fournies entre collectivités publiques sont visibles dans les groupes de matières « Revenus de transfert » et « Charges de transfert ». S'élevant à CHF 0,3 million, elles sont sans effet sur le solde en raison de la compensation des charges, qui vise à imputer la moitié des frais d'exécution à la DSSI selon les critères mentionnés à l'article 57 de la loi du 23 janvier 2018 sur l'exécution judiciaire (LEJ ; RSB 341.1). Les revenus de transfert non budgétés du projet pilote dans le domaine de la détention provisoire ont contribué à hauteur de CHF 0,4 million à l'écart dans le groupe de matières « Revenus de transfert ». En outre, la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île a pu facturer davantage de prestations à d'autres cantons et à la Confédération, pour un montant de CHF 0,2 million. Les contributions fédérales liées aux surfaces agricoles s'élèvent à CHF 0,1 million. Les charges de transfert montrent une baisse des contributions cantonales de CHF 0,4 million.

Priorités de développement

Par 140 voix contre 5, le Grand Conseil a approuvé les crédits relatifs au concours portant sur l'étude et la réalisation du projet de construction à Witzwil (CHF 12,0 mio) et à l'étude de projet relative aux bâtiments agricoles de remplacement (CHF 1,5 mio). Le concours doit démarrer le 30 juin 2025 et se terminer le 27 novembre 2027. Le sous-projet est en bonne voie, malgré son report d'un an dans le plan d'investissement intégré. L'OEJ a établi une stratégie d'exploitation en tant que futur utilisateur, désormais approuvée et en possession de l'Office des immeubles et des constructions (OIC). Il élabore maintenant les plans de fonctionnement détaillés de la détention, de la restauration, des services d'entretien, du réseau, de la logistique, de la sécurité, des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de sanitaires, du réseau électrique et des espaces extérieurs et il a constaté que des ressources spécialisées étaient absolument nécessaires pour définir ses exigences. Pendant l'année sous revue, l'OEJ a aussi défini et établi le suivi et l'organisation du projet en son sein.

La commune de Moutier changeant de canton en 2026, le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) deviendra le lieu d'exécution de la détention administrative à partir de cette année-là. L'étude de faisabilité est terminée et les travaux ont été approuvés et ont démarré en automne 2024. Au vu de la situation actuelle, ils devraient être terminés fin 2025, permettant un début d'exploitation le 1^{er} janvier 2026.

Une analyse de la demande pour l'Établissement de St-Jean a permis de connaître les besoins futurs en places d'exécution de mesures en milieu ouvert. Les informations concernant les places dans les sections ouvertes et dans la section fermée d'observation et de tri serviront dans l'élaboration d'une stratégie d'agencement et d'exploitation. Elles constituent la base pour les prochaines phases de planification. Sous la direction de l'OIC, une équipe de planification interdisciplinaire a fait sur place une analyse de la situation et a réalisé des études de faisabilité, permettant de planifier concrètement des mesures. Pour que la planification puisse se poursuivre, l'OEJ doit justifier de l'orientation future (exploitation et étude des synergies) des constructions agricoles. Les exploitations agricoles actuelles seront examinées pour être adaptées aux besoins de l'exécution judiciaire, comme cela a été le cas pour les travaux réalisés dans l'EP Witzwil. Les places de travail pour les détenus sont au cœur du sujet. Les processus et les besoins d'exploitation seront pris en compte dans l'élaboration de la stratégie d'exploitation. L'élément central reste les trois piliers que constituent la psychothérapie, la sociothérapie et l'accompagnement socioprofessionnel.

Les plans de fonctionnement détaillés pour l'EP Hindelbank et la planification des besoins, terminée début 2024, constituent la base pour le mandat d'étude prévu en 2025. Des discussions ont été menées avec les deux concordats suisses alémaniques concernant la nécessité d'un établissement unique d'exécution de peines et mesures pour les femmes. Sur cette base, les deux concordats ont renouvelé la convention sur la détention des femmes du Concordat de la Suisse orientale sur l'exécution des peines et mesures. Le nombre de places a ainsi été confirmé dans la planification concordataire des besoins. Durant l'année écoulée, les travaux préparatoires se sont concentrés sur l'étude de la substance historique (château) et sur la meilleure façon d'intégrer les nouvelles constructions de remplacement dans le contexte historique et architectural du site. Plusieurs ateliers ont été organisés avec le Service cantonal des monuments historiques, et les connaissances ainsi acquises serviront de base de travail à l'équipe de planification. Le périmètre

de sécurité doit impérativement être renforcé. La préparation du mandat d'étude commencera après l'approbation du crédit par le Grand Conseil (session de printemps 2025). En outre, la planification du nouveau plan de quartier et de la nouvelle zone est en cours.

Les nouveaux bâtiments de remplacement et la nouvelle construction à Witzwil sont directement liés. La démolition doit commencer avant l'occupation des nouveaux bâtiments de remplacement. Les deux projets, dont les calendriers ont été coordonnés, suivent leur cours. Le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude le 7 juin 2024. Les études de faisabilité de chacun des projets (abri pour le bétail laitier et pour les veaux et groupe d'habitation externe) sont terminées et le plan d'exploitation est établi. La prochaine étape consistera à réaliser un appel d'offres pour une équipe de planification générale et l'avant-projet pourra démarrer.

Conformément à la décision du Conseil-exécutif, l'EP Thorberg continuera de fonctionner après 2032, indépendamment de la nouvelle construction prévue à l'EP Witzwil. Sur la base de la planification stratégique, la stratégie d'exploitation «Thorberg 2032+» va maintenant être élaborée et mise en parallèle avec les autres projets de l'OEJ. Le besoin urgent et actuel de rénovation a déjà été mis en évidence, en particulier dans le bâtiment A et dans le dispositif de protection. Dans leur état actuel, ces deux zones risquent d'empêcher une exploitation sûre de l'EP Thorberg durant les prochaines années. Le dispositif de protection doit impérativement être rénové et complété pour répondre aux exigences actuelles. Le prochain entretien annuel de l'EP Thorberg sera déjà réalisé en tenant compte de la future utilisation de l'établissement. L'accent sera mis en premier lieu sur l'amélioration de la sécurité.

L'examen de l'exploitation agricole de l'EP Witzwil s'est achevé à l'automne 2023. Cela n'a pas entraîné de divergence par rapport au budget 2024. Aucune diminution des revenus n'est attendue avant le budget 2025 au plus tôt. Les dépenses liées à l'achat de semences diminueront de manière marginale.

Dans le cadre de la réorientation de l'exploitation de Witzwil, 275 hectares de surface agricole à Witzwil et 110 d'alpage au Chasseral seront disponibles pour faire l'objet d'un nouveau fermage. Une partie de ces terres (environ 110 ha) servira à un échange de terrain dans le cadre d'un projet de construction dans la région de Berne. L'OIC est compétent pour donner à ferme les terres. La cession des terres se fera progressivement au cours des prochaines années. Les postes de travail des détenus sont maintenus. Le nombre d'animaux commencera à diminuer en 2025. En parallèle, des mesures seront mises en œuvre pour l'installation d'étables provisoires au Lindenhof. Il faut s'attendre à une diminution d'un sixième des revenus dans le budget 2026. Les dépenses seront réduites dans la même proportion.

Les retards dans la transmission des demandes de conversion d'amendes en peines privatives de liberté ont entraîné un engorgement des services chargés de l'exécution dans les prisons régionales du canton. En raison de l'introduction d'une interface automatisée dans le domaine des sommations et des poursuites fin 2023, le nombre de demandes de conversion parvenues à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) en 2024 est supérieur à la moyenne. La SPESP a immédiatement pris les mesures nécessaires et a convoqué les personnes concernées pour l'exécution de leur peine. En conséquence, le taux d'occupation des prisons régionales est monté jusqu'à 130,0 pour cent. Du personnel et des infrastructures supplémentaires ont été né-

cessaires pour faire face à cette situation, entraînant des coûts de CHF 1,2 million en 2024.

Pour la première fois en 2024, l'OEJ a été sous contrat de prestations avec les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) durant l'année entière. Les prestations ont été rendues à satisfaction et la situation doit maintenant être stabilisée. Les coûts et les recettes (remboursements des caisses-maladie) ont varié conformément aux attentes liées au contrat. Comme déjà indiqué l'année dernière, les coûts n'ont pu être intégralement inscrits au budget que pour l'exercice 2025. Par conséquent, un crédit supplémentaire a été nécessaire pour l'exercice sous revue, en particulier pour les soins psychiatriques et psychologiques de base. En outre, les SPU et l'Université de Berne ont travaillé assidûment pour pourvoir la chaire de médecine légale et mettre sur pied la clinique universitaire médico-légale. L'OEJ a été étroitement associé à ces travaux et a pu faire part des exigences liées à l'exécution judiciaire.

Le nombre de placements dans les cliniques hors du canton est en hausse. Ceci est dû au fait que, parmi les auteurs d'infractions atteints d'une maladie psychique, le nombre d'entre eux exécutant une mesure au sens de l'article 59 du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) dans une clinique, notamment, connaît une augmentation (p. ex. en raison des diagnostics plus fréquents de maladies de type schizophrénie, nécessitant impérativement un traitement). La dernière étude scientifique concernant le besoin du canton de Berne en matière de places en clinique médico-légale pour l'exécution de mesures institutionnelles de droit pénal en vertu de l'article 59 CP remonte à 2017. À cette époque, ce besoin a été estimé à 30 places. Le besoin effectif correspondait à cette estimation jusqu'en 2022 (26 personnes placées en clinique). En 2023, par contre, ce nombre a grimpé à 45, puis à 53 en 2024. À cela s'ajoutent, à l'image de la tendance des années précédentes, environ 10 personnes qui attendaient dans une prison régionale leur premier placement ou leur transfert. Puisque des places font défaut dans le canton de Berne, la SPESP se voit contrainte de placer des personnes détenues dans des cliniques médico-légales d'autres cantons ; des conventions ont été conclues avec certains d'entre eux (pour 15 places). Le canton de Berne, représenté par la SPESP, remplit son obligation légale de placement autant que

faire se peut en sollicitant des places dans des cliniques hors du canton.

Les cliniques hors du canton sont privatisées et la collaboration avec elles n'est pas régie dans un concordat. La marge de manœuvre du canton de Berne hors des frontières cantonales est donc très limitée. La création de places dans des cliniques bernoises pour l'exécution de mesures en vertu de l'article 59 CP permettrait de conserver au sein du canton les moyens financiers engagés.

Le projet pilote conjoint des cantons de Zurich et de Berne a pour but de permettre une amélioration des conditions de détention avant jugement. Il doit se poursuivre jusqu'en 2027. Diverses modifications organisationnelles y ont été apportées en 2024. Désormais, la SPESP assumera la responsabilité du travail social aussi dans le projet pilote. Cette démarche permet de garantir qu'en outre le travail social qui lui incombait déjà au sein des prisons régionales, la SPESP s'occupera aussi de la gestion des cas. Dans le cadre des changements organisationnels, il a en outre été décidé d'instituer un groupe de suivi interne à l'OEJ, composé de membres de la SPESP et de la Section de la détention. Ce groupe mènera des réflexions importantes et se fondera sur les expériences acquises durant le projet pilote pour décider de la tournure que prendront les travaux au terme de celui-ci. Étant donné que les conclusions scientifiques et le rapport final du projet pilote seront disponibles au plus tôt à la fin de l'année 2027, il semble judicieux, pour des motifs organisationnels et économiques, de mettre en œuvre certaines conclusions importantes déjà avant l'achèvement du projet.

Le projet pilote des cantons de Zurich et de Berne a pour but de permettre une amélioration des conditions de détention avant jugement. Il doit se poursuivre jusqu'en 2027. Diverses modifications organisationnelles y ont été apportées en 2024. L'Office fédéral de la justice (OJ) a continué à contribuer financièrement au projet. Le 25 juin 2024, la conseillère d'État zurichoise Jacqueline Fehr et le conseiller d'État bernois Philippe Müller ont tenu une conférence de presse à ce sujet dans la prison de formation de Meilen, dans le canton de Zurich.

Chances et risques

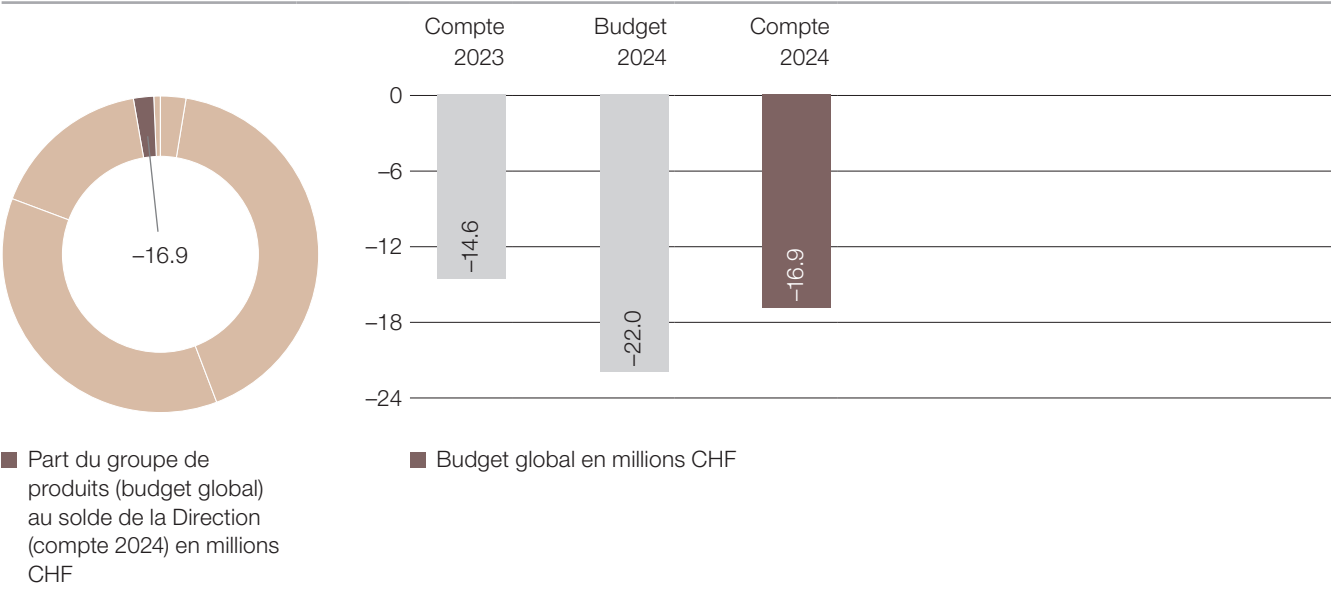
L'OEJ est confronté depuis plusieurs années à l'augmentation du nombre de jugements rendus, et notamment dans le domaine de l'exécution de mesures. Les coûts dans le domaine des soins de base en psychiatrie médico-légale devraient rester constants ces prochaines années. Depuis 2025, ils sont inscrits au budget dans leur intégralité. En ce qui concerne le placement, dans le cadre de l'exécution des mesures, d'auteurs et auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques dans des cliniques (de psychiatrie médico-légale) spécialisées, la tendance à la hausse déjà amorcée en 2023/2024 devrait se maintenir. Il est important de noter que les autorités d'exécution des peines et mesures ne sont pas libres de placer les personnes condamnées à leur guise. De plus en plus souvent, les jugements rendus par les tribunaux sur la base d'expertises médico-légales s'accompagnent de recommandations sur le cadre de placement approprié, ce qui conduit souvent au placement de personnes condamnées dans des cliniques d'autres cantons, contre paiement.

Le besoin en places d'exécution de mesures en milieu institutionnel a encore augmenté en 2024. Il est passé de 100 personnes en 2022 à 124 en 2024. Cette tendance s'observe au niveau suisse et a mené à un nombre de placements dans d'autres cantons et dans des cliniques au-dessus de la moyenne. L'OEJ ne dispose d'aucune marge de manœuvre, les placements étant prévus par la loi. Cette croissance n'a pas pu être complètement prise en compte dans la planification financière. En 2023 déjà, des coûts supplémentaires d'environ CHF 4,7 millions ont été enregistrés en raison de placements ordonnés par les tribunaux et d'une augmentation générale des placements. Cette tendance s'est poursuivie en 2024. Les dépenses supplémentaires se sont élevées à environ CHF 7,1 millions pour l'exercice sous revue. Si cette croissance ne peut pas être prise en compte dans la planification financière de l'OEJ, les coûts risquent à l'avenir d'être de nouveau supérieurs à ce qui est budgété, nécessitant des crédits supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	335 310	353 978
Nombre de journées de travail d'intérêt général	9 403	10 173
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	959	965
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	96	100
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	205	211
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	0	1

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'inap-

titude, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil. Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes étrangers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-52 688 870	-55 583 253	-56 838 973	-1 255 720	-2.3 %
30 Charges de personnel	-26 705 354	-28 184 838	-27 392 748	792 091	2.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-5 135 037	-7 352 117	-5 266 301	2 085 816	28.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-329 150	-341 933	-301 867	40 065	11.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-17 815 615	-17 391 513	-20 270 767	-2 879 254	-16.6 %
37 Subventions à redistribuer	-1 626	0	-350	-350	-
39 Facturation interne	-2 702 087	-2 312 852	-3 606 939	-1 294 087	-56.0 %
Revenu d'exploitation	38 167 751	33 662 600	39 946 365	6 283 765	18.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	20 836 108	18 732 669	21 042 117	2 309 448	12.3 %
43 Recettes diverses	234 419	0	50 013	50 013	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	17 094 955	14 929 931	18 851 184	3 921 253	26.3 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
47 Subventions à redistribuer	1 626	0	350	350	–
49 Imputations internes	642	0	2 701	2 701	–
Résultat de l'activité d'exploitation	–14 521 119	–21 920 653	–16 892 607	5 028 045	22.9 %
34 Charges financières	–33 229	–40 000	–50 771	–10 771	–26.9 %
44 Recette financière	270	0	–270	–270	–
Résultat du financement	–32 959	–40 000	–51 041	–11 041	–27.6 %
Résultat d'exploitation	–14 554 077	–21 960 653	–16 943 649	5 017 004	22.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–14 554 077	–21 960 653	–16 943 649	5 017 004	22.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Aide d'urgence et exécution des renvois	–6 192 226	–9 550 825	–7 813 642	1 737 183	18.2 %
Loi sur les étrangers et l'intégration	–5 880 190	–7 389 588	–6 307 336	1 082 252	14.6 %
Demandes et événements relevant de l'état civil	–6 287 656	–7 446 409	–5 931 334	1 515 075	20.3 %
Communication de données	444 463	65 788	76 587	10 799	16.4 %
Documents d'identité des citoyens suisses	3 361 531	2 360 382	3 032 076	671 695	28.5 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

À la clôture de l'exercice 2024, le résultat global du groupe de produits «Population» affiche un solde supérieur de CHF 5,0 millions aux prévisions.

Les frais de personnel ont été moins élevés qu'escompté (CHF –0,8 mio) ; cela s'explique notamment par des postes restés vacants et par des économies dans les frais de formation et de perfectionnement.

Au niveau des charges de biens et services et autres charges d'exploitation, le résultat est inférieur de CHF 2,1 millions aux prévisions, principalement en raison de retards accumulés dans des projets informatiques et d'un durcissement de la pratique en matière d'attribution de mandats à l'externe, avec les répercussions que cela comporte sur les dépenses pour prestations de tiers et expertises/honoraires.

Les charges de transfert dépassent de CHF 2,9 millions le montant prévu, en raison principalement des coûts d'hébergement et de

santé, qui ont augmenté proportionnellement aux placements de bénéficiaires de l'aide d'urgence. En outre, la hausse de la demande de documents de voyage suisses a fait augmenter les coûts de production de CHF 0,9 million.

Le total des émoluments encaissés par tous les services surpasse les prévisions de CHF 2,3 millions. Ce résultat s'explique surtout par les rentrées supplémentaires de CHF 1,4 million liées à l'augmentation des demandes et décisions en vertu de la loi du 17 décembre 2001 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.0), mais aussi par l'augmentation du nombre de documents de voyage établis pour des citoyens suisses, qui a induit des revenus supplémentaires de CHF 0,8 million.

Les revenus de transfert sont supérieurs de CHF 3,9 millions par rapport au montant budgété. Cet écart est dû principalement à l'augmentation du forfait versé par la Confédération pour l'aide d'urgence, et à la hausse du nombre de placements de bénéficiaires de l'aide d'urgence.

Priorités de développement

Pendant l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a légèrement diminué. L'Office de la population (OPOP) a néanmoins pris des mesures ciblées pour augmenter les capacités des centres de retour de Champion et d'Enggistein, ce compte tenu des derniers développements en Ukraine et au Proche-Orient. Le canton de Berne sera ainsi paré pour réagir rapidement à une recrudescence des demandes d'asile, qui peut se produire à tout moment. Avec ses six centres de retour, le canton

disposait d'une capacité totale de 634 places à fin 2024. Trois de ces centres accueillent exclusivement des familles et des femmes afin de répondre aux besoins particuliers de ces catégories de personnes.

Comme l'année précédente, l'exécution des renvois a été fortement entravée par le fait que l'Italie et la Croatie ne reprennent toujours pas, ou seulement partiellement, les cas Dublin. C'est la raison pour

laquelle l'OPOP a dû maintenir ouvert le centre souterrain de Berne-Brünnen, initialement prévu pour une utilisation à court terme. L'OPOP a fait tout ce qui était en son pouvoir pour trouver d'autres solutions d'hébergement pour les hommes seuls, mais ses efforts sont restés vains en 2024. En passant des sites potentiels en revue, il a d'ailleurs dû mettre la priorité sur la recherche d'une solution de remplacement pour le centre de Bellelay, qui fermera au milieu de 2025. Pour le long terme, une solution s'esquisse avec la mise en service d'un centre dans des bâtiments propriété du canton sis quai du Bas, à Bienne. À la fin de l'année sous revue, la Ville de Bienne devait encore donner une réponse concernant le droit de superficie. Si son avis est favorable, le centre pourra ouvrir vers la fin de l'été 2025, selon les prévisions.

Les services de l'OPOP ont continué de suivre la voie de la transformation numérique jalonnée par les travaux des dernières années. Ils ont réalisé de nouvelles optimisations afin de fournir des

prestations accessibles à tout le monde, n'importe où et sans bureaucratie. Ils ont par exemple instauré une communication plus directe avec les communes, installé des caisses en libre-service dans les centres de documents d'identité, ou encore développé une nouvelle application spécialisée dans le domaine de l'état civil.

Suite à l'appel d'offres pour une nouvelle application spécialisée destinée aux offices de l'état civil (PendenZA 2.0), le marché a été attribué fin février 2024 à l'entreprise Proactive Solutions SA, basée à Sion. Le logiciel acquis est déjà utilisé par plusieurs offices de l'état civil de Suisse romande. Grâce à lui, un guichet en ligne amélioré pourra être proposé à la clientèle, lui permettant notamment de réserver des rendez-vous en ligne, par exemple pour un mariage ou une reconnaissance d'enfant. L'introduction du logiciel est prévue pour le courant de 2025.

Chances et risques

En conséquence des restrictions évoquées plus haut dans l'exécution des renvois, le nombre moyen de personnes à prendre en charge par l'OPOP dans des centres de retour dans l'attente de leur renvoi a stagné à très haut niveau tout au long de l'année 2024. Le taux de remplissage de ces centres devrait rester élevé pendant les années à venir, compte tenu de l'augmentation observée dès le début de 2025 et de la volatilité qui caractérise le domaine de l'asile.

Par ailleurs, comme les années précédentes, l'OPOP a enregistré une baisse des tâches administratives en lien avec les personnes à protéger arrivées d'Ukraine, notamment pour l'établissement de titres de séjour. Dans le domaine des étrangers, la charge liée aux autorisations de séjour et d'établissement reste lourde. On voit de plus en plus de cas où des personnes tentent de faire valoir des documents d'identité étrangers falsifiés. Cela met l'OPOP, mais aussi d'autres autorités, face à des défis d'envergure, non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi au niveau politique et médiatique. L'OPOP a mis sur pied un groupe de travail chargé d'ébaucher et mettre en œuvre des solutions d'optimisation des processus.

Du côté des documents d'identité pour les citoyens suisses, la demande a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, mais elle reste à son deuxième niveau le plus haut depuis l'introduction de la nouvelle procédure de demande, en 2010. En 2024, 210 646 passeports et cartes d'identité ont été délivrés, soit 2027 de moins que l'année précédente. En plus de cela, le Service des documents d'identité a saisi les données biométriques de 41 569 personnes étrangères pour l'établissement de leur titre de séjour; il a aussi effectué 3323 saisies pour l'établissement de documents de voyage du SEM. La demande pour des documents d'identité suisses peut beaucoup fluctuer en cours d'année, avec une haute

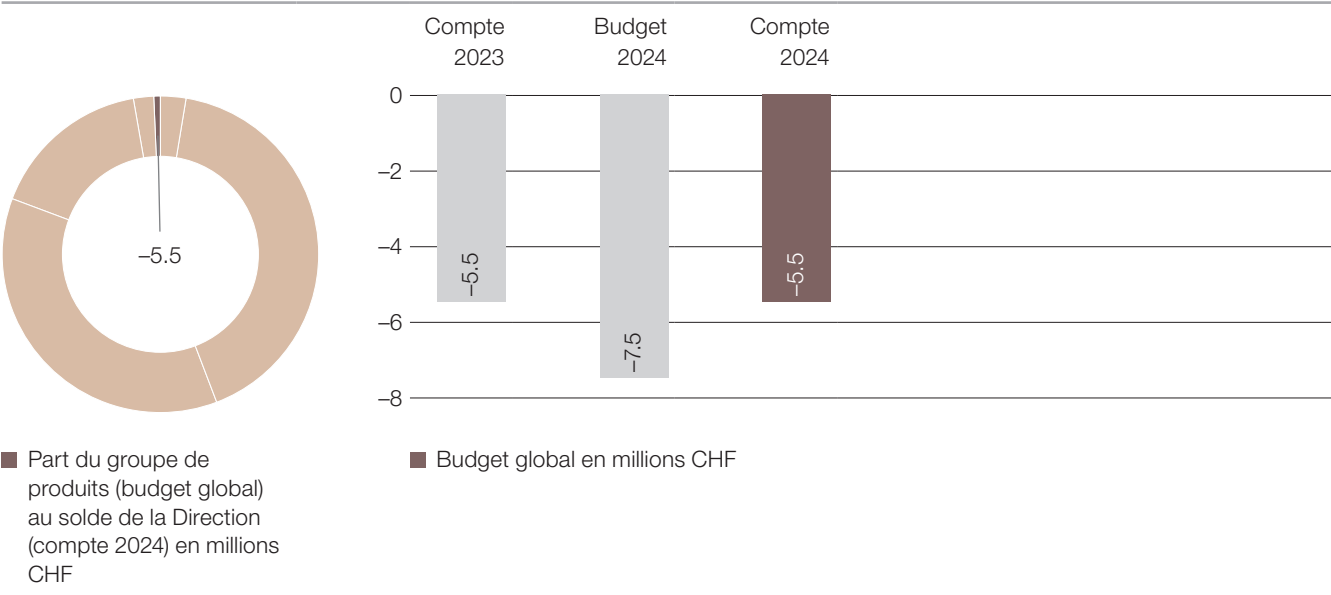
saison qui s'étend du printemps au début des vacances d'automne. Pendant les mois les plus chargés, la demande mensuelle peut dépasser le double de celle des mois de basse saison. Il y a quelques années, les dates les plus demandées pour les rendez-vous étaient celles précédant les vacances d'été; mais désormais, le pic se produit au début du printemps. Il est impossible de dire si ce décalage est dû à un changement dans les habitudes de voyage, ou au fait que la clientèle pense davantage à s'y prendre à l'avance. Quoi qu'il en soit, cela nécessite de planifier les horaires de travail et les effectifs en adéquation avec les besoins; il s'agit là d'une tâche ardue qui ne peut être menée à bien que grâce à l'observation constante de la demande et à la flexibilité du personnel.

Le Service de l'état civil et des naturalisations a enregistré 10 242 décès, un nombre qui reste dans la moyenne des cinq dernières années. Par contre, les naissances ont été moins nombreuses que les années précédentes. Ce n'est que la deuxième fois depuis 2013 qu'elles passent sous le seuil des 10 000 (9778 en 2024). Ainsi, en 2024, le canton de Berne a compté 464 décès de plus que de naissances. 3950 couples se sont dit oui, dont 85 couples de même sexe. Au cours des 15 dernières années, il y a eu en moyenne 4338 mariages. 6,8 pour cent des cérémonies ont eu lieu un samedi (89,0 % des rendez-vous disponibles ont été réservés), et plus d'un quart dans des locaux de cérémonie particuliers. 1748 divorces ont été enregistrés sur décision d'un tribunal bernois. 670 changements de nom ou de prénom ont été enregistrés sur décision administrative, et 75 personnes ont changé de sexe par voie de déclaration devant un office de l'état civil. 2589 personnes étrangères ont été naturalisées par la voie ordinaire, soit 475 de plus qu'en 2023. 3805 enregistrements ont été effectués dans la transaction Droit de cité (naturalisations ordinaires et facilitées, libérations du droit de cité, perte de par la loi, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	567	583
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	1 282	1 448
Naturalisations ordinaires	2 114	2 589
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 048 000	3 583 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	260 316	257 698
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	77	78

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors

(obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les installations militaires cantonales sont exploitées par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF %	
Charges d'exploitation	-27 817 507	-26 488 869	-24 730 594	1 758 275	6.6 %
30 Charges de personnel	-13 052 883	-14 335 531	-13 283 862	1 051 668	7.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 276 354	-5 253 331	-4 428 368	824 963	15.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-109 109	-115 566	-120 697	-5 131	-4.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-3 787 178	-3 000 000	-1 258 499	1 741 501	58.1 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
36 Charges de transfert	-4 964 086	-2 158 114	-3 867 671	-1 709 557	-79.2 %
37 Subventions à redistribuer	-1 249 255	-1 375 000	-1 246 904	128 096	9.3 %
39 Facturation interne	-378 642	-251 327	-524 593	-273 266	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	18 914 350	18 776 051	15 587 920	-3 188 131	-17.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	8 363 096	10 301 051	6 272 948	-4 028 103	-39.1 %
43 Recettes diverses	0	0	6 654	6 654	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	4 745 941	2 090 000	3 514 141	1 424 141	68.1 %
46 Revenus de transfert	4 351 973	4 832 500	4 378 933	-453 567	-9.4 %
47 Subventions à redistribuer	1 249 255	1 375 000	1 246 904	-128 096	-9.3 %
49 Imputations internes	204 085	177 500	168 341	-9 159	-5.2 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-8 903 157	-7 712 818	-9 142 674	-1 429 856	-18.5 %
34 Charges financières	8	0	333	333	-
44 Recette financière	3 409 406	200 000	3 641 936	3 441 936	> 100.0 %
Résultat du financement	3 409 414	200 000	3 642 269	3 442 269	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-5 493 743	-7 512 818	-5 500 405	2 012 413	26.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-5 493 743	-7 512 818	-5 500 405	2 012 413	26.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Coordination de la protection de la population	-5 953 528	-7 578 006	-6 309 579	1 268 427	16.7 %
Sport	-2 625 921	-2 963 774	-2 767 884	195 890	6.6 %
Affaires militaires	1 013 080	1 472 951	1 211 028	-261 923	-17.8 %
Infrastructure	2 072 627	1 556 011	2 366 030	810 019	52.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le compte de résultats du groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires » présente un solde de près de CHF -5,5 millions, soit quelque CHF 2,0 millions de moins que le montant inscrit au budget. Ce résultat s'explique par des charges de CHF 24,7 millions pour des revenus de CHF 19,2 millions.

Les écarts par rapport à la planification initiale sont dus principalement aux facteurs décrits ci-après.

Les frais de personnel sont restés inférieurs au budget d'environ CHF 1,0 million. Ces économies ont été réalisées grâce notamment à des gains de rotation et à des postes restés vacants. Elles ont été possibles concrètement du fait de la centralisation du domaine des finances à l'échelle de la DSE et de changements dans le personnel de la Section Taxe d'exemption au cours du second semestre. Vu les nouvelles tâches qui attendent l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), il faut désormais tabler sur l'épuisement du budget prévu pour les ressources humaines.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont restées en deçà du budget pour environ CHF 0,8 million. L'explication réside principalement dans des dépenses inférieures aux

prévisions pour les prestations de tiers et pour l'exploitation et le développement d'applications spécialisées. C'est là le résultat d'une exécution restrictive du budget et de retards dans certains projets. À ces dépenses réduites est venu s'ajouter, côté revenus, un supplément de CHF 0,2 million par rapport aux prévisions budgétaires.

L'OSSM a mis en œuvre d'importants projets selon le calendrier prévu et procédé à un relevé d'indicateurs pertinents dans les domaines de la protection de la population, du sport et des affaires militaires, comme exposé ci-après.

Le projet d'optimisation de la gestion de la continuité des activités à l'échelle du canton de Bernes est poursuivi conformément au mandat du Conseil-exécutif et s'est terminé en novembre 2024. Les prestations vitales de l'administration cantonale identifiées par les DIR/CHA ont donné lieu à des analyses d'impact et à des stratégies et des plans de continuité des activités. Le but est de préparer l'administration afin qu'elle soit en mesure de maintenir ses prestations essentielles ou de les restaurer le plus rapidement possible en cas de crise ou de situation d'urgence. Le projet étant arrivé à son terme, la gestion de la continuité des activités est passée en phase opérationnelle. Responsables de la mise en œuvre, les DIR/

CHA sont soutenues par un service central de coordination rattaché à l'OSSM.

Le système de points de rencontre d'urgence (PRU) dans les communes a été progressivement étendu. Indépendamment d'une éventuelle pénurie d'électricité, ces PRU doivent assurer le contact entre la population et les autorités en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Le contrôle périodique des abris a été réalisé dans d'autres communes, conformément à la planification pluriannuelle.

En 2024, les membres du Care Team du canton de Berne ont effectué 639 interventions lors de 409 événements, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2023.

En ce qui concerne la stratégie sportive du canton de Berne, les mesures réalisables avec les moyens budgétaires disponibles sont en cours de mise en œuvre, et les services concernés ont continué de se concerter et de se coordonner de manière intensive. Les travaux portant sur la mise en place d'une base de données des installations sportives et l'établissement de plans directeurs régionaux des installations sportives ont été entamés et sont déjà bien

avancés. À l'instar des années précédentes, les Sports Awards, qui ont eu lieu cette fois-ci au Palais des Congrès de Bienne le 4 novembre 2024, ont permis d'honorer solennellement les sportives et sportifs bernois qui avaient décroché des médailles.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM a organisé 126 journées d'information auxquelles 4311 personnes astreintes au service ont participé, des chiffres quasi inchangés par rapport à 2023. Il a traité 1444 demandes de déplacement de service ainsi que 26 398 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse. Au total, 1883 personnes n'ayant pas respecté leur obligation de tir en 2024 ont été amendées, et 1855 militaires ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 42 108 factures et décisions de taxation ainsi que 7763 rappels et menaces de recouvrement ont été envoyés. Les taxes d'exemption perçues se sont élevées à près de CHF 18,3 millions, dont 80,0 pour cent ont été reversés à la Confédération.

La place d'armes de Berne a comptabilisé 214 233 jours d'occupation en 2024, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'OSSM n'ont pas changé et résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton, en particulier l'instruction de la protection civile,

ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement (PIMF).

Chances et risques

Il n'est pas possible, pour l'heure, d'évaluer de façon définitive les effets à long terme des nouvelles étapes du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire. De même, on ignore quels seront les effets sur les activités de l'OSSM de la baisse continue des effectifs de la protection civile, d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral et de l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les femmes.

En adoptant la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, le Grand Conseil a décidé, le 11 septembre 2024, que les Suissesses et les personnes étrangères titulaires d'un permis d'établissement auraient l'obligation, à l'âge de 23 ans, de participer à des séances d'information sur la sécurité dans le canton de Berne. Cette nouvelle tâche engendre des dépenses supplémentaires qui

n'ont pas été budgétées jusqu'à présent et qui seront prises en compte pour la première fois lors de l'établissement du budget 2026. Également adoptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2024, la nouvelle loi cantonale sur la protection civile prévoit le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton. Les dépenses supplémentaires nécessaires seront compensées par la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Là encore, les effets n'ont pas été pris en compte dans le budget jusqu'à présent.

Il n'est actuellement pas possible de prévoir de manière fiable dans quelle mesure l'évolution de la situation sécuritaire et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques affecteront les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	26 499	26 398
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	42 099	42 108
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 228	10 323
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 495	24 963
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 504	7 190
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 116	45 926
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	194 237	214 233

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

En vertu de l'article 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) les contributions de remplacement reviennent aux cantons et sont affectées en premier lieu au financement des abris publics

des communes et à la modernisation des abris privés. Les contributions de remplacement restantes peuvent être consacrées à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-8 533 119	-5 090 000	-4 785 816	304 184	6.0%
Rendement	8 533 119	5 090 000	4 785 816	-304 184	-6.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	-13 176	-13 176	-
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-3 787 178	-3 000 000	-1 258 499	1 741 501	58.1%
36 Charges de transfert	-4 655 941	-2 000 000	-3 424 141	-1 424 141	-71.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-90 000	-90 000	-90 000	0	0.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	3 787 178	3 000 000	1 271 675	-1 728 325	-57.6%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	4 745 941	2 090 000	3 514 141	1 424 141	-26.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-75 613 168	-77 523 168	-74 654 405	2 868 763	3.7%
Etat du patrimoine au 31.12.	-74 654 405	-78 433 168	-72 398 763	6 034 405	7.7%
Variation du patrimoine	958 763	-910 000	2 255 642	3 165 642	> 100.0%

Commentaire

L'art. 62 de la LPPCi; RS 520.1 prévoit que les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Ce fonds fait l'objet de prélèvements pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris, pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile et pour la couverture des frais administratifs du fonds.

En 2024, des prélèvements à hauteur d'environ CHF 3,5 millions ont été effectués pour maintenir l'infrastructure des abris au profit de la population et pour d'autres mesures de protection civile. Quant aux revenus, ils se sont élevés à près de CHF 1,3 million. Ils pro-

viennent de contributions fixées par la loi et versées par les maîtres d'ouvrage exemptés de l'obligation de construire un abri de protection civile.

Les dépenses du fonds sont supérieures aux prévisions budgétaires et les recettes, légèrement inférieures. Ces fluctuations n'ont rien d'inhabituel: les recettes dépendent directement de l'activité de construction dans le canton et les dépenses sont influencées par le nombre de demandes de prélèvement reçues. Les moyens issus du fonds ne peuvent être affectés qu'aux buts fixés par la Confédération en matière d'abris et de mesures de protection civile.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2023	Compte 2024	Ecart p. rapp. compte 2023	
			CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	68 697 493	70 350 801	1 653 308	2.4 %
Remboursement de la contribution COVID	0	58 670	58 670	100.0 %
Intérêt	65 720	84 995	19 275	29.3 %
Total recettes	68 763 213	70 494 466	1 731 253	2.5 %
Dépenses				
Culture	1 836 760	2 082 741	245 981	13.4 %
Conservation des monuments historiques et protection du paysage	9 500 866	9 525 801	24 935	0.3 %
Nature + protection de l'environnement	101 240	3 675 490	3 574 250	> 100 %
Coopération au développement et secours en cas de catastrophe	3 745 310	3 325 940	-419 370	-11.2 %
Société	2 907 435	2 907 915	480	0.0 %
Subventions périodiques	3 284 770	6 486 401	3 201 631	97.5 %
Utilité publique ou bienfaisance	0	3 440	3 440	100.0 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INC	13 611 577	14 070 000	458 423	3.4 %
Alimentation Fonds du sport	13 700 000	17 580 000	3 880 000	28.3 %
Frais administratifs	526 189	650 597	124 408	23.6 %
Transfert FL CJB à FEAC CJB (art. 21a LStP) ¹	255 000	450 000	195 000	100.0 %
Régularisation des projets 2022	-84 773	0	84 773	100.0 %
Total dépenses	49 384 374	60 758 325	11 373 951	23.0 %
Total recettes		70 494 466	1 731 253	2.5 %
Total dépenses	0.00 %	60 758 325	11 373 951	23.0 %
Excédent de recettes	0.00 %	9 736 141	-9 642 699	-49.8 %
Etat de la fortune	31. 12. 2023	31. 12. 2024		
Fortune initiale compte courant	132 992 460	152 371 299	19 378 840	14.6 %
Excédent de recettes	19 378 840	9 736 141	-9 642 699	-49.8 %
Etat compte courant Fonds de loterie	152 371 299	162 107 440	9 736 141	6.4 %
Etat subventions promises	-41 851 892	-59 883 430	-18 031 538	43.1 %
Fortune nette Fonds de loterie	110 519 407	102 224 010	-8 295 397	-7.5 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹ Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP; RSB 102.1)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2023	Compte 2024	Ecart p. rapp. compte 2023	
			CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	13 700 000	17 580 000	3 880 000	28.3 %
Part au produit de la liquidation de la société du Sport-Toto	0	2 626 521	2 626 521	100.0 %
Intérêt	16 842	19 446	2 605	15.5 %
Total recettes	13 716 842	20 225 967	6 509 126	47.5 %
Dépenses				
Infrastructures sportives	2 289 800	6 848 650	4 558 850	199.1 %
Grands engins d'entretien	32 300	5 630	-26 670	100.0 %
Matériel sportif	1 346 770	1 697 100	350 330	26.0 %
Relève dans le sport populaire	1 988 524	1 976 622	-11 902	-0.6 %
Relève dans le sport de compétition	1 378 474	4 564 562	3 186 088	231.1 %
Cours	196 800	199 280	2 480	1.3 %
Subventions aux fédérations	182 850	255 790	72 940	39.9 %
Compétitions européennes	60 090	141 570	81 480	135.6 %
Compétitions sportives	1 534 615	2 025 275	490 660	32.0 %
Projets particuliers de promotion du sport	31 450	30 000	-1 450	-4.6 %
Promotion mesures particulières	0	14 710	14 710	100.0 %
Frais administratifs	520 137	572 107	51 970	10.0 %
Régularisation des projets 2022	-290 656	0	290 656	100.0 %
Régularisation des projets 2023	1 602 353	-1 602 353	-3 204 706	100.0 %
Total dépenses	10 873 507	16 728 943	5 855 436	53.9 %
Total recettes	13 716 842	20 225 967	6 509 126	47.5 %
Total dépenses	10 873 507	16 728 943	5 855 436	53.9 %
Excédent de dépenses	2 843 334	3 497 024	653 690	-23.0 %
Etat de la fortune	31. 12. 2023	31. 12. 2024		
Fortune initiale compte courant	32 890 993	35 734 328	2 843 334	8.6 %
Excédent de dépenses	2 843 334	3 497 024	653 690	-23.0 %
Etat compte courant Fonds du sport	35 734 328	39 231 352	3 497 024	9.8 %
Etat subventions promises	-20 092 781	-21 387 980	-1 295 199	6.4 %
Fortune nette Fonds du sport	15 641 547	17 843 372	2 201 825	14.1 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.7	0.3
Prestations de services finances du groupe	-94.6	171.8
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	-302.3	1 620.2
Impôts et prestations de services	-308.4	6 384.8
Personnel	-37.8	4.6
Informatique et organisation	-131.4	92.4

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.0	-4.8	-4.4	0.4	8.2 %
Prestations de services finances du groupe	108.7	103.3	77.2	-26.1	-25.3 %
Péréquation financière confédération – canton/ canton – communes	1 091.4	1 313.2	1 318.0	4.8	0.4 %
Impôts et prestations de services	5 799.0	6 009.3	6 076.4	67.1	1.1 %
Personnel	-21.1	-13.2	-33.2	-20.0	< -100.0 %
Informatique et organisation	-37.5	-37.1	-39.0	-2.0	-5.3 %
Total	6 936.5	7 370.7	7 394.9	24.2	0.3 %

8.3 Priorités de l'activité

Le Conseil-exécutif a communiqué les résultats des comptes de 2023 en mars 2024. Avec des charges de CHF 12 234,4 millions et des revenus de CHF 12 221,2 millions, le compte de résultats clôturait sur un excédent de charges de CHF 13,3 millions. L'investissement net, d'un montant de CHF 479,5 millions au total, s'est révélé inférieur de CHF 8,4 millions aux prévisions budgétaires. Il n'avait pas intégralement pu être autofinancé. L'insuffisance de financement se montait à CHF 163,0 millions.

En 2024, la FIN a comme d'habitude piloté le processus cantonal de planification visant à l'élaboration du budget 2025 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 à 2028. Le rapport relatif au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 soumis au Grand Conseil présentait aussi les résultats de l'étude comparative intercantonale, ainsi que ceux de l'analyse de marge de manœuvre.

Parallèlement à l'élaboration du budget et du PIMF, les besoins d'investissement cantonaux ont été priorisés sous la houlette de la FIN, essentiellement en collaboration avec la DTT. Le Conseil-exécutif a présenté cette priorisation au Grand Conseil dans un rapport que ce dernier a examiné lors de sa session d'hiver de 2024.

En septembre 2024, le Conseil-exécutif a adopté le projet de révision 2027 de la loi cantonale du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11) en vue de sa mise en consultation. Pour l'essentiel, ce texte met en œuvre diverses mesures définies dans la stratégie fiscale arrêtée par le Conseil-exécutif pour les années 2023 et suivantes.

Le projet «TaxMe 4.0» vise à moderniser «TaxMe», l'application d'établissement de la déclaration reconnue et éprouvée. Il a pour but d'augmenter l'efficacité des taxations des personnes salariées.

Le projet «Enterprise Resource Planning» (ERP) s'est poursuivi en 2024 avec la 2^e étape. Celle-ci vise essentiellement à accroître l'efficacité des processus «Finances» et «Personnel» de l'administration cantonale. Par ailleurs, l'ensemble des processus d'achat de l'administration ont été analysés dans le but de concevoir une solution dédiée aux achats et de créer les fondements d'un contrôle de gestion en la matière. Parallèlement à cette 2^e étape la phase d'initialisation de la 3^e étape a été lancée à l'automne 2024. Celle-ci vise principalement à simplifier et à mettre en réseau les processus de support, en s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés des deux premières étapes.

Lors de sa session d'automne de 2024, le Grand Conseil a examiné le rapport du Conseil-exécutif relatif au contrôle des résultats de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1).

Les mesures définies dans la Stratégie relative au personnel des années 2024 à 2027 ont été traitées conformément au calendrier prévu.

Lors de sa session d'hiver de 2024, le Grand Conseil a adopté, en première lecture, le projet de loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC), élaboré par la FIN. Ce texte adapte les dispositions cantonales de sécurité aux risques et aux normes actuels.

Dans le cadre du programme work@BE, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et la société Bedag Informatique SA, propriété du canton, ont déployé le nouveau poste de travail informatique des autorités cantonales (PTC 10), équipé du logiciel en nuage «Microsoft 365». L'OIO a également intégré AGOV, le service d'authentification des autorités suisses (www.agov.ch), aux services cantonaux en ligne.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-856 748 012	-909 678 496	-902 367 988	7 310 508	0.8 %
Rendement	7 793 240 050	8 280 394 679	8 297 313 190	16 918 510	0.2 %
Solde	6 936 492 041	7 370 716 186	7 394 945 205	24 229 019	0.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-151 757 532	-152 095 953	-173 771 357	-21 675 404	-14.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-229 773 145	-228 369 862	-238 463 014	-10 093 152	-4.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-9 560 830	-12 128 504	-10 183 098	1 945 406	16.0 %
34 Charges financières	-53 524 071	-60 722 100	-53 468 529	7 253 571	11.9 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-356 938 492	-360 179 700	-367 669 177	-7 489 477	-2.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-55 193 939	-96 182 373	-58 812 810	37 369 564	38.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	5 566 628 667	5 629 200 000	5 831 146 565	201 946 565	3.6 %
41 Régales et concessions	107 258	100 000	106 473	6 473	6.5 %
42 Rémunérations	56 654 175	46 297 880	55 205 961	8 908 082	19.2 %
43 Recettes diverses	193 743	100 000	125 179	25 179	25.2 %
44 Recette financière	194 815 089	157 774 600	172 770 185	14 995 585	9.5 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	25 694	22 000	39 546	17 546	53.9 %
46 Revenus de transfert	1 850 366 164	2 095 021 800	2 098 785 728	3 763 928	0.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	20 037 532	193 694 577	23 216 187	-170 478 390	-88.0 %
49 Facturation interne	104 411 728	158 183 823	115 917 366	-42 266 457	-26.7 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la FIN dégage en 2024 un excédent de revenus de CHF 7 394,9 millions, soit un montant supérieur de CHF 24,2 millions (0,3 %) à celui prévu au budget. Compte tenu du facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136,0 mio), qui est inscrit comme revenu au budget, ce résultat découle d'une augmentation à la fois des revenus (CHF 195,2 mio) et des charges (CHF 30,1 mio) par rapport aux prévisions budgétaires (imputations internes non comprises).

Du côté des recettes, l'amélioration résulte de l'évolution favorable du produit des impôts cantonaux (CHF +201,9 mio), surtout en ce qui concerne les personnes physiques (CHF +108,4 mio) et les personnes morales (CHF +80,2 mio). Les recettes financiers ont eux aussi été supérieurs au budget (CHF +15,0 mio), grâce aux dividendes plus élevés perçus sur les participations cantonales. Enfin, des revenus extraordinaires résultent d'un nouveau prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, dans le but de financer les besoins cantonaux d'investissement qui dé-

passent le montant ordinaire de CHF 450,0 millions. Ce prélèvement de CHF 23,2 millions est inférieur de CHF 34,5 millions aux prévisions budgétaires.

Du côté des charges, la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension ainsi que pour les primes de fidélité futures du personnel se traduit par une importante augmentation des charges de personnel (CHF +21,8 mio). De plus, il a fallu procéder à des rectifications de valeur sur créances (ducroires) plus importantes que prévu (CHF +10,7 mio). La légère hausse des charges de transfert par rapport au budget s'explique par le fait que la baisse des charges prévue au titre de la péréquation financière et la compensation des charges (CHF -9,9 mio) a été surpassée par une rectification de valeur (CHF +12,9 mio) sur la participation aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA dans le cadre des tests annuels de dépréciation.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-7 886 725	-10 576 769	-10 790 561	-213 792	-2.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-7 886 725	-10 576 769	-10 790 561	-213 792	-2.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-6 695	0	-18 198	-18 198	-
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-7 880 030	-10 576 769	-10 772 363	-195 594	-1.8%
54 Prêt	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

En 2024, le compte des investissements de la FIN enregistre CHF 10,8 millions de dépenses, soit un montant supérieur de CHF 0,2 million aux prévisions budgétaires. Tandis que les charges inscrites à l'actif au titre du projet «ERP» de CHF 7,3 millions sont un peu supérieures à celles prévues au budget (CHF +0,6 mio), les

montants activés dans le cadre du remplacement des applications spécialisées pour les impôts de CHF 3,5 millions sont un peu inférieurs à celui-ci (CHF -0,4 mio).

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2020	2021	2022	2023	2024
999.0	999.5	1 004.3	1 031.9	1 042.7

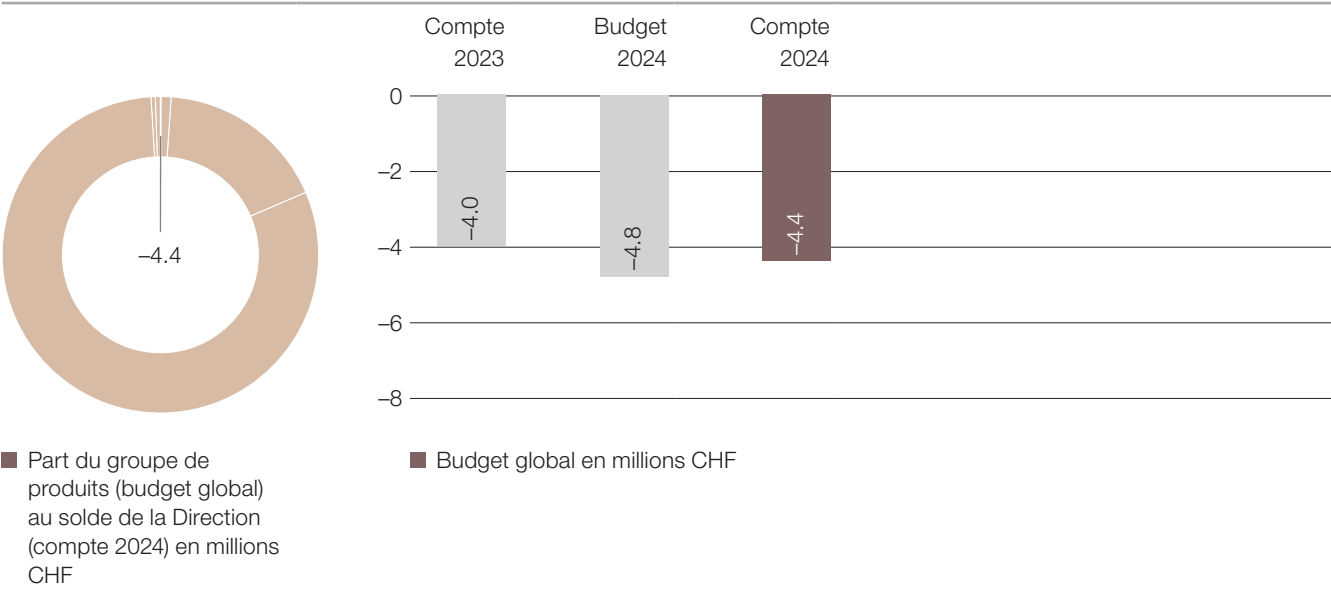
Commentaire

L'effectif du personnel de la FIN, exprimé en nombre de postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), a augmenté durant l'année sous rapport, et ce essentiellement pour deux raisons : l'organisation de l'exploitation du centre d'expertise client SAP du

canton de Berne (CCoE SAP CTBE) a été complétée et le nombre de vacances de postes a diminué à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO).

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (FIN) (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-4 319 998	-5 046 742	-4 680 817	365 925	7.3 %
30 Charges de personnel	-3 928 540	-4 210 404	-4 061 034	149 370	3.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-213 003	-610 000	-443 097	166 903	27.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-66 032	-90 000	-60 873	29 127	32.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-112 423	-136 338	-115 814	20 524	15.1 %
Revenu d'exploitation	275 633	271 000	298 326	27 326	10.1 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	107 258	100 000	106 473	6 473	6.5 %
42 Rémunérations	166 308	170 000	189 625	19 625	11.5 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 067	1 000	2 228	1 228	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	–4 044 365	–4 775 742	–4 382 490	393 251	8.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	–4 044 365	–4 775 742	–4 382 490	393 251	8.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	–4 044 365	–4 775 742	–4 382 490	393 251	8.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 044 365	–4 775 742	–4 382 490	393 251	8.2 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,4 million (8,2 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique principalement par des coûts inférieurs aux prévisions concernant le personnel (CHF 0,1 mio) et les biens, services et marchandises

(CHF 0,2 mio), en particulier du fait que les charges ont été plus faibles que prévu dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec des projets de la Direction des finances (FIN).

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport:

Gestion interne de la Direction

- Corapports: évaluation de quelque 490 affaires d'autres Directions et de la CHA concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil: élaboration et examen de quelque 190 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyennes et de citoyens: réponse à une soixantaine de questions, principalement dans le domaine fiscal.
- Politique fiscale: Poursuite de la politique fiscale/application de la de la stratégie fiscale 2023 ss; Préparation de la révision 2027 de la LI; Projet «NewEO» de réforme de l'évaluation officielle; Clôture des travaux concernant l'Évaluation générale 2020.
- Domaine informatique: Mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025 et élaboration de la nouvelle stra-

tégie TIC et AN 2026 à 2030; Mise en œuvre de la Stratégie d'informatique en nuage (avec le nouveau poste de travail informatique cantonal «PTC 10»); Loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) et ordonnance y relative (OSIC); Loi du 5 juin 2002 sur la société anonyme Bedag Informatique (LBI; RSB 152.631.2): préparation de la révision 2025/2026.

- Politique du personnel: Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Office du personnel (PA), notamment: examen d'optimisations ponctuelles du système de gestion des traitements et d'avantages en faveur du personnel cantonal, révision partielle de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1); Service juridique; Instruction de recours administratifs formés contre des décisions des offices (35 dossiers).

Politique financière

- Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Administration des finances (AF), en particulier en relation avec le projet «ERP» et les comptes annuels.

- Direction du processus d'élaboration du budget de 2025 et du plan intégré mission-financement 2026 à 2028 à l'échelle cantonale.
- Rédaction du compte rendu de l'exercice 2023 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public.
- Conception et élaboration de bases de décision pour la priorisation des besoins d'investissement cantonaux.
- Actualisation des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques et du modèle des trois cercles au 1^{er} janvier 2025.
- Réalisation d'une analyse comparative intercantonale.
- Rédaction d'un rapport sur la participation du canton à la Banque cantonale bernoise SA.
- Réalisation d'une analyse de marge de manœuvre.
- Rédaction du rapport sur les risques à l'échelle du canton pour 2024.

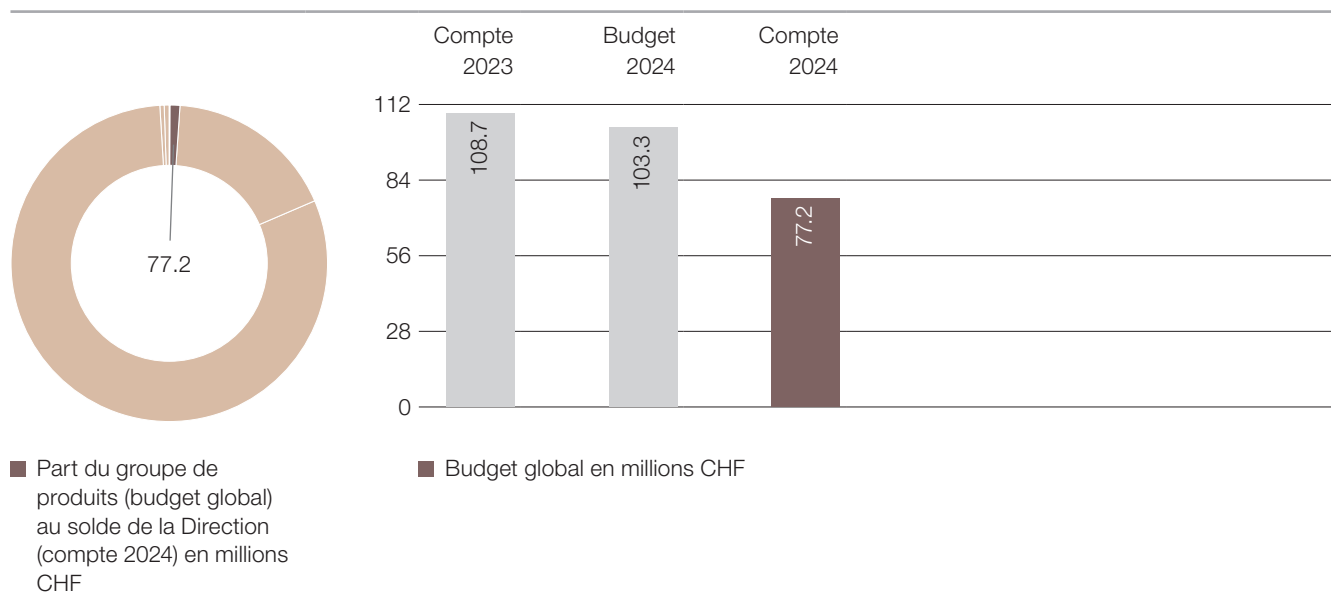
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	198	185
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	10
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postu- lats et interpellations)	32	38
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	488	485
Nombre de recours déposés à la FIN	14	38
Nombre de recours réglés de la FIN	16	29

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe: elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle

garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-38 430 593	-35 017 780	-47 417 956	-12 400 176	-35.4 %
30 Charges de personnel	-8 237 687	-8 551 290	-9 433 660	-882 370	-10.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-15 884 986	-11 329 668	-11 473 256	-143 588	-1.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 395 297	-8 991 095	-7 611 918	1 379 177	15.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	-12 936 764	-12 936 764	-
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-6 912 624	-6 145 726	-5 962 357	183 369	3.0 %
Revenu d'exploitation	20 498 639	58 013 577	23 972 388	-34 041 189	-58.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	356 922	310 000	683 279	373 279	> 100.0 %
43 Recettes diverses	37 374	0	54 969	54 969	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 983	7 000	16 954	9 954	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	20 100 360	57 696 577	23 217 187	-34 479 390	-59.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-17 931 955	22 995 797	-23 445 568	-46 441 365	< -100.0 %
34 Charges financières	-45 329 838	-54 437 000	-47 185 410	7 251 590	13.3 %
44 Recette financière	171 995 905	134 774 600	147 854 666	13 080 066	9.7 %
Résultat du financement	126 666 067	80 337 600	100 669 255	20 331 655	25.3 %
Résultat d'exploitation	108 734 113	103 333 397	77 223 688	-26 109 710	-25.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	108 734 113	103 333 397	77 223 688	-26 109 710	-25.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Comptabilité du groupe	18 882 409	56 231 042	22 015 837	-34 215 204	-60.8 %
Trésorerie	125 954 187	78 919 350	86 998 119	8 078 769	10.2 %
ERP et support de processus	-31 610 115	-28 058 882	-25 935 275	2 123 606	7.6 %
Gestion des assurances	-2 789 451	-1 971 752	-4 033 692	-2 061 939	< -100.0 %
Centre de services Finances et controlling	-1 702 918	-1 786 361	-1 821 302	-34 941	-2.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Dans les comptes de 2024, le solde du compte de résultats (budget global) est de CHF 26,1 millions inférieur au budget. Cet écart négatif (diminution de revenus) s'explique du fait que le prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS est de CHF 34,5 millions moins élevé que prévu. Conformément à l'article 5a de la loi du 8 mars 2022 sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (ROB 22-072), un prélèvement est effectué chaque année sur le Fonds à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Dans les comptes de 2024, le volume des investissements est inférieur au montant budgété, de sorte que le prélèvement de CHF 57,7 millions prévu sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS n'a

pas été possible et s'est limité à CHF 23,2 millions. Ce prélèvement inférieur aux prévisions et l'augmentation des dépenses liée à la réévaluation des participations de CHF 12,9 millions ont pu être compensés en grande partie par une réduction des dépenses dans le domaine des charges d'intérêt et par des recettes supplémentaires au titre des dividendes perçus. Suite aux baisses importantes des taux directeurs opérées par la Banque nationale suisse (BNS) au cours de l'année sous rapport, les charges d'intérêt à court terme ont été d'environ CHF 7,1 millions inférieures au montant budgété. Du côté des revenus financiers, on enregistre une amélioration de CHF 12,0 millions par rapport au budget, grâce aux recettes supplémentaires correspondant aux dividendes perçus (en particulier de BKW, la BCBE et Bedag Informatique SA).

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

Le Conseil-exécutif a présenté début juin 2024 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2023. Le Contrôle des finances (CF) a rendu une opinion d'audit avec réserve pour plusieurs raisons: prélèvements insuffisants sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, flux de valeurs entre SAP HCM et SAP FI/CO parfois obscurs, et centres de profit incomplets et erronés, notamment en ce qui concerne les financements spéciaux. En outre, il n'a pas confirmé l'existence du système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels, car les adaptations que le déploiement de SAP CTBE a rendu nécessaires dans ce domaine, engagées en 2023, n'ont pas pu être totalement mises en œuvre. Le CF a recommandé à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2023 avec ces réserves. Le Grand Conseil a ensuite approuvé à l'unanimité le rapport de gestion et les comptes de 2023 le 12 juin 2024, par 150 voix (aucune abstention).

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis selon les principes du MCH2. Les mesures adoptées pour garantir la qualité de la clôture des comptes, et en particulier la mise en service de SAP CTBE et l'abandon des IPSAS début 2023, se sont révélées appropriées. Durant l'année sous rapport, elles ont été constamment

contrôlées, et adaptées si nécessaire, de sorte que la clôture des comptes de 2023 est de bonne qualité.

Trésorerie

Le canton a emprunté CHF 400,0 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport. Les échéances à long terme (emprunts publics) se sont élevées à CHF 450,0 millions. La différence et la couverture des fluctuations des liquidités en cours d'année ont été refinancées par des emprunts à court terme sur le marché des capitaux. La dette de trésorerie a augmenté de CHF 396,7 millions par rapport à l'année précédente.

Suite au fléchissement de la pression inflationniste, la BNS a assoupli sa politique monétaire durant l'année sous rapport. Elle a abaissé son taux directeur et le taux d'intérêt appliqué à ses avoirs à vue en quatre étapes, de 0,25 respectivement 0,50 point de pourcentage, les faisant ainsi passer de 1,75 pour cent initialement à 0,50 pour cent fin 2024. Sous l'effet notamment du durcissement de la politique monétaire intervenu l'année précédente, le taux de renchérissement moyen en Suisse (1,1 %) s'est maintenu en 2024 à un niveau relativement faible par rapport à celui de la zone Euro, atteignant un maximum de 1,4 pour cent (en avril/mai) et un minimum de 0,6 pour cent (en octobre/novembre). La BNS a donc atteint l'objectif de stabilité des prix (inflation de 0 à 2 %) plus vite que

prévu grâce aux baisses significatives des intérêts (au total 1,25 %). Mais comme la force du franc suisse exerce sur l'inflation un effet similaire à celui de la hausse des intérêts, les acteurs du marché s'attendent à de nouvelles baisses des intérêts en 2025.

ERP et support du processus

La deuxième étape du projet ERP (en cours) a englobé le déploiement de nouvelles fonctionnalités dans les groupes de processus assistés et les travaux techniques nécessaires pour la migration vers SAP H4S4 dans le domaine des processus relatifs au personnel (SAP HCM). Des mesures organisationnelles ont été mises en œuvre au sein de la section CCoE SAP CTBE, parallèlement à l'établissement des processus d'exploitation du CCoE SAP CTBE et des organes associés. Le fonctionnement de SAP CTBE est stable et continu. Dans le domaine SAP HCM, de médiocres performances du système limitent certains processus. Une «task force» a été constituée durant l'année sous rapport afin de résoudre le problème.

Gestion des assurances

Durant l'année sous rapport, les principales tâches du service spécialisé en gestion des assurances ont été les suivantes :
Prise en charge du portefeuille des assurances du canton et, partant, optimisation permanente de la situation de couverture pour les domaines de risques du canton de Berne jugés dignes d'être assurés.

Gestion du Pool dommages cantonal (cf. ACE 1404/2012) avec au total 575 cas de dommages en 2024.

Conseils en assurance fournis aux offices, services et (hautes) écoles rattachées, dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des affaires suivantes :

- Appel d'offres public pour les assurances responsabilité civile professionnelle de toutes les institutions cantonales et des (hautes) écoles rattachées ainsi que pour le contrat-cadre pour les assurances des essais cliniques et le renouvellement des crédits d'objet correspondants.
- Examen et prolongation des assurances cantonales de la flotte de véhicules à moteur du canton de Berne, comptant quelque 1 850 véhicules immatriculés.

Centre de services Finances et controlling

Au cours de l'année sous rapport, le centre comptable de la FIN a focalisé ses travaux sur l'établissement et la consolidation des processus de comptabilisation et de gestion centralisée des paiements. La documentation du SCl a été entièrement remaniée et les derniers travaux correctifs nécessaires suite au transfert des données financières de l'ancien système vers SAP CTBE ont pu être exécutés. Les formations dans le domaine des finances et de la comptabilité ont été adaptées aux nouvelles exigences, de même que les contrôles de plausibilité à réaliser après la clôture des différentes comptabilités décentralisées. De nouvelles mesures ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité de la gestion centralisée des données de base des partenaires commerciaux.

Chances et risques

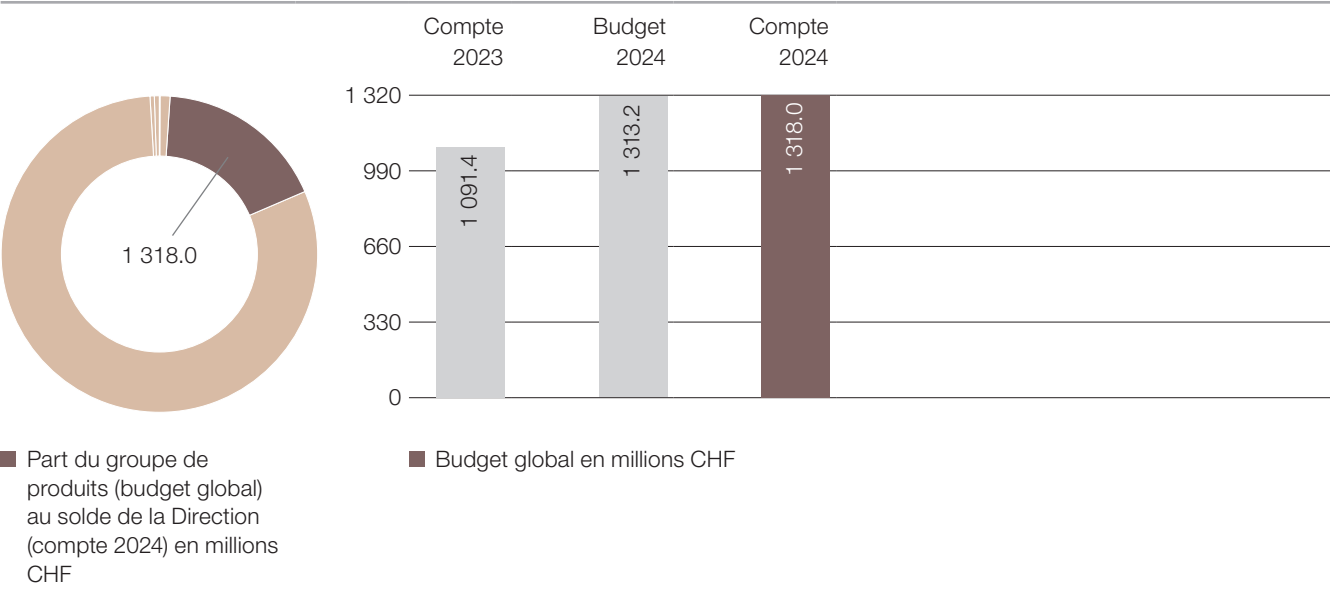
La BNS devrait dégager un bénéfice de l'ordre de CHF 80,0 milliards pour l'exercice 2024. Elle pourra ainsi verser des dividendes et distribuer une partie de ces bénéfices à la Confédération et aux cantons, pour un montant total de CHF 3,0 milliards. La distribution de bénéfices se fait conformément à la Convention du 29 janvier 2021 entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS.

La somme totale à distribuer, soit CHF 3,0 milliards, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Après deux années sans distribution de bénéfices de la BNS, le canton de Berne peut donc tabler en 2025 sur le versement d'un montant non budgété d'environ CHF 240,0 millions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55
Nombre d'utilisateurs du SAP CTBE	17 700	26 200
Nombre de versements traités	1 106 377	1 124 799
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	170	84
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	111	90
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	541	575

8.7.3 Péréquation financière confédération – can-
ton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-308 080 140	-312 335 330	-302 284 772	10 050 558	3.2%
30 Charges de personnel	-682 355	-844 743	-756 243	88 500	10.5%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-225 571	-182 687	-171 197	11 490	6.3%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-307 169 889	-311 305 900	-301 356 116	9 949 784	3.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-2 324	-2 000	-1 216	784	39.2%
Revenu d'exploitation	1 399 460 955	1 625 502 000	1 620 234 965	-5 267 035	-0.3%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	7 065	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	1	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	25 694	22 000	39 546	17 546	79.8%
46 Revenus de transfert	1 399 428 195	1 625 480 000	1 620 195 419	-5 284 581	-0.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	1 091 380 815	1 313 166 670	1 317 950 193	4 783 523	0.4%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
34 Charges financières	-8 451	0	0	0	–
44 Recette financière	13 151	0	9 696	9 696	–
Résultat du financement	4 700	0	9 697	9 697	–
Résultat d'exploitation	1 091 385 515	1 313 166 670	1 317 959 890	4 793 219	0.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	1 091 385 515	1 313 166 670	1 317 959 890	4 793 219	0.4 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	14 965 548	11 493 352	16 388 155	4 894 804	42.6 %
Péréquation financière confédération – canton	1 076 622 190	1 302 000 561	1 301 827 485	-173 076	-0.0 %
Coordination statistique et statistique financière	-202 223	-327 242	-255 751	71 492	21.8 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Les montants globaux (résultat des activités d'exploitation) de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Le Conseil-exécutif peut refuser d'octroyer aux communes qui se trouvent dans une très bonne situation financière la totalité ou une partie des prestations complémentaires financées par le canton, à savoir les prestations complémentaires géo-topographiques (ACE 960/2024) et la dotation minimale (ACE 961/2024).

Priorités de développement

Conformément à l'article 4 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1), le Conseil-exécutif vérifie au moins tous les quatre ans l'impact de la LPFC et présente ensuite au Grand Conseil un rapport ou un projet de modification de la loi. Le Conseil-exécutif a résumé

dans son rapport du 24 avril 2024 (rapport LPFC 2024) les conclusions du dernier contrôle des résultats de 2022, qui analysait les évolutions intervenues entre 2016 et 2021. Le Grand Conseil a examiné le rapport du gouvernement bernois lors de sa session d'automne 2024.

Chances et risques

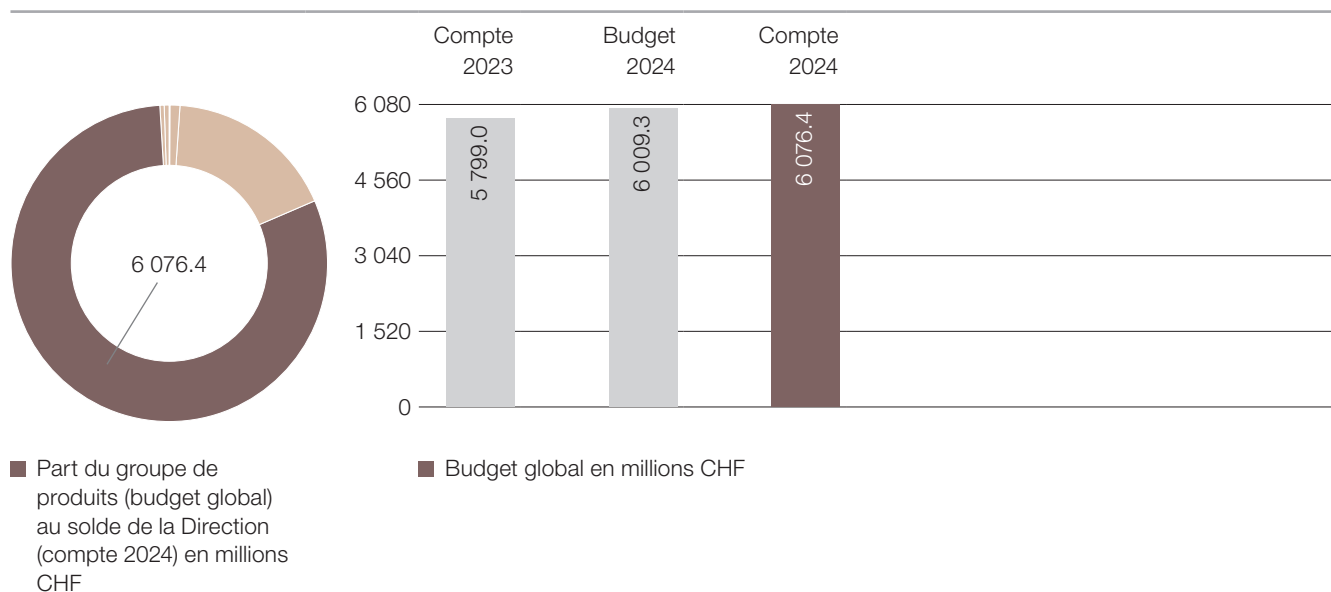
Lors de l'examen du rapport LPFC 2024, le Grand Conseil a émis deux déclarations de planification à l'intention du Conseil-exécutif. L'une charge celui-ci de soumettre au Parlement, au plus tard durant la session parlementaire d'hiver 2025, un projet d'adaptation de la LPFC prévoyant l'indemnisation forfaitaire des charges de centre

urbain pour les communes de Berthoud et de Langenthal, en plus de Berne, Bienne et Thoune. L'autre, de lui présenter, d'ici fin 2027, une toute nouvelle réglementation des charges de centre urbain dans le cadre d'une nouvelle révision de la loi. Les travaux de modification de la LPFC ont été engagés durant l'année sous rapport.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	298	292
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	145	140
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	224
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 384	1 371
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 036	1 248
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	124	125

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-285 665 365	-285 390 905	-302 301 898	-16 910 993	-5.9%
30 Charges de personnel	-102 226 454	-106 340 419	-108 080 562	-1 740 144	-1.6%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-106 781 539	-96 892 810	-111 799 783	-14 906 973	-15.4%
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 135 748	-3 118 295	-2 552 066	566 229	18.2%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-48 504 102	-48 283 800	-51 808 362	-3 524 562	-7.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-26 017 523	-30 755 581	-28 061 125	2 694 457	8.8%
Revenu d'exploitation	6 069 971 626	6 141 762 800	6 359 893 780	218 130 980	3.6%
40 Recettes fiscales	5 566 628 667	5 629 200 000	5 831 146 565	201 946 565	3.6%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	52 234 272	42 977 000	50 064 160	7 087 160	16.5%
43 Recettes diverses	156 358	100 000	70 208	-29 792	-29.8%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	450 897 329	469 430 800	478 530 730	9 099 930	1.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	55 000	55 000	82 117	27 117	49.3%
Résultat de l'activité d'exploitation	5 784 306 260	5 856 371 895	6 057 591 882	201 219 987	3.4%
34 Charges financières	-8 081 336	-6 115 100	-6 112 164	2 936	0.0%
44 Recette financière	22 805 874	23 000 000	24 902 779	1 902 779	8.3%
Résultat du financement	14 724 538	16 884 900	18 790 615	1 905 715	11.3%
Résultat d'exploitation	5 799 030 799	5 873 256 795	6 076 382 497	203 125 702	3.5%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	136 000 000	0	-136 000 000	-100.0 %
Résultat exceptionnel	0	136 000 000	0	-136 000 000	-100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	5 799 030 799	6 009 256 795	6 076 382 497	67 125 702	1.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Impôts	5 436 513 625	5 527 103 060	5 717 713 299	190 610 238	3.4 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	362 517 174	482 153 734	358 669 198	-123 484 536	-25.6 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

À la clôture de l'exercice 2024, le résultat global (budget global) de ce groupe de produits affiche une amélioration de CHF 67,1 millions (1,1 %).

Les revenus d'exploitation dépassent le budget de CHF 218,1 millions (3,6 %). Cette croissance s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales (CHF 202 mio) et par la hausse des émoluments facturés pour des actes officiels (p. ex. prolongation de délais, frais de sommations), des amendes et des recouvrements de créances éliminées (CHF 7,1 mio).

En 2024, les charges d'exploitation ont dépassé de CHF 16,9 millions (5,9 %) les prévisions budgétaires. Cela s'explique principalement par la rectification de valeur sur les créances (ducroire) à hauteur de CHF 16,8 millions. Dans le même temps, les pertes effectives sur créances ont été inférieures de CHF 6,2 millions aux prévisions budgétaires. L'augmentation des recettes de l'impôt sur les successions et donations a entraîné une hausse de CHF 3,5 millions des charges de transfert pour le versement des parts aux communes. Les coûts des services informatiques de base ont été inférieurs de CHF 2,7 millions aux estimations budgétaires.

En 2024, les frais de personnel ont dépassé le budget de CHF 1,7 million (+1,6 %), notamment en raison d'ajustements des provisions pour le personnel et de remplacements de postes.

Depuis l'année fiscale 2024, le taux d'intérêt sur les paiements anticipés est passé de 0,25 pour cent à 0,75 pour cent. Les coûts ont été légèrement inférieurs aux estimations. Les intérêts sur les impôts payés en trop ont entraîné des dépenses supplémentaires, mais celles-ci sont pratiquement restées dans les limites du budget.

Les revenus issus des intérêts moratoires ont dépassé le budget de CHF 1,9 million. L'impact des mesures liées à la pandémie du COVID-19 durant l'année fiscale 2020 sur les recettes est désormais marginal et a entraîné un manque à gagner de près de CHF 0,7 million.

Produit de l'impôt

Personnes physiques: l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions pour 2024 en juin 2023, sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques des instituts économiques renommés.

Le produit des impôts sur le revenu, y compris les impôts à la source, les taxations spéciales et les impôts sur la fortune, dépasse le budget de CHF 108,5 millions (2,3 %). Par rapport aux comptes 2023, cela représente une hausse des recettes de CHF 169,6 millions (3,6 %).

Impôts sur le bénéfice et sur le capital: les recettes issues des impôts sur le bénéfice et sur le capital ont dépassé le budget de CHF 80,2 millions (13,3 %). Cette progression s'explique par une conjoncture économique favorable ainsi que par plusieurs cas fiscaux d'envergure. Par rapport aux comptes 2023, les recettes fiscales des personnes morales ont augmenté de CHF 91,8 millions (15,6 %).

Impôt sur les successions et donations: le produit de l'impôt sur les successions et donations dépasse de CHF 20,3 millions (29,0 %) le montant budgété.

Impôt sur les gains immobiliers: une baisse d'environ CHF 5,2 millions a été enregistrée par rapport à l'année précédente. Les recettes budgétées n'ont pas été entièrement atteintes, accusant un manque de CHF 7,0 millions. Néanmoins, le nombre de transactions et les prix élevés des immeubles restent stables à un niveau élevé.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé: le produit total dépasse le budget de CHF 4,2 millions. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a annoncé un produit brut de CHF 98,5 millions pour l'impôt anticipé, sans tenir compte des provisions. En prévision de 2024, des provisions d'environ CHF 16,0 millions ont été constituées.

Concernant l'impôt fédéral direct, le résultat est inférieur au budget d'environ CHF 17,5 millions, mais affiche une hausse de CHF 19,6 millions par rapport à l'année précédente.

Priorités de développement

Impôts périodiques

La déclaration d'impôt en ligne continue de gagner du terrain et a atteint un nouveau record cette année, avec environ 570 000 déclarations, soit 92,8 pour cent des déclarations des personnes physiques. Parmi celles-ci, 505 800 ont été entièrement soumises par voie électronique, simplifiant ainsi le processus de saisie. La part des déclarations sur papier a diminué, s'établissant à 7,2 pour cent.

Le nombre de taxations a de nouveau augmenté en chiffres absolus par rapport à l'année précédente, et les objectifs qualitatifs ont été atteints. L'augmentation de la production reste toutefois peu visible dans les taux de réalisation des objectifs. En effet, le nombre de déclarations d'impôt à traiter a encore augmenté de plus de 4000 par rapport à l'année précédente, et il a fallu résorber les retards de taxation des périodes fiscales précédentes, accumulés en raison de l'évaluation générale des immeubles non agricoles (EG20). Au 31 décembre 2024, la taxation de 86,6 pour cent des personnes salariées (soit 502 932 d'entre elles) avait été effectuée. L'objectif, qui était d'atteindre 95 pour cent à la fin du mois de février 2025, sera probablement manqué de peu. Du côté des personnes physiques exerçant une activité lucrative indépendante, les résultats sont légèrement en deçà de ceux de l'année précédente, avec 63,3 pour cent (36 599 contribuables) des taxations effectuées au 31 décembre 2024. En revanche, les objectifs de taxation fixés pour les personnes morales ont été quasiment atteints. Les investigations et les processus liés à la taxation et à la perception du nouvel impôt complémentaire (OCDE Pilier 2) ont également progressé. Au vu des ressources limitées en personnel et de l'augmentation constante du nombre de cas, il devient d'années en années plus difficile de réaliser les taxations relatives aux impôts périodiques et d'en assurer la qualité.

Impôts à la source

La réduction des retards a stagné en 2024. Les postes supplémentaires accordés à titre temporaire pourront déployer pleinement

leurs effets à partir de 2025. De plus, l'introduction de la norme salariale 5.0 de Swissdec devrait également avoir un impact positif sur la production.

Rappels d'impôt

Le nombre de dénonciations spontanées non punissables s'est stabilisé à un faible niveau (2024 : 569 cas, contre 526 en 2023 et 546 en 2022). Les recettes fiscales ont néanmoins progressé, portées par quelques cas de grande ampleur.

Impôt sur les successions et donations

Près de 11 000 successions et 1700 donations ont été taxées en 2024. Le produit de cet impôt dépend toujours fortement de la fortune des personnes décédées ou des donatrices et donateurs d'une part et, d'autre part, de leur degré de parenté avec leurs bénéficiaires. Certains cas isolés influencent par conséquent considérablement les résultats.

Évaluation officielle

L'évaluation générale des immeubles non agricoles du canton (EG20) a été menée à son terme. Fin 2024, quelques réclamations restaient en suspens. Parallèlement, des travaux ont été engagés pour mettre au point une méthode d'évaluation plus simple et moins onéreuse.

Perception des impôts

En matière de perception, les objectifs de performance, tant quantitatifs que qualitatifs, ont été atteints durant l'année sous revue. Concernant l'encaissement des créances non fiscales, l'introduction de SAP dans l'administration cantonale a entraîné un retard de plus de 35 000 mandats d'encaissement au printemps 2024. Grâce aux mesures d'automatisation (e-LP), ces dossiers ont pu être traités efficacement en complément du volume habituel.

Chances et risques

Avec l'augmentation constante chaque année du nombre de déclarations d'impôt, il devient de plus en plus difficile, à effectif inchangé, de traiter l'ensemble des cas fiscaux, tout en garantissant un niveau de qualité élevé et homogène. D'autant plus que le marché de l'emploi est exsangue, ce qui se traduit par une hausse du taux de rotation du personnel et, par conséquent, par des coûts de recrutement et de formation significativement plus élevés.

La reprogrammation en Java de toutes les applications informatiques de l'Intendance des impôts initialement programmées en Cobol (suppression de l'ordinateur central IBM) se poursuit, mobilisant d'importantes ressources financières et humaines jusqu'à son achèvement prévu fin 2026. Cela risque de retarder les travaux de maintenance et le développement nécessaires des applications informatiques de l'Intendance des impôts, ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre en temps voulu des modifications législatives. La transformation numérique reste une source de rationalisa-

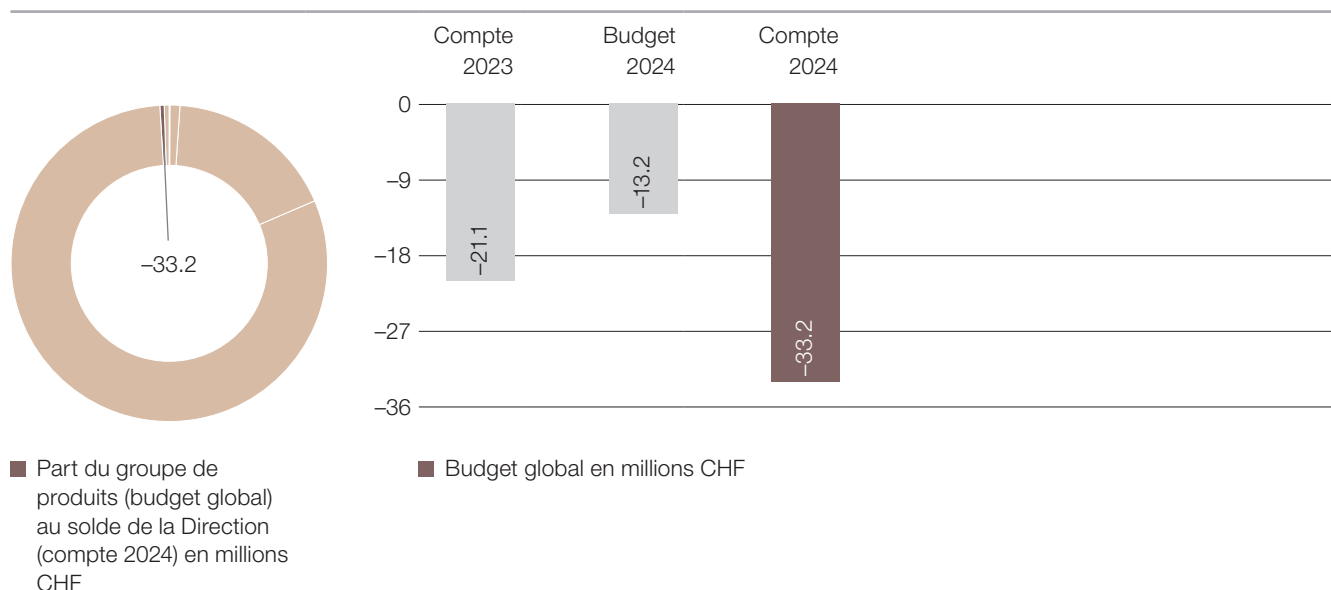
tion des processus et d'automatisation. Pour en tirer parti, l'Intendance des impôts a lancé le programme AES, qui repose sur trois projets concrets destinés à améliorer considérablement l'efficacité de la taxation des personnes physiques salariées. Le premier, portant sur la modernisation et l'optimisation de l'application TaxMe, a débuté en 2024. Les deux autres, l'automatisation du processus de taxation et la numérisation du courrier entrant, seront lancés en 2025.

Toutefois, l'essor de la transition numérique renforce les interfaces et des dépendances avec d'autres organismes publics ou partenaires externes. L'Intendance des impôts doit ainsi composer avec ces nouvelles contraintes pour garantir la continuité et la qualité de ses missions. À titre d'exemple, les difficultés rencontrées lors de la mise en place du nouveau poste de travail cantonal ont déjà eu un impact sensible sur la productivité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	662 323	666 029
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	53 762	55 232
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	596	593
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	12
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	74 302	80 700
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	685 885	768 488
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	10 139	9 060
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	464 542	569 972

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-25 059 433	-15 890 386	-37 682 959	-21 792 573	< -100.0%
30 Charges de personnel	-18 434 997	-11 178 137	-32 502 680	-21 324 543	< -100.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 308 564	-2 771 320	-2 225 234	546 086	19.7%
33 Amortissements des actifs administratifs	-27 451	-17 575	-17 575	0	-0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-1 198 469	-500 000	-1 497 062	-997 062	< -100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-2 089 949	-1 423 351	-1 440 404	-17 053	-1.2%
Revenu d'exploitation	4 011 917	2 773 000	4 571 321	1 798 321	64.9%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	3 540 157	2 670 000	3 997 470	1 327 470	49.7%
43 Recettes diverses	10	0	1	1	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	25 044	103 000	29 803	-73 197	-71.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	446 706	0	544 047	544 047	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-21 047 516	-13 117 386	-33 111 637	-19 994 252	< -100.0%
34 Charges financières	-36 224	-70 000	-78 284	-8 284	-11.8%
44 Recette financière	158	0	263	263	-
Résultat du financement	-36 066	-70 000	-78 021	-8 021	-11.5%
Résultat d'exploitation	-21 083 582	-13 187 386	-33 189 659	-20 002 273	< -100.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-21 083 580	-13 187 383	-33 189 655	-20 002 272	< -100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Politique du personnel et traitements	-17 726 426	-8 456 898	-29 657 607	-21 200 710	< -100.0 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 357 156	-4 730 489	-3 532 051	1 198 437	25.3 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits est de CHF 20,0 millions inférieur au montant budgété.

Les rentrées financières dépassent de CHF 1,8 million les prévisions budgétaires. La révision du tarif des prestations de services SAP centralisées a entraîné une hausse des recettes de CHF 0,3 million. Les transferts relatifs aux prestations SAP fournies de manière centralisée aux hautes écoles sont supérieurs d'environ CHF 1,0 million au montant budgété – ce également sous l'effet du nouveau tarif. Présentés en tant que subventions cantonales du côté des charges, ils sont donc sans effet sur le budget global. Les imputations internes concernant la fréquentation des cours du programme central sont portées au budget en diminution des charges. En 2024, environ CHF 0,5 million de frais de cours ont fait l'objet de telles imputations.

Globalement, les charges d'exploration dépassent de CHF 21,8 millions les prévisions budgétaires. En ce qui concerne les frais de personnel, l'écart est de CHF 21,3 millions et s'explique comme suit: depuis la mise en service de SAP, le 1^{er} janvier 2023, les dif-

férences d'incorporation matérielle ne figurent plus dans la présentation externe (art. 6, al. 2, lit. c du loi du 15 juin 2022 sur les finances [LFin; RSB 620.0]). Le solde du groupe de produits contient donc aussi les provisions constituées pour le personnel cantonal et le corps enseignant. L'écart par rapport au budget est de CHF 2,7 millions pour ce qui concerne les primes de fidélité, et de CHF 19,2 millions pour les cotisations de financement et de transition aux caisses de pension. Les postes octroyés pour décharger certaines personnes impliquées dans le projet «ERP» et l'utilisation incomplète du crédit d'intégration central se traduisent en revanche par une réduction des coûts salariaux de CHF 0,6 million. L'écart enregistré concernant les frais de biens, services et marchandises (CHF +0,5 mio) résulte en particulier des subventions cantonales mentionnées plus haut (CHF 1,0 mio) qui n'ont pas d'incidence sur les finances au niveau du budget global. Contre toute attente, les besoins en services d'expertise externes ont en outre été moins importants que prévu (CHF -0,5 mio).

Priorités de développement

Quelque 57 400 traitements, représentant environ CHF 267,0 millions, sont versés chaque mois au moyen du module SAP HCM. Des travaux complexes, sollicitant beaucoup de ressources, ont dû être réalisés pour étendre l'utilisation de SAP (2^e étape du projet «ERP»). Concernant le sous-projet «Personnel», il s'agissait en particulier de la mettre en service la nouvelle plateforme de formation pour l'administration centrale des cours.

Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) est légèrement en recul. L'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle vise à contrer cette tendance (mesure prévue dans la stratégie 2024 à 2027 relative au personnel).

Les perfectionnements proposés aux agentes et agents de l'administration cantonale ont à nouveau connu une forte demande en 2024. Pratiquement toutes les personnes participantes ont estimé

que les cours avaient satisfait leurs attentes. Une grande majorité d'entre elles a aussi indiqué pouvoir mettre à profit dans son travail quotidien les capacités et compétences acquises. Le programme des cours est régulièrement adapté aux nouveaux besoins, comme la transformation numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

L'Office du personnel (GP) comprend un service spécialisé chargé de conseiller les agentes et agents rencontrant des situations difficiles dans leur travail. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps. Selon les estimations, la demande de consultation devrait se maintenir à un niveau constant.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie 2024 à 2027 relative au personnel a constitué une autre priorité de l'année 2024.

Chances et risques

L'administration du canton de Berne pâtit elle aussi de plus en plus de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Par ACE 1394/2023, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie relative au personnel pour 2024 à 2027, qui doit garantir que le canton restera perçu comme un employeur attrayant à l'avenir, capable de recruter et de fidéliser le personnel nécessaire, et de le former selon ses besoins.

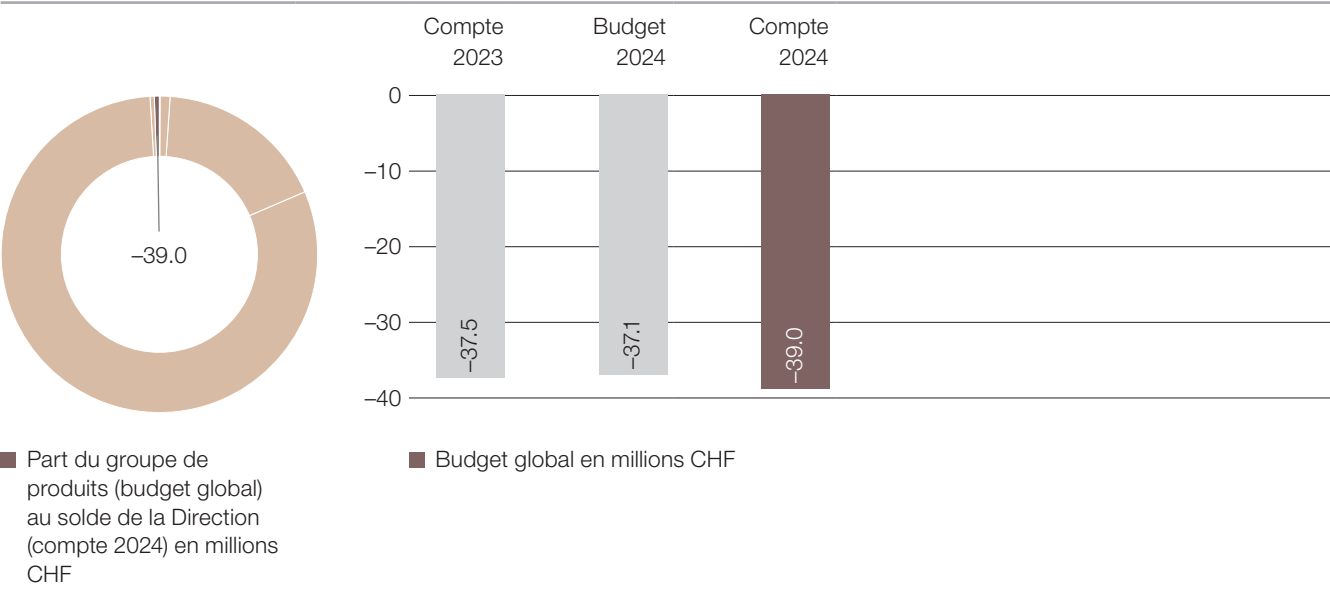
Aux termes de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41), les engagements contractés par la Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) en vertu du droit de la prévoyance doivent être partiellement couverts par la fortune de prévoyance (système de capitalisation partielle; art. 11, al. 1 LCPC). La CPB et la CACEB ont élaboré un plan de financement garantissant que le degré de couverture visé, à savoir 100 pour cent, sera atteint d'ici fin 2034 (art. 11, al. 2 et 3 LCPC). Si elles n'y parviennent pas, elles doivent mettre un plan d'assainissement sur pied (art. 24 LCPC). Si le degré de couverture est inférieur de plus de 20 points

à cet objectif, la CPB et la CACEB peuvent prélever des cotisations d'assainissement auprès des employeurs, pouvant aller jusqu'à 10 pour cent du salaire assuré (art. 24, al. 3, lit. a LCPC). Sur toute la durée de l'assainissement, ce plan représenterait chaque année pour le canton de Berne un surcoût d'environ CHF 90,0 millions du côté de la CPB et de quelque CHF 110,0 millions du côté de la CACEB. Concernant la CPB, à laquelle sont affiliés par contrat près de 140 employeurs, la garantie de l'État expose le canton de Berne à un autre risque: ces employeurs affiliés pourraient quitter la CPB pour ne pas avoir à payer les cotisations d'assainissement. Si le degré de couverture est compris entre 80 et 100 pour cent, le canton devrait alors couvrir l'intégralité des capitaux de prévoyance. Dans le cas extrême (improbable) où tous les employeurs affiliés à la CPB la quitteraient en 2034, le préjudice financier pourrait s'élever à plus de CHF 2 milliards pour le canton (s'il ne pouvait plus se retourner contre les employeurs au sens de l'art. 42 LCPC).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 369	10 325
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	56 000	57 400
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	254	267
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	200	255
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	140	125
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	225	194

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-121 630 880	-137 580 676	-131 314 870	6 265 806	4.6%
30 Charges de personnel	-18 247 499	-20 970 961	-18 937 178	2 033 783	9.7%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-103 359 481	-116 583 377	-112 350 447	4 232 930	3.6%
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 335	-1 538	-1 538	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	-10 000	-10 000	-
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-21 565	-24 800	-15 707	9 093	36.7%
Revenu d'exploitation	84 168 660	100 603 125	92 356 036	-8 247 089	-8.2%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	349 452	170 880	271 427	100 547	58.8%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	9 546	0	10 594	10 594	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	83 809 662	100 432 246	92 074 016	-8 358 230	-8.3%
Résultat de l'activité d'exploitation	-37 462 220	-36 977 551	-38 958 833	-1 981 283	-5.4%
34 Charges financières	-68 221	-100 000	-92 671	7 329	7.3%
44 Recette financière	0	0	2 781	2 781	-
Résultat du financement	-68 221	-100 000	-89 890	10 110	10.1%
Résultat d'exploitation	-37 530 441	-37 077 551	-39 048 723	-1 971 172	-5.3%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-37 530 441	-37 077 551	-39 048 723	-1 971 172	-5.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Applications	-7 909 824	-8 318 813	-7 555 080	763 733	9.2 %
Poste de travail	-8 802 213	-9 558 203	-11 179 781	-1 621 578	-17.0 %
Infrastructure	-13 868 768	-14 067 236	-14 252 895	-185 658	-1.3 %
Organisation	-6 753 834	-4 702 809	-5 735 018	-1 032 209	-21.9 %
Sécurité	-195 801	-430 490	-325 950	104 540	24.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits « Informatique et organisation » est inférieur d'environ CHF 2,0 millions au montant budgété, et ce parce que les DIR/CHA/JUS ont requis moins de prestations de services

de base TIC que ne le prévoyait la planification. Cependant, les dépenses de l'OIO n'ont pas diminué dans la même mesure car les charges de développement ont dépassé les prévisions budgétaires.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- work@BE: ce programme vise à moderniser le poste de travail cantonal BE-PTC sur la base de la technologie « Microsoft 365 » de sorte qu'il soit à la pointe de la technique. Son achèvement est prévu en 2025.
- Mise en œuvre de la législation sur l'administration numérique (www.be.ch/lan) et de la stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025: cette législation et la Stratégie TIC définissent le cadre de la planification, du pilotage et de l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) dans l'administration du canton de Berne. Leurs objectifs sont les suivants: primauté du numérique (digital first), organisation TIC interdépendante, poste de travail TIC mobile et flexible.
- IAM@BE: ce projet vise l'acquisition et la mise en place d'un logiciel pour le système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- and Access-Management, IAM) servant à automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs et utilisatrices de l'administration cantonale. Il devrait s'achever en 2025.
- MyPortal@BE (portail pour le personnel): ce projet vise à remplacer complètement l'intranet actuel pour mettre à la disposition des utilisatrices et utilisateurs un « cockpit » fournissant les fonc-

tions de communication et de collaboration adaptées à leurs besoins. Il est prévu qu'il prenne fin en 2025.

Sécurité de l'information

- SI@BE: ce projet vise à élaborer des bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Il devrait s'achever en 2025.
- LogMan@BE: ce projet règlemente la collecte, la conservation et la protection des données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) de l'administration cantonale en application des nouveaux articles 12a et suivants de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers; RSB 153.01), ainsi que de l'ordonnance sur les données secondaires de communication (ODSC). Il s'est achevé en 2024.

Projets relatifs au cycle de vie

- Print@BE: ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services de publication (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Il devrait prendre fin en 2025.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre est assuré au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	14 483	15 033
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	147	208
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	21	21
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	39 151	40 266
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	2 070	1 398

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources

du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 000	-22 000	-63 240	-41 240	< -100.0%
Rendement	25 694	22 000	39 546	17 546	79.8%
Solde	23 694	0	-23 694	-23 694	-
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-23 694	-20 000	-38 546	-18 546	-92.7%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-2 000	-2 000	-1 000	1 000	50.0%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	25 694	22 000	39 546	17 546	53.9%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-3 653 146	-3 631 146	-3 627 452	3 694	0.1%
Etat du patrimoine au 31.12.	-3 627 452	-3 609 146	-3 587 906	21 240	0.6%
Variation du patrimoine	25 694	22 000	39 546	17 546	79.8%

Commentaire

Depuis 2020, les compensations versées aux communes qui fusionnent sont imputées à la charge du compte de résultats et non plus au Fonds pour les cas spéciaux. Le solde résiduel de ce Fonds

doit être réservé en priorité au financement de la réglementation future des cas spéciaux résultant des modifications de la LPFC.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	0	0	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	0	0.0%
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0.0%

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-20 037 532	-57 694 577	-23 216 187	34 478 390	59.8 %
Rendement	20 037 532	57 694 577	23 216 187	-34 478 390	-59.8 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-20 037 532	-57 694 577	-23 216 187	34 478 390	59.8 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	20 037 532	57 694 577	23 216 187	-34 478 390	-59.8 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-250 000 000	-250 000 000	-229 962 468	20 037 532	8.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-229 962 468	-192 305 423	-206 746 281	-14 440 858	-7.5 %
Variation du patrimoine	20 037 532	57 694 577	23 216 187	-34 478 390	-59.8 %

Commentaire

Durant l'année sous rapport, un montant de CHF 23,2 millions a été prélevé sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS,

dans le but de financer les besoins cantonaux d'investissement qui dépassent le montant ordinaire de CHF 450,0 millions.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.4		0.3
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 987.3		664.8
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-863.7		208.7
Enseignement supérieur	-640.5		0.1
Culture	-91.8		21.7
Service centralisés	-55.0		10.2

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.2	-19.0	-17.1	2.0	10.3 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 200.0	-1 238.6	-1 322.5	-83.9	-6.8 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-611.7	-636.4	-655.0	-18.7	-2.9 %
Enseignement supérieur	-630.7	-640.5	-640.3	0.1	0.0 %
Culture	-70.0	-71.8	-70.1	1.7	2.3 %
Service centralisés	-43.9	-48.5	-44.8	3.7	7.6 %
Total	-2 573.5	-2 654.8	-2 749.8	-95.0	3.5 %

9.3 Priorités de l'activité

École obligatoire

Au cours de l'année sous revue, Simon Graf a pris ses nouvelles fonctions à la tête de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OEKO).

Durant l'année scolaire 2024–2025, l'accent a encore été mis sur le renforcement de la viabilité de l'ensemble du système. Différentes offres de soutien ont été proposées aux communes et aux écoles.

La pénurie de personnel qualifié dans les établissements de la scolarité obligatoire reste un défi majeur pour toutes les parties concernées. Une fois de plus, les postes vacants n'ont pu être pourvus qu'au prix d'efforts considérables. Certaines classes ont donc dû fusionner. La charge de travail des directions d'école en matière de recrutement a de nouveau pu être allégée grâce au soutien de deux personnes chargées de l'aide au recrutement à l'INC. En outre, de nouvelles offres de formation continue et de soutien ont été créées à la PHBern et la possibilité d'effectuer ses études en cours d'emploi a été optimisée. Parmi les autres mesures prises, on compte par exemple les mesures de décharge pour les personnes en situation de reconversion, l'engagement d'enseignantes et d'enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger ou la mise en place de modèles alternatifs d'organisation scolaire par les inspections scolaires, les hautes écoles pédagogiques ou les directions d'école concernées. De plus, durant les vacances d'été, la PHBern a de nouveau organisé un camp d'été destiné à fournir les bases de l'enseignement à des personnes non qualifiées. 92 personnes ont pu en bénéficier. Enfin, un groupe de travail évalue régulièrement les mesures de soutien mises en œuvre dans la lutte contre la pénurie de personnel enseignant afin d'optimiser les mesures existantes et d'en élaborer de nouvelles. Ce groupe de travail est composé de représentantes et représentants de l'administration, des partenaires sociaux, des communes et des hautes écoles.

Durant l'année scolaire 2024–2025, environ 1900 enfants et jeunes provenant d'Ukraine sont scolarisés dans les établissements de la scolarité obligatoire. La plupart d'entre eux sont intégrés dans des classes ordinaires. Dans certaines communes, les enfants nouvellement arrivés continuent de suivre un cours intensif d'allemand ou de français langue seconde (DaZ/FLS). Il existe encore quelques classes d'accueil, comme dans le centre d'hébergement temporaire au Viererfeld à Berne ainsi qu'à Prêles.

Par ailleurs, le nombre d'annonces aux Services psychologiques pour enfants et adolescents reste élevé. L'ordonnance du 25 juin 2003 sur la formation et l'obtention du diplôme de conseiller ou de conseillère d'éducation – psychologue scolaire (OFCP; RSB 431.51) a été révisée: l'accès à la formation a été simplifié, ce qui devrait atténuer les difficultés de relève.

Les travaux relatifs au transfert cantonal de Moutier dans le domaine de l'école obligatoire se sont poursuivis.

Écoles moyennes

Durant l'année sous revue, le projet «Évolution de la maturité gymnasiale» a progressé: le plan d'études cadre a été adopté au niveau suisse à l'été 2024. Les groupes de travail cantonaux ont poursuivi leurs travaux de mise en œuvre des nouveautés. La consultation relative à la nouvelle grille horaire dans le canton de Berne a eu lieu auprès de la Conférence des directions de gymnase (CDG), de la Commission gymnase – haute école (CGHE), de la Commission cantonale de maturité (CCM), des écoles et des collèges de discipline. Un plan d'études cantonal est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de la filière de formation en école de culture générale, la troisième année de formation a été réalisée selon le nouveau plan d'études, qui met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie ainsi que sur les compétences transversales. Dans le domaine de la maturité spécialisée, les cours ont commencé selon le nouveau plan d'études. À Bienne, une deuxième classe suivant la filière bilingue de la formation en école de culture générale a été créée.

Formation professionnelle

Le nombre de contrats d'apprentissage, tout comme le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage, ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Dans la formation professionnelle initiale, les procédures de qualification se sont déroulées sans incident grâce au bon fonctionnement du système de milice.

Les jeunes du canton de Berne profitent de plus en plus de plateformes interactives sur les places d'apprentissage, comme «Lehrberufe-Live!». Toutefois, il reste difficile de pourvoir les places d'apprentissage.

Le portail numérique des entreprises formatrices a enregistré un nouveau record d'utilisation en 2024: il a déjà été utilisé par plus de 80 pour cent des entreprises formatrices pour soumettre les contrats d'apprentissage, dont la saisie ne pourra plus se faire qu'en ligne pour les apprentissages qui commenceront en 2026. De plus, près de 40 pour cent des entreprises formatrices du canton de Berne ont participé à l'enquête auprès des entreprises formatrices menée fin 2024. Les réponses reçues montrent que le travail de l'administration cantonale dans le domaine de la formation professionnelle ne passe pas inaperçu et est apprécié.

Les résultats de la délégation suisse de jeunes professionnelles et professionnels aux WorldSkills de Lyon ont été très satisfaisants. Au classement par nations, la Suisse s'est placée en troisième position. Cinq des 15 personnes médaillées sont originaires du canton de Berne, ce qui montre la qualité de la formation professionnelle en Suisse et en particulier dans le canton de Berne.

Les importantes réformes des formations d'employé-e de commerce et de gestionnaire du commerce de détail ont été mises en œuvre avec succès. D'autres grandes réformes telles que «FUTU-REMÉM» (révision des huit métiers techniques de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux), «Maturité professionnelle 2030 (MP 2030)» et «Culture générale 2030» sont en cours. Il s'agit ici d'utiliser à bon escient les futures possibilités offertes par la transformation numérique.

Par ailleurs, la Conférence des directrices et directeurs des écoles professionnelles du canton de Berne a développé et adopté une charte régissant la coopération entre directions.

Depuis le 1^{er} août 2024, le centre de formation professionnelle et de formation continue (BWZ) Lyss utilise les services TIC d'EDUBERN, une offre de prestations de l'Office des services centralisés (OSC) destinée aux écoles du degré secondaire II et de la scolarité obligatoire. Les services informatiques de base du BWZ Lyss sont depuis assurés par EDUBERN.

Transformation numérique au degré secondaire II

Dans le domaine de la transformation numérique, l'organisation de mise en œuvre pour la réalisation de la stratégie en matière de numérisation pour les écoles du degré secondaire II 2023–2027 a

été établie. Les premières mesures de la stratégie ont été précisées, validées et leur mise en œuvre a commencé.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Comme en 2023, le nombre de consultations continue d'augmenter. Tant les conseillères et conseillers dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière que les case managers sont ainsi mis à l'épreuve. Les offres complémentaires telles que Support+ (ateliers pour les jeunes, coaching professionnel à court terme, etc.) sont également très demandées.

Les prestations d'information des centres d'orientation professionnelle (centres OP) du canton de Berne ont encore été améliorées : conçue à l'origine pour les infothèques, l'application « OPliens » s'est transformée en un site Internet autonome (www.biz-links-be.ch) qui permet, grâce à des liens, d'accéder rapidement et simplement à des informations sur les formations et la gestion de carrière. Il s'agit probablement du portail le plus complet de Suisse sur les questions d'orientation professionnelle. Il complète idéalement la plateforme www.orientation.ch.

À l'avenir, l'intelligence artificielle (IA) constituera un défi majeur pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière : sous son influence, les professions sont susceptibles d'évoluer considérablement au cours des dix prochaines années. Le personnel des centres OP est donc particulièrement sensibilisé à cette question.

Enseignement supérieur

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni; RSB 436.11) et de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP; RSB 436.91), l'Université de Berne et la PHBern ont remis leurs rapports respectifs sur l'exécution de leurs mandats de prestations 2022–2025. Sur la base de ces rapports et du processus de controlling continu, l'Office de l'enseignement supérieur (OENS) a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs, qui servira de base à l'élaboration des prochains mandats de prestations pour la période 2026–2029. Les travaux d'élaboration de ces derniers ont commencé avec la mise en place de groupes de travail collaborant avec les hautes écoles concernées.

Les projets prévus dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 » dans le domaine de l'enseignement supérieur ont été réexaminés en 2024 à la lumière des nouveaux mandats de prestations des hautes écoles : les prestations proposées par le TecLab de Berthoud, actuellement mis sur pied sous la responsabilité de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en collaboration avec le lycée technique (Technische Fachschule) de Berne et des organisations économiques, ont connu un grand succès dans le domaine du développement des STIM à l'école. Dans le mandat de prestations 2025–2028 de la BFH, cette dernière a donc été chargée de finir de développer le potentiel du site de Berthoud en matière de promotion des STIM. Le centre de compétences « BeLEARN » (recherche, développement et translation dans le domaine de la transformation numérique de la formation), placé sous la responsabilité des trois hautes écoles bernoises, de l'EPF de Lausanne et de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), et dont la mise sur pied est soutenue par le canton de Berne, a également réussi à atteindre en grande partie les objectifs fixés : il a porté à plus de 60 le nombre de projets menés en coopération avec des partenaires de tous les niveaux de formation. Au cours de la deuxième et dernière période de mise sur pied, son but sera de gagner d'autres organismes de formation à sa cause.

Politique du personnel – corps enseignant

Sur les 3,5 pour cent de la masse salariale affectés à la progression des traitements pour l'année 2024, 2,0 pour cent ont été utilisés à partir du 1^{er} janvier 2024 pour la progression générale des traitements (compensation du renchérissement). En ce qui concerne la progression des traitements à partir du 1^{er} août 2024, 1,5 pour cent de la masse salariale a été budgété pour la progression individuelle des traitements. Ainsi, les moyens prévus dans le cadre de la progression salariale ordinaire étaient suffisants. En outre, des écarts ont pu être comblés et des corrections effectuées pour les enseignantes et enseignants concernés par un retard par rapport à la courbe salariale visée.

En novembre 2023, le Conseil-exécutif a arrêté, dans le cadre d'une modification de l'ordonnance du 20 janvier 1993 sur le statut du corps enseignant (OSE; RSB 430.250), des dispositions améliorant les conditions d'engagement des maîtresses et maîtres de classe ainsi que la mise en place de mentorats pour les personnes débutant leur carrière dans l'enseignement. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2024.

En décembre 2024, le Conseil-exécutif a, dans le cadre d'une nouvelle modification de l'OSE, amélioré les conditions des directions d'école en augmentant les ressources attribuées aux fonctions de direction ainsi qu'au pool destiné aux tâches spéciales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} août 2025. D'autres dispositions ont également été adoptées, lesquelles prévoient de fixer la procédure d'engagement des directions d'école au degré secondaire II dans des directives de l'OMP et d'aligner les principes de pilotage du pool destiné aux tâches spéciales dans les écoles professionnelles sur ceux des écoles moyennes.

Gestion des traitements du corps enseignant

Le service centralisé de gestion des traitements du corps enseignant a dû faire face à une forte augmentation de son volume de travail. L'augmentation des effectifs d'élèves et du nombre de classes due à l'évolution démographique, les crises telles que la pandémie de COVID-19, les mesures prises pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants ainsi que la baisse du degré d'occupation moyen par enseignante ou enseignant ont entraîné une forte augmentation des effectifs enseignants, qui ont progressé d'environ 20 pour cent depuis 2017. Le volume des indemnités versées pour les remplacements et les leçons ponctuelles a progressé d'environ 110 pour cent. Cette évolution a entraîné une forte augmentation de la charge de travail dans tous les domaines liés à la gestion des traitements du corps enseignant.

Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant

La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant vise à simplifier et, si possible, à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service centralisé de gestion des traitements de la Section du personnel de l'Office des services centralisés, suite à l'introduction de SAP CTBE. Comme le volume de travail lié à la gestion des traitements des enseignantes et enseignants a fortement augmenté, certains projets ont été reportés à 2025.

Subsides de formation

Dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF; RSB 438.312) au 1^{er} août 2024, les montants du forfait pour l'entretien qui servent à calculer les subsides de formation ont été augmentés dans une même mesure que ceux qui servent à calculer l'aide sociale individuelle. De

plus, le montant pris en compte pour les repas pris à l'extérieur est passé de 7,0 à 10,0 francs par jour.

Culture

Dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne, les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Haute-Argovie, Emmental, Thoune-Oberland occidental (composée des sous-régions Thoune, Frutigen-Niedersimmental et Obersimmental-Saanen) et Oberland oriental ont pris fin. Les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne et de Soleure ont lancé le portail des biens culturels du nord-ouest de la Suisse kimnet.ch en avril 2024. Ce site commun offre un aperçu des collections de nombreux musées dans les cantons impliqués. Un ouvrage bilingue sur l'histoire de la Collection d'art du canton de Berne, richement illustré, a été publié à l'été 2024 sous le titre «Collectionner sur mandat». Il évoque aussi les deux volets de l'exposition «Valeurs en mutation – La Collection d'art du canton de Berne à l'honneur au Kunsthau Interlaken», présentée en 2023 et 2024 au Kunsthau Interlaken.

À l'automne 2024, la Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne a mis au concours la priorité d'encouragement «futurculture – Impulsions pour une culture durable», qui a pour but d'attribuer aux associations et institutions culturelles sélectionnées une contribution visant à renforcer la durabilité écologique dans leur mode de travail et de production.

La base de données centrale du Service archéologique a été mise en service. Les mesures de protection et de documentation prévues pour les sites palafittiques de Lüscherz et du lac d'Inkwil, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, ont pu être réalisées sur le site de Lüscherz, alors que sur le site du lac d'Inkwil, des recours ont empêché leur mise en œuvre. La fouille de sauvetage à Challnachwald s'est poursuivie. Destinés à un large public, les résultats des analyses réalisées sur des fermes du Jura bernois et sur un site du début de l'Âge du Fer découvert près d'Orpund ont été publiés, tout comme l'ouvrage intitulé «Brève préhistoire de la Suisse». Au Musée d'histoire de Berne, l'exposition temporaire «Nouveautés archéologiques: trouvailles récentes en terres bernoises» s'est poursuivie avec deux nouvelles présentations. Par ailleurs, la main en bronze de Prêles a été exposée dans ce même musée dans le cadre de l'exposition temporaire «Place au bronze!».

Depuis janvier 2024, les données du recensement architectural du Service cantonal des monuments historiques peuvent être consultées en ligne. Une recherche sur les objets du recensement peut être effectuée facilement et indépendamment de l'appareil utilisé.

Durant l'année sous revue, Sibylle Birrer a pris ses nouvelles fonctions à la tête de l'Office de la culture.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 437 634 350	-3 477 111 102	-3 655 683 954	-178 572 853	-5.1 %
Rendement	864 167 811	822 337 514	905 862 608	83 525 094	10.2 %
Solde	-2 573 466 539	-2 654 773 588	-2 749 821 347	-95 047 759	-3.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 976 449 118	-2 052 491 098	-2 104 943 036	-52 451 938	-2.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-94 402 986	-88 241 184	-112 233 053	-23 991 869	-27.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-5 940 674	-5 358 532	-5 199 064	159 468	3.0 %
34 Charges financières	-506 870	-699 920	-1 070 355	-370 435	-52.9 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-18 014 516	-19 240 000	-2 909 076	16 330 924	84.9 %
36 Charges de transfert	-1 278 490 325	-1 248 882 981	-1 355 981 379	-107 098 398	-8.6 %
37 Subventions à redistribuer	-10 890 971	-11 138 000	-10 829 685	308 315	2.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-52 938 889	-51 059 387	-62 518 306	-11 458 919	-22.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	45 937 209	47 289 142	53 146 079	5 856 937	12.4 %
43 Recettes diverses	163 627	0	241 423	241 423	–
44 Recette financière	1 151 196	1 172 298	1 329 683	157 385	13.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	15 914 516	15 620 000	14 520 000	-1 100 000	-8.8 %
46 Revenus de transfert	757 590 415	729 456 460	794 458 367	65 001 907	8.9 %
47 Subventions à redistribuer	11 370 971	11 138 000	10 829 685	-308 315	-2.8 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	32 039 877	17 661 614	31 337 370	13 675 756	77.4 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2749,8 millions, le résultat des comptes de l'INC est supérieur de CHF 95,0 millions (3,6 %) au montant budgété. Les charges ont été supérieures de CHF 178,6 millions (5,1 %) par rapport aux prévisions et les revenus ont dépassé de CHF 83,5 millions (10,2 %) les chiffres du budget.

Cet excédent de charges a entraîné l'octroi de crédit supplémentaire dans les groupes de produits « École obligatoire et offres périscolaires » et « Écoles moyennes et formation professionnelle ».

Les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de transfert, les charges de personnel ainsi que les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation.

L'écart constaté dans les charges de transfert (CHF 107,1 mio) est principalement dû à l'offre spécialisée de l'école obligatoire. L'écart enregistré dans les charges des écoles ordinaires et des établissements particuliers de la scolarité obligatoire a entraîné une hausse des remboursements des communes au titre des revenus de transfert (CHF 65,0 mio). Depuis l'exercice 2024, les subventions prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (CHF 16,3 mio) sont comptabilisées dans les charges de transfert au lieu des « attributions aux fonds et financements spéciaux ».

L'écart budgétaire constaté dans les charges de personnel (CHF 52,5 mio) résulte principalement de l'évolution démographique et de l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles moyennes et les écoles professionnelles ainsi que de la hausse des dépenses dans le domaine des mesures de pédagogie spécialisée.

L'écart constaté dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation (CHF 24,0 mio) est notamment dû à un changement de pratique comptable en lien avec les comptes de classes dans les écoles moyennes et les écoles professionnelles (CHF 8,0 mio). Contrairement au budget prévu, les dépenses liées aux courses d'école, aux excursions et aux moyens d'enseignement ont en effet été comptabilisées en tant que charges de biens et de services. Les dépenses ont été compensées par les paiements des élèves ou de leurs parents, qui ont été comptabilisés en tant que revenus (Taxes). L'écart restant s'explique notamment par l'augmentation des indemnités versées au titre de la procédure de qualification dans la formation professionnelle, par les dépenses supplémentaires dans le domaine informatique (numérisation) et par une hausse des charges immobilières.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-10 516 128	-10 137 615	-20 918 543	-10 780 928	< -100.0%
Recettes	20 001	0	25 280 900	25 280 900	-
Solde	-10 496 127	-10 137 615	4 362 357	14 499 972	> 100.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-4 538 296	-5 626 538	-4 287 464	1 339 074	23.8%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-57 734	-53 077	0	53 077	100.0%
54 Prêt	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	-5 920 098	-4 458 000	-16 631 079	-12 173 079	< -100.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	1	0	25 210 480	25 210 480	-
61 Remboursements	0	0	6 275	6 275	> 100.0%
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	18 691	18 691	-
64 Remboursement de prêts	20 000	0	20 000	20 000	-
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	25 454	25 454	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un excédent de recettes de près de CHF 4,4 millions. L'investissement net budgété de CHF 10,1 millions est compensé par des remboursements non budgétés de subventions d'investissement relevant de l'ancien droit. Il s'agit là des subventions d'investissement accordées par la DSSI aux organismes responsables des établissements particuliers de la scolarité obligatoire. Le transfert de compétence pour les éta-

blissements particuliers de la scolarité obligatoire entre la DSSI et l'INC a en effet entraîné le transfert des subventions d'investissement encore ouvertes auprès de la DSSI. En 2024, les institutions ont remboursé CHF 25,3 millions. 50,0 pour cent du remboursement ont été reversés de manière proportionnelle aux communes dans le cadre de la compensation des charges du secteur social.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

2020	2021	2022	2023	2024
1 063.7	1 055.8	1 104.0	1 132.7	1 153.9

Commentaire

L'augmentation des effets enseignants entraîne une hausse continue du nombre d'annonces de changement auprès du service de gestion des traitements du corps enseignant. En raison de cette hausse, l'Office des services centralisés (OSC) a créé des postes à durée déterminée (4,0 EPT). D'autres postes à durée déterminée (1,5 EPT) ont été créés dans le domaine du conseil juridique auprès des enseignantes et enseignants ainsi que des directions d'école. Au niveau de la direction de projet et des analyses des activités dans le cadre du sous-projet ERP «Corps enseignant», 2,8 EPT temporaires ont également été créés.

Au sein du Service psychologique pour enfants et adolescents, les postes à durée déterminée supplémentaires créés en 2023 ont dû être prolongés en 2024 en raison du nombre élevés de cas à prendre en charge et, dans le cadre de la procédure d'évaluation

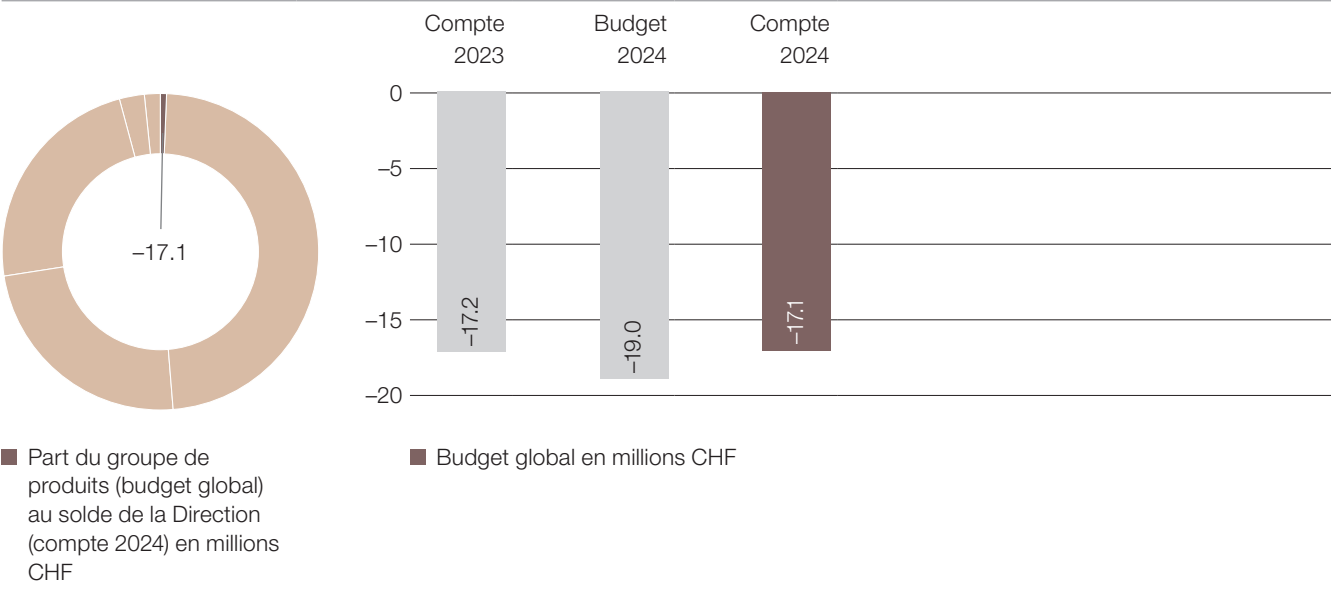
standardisée, il a fallu augmenter temporairement les effectifs de 0,4 EPT. En comptant les remplacements à des postes clés dus à des arrêts maladie ou accident, 6,4 EPT ont été reconduits pour une durée déterminée.

4,0 EPT ont été créés pour une durée limitée afin d'atténuer la charge de travail au sein du Case Management Formation professionnelle (CMFP) de la Section de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

La différence résiduelle est à mettre sur le compte des écarts entre les différentes unités administratives et des fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-17 534 668	-19 356 023	-17 371 371	1 984 652	10.3 %
30 Charges de personnel	-9 456 272	-10 966 223	-9 471 908	1 494 314	13.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-886 221	-1 006 890	-703 057	303 833	30.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-6 949 192	-7 182 910	-6 957 449	225 461	3.1 %
37 Subventions à redistribuer	-200 000	-200 000	-200 000	0	0.0 %
39 Facturation interne	-42 984	0	-38 956	-38 956	-
Revenu d'exploitation	340 166	325 000	299 473	-25 527	-7.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	95 776	120 000	120 498	498	0.4 %
43 Recettes diverses	39 561	0	-26 153	-26 153	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 829	5 000	5 128	128	2.6 %
47 Subventions à redistribuer	200 000	200 000	200 000	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-17 194 502	-19 031 023	-17 071 898	1 959 125	10.3 %
34 Charges financières	-15	0	-1	-1	-
44 Recette financière	0	0	2	2	-

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	-15	0	0	0	–
Résultat d'exploitation	-17 194 516	-19 031 023	-17 071 898	1 959 125	10.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-17 194 516	-19 031 023	-17 071 898	1 959 125	10.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-16 036 622	-17 256 908	-15 545 835	1 711 072	9.9 %
Prestations juridiques	-1 157 894	-1 774 115	-1 526 063	248 053	14.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat du groupe de produits est inférieur de CHF 2,0 million au budget. Cela s'explique par le fait que les deux postes « charges

de personnel » et « charges matérielles et autres charges d'exploitation » ont nécessité moins de ressources que prévu.

Priorités de développement

Le soutien de la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la Direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions at-

taquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

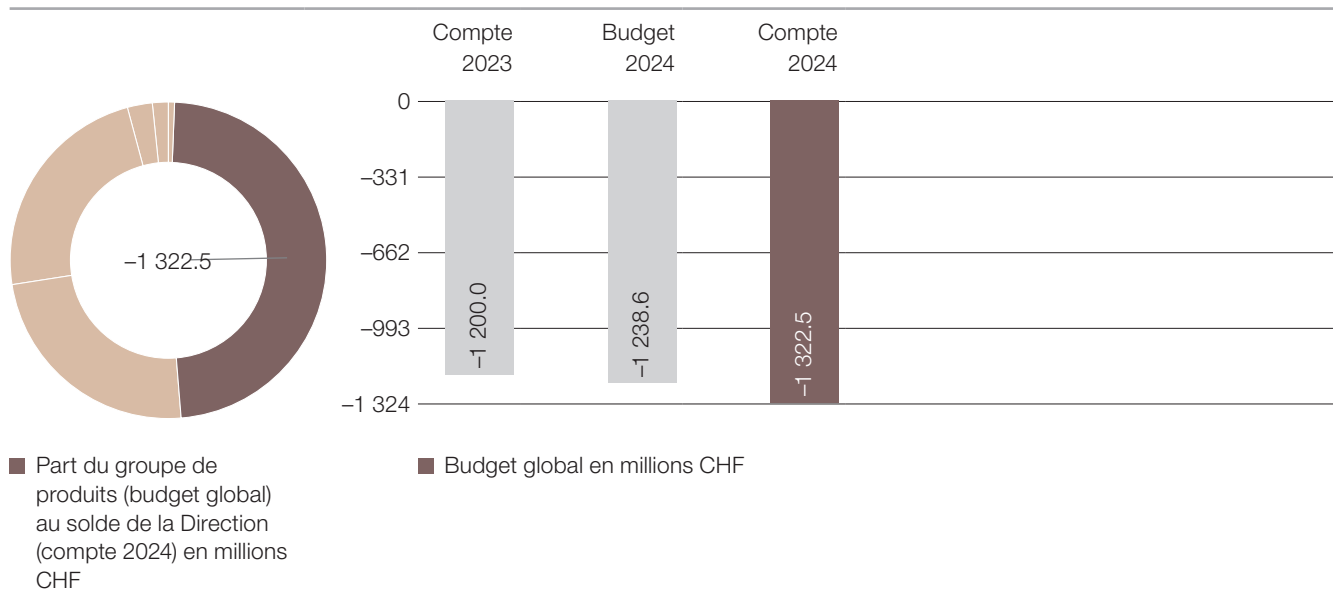
Chances et risques

Il n'y avait pas de chances et risques particuliers pour l'année 2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	78	100
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	7
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	39	38
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	148	159
Nombre de recours déposés à la INC	377	410
Nombre de recours réglés de la INC	342	378

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'éva-

luations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-1 832 701 696	-1 836 332 306	-1 987 280 784	-150 948 477	-8.2 %
30 Charges de personnel	-1 455 545 228	-1 508 304 673	-1 546 769 707	-38 465 034	-2.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-10 823 925	-7 042 178	-13 092 789	-6 050 611	-85.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-119 046	-16 837	-80 398	-63 561	< -100.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-353 501 538	-307 439 753	-411 057 143	-103 617 390	-33.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-12 711 960	-13 528 866	-16 280 748	-2 751 882	-20.3 %
Revenu d'exploitation	632 682 409	597 709 458	664 761 766	67 052 308	11.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 013 604	769 026	1 245 006	475 980	61.9 %
43 Recettes diverses	1 400	0	2	2	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	627 423 773	594 298 432	661 135 529	66 837 097	11.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 243 633	2 642 000	2 381 229	-260 771	-9.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 200 019 287	-1 238 622 848	-1 322 519 018	-83 896 170	-6.8 %
34 Charges financières	-5 536	-21 400	-347	21 053	98.4 %
44 Recette financière	45 700	26 000	31 528	5 528	21.3 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat du financement	40 164	4 600	31 182	26 582	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-1 199 979 123	-1 238 618 248	-1 322 487 836	-83 869 588	-6.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 199 979 123	-1 238 618 248	-1 322 487 836	-83 869 588	-6.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Ecole obligatoire	-1 117 806 324	-1 165 269 119	-1 257 766 285	-92 497 166	-7.9 %
Offres périscolaire	-82 172 799	-73 349 129	-64 721 552	8 627 578	11.8 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits «École obligatoire et offres périscolaires» s'élève à CHF 1322,5 millions et est supérieur de CHF 83,9 millions (6,8 %) au budget 2024, ce qui nécessite l'octroi

d'un crédit supplémentaire. Ce dépassement budgétaire résulte principalement d'une hausse des coûts dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.

Priorités de développement

En 2024 l'activité a été marquée par les mesures étendues et variées contre la pénurie de personnel enseignant ainsi que par les mesures visant à garantir une offre suffisante dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.

Les Services psychologiques pour enfants et adolescents (SPE) ont de nouveau enregistré une augmentation du nombre d'annonces en 2024.

La demande en structures d'accueil extrascolaires a également progressé une nouvelle fois en 2024.

De plus en plus d'enfants sont considérés comme «nécessitant un encadrement particulier».

D'autres communes ont introduit des offres de prise en charge durant les vacances ou ont élargi leur offre en la matière. En 2024, le canton de Berne a continué de soutenir les communes en participant à hauteur de 10,0 pour cent aux coûts du travail social en milieu scolaire.

Chances et risques

Les Services psychologiques pour enfants et adolescents doivent faire face à de très nombreuses demandes, souvent très complexes et en lien avec des problématiques et des domaines variés.

Grâce au logiciel cantonal kiBon, les communes sont soutenues dans l'administration des écoles à journée continue. La demande en prestations de travail social en milieu scolaire est parfois supérieure à l'offre. La pénurie de personnel qualifié se fait également sentir dans les écoles à journée continue et dans d'autres structures d'accueil.

Ces dernières années, les contributions versées par les parents ont dû être augmentées dans de nombreuses écoles de musique. Grâce à sa participation au programme «Jeunes Talents Musique» de l'Office fédéral de la culture (OFC), le canton de Berne a pu, pour la deuxième fois en 2024, soutenir des talents musicaux et des prestataires de la promotion des talents musicaux en octroyant des subventions supplémentaires.

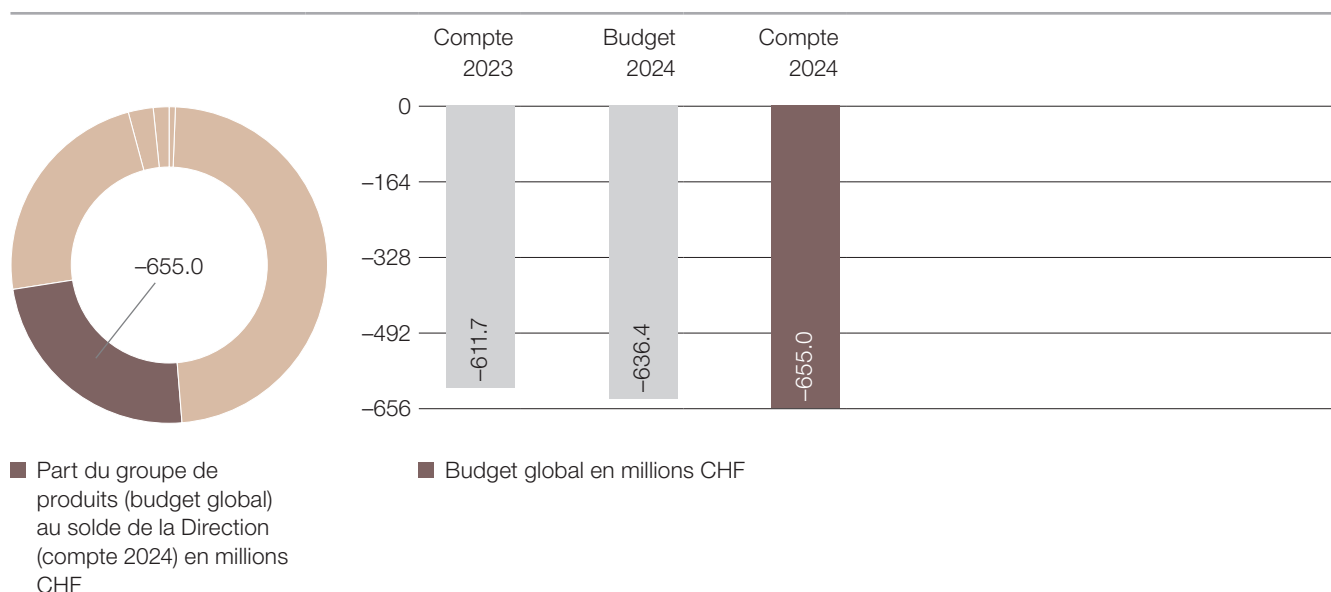
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'élèves (Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée)	3 482	3 607 ¹
Nombre d'élèves (école obligatoire)	111 141	111 605 ¹
Nombre de classes (classes régulières)	5 652	5 693 ¹
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	8 536 626	9 113 436 ¹
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	13 034	11 260 ²
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 400	19 500

1 Le nombre d'élèves et le nombre de classes peuvent encore varier au cours de l'année sous revue, car les chiffres des statistiques de la formation du canton de Berne ne sont publiés officiellement qu'en septembre de l'année suivante. Le nombre d'heures d'encadrement peut également varier selon que l'on prend en compte l'année scolaire ou l'année civile.

2 La diminution du nombre de nouvelles annonces est principalement due au fait que la demande de prolongation des mesures de soutien spécialisé ou de mise en place d'un soutien élargi (SE) n'est plus considérée comme une nouvelle annonce.

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-810 341 723	-826 082 886	-862 786 214	-36 703 328	-4.4 %
30 Charges de personnel	-473 402 984	-494 924 162	-508 050 206	-13 126 044	-2.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-73 178 179	-69 387 446	-87 140 411	-17 752 965	-25.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-5 410 939	-4 990 469	-4 766 745	223 724	4.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-220 742 372	-220 328 459	-222 227 944	-1 899 485	-0.9 %
37 Subventions à redistribuer	-8 724 471	-9 041 500	-9 271 337	-229 837	-2.5 %
39 Facturation interne	-28 882 778	-27 410 850	-31 329 571	-3 918 721	-14.3 %
Revenu d'exploitation	197 969 897	188 920 270	207 391 286	18 471 016	9.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	37 585 228	38 669 615	46 864 352	8 194 737	21.2 %
43 Recettes diverses	112 360	0	267 568	267 568	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	129 995 465	131 838 736	132 711 428	872 692	0.7 %
47 Subventions à redistribuer	9 204 471	9 041 500	9 271 337	229 837	2.5 %
49 Imputations internes	21 072 373	9 370 419	18 276 600	8 906 181	95.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-612 371 826	-637 162 616	-655 394 929	-18 232 312	-2.9 %
34 Charges financières	-424 559	-352 520	-923 739	-571 219	< -100.0 %
44 Recette financière	1 105 597	1 146 298	1 298 145	151 847	13.2 %
Résultat du financement	681 038	793 778	374 406	-419 372	-52.8 %
Résultat d'exploitation	-611 690 788	-636 368 838	-655 020 523	-18 651 685	-2.9 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-611 690 788	-636 368 838	-655 020 523	-18 651 685	-2.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Ecoles moyennes	-170 178 159	-198 128 919	-184 899 208	13 229 712	6.7 %
Formation professionnelle	-418 949 719	-419 429 224	-446 470 610	-27 041 385	-6.4 %
Orientation professionnelle	-22 562 910	-18 810 694	-23 650 705	-4 840 011	-25.7 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat du groupe de produits «Écoles moyennes et formation professionnelle» s'élève à CHF 655,0 millions pour l'année 2024, soit un montant plus élevé de CHF 18,7 millions (2,9 %) que prévu, ce qui entraîne une demande de crédit supplémentaire. Cet écart

s'explique principalement par l'évolution démographique et par l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles moyennes et professionnelles, ainsi que par une planification restrictive.

Priorités de développement

Écoles moyennes

L'année 2024 a été marquée par le suivi étroit du projet «Évolution de la maturité gymnasiale» au niveau national et de sa mise en œuvre dans le canton de Berne.

La transformation numérique a continué à faire l'objet d'une attention particulière.

Le nouveau plan d'études des écoles de culture général (ECG), qui met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie, a été entièrement mis en œuvre. En outre, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre du nouveau plan d'études se sont achevés par le renforcement du lien avec le domaine professionnel dans le cadre de la maturité spécialisée.

Les travaux visant à garantir des locaux scolaires en suffisance en vue de l'augmentation du nombre d'élèves ont été poursuivis.

Formation professionnelle

Le nombre d'entrées dans la formation professionnelle initiale se maintient à un niveau élevé. Le nombre de places d'apprentissage vacantes a reculé, une tendance qui pourrait s'accroître à l'avenir en raison de la pénurie de personnel qualifié.

Le portail cantonal des entreprises formatrices est en 2024 utilisé par plus de 85 pour cent des entreprises formatrices. Il permet de réduire leur travail administratif et tient compte de la stratégie du canton en matière de numérisation.

Les procédures de qualification ont pu se passer dans des conditions normales. Le taux de réussite est en hausse depuis 2022 et s'élevait à 94,6 % en 2024. Les premières apprenties et premiers apprentis à suivre leur formation après la réforme de la formation professionnelle dans les domaines du commerce et du commerce de détail termineront leur cursus à l'été 2026.

La transformation numérique et les examens sous forme numérique restent des thèmes prioritaires dans les écoles professionnelles.

Les travaux visant à garantir des locaux scolaires en suffisance en vue de l'augmentation du nombre d'élèves ont été lancés.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OP)

Comme l'année précédente, le nombre de consultations a continué d'augmenter, ce qui a entraîné une pénurie de conseillères et de conseillers. C'est donc avec parcimonie qu'il faut utiliser les ressources en personnel et, le cas échéant, prioriser les prestations pour éviter des temps d'attente prolongés. La collaboration a été renforcée en particulier avec les écoles à faible indice social.

Dans le domaine du conseil aux adultes, l'accent a été mis sur le conseil et l'accompagnement des adultes ayant des lacunes dans les compétences de base. Afin de mieux clarifier les conditions qui se posent aux adultes souhaitant effectuer une formation de rattrapage, les évaluations diagnostiques ont été davantage utilisées.

Chances et risques

Au niveau du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure, le canton de Berne propose une offre de formation vaste et de qualité. Il offre également à sa population des offres de conseil modernes, qui sont constamment développées et adaptées aux besoins. En outre, le canton s'investit dans des projets et des comités, tant au niveau national qu'international.

Les évolutions concernant les examens sous forme numérique et la transformation numérique doivent être suivies de près afin d'utiliser efficacement les ressources financières et de relever les défis de manière adéquate. L'objectif est d'instaurer un bon environnement qui favorise un quotidien scolaire tourné vers l'avenir.

L'évolution démographique et les réformes des professions pose encore plus de défis en matière de locaux scolaires au degré secondaire II. Les travaux visant à mettre à disposition les locaux nécessaires sont en cours.

Il convient d'accorder la plus grande attention à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui s'annonce dans les écoles et les entreprises formatrices et qui sera encore aggravée par les prochains départs à la retraite.

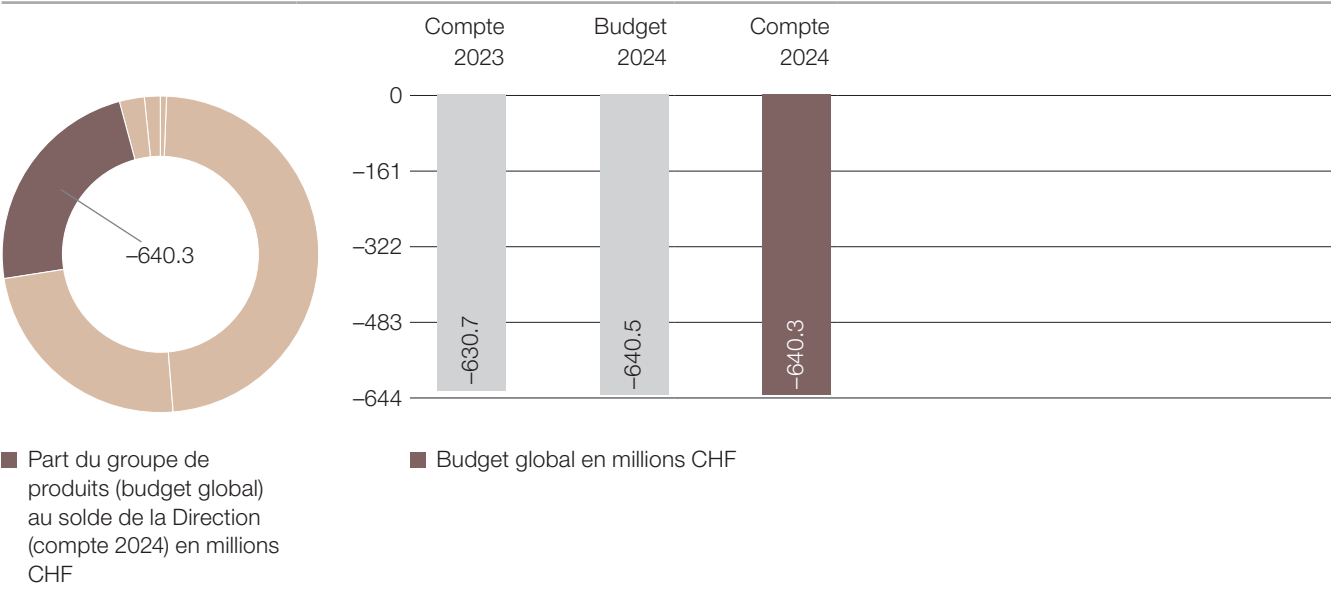
La mise en œuvre en parallèle de plusieurs grands projets et réformes dans le domaine de la formation entraîne des défis en termes de ressources humaines et financières.

Les évolutions relatives à l'intelligence artificielle (IA) suscitent parfois l'inquiétude. Il faut s'attendre à ce que les profils professionnels, y compris dans les activités plus qualifiées, évoluent avec une plus grande dynamique dans les années à venir, ce qui devrait entraîner une nouvelle augmentation de la demande dans le domaine de l'orientation de carrière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 509	24 907
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 636	1 552
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 980	4 825
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	88 269	110 044
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 797	7 050
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 610	1 598
Nombre de consultations des centres OP	13 161	13 712

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles, est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE et est le mandant d'un institut de droit privé pour les hautes écoles pédagogiques. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles cantonales au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage des hautes écoles gérées

conjointement avec le Jura et Neuchâtel par le biais d'une collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Tout aussi essentiels sont la mise en œuvre des accords intercantonaux sur les hautes écoles ainsi que le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles. En outre, l'Office de l'enseignement supérieur gère un service de conseil pour les employés et les étudiants des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-630 794 163	-640 561 487	-640 469 647	91 840	0.0 %
30 Charges de personnel	-3 546 646	-3 783 337	-4 148 178	-364 841	-9.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-42 329	-134 150	-32 988	101 162	75.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-627 122 089	-636 254 000	-635 895 482	358 518	0.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-83 100	-390 000	-393 000	-3 000	-0.8 %
Revenu d'exploitation	91 406	84 200	141 183	56 983	67.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	89 167	84 200	138 886	54 686	64.9 %
43 Recettes diverses	1	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 238	0	2 297	2 297	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-630 702 757	-640 477 287	-640 328 465	148 823	0.0 %
34 Charges financières	-1	0	-4	-4	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-1	0	-4	-4	-
Résultat d'exploitation	-630 702 758	-640 477 287	-640 328 469	148 819	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-630 702 758	-640 477 287	-640 328 469	148 819	0.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Formation universitaire	-367 677 205	-375 083 913	-373 169 493	1 914 420	0.5 %
Formation en haute école spécialisée	-178 354 742	-179 975 366	-180 781 874	-806 509	-0.4 %
Formation du corps enseignant	-84 670 810	-85 418 009	-86 377 101	-959 092	-1.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits «Enseignement supérieur» est inférieur de CHF 0,1 million au budget 2024.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne, notamment pour la formation en médecine et les laboratoires. Dans le cadre de la priorisation des investissements immobiliers, le Conseil-exécutif a défini le programme de construction à l'horizon 2030 pour les projets à réaliser. Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la construction, la question se pose de savoir si le cadre d'investissement prévu pour la réalisation de ce programme réduit sera suffisant. Le principal projet de construction pour l'Université, qui se poursuit sous la responsabilité de la DTT en collaboration avec l'Université, l'INC et d'autres partenaires impliqués comme l'Hôpital de l'Île, est le centre de recherche et de formation pour la médecine («périmètre d'évolution 07»). Les travaux ont été lancés. Par contre, il n'est actuellement pas certain que les investissements pour le nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine («périmètre d'évolution 03»), qui doit notamment remplacer le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler, puissent être déclenchés.

Des mesures de conservation de la substance sont nécessaires pour un certain nombre d'autres laboratoires importants pour les sciences expérimentales et la médecine vétérinaire. Des locaux provisoires sont recherchés afin que les travaux puissent être effectués dans les bâtiments existants sans que les activités d'enseignement et de recherche ne soient trop perturbées.

Il faut en outre élaborer des bases et planifier ensuite des investissements pour garantir à long terme l'avenir de l'hôpital vétérinaire et pour prévoir un nouveau site principal pour la faculté de médecine vétérinaire.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Biel/Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent toujours leur plein. Les travaux relatifs au campus de Biel/Bienne et au campus de Berne ont pu être lancés en 2024.

Chances et risques

Le projet d'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne (600 places), décidé en 2016, est achevé depuis 2024. Il a permis de renforcer la position centrale de l'Université dans le domaine de la médecine, mais nécessite des locaux supplémentaires de bonne qualité pour être viable. Les travaux relatifs au bâtiment d'enseignement et de recherche «périmètre d'évolution 07» ont débuté. En revanche, le calendrier de réalisation du bâtiment destiné à la formation en médecine («péri-

mètre d'évolution 03») reste sujet à caution suite à la définition des priorités. L'utilisation du bâtiment provisoire, situé dans l'ancien hôpital Ziegler, a pu être prolongée jusqu'en 2030. Si les conditions financières du canton devaient entraîner de nouveaux retards dans la construction du nouveau bâtiment destiné à la formation, le bâtiment provisoire risquerait de ne plus être disponible, ce qui entraînerait une réduction de la capacité d'accueil dans ce domaine.

Des risques existent aussi en ce qui concerne le renouvellement et le développement des laboratoires pour la chimie, la biochimie et la médecine vétérinaire. Le manque de laboratoires répondant aux normes légales peut en effet entraîner la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Concernant l'hôpital vétérinaire de la faculté de médecine vétérinaire, un non-respect des normes de biosécurité en raison du mauvais état des bâtiments risque également d'entraîner un retrait de l'autorisation d'exploiter.

La construction quasi simultanée (principalement en raison des retards pris à Bienne) des campus de la BFH à Biel/Bienne et à Berne comporte des risques et représente une lourde charge financière pour le canton de Berne. Elle représente un défi de taille pour le canton et la BFH, tant en termes de volume d'investissement que de capacités en matière de gestion de projet. En raison de la

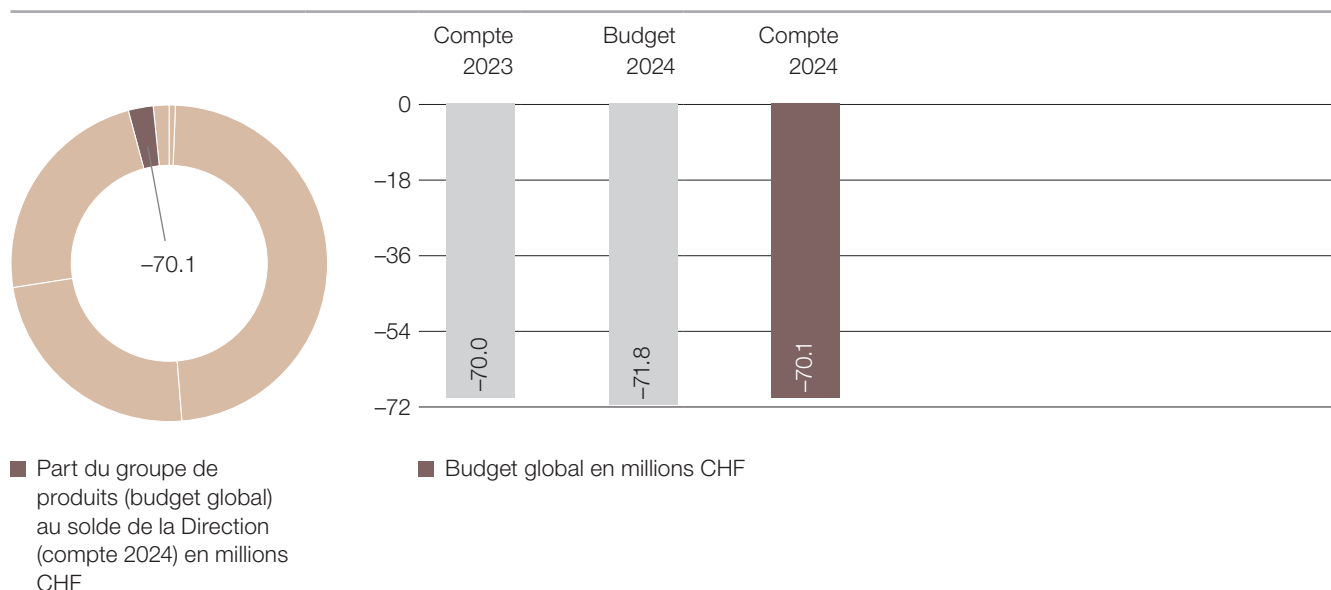
mise en service très rapprochée, selon le calendrier actuel, des nouveaux campus de Biel/Bienne et de Berne jusqu'en 2029, il faut s'attendre à des défis organisationnels et logistiques considérables pour la BFH.

Bien que la BFH ait réussi à regagner des parts de marché perdues auprès des étudiantes et étudiants, le désavantage concurrentiel devrait perdurer en raison du retard pris dans la construction des nouveaux bâtiments sur le campus. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions liées à l'Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les hautes écoles spécialisées (AHES; RSB 439.21-1) qui sont versées pour les étudiantes et étudiants extracantonales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 640	19 608
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	35	34
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 829	7 925
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	45	45
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 316	3 296
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	710	704
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BE-JUNE)	143	142

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sau-
vegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, trans-
mettre et communiquer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-92 365 997	-92 421 202	-91 763 765	657 437	0.7 %
30 Charges de personnel	-19 780 697	-20 346 813	-19 917 742	429 070	2.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-2 825 637	-3 472 714	-2 906 808	565 906	16.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-204 444	-230 816	-233 986	-3 170	-1.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-18 014 516	-19 240 000	-2 909 076	16 330 924	84.9 %
36 Charges de transfert	-47 406 041	-47 176 859	-60 641 774	-13 464 915	-28.5 %
37 Subventions à redistribuer	-1 966 500	-1 896 500	-1 358 348	538 152	28.4 %
39 Facturation interne	-2 168 160	-57 500	-3 796 031	-3 738 531	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	22 448 399	20 708 519	21 733 480	1 024 960	4.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 190 842	2 887 519	1 434 908	-1 452 611	-50.3 %
43 Recettes diverses	1 402	0	1	1	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	15 914 516	15 620 000	14 520 000	-1 100 000	-7.0 %
46 Revenus de transfert	139 060	304 500	580 492	275 992	90.6 %
47 Subventions à redistribuer	1 966 500	1 896 500	1 358 348	-538 152	-28.4 %
49 Imputations internes	2 236 078	0	3 839 730	3 839 730	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-69 917 598	-71 712 683	-70 030 286	1 682 397	2.3 %
34 Charges financières	-67 064	-66 000	-64 493	1 507	2.3 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-67 064	-66 000	-64 493	1 507	2.3 %
Résultat d'exploitation	-69 984 661	-71 778 683	-70 094 778	1 683 904	2.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-69 984 661	-71 778 683	-70 094 778	1 683 904	2.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Encouragement des activités culturelles	-50 751 293	-52 225 141	-50 825 048	1 400 092	2.7 %
Protection du patrimoine	-8 182 839	-8 121 323	-7 947 595	173 728	2.1 %
Archéologie	-11 050 530	-11 432 219	-11 322 136	110 084	1.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits « Culture » est supérieur de près de CHF 1,7 million au budget. Les investissements dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles ont été réduits de CHF 0,7 million par rapport au budget. En raison de changements de personnel au sein de la direction de l'office et des sections, des mandats prévus n'ont pas pu être initiés, raison pour laquelle les charges de biens et services et les charges de personnel sont moins élevées que prévu.

Par ailleurs, en raison d'une nouvelle pratique comptable dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles, il y a parfois des écarts considérables par rapport à l'année précédente et au budget (en particulier dans les groupes de matières 35, 36, 39, 45 et 49). Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est en soi neutre en termes de coûts et ne grève pas le compte d'État, à l'exception des investissements qui se montent à CHF 2,7 millions.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Le Conseil-exécutif a approuvé les contrats de prestations conclus pour les années 2025 à 2028 avec 32 institutions culturelles d'importance régionale des régions de Haute-Argovie, de l'Emmental, de Thoun-Oberland occidental et de l'Oberland oriental, et a autorisé les dépenses correspondantes.

Dans ce cadre, les sites construits d'importance régionale ou locale existants seront révisés et numérisés.

Archéologie

Une base de données centralisée a été mise en service au Service archéologique du canton de Berne (SAB). Les fouilles de sauvetage se sont poursuivies sur le site de Challnechwald ; d'autres fouilles importantes ont été reportées à cause des aléas de la construction. En outre, le SAB a continué de travailler sur les mesures de protection pour les sites de Lüscherz et du lac d'Inkwil, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et sur le cadastre des sites de la vieille ville de Berne, elle aussi inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des châteaux et des ruines ont fait l'objet d'études ou de mesures de conservation. De plus, les résultats des études sur les maisons paysannes du Jura bernois et sur un site de l'Âge du Fer près d'Orpond ainsi que l'ouvrage « Brève préhistoire de la Suisse » ont été publiés. Enfin, le BHM a poursuivi son exposition temporaire « Nouveautés archéologiques : trouvailles récentes en terres bernoises ». Il a également inauguré son exposition principale « Place au bronze ! », qui présente notamment la main de Prêles.

Un ouvrage bilingue sur l'histoire de la Collection cantonale d'œuvres d'art a été publié sous le titre « Collectionner sur mandat ».

Des contributions destinées à des travaux de construction ou de planification ou encore à des investissements immobiliers ont été versées aux institutions culturelles suivantes : Musée d'Histoire de Berne (Bernisches Historisches Museum ou BHM), Zentrum Paul Klee et Musée des Beaux-Arts de Berne (Kunstmuseum Bern ou KMB). Le BHM a présenté au printemps 2024 les résultats du concours d'architecture organisé en vue de sa rénovation complète. De même, le KMB a communiqué en août 2024 les résultats du concours d'architecture « Neues Kunstmuseum Bern » (nouveau Musée des Beaux-Arts de Berne).

Monuments historiques

Le projet de définition des sites construits d'importance cantonale vise à garantir un instrument de planification cantonal pour ces sites.

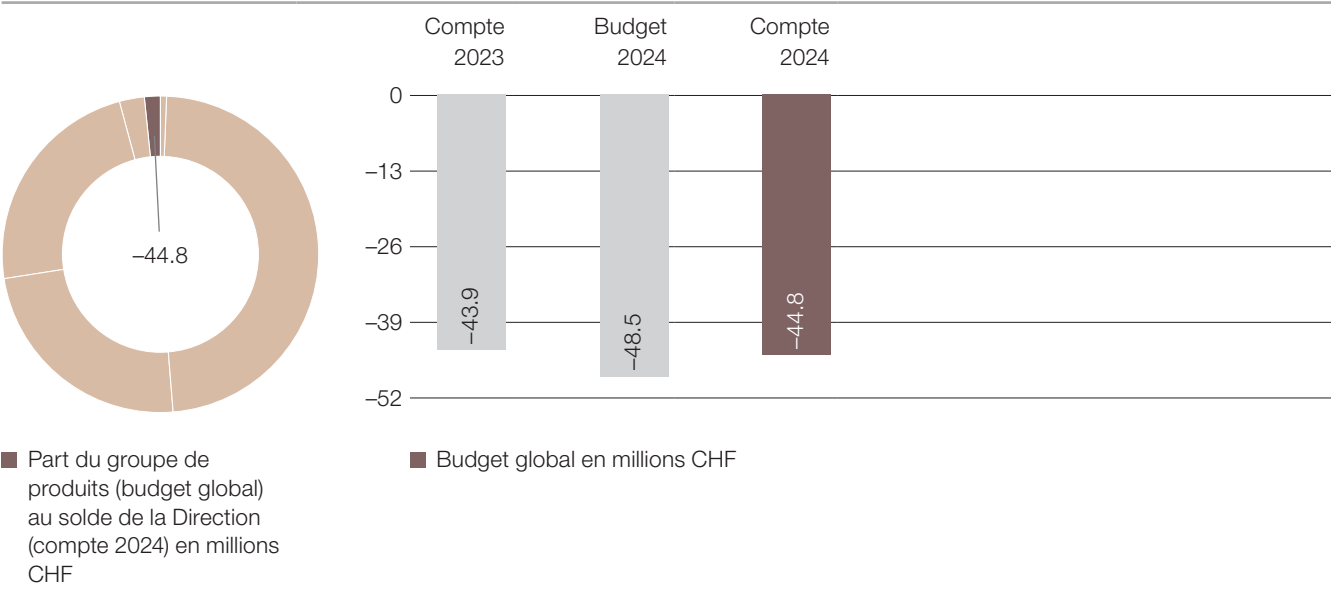
Chances et risques

Aucun risque et aucune chance particulier n'ont été identifiés pour l'année 2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 019	3 246
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	75
Nombre de demandes de permis de construire examinées par le Service archéologique dans le canton de Berne	8 458	8 243
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	3	2
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	144	102
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 088	4 292
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	10	10
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	8 005 069	9 754 837

9.7.6 Service centralisés



Description

Le groupe de produits « Service centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsidés de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC ;
- la coordination des services informatiques de base de l'INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsidés de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-53 389 233	-61 657 277	-54 941 818	6 715 459	10.9%
30 Charges de personnel	-14 717 291	-14 165 890	-16 585 294	-2 419 404	-17.1%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-6 646 696	-7 197 806	-8 357 001	-1 159 194	-16.1%
33 Amortissements des actifs administratifs	-206 245	-120 410	-117 935	2 475	2.1%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-22 769 093	-30 501 000	-19 201 588	11 299 412	37.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-9 049 907	-9 672 171	-10 680 000	-1 007 829	-10.4%
Revenu d'exploitation	9 484 337	13 417 769	10 205 738	-3 212 030	-23.9%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	2 962 592	4 758 782	3 342 430	-1 416 352	-29.8%
43 Recettes diverses	8 902	0	5	5	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
46 Revenus de transfert	25 050	3 009 792	23 492	-2 986 300	-99.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	6 487 794	5 649 195	6 839 811	1 190 616	21.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-43 904 896	-48 239 508	-44 736 079	3 503 429	7.3 %
34 Charges financières	-9 696	-260 000	-81 771	178 229	68.5 %
44 Recette financière	-101	0	8	8	-
Résultat du financement	-9 797	-260 000	-81 763	178 237	68.6 %
Résultat d'exploitation	-43 914 692	-48 499 508	-44 817 842	3 681 666	7.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-43 914 692	-48 499 508	-44 817 842	3 681 666	7.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Prestations internes de service	-21 288 799	-21 435 497	-25 709 010	-4 273 514	-19.9 %
Subsides de formation	-22 625 893	-27 064 011	-19 108 832	7 955 180	29.4 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le solde du groupe de produits « Service centralisés » est inférieur d'environ CHF 3,7 millions (7,6 %) au montant budgété. Cette baisse s'explique par le recul des montants versés dans le domaine des subsides de formation, recul dû en partie aux changements concernant le nombre de personnes ayant droit aux subsides de formation ainsi que le montant moyen des subsides octroyés. L'inverse, les coûts de personnel ont augmenté en raison de la nécessité d'aug-

menter les effectifs du service chargé de la gestion des traitements du corps enseignant, et ce afin de traiter le nombre élevé d'annonces de changement et d'assurer le versement des traitements en temps voulu. Les coûts supplémentaires dans le domaine des charges de biens et de services et des autres charges d'exploitation sont dus au soutien externe requis pour la gestion des traitements ainsi qu'à l'augmentation des coûts de licence.

Priorités de développement

Dans le cadre de l'étape 2 du projet «ERP», les travaux préparatifs et le développement technique de la numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant ont été accélérés afin de simplifier les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'Office des services centralisés (OSC).

Le 1^{er} août 2024, les TIC du BWZ Lyss ont pu migrer avec succès vers EDUBERN, une offre de prestations de l'OSC dans le domaine des TIC destinée aux écoles du degré secondaire II et de la scolarité obligatoire.

Chances et risques

Le versement centralisé des traitements du corps enseignant et des directions d'école fait partie des prestations fondamentales de l'administration cantonale. Ces dernières années, la charge de travail liée à ces prestations a fortement augmenté. Cette augmentation est due à la hausse des effectifs d'élèves et du nombre de classes découlant de l'évolution démographique, aux mesures prises pour lutter contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants et à la baisse du degré d'occupation moyen par enseignante ou

enseignant. Cumulées, ces mesures ont en effet entraîné une forte augmentation des effectifs enseignants dans le système de formation.

Pour pouvoir faire face à cette charge de travail supplémentaire, l'INC a dû renforcer de manière ciblée les ressources en personnel de la Section du personnel en 2024.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Demandes de subsides traitées	5 049	4 426
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	63	62
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	19 925	20 724
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	30 478	31 283

9.7.7 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2023	Compte 2024	Ecart p. rapp. compte 2023	
			CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	13 866 577	14 520 000	653 423	4.7 %
Dotation (fonds publics)	2 100 000	2 793 767	693 767	33.0 %
Remboursement (fonds publics)	0	0	0	n.a.
Attribution de fonds fédéraux (revenus de transfert)	1 143 980	0	-1 143 980	-100.0 %
Dissolution provision non utilisée	0	50	50	n.a.
Dons	8 388	8 181	-207	-2.5 %
Total recettes	17 118 945	17 321 998	203 053	1.2 %
Dépenses				
Contributions payées	-14 349 370	-13 925 133	424 237	-3.0 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	-2 518 895	142 730	2 661 625	< -100.0 %
Constitution/utilisation provision pour pertes financières	0	0	0	0.0 %
	-300 000	0	300 000	-100.0 %
Frais administratifs	-846 251	-930 519	-84 268	10.0 %
Total dépenses	-18 014 516	-14 712 922	3 301 594	-18.3 %
Total recettes	17 118 945	17 321 998	203 053	1.2 %
Total dépenses	-18 014 516	-14 712 922	3 301 594	-18.3 %
Excédent de recettes/dépenses	-895 571	2 609 076	3 504 647	< -100.0 %
État de la fortune	31.12.2023	31.12.2024		
Fortune initiale	16 909 775	16 014 204	-895 571	-5.3 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	0	300 000	300 000	
Excédent de recettes/dépenses	-895 571	2 609 076	3 504 647	< -100.0 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	16 014 204	18 923 280	2 909 076	18.2 %
État engagements ouverts	-7 081 574	-7 165 146	-83 572	-1.2 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	8 932 630	11 758 134	2 825 504	31.6 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-21.0		0.8
Justice administrative et services juridiques	-2.6		0.3
Infrastructures	-250.9		176.9
Transports publics et coordination des transports	-421.7		139.7
Gestion des biens immobiliers	-454.7		182.5
Eau et déchets	-49.0		74.0

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	25.7	25.6	25.0	-0.6	-2.3 %
Justice administrative et services juridiques	-2.2	-2.6	-2.3	0.3	10.8 %
Infrastructures	-279.8	-310.8	-282.0	28.8	9.3 %
Transports publics et coordination des transports	-18.6	-21.6	-20.3	1.3	6.1 %
Gestion des biens immobiliers	-68.9	-69.0	-73.9	-5.0	-7.2 %
Eau et déchets	-254.0	-265.5	-272.2	-6.7	-2.5 %
Total	-597.8	-643.9	-625.7	18.2	2.9 %

10.3 Priorités de l'activité

En tant que direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique. En 2024, l'une des priorités de l'ensemble de la DTT a été la priorisation des investissements. Plusieurs projets ont été reportés dans le temps ou certains projets ont été entièrement abandonnés afin d'éviter un nouvel endettement trop important.

Bâtiments

Dans le cadre de la priorisation des besoins d'investissements, le Grand Conseil a décidé lors de la session d'hiver 2024 de renoncer aux projets du lycée technique de Berne et du gymnase de Berthoud. Sur décision du Grand Conseil, la construction d'un nouveau centre pour accueillir les services de justice et de police à Reconvilier a également été abandonnée. Les services de justice seront à l'avenir hébergés dans des locaux de l'usine Tavannes Machines. Après l'acquisition de Tavannes Machines, des défauts plus importants que prévus ont été constatés au niveau de la statique, ce qui a entraîné la fermeture temporaire du bâtiment en raison d'un risque d'effondrement. Des solutions transitoires sont en cours d'élaboration pour mettre à la disposition du personnel concerné des places de travail en 2025. Les travaux pour le nouveau centre de police avancent malgré quelques retards à court terme. Les travaux du campus de Biel/Bienne ont repris après une longue procédure juridique. La construction du gymnase de Thoune se poursuit.

Ponts et chaussées

Des oppositions ayant été déposées contre les approbations des plans des deux projets de réaménagement routier dans la région de l'Emmental et à Aarwangen, les projets sont en suspens en première instance. La décision de première instance devrait être rendue en 2025. L'Office des ponts et chaussées (OPC) envisage donc des optimisations liées à la sécurité dans les deux régions et les mettra en œuvre là où cela est possible indépendamment du projet global. Le canton de Berne est directement concerné par le rejet de l'Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. Les deux projets visant à éliminer les goulots d'étranglement sur l'A1 entre Wankdorf et Schönbühl ne verront ainsi pas le jour. La première étape du réaménagement routier Laupen a pu être réalisée et le contournement provisoire du Stedtli mis en œuvre. Les deux projets d'aménagement de la traversée des localités de Frutigen et de Münsingen sont également en cours de réalisation. L'été 2024 a été marqué par de fortes crues, notamment dans

l'Oberland bernois ; la commune de Brienz a été particulièrement touchée. La DTT a activement soutenu la commune et la corporation de digues dans l'analyse ultérieure des événements.

Transports publics et coordination des transports

Selon la planification actuelle, les projets à proximité de la gare centrale de Berne (installations des CFF destinées au public, accès par la Bubenbergrplatz, gare du RBS) devraient être réalisés d'ici à fin 2029. Les travaux de préparation pour la nouvelle ligne de tram entre Berne et Ostermundigen ont débuté en 2024. Les travaux de construction pour l'amélioration des performances du réseau Berne ouest et l'agrandissement de la gare d'Ostermundigen débuteront quant à eux en 2025. La demande en transports publics a évolué positivement en 2024, avec notamment une croissance supérieure à la moyenne du trafic de loisirs. La mise en œuvre de la prolongation de l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) pour la période d'horaire 2022-2026 par le Grand Conseil en mars 2024 est entièrement intégrée dans les offres des entreprises de transports pour les années d'horaire 2025/2026.

Eaux et déchets

La stratégie de gestion des eaux 2040 a été élaborée dans le cadre d'une procédure largement soutenue. Elle doit être portée à la connaissance du Grand Conseil fin 2026. La stratégie vise à garantir une utilisation et une gestion durables de l'eau, qui tiennent aussi bien compte de la qualité de l'eau potable que de la protection des eaux. Le plan cantonal d'assainissement (VOKOS) remanié est également un élément de cette stratégie. La procédure pour le rehaussement du mur du barrage du Grimsel a débuté ; parallèlement, des mesures de compensation sont négociées avec les organisations environnementales. Une stratégie est en cours d'élaboration en vue de l'expiration de la concession de force hydraulique de la société Kraftwerke Oberhasli AG (KWO).

Soutien à la direction

En 2024, les équipes chargées du soutien à la direction ont été fortement sollicitées par la 2^e étape du projet «ERP» et l'exploitation SAP en cours, par exemple avec des mesures de soutien aux collaboratrices et collaborateurs, des formations pour les possibilités d'évaluation ou encore le travail lié au projet partiel «logistique». La mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique a constitué une autre priorité de développement de la division Digital Management, qui soutient les offices dans la numérisation de leurs processus de travail.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF %	
Compte de résultats					
Charges	-1 157 434 145	-1 229 873 378	-1 199 887 429	29 985 949	2.4 %
Rendement	559 668 939	585 987 320	574 215 655	-11 771 665	-2.0 %
Solde	-597 765 206	-643 886 058	-625 671 774	18 214 284	2.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-112 653 671	-118 957 328	-119 305 052	-347 724	-0.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-203 335 678	-192 302 031	-202 939 260	-10 637 229	-5.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-229 340 369	-235 248 598	-244 899 113	-9 650 514	-4.1 %
34 Charges financières	-10 421 331	-10 700 000	-11 610 746	-910 746	-8.5 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 624 828	-4 404 400	-10 935 002	-6 530 602	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-569 376 319	-628 463 414	-581 291 394	47 172 020	7.5 %
37 Subventions à redistribuer	-7 256 632	-4 000 000	-6 020 742	-2 020 742	-50.5 %
38 Charges extraordinaires	-10 387 324	-21 500 000	-7 096 082	14 403 918	67.0 %
39 Facturation interne	-13 037 992	-14 297 606	-15 790 038	-1 492 433	-10.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	53 385 490	53 874 000	53 793 186	-80 814	-0.2 %
42 Rémunérations	36 281 892	32 182 500	37 597 861	5 415 361	16.8 %
43 Recettes diverses	2 476 399	425 000	3 447 367	3 022 367	> 100.0 %
44 Recette financière	153 939 611	159 414 000	164 762 737	5 348 737	3.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	3 713 747	13 428 280	0	-13 428 280	-100.0 %
46 Revenus de transfert	293 498 331	312 557 243	296 756 629	-15 800 614	-5.1 %
47 Subventions à redistribuer	7 256 632	4 000 000	6 020 742	2 020 742	50.5 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	9 116 837	10 106 297	11 837 133	1 730 836	17.1 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats boucle sur un solde inférieur de CHF 18,2 millions (soit 2,8 %) au montant budgété. L'objectif d'économie pour le compte de résultats n'a pas pu être réalisé dans les Charges matérielles et autres charges d'exploitation (GM 31) en raison de travaux d'entretien urgents et nécessaires ainsi que de mesures immédiates et de perturbations accrues dans le secteur du bâtiment. L'écart important dans les charges de transfert est essentiellement lié aux transports publics, les contributions à fonds perdu pour ces derniers ayant été nettement inférieures aux prévisions. Le transfert de la contribution d'investissement de l'année 2022 sur les grands

projets « CFF Bubenbergr » et « Installations CFF destinées au public » a lui aussi engendré des charges de transfert nettement moins élevées. La baisse des indemnités et des contributions d'investissement a occasionné une diminution des revenus de transfert pour les communes. La décision du Grand Conseil de prioriser les investissements a entraîné l'abandon de deux projets dans le secteur du bâtiment, ce qui représente une correction de valeur de CHF 15,6 millions des investissements activés jusqu'à présent.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-495 422 040	-592 660 203	-563 270 743	29 389 460	5.0 %
Recettes	74 120 153	71 154 129	92 644 373	21 490 243	30.2 %
Solde	-421 301 886	-521 506 074	-470 626 370	50 879 704	9.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-348 240 485	-482 562 106	-438 150 520	44 411 586	9.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	-1 913 125	0	-1 605 800	-1 605 800	-
52 Immobilisations incorporelles	-36 313 581	-1 300 000	-563 424	736 576	56.7 %
54 Prêt	-27 916 768	-11 459 619	-4 776 700	6 682 920	58.3 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-69 674 480	-88 338 478	-107 554 645	-19 216 167	-21.8 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-11 363 601	-9 000 000	-10 619 655	-1 619 655	-18.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	168 964	100 000	2 096 087	1 996 087	> 100.0 %
61 Remboursements	4 240 744	4 634 000	3 362 121	-1 271 879	< -100.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	87 333	0	70 788	70 788	-
63 Subventions d'investissement acquises	42 490 193	52 014 432	69 321 753	17 307 321	63.1 %
64 Remboursement de prêts	15 769 318	5 405 697	7 173 970	1 768 273	32.7 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11 363 601	9 000 000	10 619 655	1 619 655	18.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde inférieur de CHF 50,9 millions (soit 9,8 %) au montant budgété. Dans le domaine de la construction de routes cantonales, des investissements supplémentaires de CHF 16,6 millions ont été engagés, les projets ayant pu de manière générale être réalisés conformément à la planification sectorielle. Cet écart de planification a eu pour conséquence un dépassement du budget de l'Office des ponts et caussées (OPC). Des retards dans les délais des nouveaux projets de construction du centre de police, du centre de recherche BB07 et du campus

de Biel/Bienne ont principalement entraîné des économies sur les coûts de CHF 71,8 millions au total dans le secteur du bâtiment. À l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP), un effet extraordinaire est apparu en raison de la comptabilisation erronée du type de contribution en 2022 pour le grand projets « CFF Bubenbergr » et « installations destinées CFF au public » et du transfert de la contribution d'investissement du compte de résultats au compte des investissements (CHF 22,0 mio).

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

2020	2021	2022	2023	2024
749.4	755.4	771.5	772.1	805.9

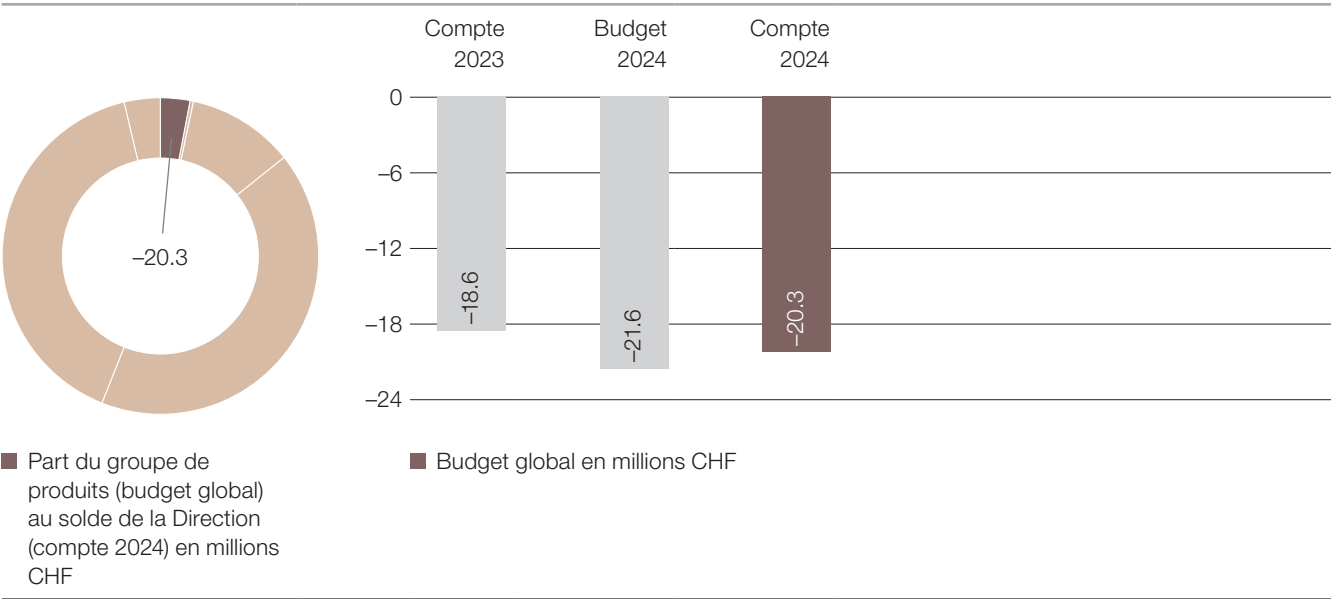
Commentaire

Les effectifs de la DTT en nombre de postes à plein temps (ETP) ont augmenté au cours de l'année sous revue. Cette hausse s'explique d'une part par la procédure de recrutement à l'Office des immeubles et des constructions (OIC), à présent achevée, et d'autre part par la création de nouveaux postes (en partie financés par des

fonds de tiers) à l'Office des eaux et des déchets (OED) ainsi que le pourvoi de divers postes vacants, notamment à l'Office des ponts et chaussées (OPC).

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-19 238 138	-21 897 552	-21 047 533	850 020	3.9%
30 Charges de personnel	-10 045 169	-10 713 529	-10 737 005	-23 476	-0.2%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-3 300 015	-4 045 000	-3 366 508	678 492	16.8%
33 Amortissements des actifs administratifs	-865 530	-1 172 885	-908 489	264 396	22.5%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-151 414	-135 000	-153 493	-18 493	-13.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-4 876 010	-5 831 139	-5 882 038	-50 900	-0.9%
Revenu d'exploitation	634 393	152 000	759 482	607 482	> 100.0%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	136 558	42 000	148 582	106 582	> 100.0%
43 Recettes diverses	2	0	6 013	6 013	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	96 166	90 000	18 133	-71 867	-79.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	401 666	20 000	586 755	566 755	> 100.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	-18 603 745	-21 745 552	-20 288 051	1 457 501	6.7%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	1	135 000	0	-135 000	-100.0%
Résultat du financement	1	135 000	0	-135 000	-100.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-18 603 744	-21 610 552	-20 288 051	1 322 501	6.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-18 603 744	-21 610 552	-20 288 051	1 322 501	6.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien à la direction	-18 603 744	-21 610 552	-20 288 051	1 322 501	6.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est supérieur d'environ CHF 1,3 million au montant budgété.

Les charges de personnel correspondent à celles inscrites au budget. Les mesures d'économie prévues de CHF 0,2 million dans le domaine des charges de biens, services et marchandises hors informatique ont été respectées. Les frais d'entretien ont baissé (CHF 0,6 million) dans le domaine de l'informatique. Les amortissements sont inférieurs de CHF 0,3 million au montant budgété en

raison de retards de projets et des reports de mise en service qui en ont résulté.

La hausse de CHF 0,6 million des revenus d'exploitation est principalement due à une refacturation de frais informatiques à l'OPC. Afin que l'OPC puisse faire valoir cette dernière auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), une imputation interne doit désormais être effectuée avec le SG.

Priorités de développement

En 2024 également, le SG était compétent pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, services centraux, traductions).

La possibilité de recourir au télétravail reste souvent utilisée. Cela confirme qu'offrir ce mode de travail constitue un atout important pour renforcer l'attractivité du canton en tant qu'employeur en cette période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

En plus de ses nombreuses tâches quotidiennes, le SG a notamment traité les thématiques suivantes :

- priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments ;
- projet Avenir Berne romande (ABR) : au cours de l'exercice écoulé, la mise en œuvre des mandats politiques liés au projet ABR a de nouveau fortement sollicité les collaboratrices et collaborateurs du SG ;
- poursuite du soutien à l'Office des immeubles et constructions (OIC) dans le cadre du processus de mise en place et de changement ;
- poursuite de la numérisation des processus de travail.

Chances et risques

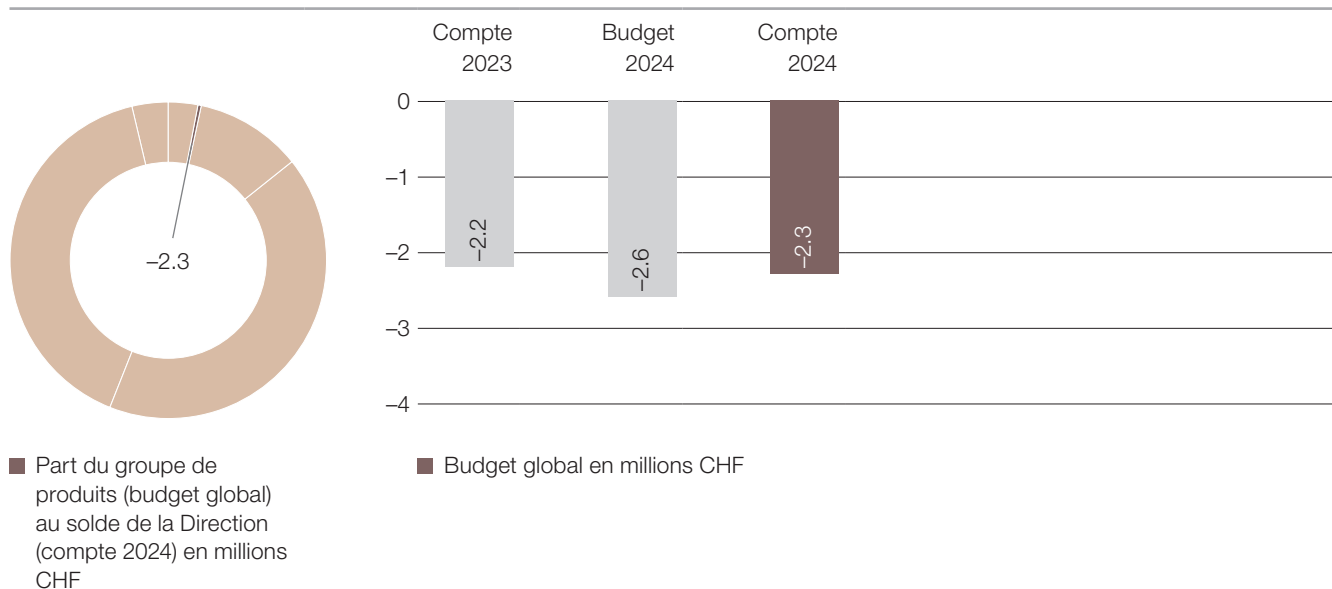
Une efficacité accrue grâce à des processus continus est nécessaire pour accomplir le nombre croissant de tâches avec les ressources disponibles. La section Digital Management soutient les offices dans la transformation des processus opérationnels et la mise en œuvre de la stratégie cantonale de gestion numérique.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier du personnel technique, reste un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l’ enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	8	8
Nombre de projets menés à bien en proportion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	61	83
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	13	3
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d’ interventions et de rapports conjoints en un an	383	445

10.7.2 Justice administrative et services juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-2 443 422	-2 793 325	-2 637 452	155 873	5.6 %
30 Charges de personnel	-2 386 280	-2 741 325	-2 546 490	194 835	7.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-51 892	-43 000	-83 682	-40 682	-94.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-5 250	-9 000	-7 280	1 720	19.1 %
Revenu d'exploitation	290 612	199 000	323 901	124 901	62.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	288 297	197 700	317 531	119 831	60.6 %
43 Recettes diverses	190	0	157	157	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 311	1 300	1 400	100	7.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	814	0	4 814	4 814	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-2 152 810	-2 594 325	-2 313 551	280 774	10.8 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-2 152 810	-2 594 325	-2 313 551	280 774	10.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-2 152 810	-2 594 325	-2 313 551	280 774	10.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'adminis- tration	-1 930 844	-2 334 892	-2 128 836	206 056	8.8 %
Prestations juridiques	-221 966	-259 433	-184 715	74 718	28.8 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultat (budget global) a dépassé de CHF 0,3 million le montant budgété.

Cela s'explique par les charges de personnel inférieures en raison de postes vacants et par les salaires plus bas des très jeunes col-

laboratrices et collaborateurs qui ont remplacé les personnes parties à la retraite.

En outre, le nombre croissant de procédures de recours a entraîné une hausse des recettes au niveau des indemnisations.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs et actrices impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a nettement augmenté au cours des dernières années. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'OJ met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG.

La priorité a été accordée aux travaux législatifs dans le cadre de la nouvelle loi BLS ainsi que de la révision partielle de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE ; RSB 751.11) et de l'ordonnance du 15 novembre 1989 sur l'aménagement des eaux (OAE ; RSB 751.111.1).

Chances et risques

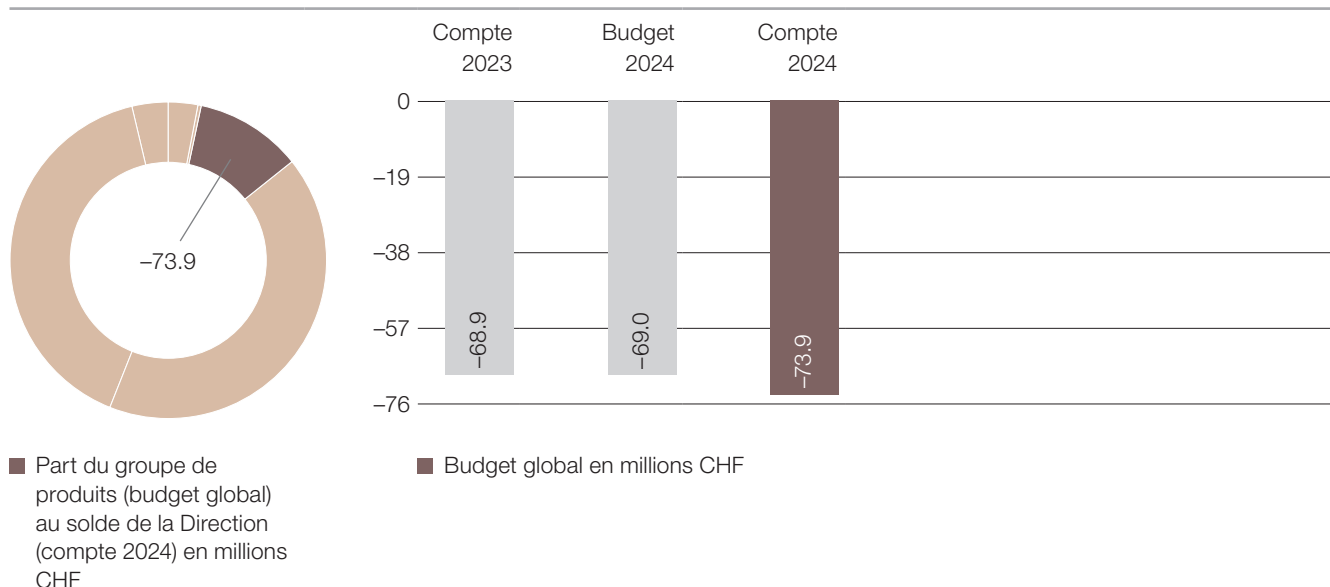
L'augmentation des ressources en personnel en 2024 a permis de maîtriser le volume de travail en forte hausse. Le risque que les

procédures de recours en matière de construction et que les projets législatifs durent plus longtemps demeure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de recours déposés à la DTT	315	374
Nombre de recours réglés de la DTT	297	380
Nombre de projets législatifs réglés	4	3

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-243 083 317	-243 568 329	-250 501 694	-6 933 366	-2.8 %
30 Charges de personnel	-67 131 358	-70 052 023	-70 207 291	-155 269	-0.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-65 588 845	-60 444 700	-62 057 131	-1 612 431	-2.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-90 188 506	-88 448 110	-90 018 824	-1 570 714	-1.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-205 841	0	-159 017	-159 017	-
36 Charges de transfert	-13 270 999	-20 088 596	-19 732 792	355 804	1.8 %
37 Subventions à redistribuer	-4 310 719	-3 000 000	-5 462 977	-2 462 977	-82.1 %
39 Facturation interne	-2 387 049	-1 534 900	-2 863 662	-1 328 762	-86.6 %
Revenu d'exploitation	172 418 622	175 038 973	175 224 899	185 926	0.1 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	1 695 415	1 675 000	1 705 789	30 789	1.8 %
42 Rémunérations	10 130 434	7 699 600	9 472 999	1 773 399	23.0 %
43 Recettes diverses	2 031 020	155 000	2 406 574	2 251 574	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	209 379	870 000	0	-870 000	-100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
46 Revenus de transfert	152 274 280	160 136 373	154 361 815	-5 774 558	-3.6 %
47 Subventions à redistribuer	4 310 719	3 000 000	5 462 977	2 462 977	82.1 %
49 Imputations internes	1 767 377	1 503 000	1 814 745	311 745	20.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-70 664 695	-68 529 356	-75 276 796	-6 747 440	-9.8 %
34 Charges financières	-2 155	0	-5 149	-5 149	-
44 Recette financière	2 054 436	1 069 000	1 709 820	640 820	59.9 %
Résultat du financement	2 052 281	1 069 000	1 704 671	635 671	59.5 %
Résultat d'exploitation	-68 612 414	-67 460 356	-73 572 125	-6 111 769	-9.1 %
38 Charges extraordinaires	-310 467	-1 500 000	-350 700	1 149 300	76.6 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	-310 467	-1 500 000	-350 700	1 149 300	76.6 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-68 922 881	-68 960 356	-73 922 825	-4 962 469	-7.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Infrastructures	-70 066 497	-71 065 655	-74 842 463	-3 776 808	-5.3 %
Routes nationales exploitation	1 143 617	2 105 299	919 639	-1 185 661	56.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est inférieur de CHF 5,0 millions au montant budgété.

Dans les revenus de transfert, les recettes tirées des droits de douane sur les carburants perçus par la Confédération, les subventions fédérales pour les mesures de régénération des eaux et la contribution globale de la Confédération aux routes principales suisses sont inférieures au budget de CHF 4,2 millions. De plus, les subventions fédérales pour l'exploitation des routes nationales tirées des prestations globales et des prestations facturées aux frais effectifs ont été inférieures au budget de CHF 1,3 million.

Des prestations propres activables plus élevées se sont vérifiées pour les différents revenus, et, depuis 2023, les différences entre le taux de TVA normal et les taux forfaitaires sont créditées. Jusqu'ici, ces différences étaient comptabilisées sur les comptes de revenus respectifs des différents groupes de matières. Les revenus supplémentaires dans les taxes découlent de ventes plus importantes de carburant et de recettes plus élevées pour les tra-

vaux de remise en état liés aux réparations d'accidents. Le résultat positif des revenus financiers découle de bénéfices réalisés lors de la vente de biens-fonds et d'immobilisations corporelles.

Les subventions à redistribuer plus élevées dans les revenus et les charges résultent de nombreux décomptes dans le domaine des projets d'agglomération des communes.

Les travaux de déblaiement après des intempéries (Brienztal), les prestations de service pour l'examen de l'état des ouvrages d'art ainsi que la hausse des prix du matériel à usage unique (sel) sont en grande partie responsables de la charge supplémentaire en ce qui concerne les charges de biens et services. Les amortissements non planifiés ont été sensiblement plus élevés que prévu en raison de cessions de routes à Unterseen (tronçon avec deux ponts). Le montant le plus important des prestations de service internes telles que les rémunérations de prestations informatiques pour l'entretien des routes nationales est désormais comptabilisé via les imputations internes.

Priorités de développement

En 2024 également, l'Office des ponts et chaussées (OPC) a poursuivi sa priorité de développement de maintien de la valeur des routes cantonales. L'accent a été mis sur la réfection et le maintien de la valeur de ponts et de murs de soutènement, et ce en particulier dans l'Oberland bernois. Les investissements dans les travaux de génie civil ont été priorités en conséquence. Les ressources en personnel nécessaires à la mise en œuvre des projets de réfection ont pu être renforcées. La protection contre le bruit, avec principalement des mesures à la source (revêtements phonoabsorbants) ainsi que le réaménagement des points noirs du trafic restants sont

également restés des priorités d'investissement. De nombreux arrêts de bus doivent encore être transformés pour être accessibles à toutes et tous. Par ailleurs, sur la base des projets d'agglomération, de nombreux projets visant à améliorer les infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes sont en planification ou en cours de réalisation.

Avancement des projets majeurs de construction routière : Les travaux de réaménagement de la traversée de Frutigen sont à nouveau dans les temps après quelques adaptations de projet. Le projet

«Réaménagement du réseau routier et développement urbain de Laupen» avance selon le calendrier et a déjà relevé un défi technique important avec le nouveau pont sur la Singine. Les travaux de construction battent désormais leur plein dans la bourgade et s'achèveront en juillet 2025. Le réaménagement de la traversée de Münsingen est également en bonne voie et sera dans la dernière ligne droite en 2025. Les procédures de recours en première instance pour les deux projets de réaménagement du réseau routier «Aarwangen» et «Emmentalwärts» sont encore en suspens. Il a été tenu compte du retard important des travaux de réalisation dans le plan d'investissement intégré. Dans la région de Bienne, parallèlement à la réalisation du nouveau Centre hospitalier de Bienne, les travaux de planification pour les infrastructures cantonales destinées au trafic cycliste sont en cours à Brugg et les travaux de l'organisation faîtière du projet «Espace Biel/Bienne.Nidau», réunissant le canton, les villes de Bienne et de Nidau ainsi que les communes de Brugg, Port et Ipsach, avancent comme prévu. Un mandat d'étude est en cours pour l'axe Marais-de-Brugg-Faubourg du Lac. De plus, une étude de mobilité globale a été élaborée pour examiner sous l'angle de vue de tous les acteurs de la mobilité différentes pistes pour un système de transports efficace et durable dans la région Biel/Bienne.

Maintenant que la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR; RSB 732.11) révisée est entrée en vigueur, les travaux d'adaptation du plan sectoriel pour le trafic cycliste sont en cours. Le plan sectoriel inclut désormais également les thèmes du VTT et des liaisons de remplacement dans le trafic cycliste quotidien.

La réalisation des travaux de protection contre les crues de l'Aar continue. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, d'autres projets situés sur le territoire de la ville de Berne et dans le Haslital sont en cours de planification ou de réalisation. Après un glissement de rive dans la zone «Hirssi» à Meiringen, des mesures d'urgence importantes ont dû être mises en place le long de la Hasliaare. Les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux planifient, étudient ou réalisent de nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues (p. ex. Dorfbächli Hohfluh à Hasliberg, Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Lutschine [Bödeli] à Wilderswil, Zug à Steffisburg, Ölibach à Belp, Singine à Laupen, Birse à Court, Emme à Eggwil et Signau, Haselee et Vorders Weggräbli à Trubschachen, canal de décharge à Langenthal et Dorfbach à Melchnau).

Chances et risques

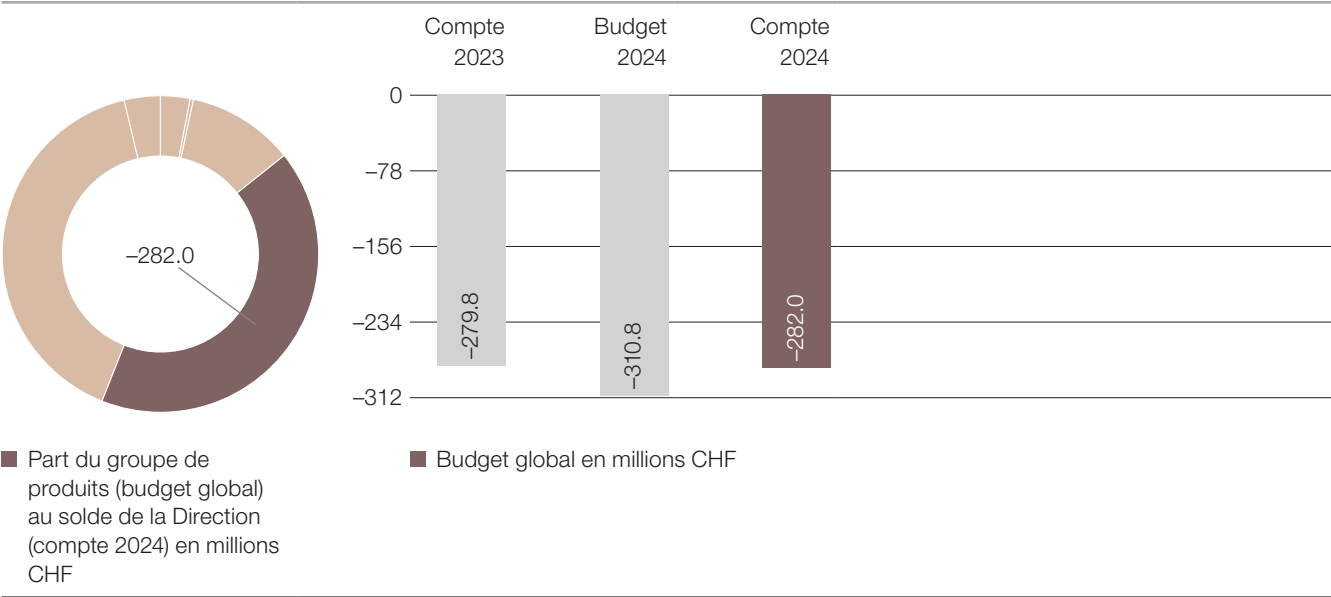
Un réseau routier sûr, efficace et compatible desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à son développement économique et

touristique. Le maintien et le développement de ces infrastructures restent un défi pour l'OPC en termes de ressources. Pour cette raison, une priorisation des investissements s'avère indispensable. Le résultat de cette dernière a été pris en compte dans le plan d'investissement intégré (PII) dans le cadre du processus actuel de planification financière ordinaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	734	640
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	82	82
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	244
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	250	265
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 111	3 243
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF %	
Charges d'exploitation	-418 851 248	-460 299 332	-421 657 794	38 641 538	8.4 %
30 Charges de personnel	-2 498 951	-2 582 363	-2 618 074	-35 711	-1.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-868 853	-723 501	-703 881	19 620	2.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-415 357 161	-456 880 968	-418 198 019	38 682 949	8.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-126 283	-112 500	-137 820	-25 320	-22.5 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Revenu d'exploitation	138 316 210	149 362 394	138 963 895	-10 398 499	-7.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	413 248	391 500	356 737	-34 763	-8.9 %
43 Recettes diverses	281	0	41	41	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	137 900 161	148 970 894	138 604 598	-10 366 296	-7.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 520	0	2 520	2 520	–
Résultat de l'activité d'exploitation	-280 535 038	-310 936 938	-282 693 899	28 243 039	9.1 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	710 845	140 000	714 165	574 165	> 100.0 %
Résultat du financement	710 845	140 000	714 165	574 165	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-279 824 193	-310 796 938	-281 979 734	28 817 204	9.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-279 824 193	-310 796 938	-281 979 734	28 817 204	9.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-95 390 626	-111 600 037	-99 005 582	12 594 455	11.3 %
Offre de transports	-184 433 566	-199 196 901	-182 974 152	16 222 749	8.1 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

En 2024, le résultat global du compte de résultats (budget global) a dépassé de CHF 28,8 millions le montant budgété.

Ce résultat s'explique par une baisse des dépenses dans les Charges de transfert (GM 36) (CHF 38,7 mio). D'une part, la Confédération a cofinancé des offres pour le transport régional de voyageurs (TRV) dans une plus large mesure qu'attendu et moins de régularisations que prévu ont été nécessaires fin 2024 en raison d'une période de régularisation plus courte (CHF 24,1 mio au total). D'autre part, les contributions d'investissement à fonds perdu sont nettement plus basses que budgété (CHF 14,9 mio). Les contributions d'investissement remboursables sous conditions (versées via le compte des investissements) sont en revanche nettement plus élevées.

Priorités de développement

Dans le cadre des projets d'agglomération (PA), le canton de Berne reçoit des subventions fédérales issues du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qu'il utilise notamment pour financer de gros projets dans le domaine des transports publics. Il s'agit en particulier du réaménagement de la gare de Berne, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern, de la nouvelle ligne de tram entre Berne et Ostermundigen, de l'agrandissement du dépôt de Bernmobil à la Bolligenstrasse et de mesures de revalorisation du nœud de transports publics de la gare de Langenthal. D'autres subventions fédérales PA sont octroyées

Des contributions remboursables sous conditions ainsi que des contributions d'investissement à fonds perdu ont été versées à différents grands projets (notamment au projet de rénovation de la gare de Berne). La planification des tranches annuelles pour les différents types de contribution représente un défi. Les amortissements du groupe de matières 36 sont eux aussi inférieurs aux prévisions budgétaires (CHF 1,1 mio). La baisse des dépenses pour les subventions cantonales (GM 36) a automatiquement entraîné une baisse des recettes pour le Recettes des transferts (GM 46) (CHF 10,4 mio). Il s'agit en l'occurrence du cofinancement des TP par les communes bernoises (« tiers communal »).

pour l'électrification des lignes du trafic local à Berne (Bernmobil et Regionalverkehr Bern-Solothurn) et à Bienne (Transports publics bernois).

D'après la planification actuelle, la nouvelle gare RBS, le nouveau passage souterrain ainsi que les deux nouveaux accès à la gare de Berne devraient être inaugurés fin 2029. En 2024, les travaux préparatoires de transformation de la gare d'Ostermundigen en nœud de transports publics ont pu commencer. Début 2025, les travaux pour le projet « Augmentation des prestations Berne Ouest » et pour

le réaménagement de la gare d'Ostermundigen ont pu commencer une fois les autorisations nécessaires obtenues.

La demande en transports publics a évolué de manière positive en 2024. Le trafic de loisirs, en particulier, a connu une croissance supérieure à la moyenne. La demande a évolué de manière beaucoup moins dynamique pour le trafic pendulaire et surtout en trafic urbain.

Les offres soumises par les entreprises de transport pour les années d'horaire 2025/2026 tiennent compte de l'arrêté sur l'offre

2022-2025, prolongé jusqu'en 2026 par le Grand Conseil en mars 2024.

En 2024, les entreprises de transport de la communauté d'acquisition Libero ont décidé de remplacer les distributeurs de billets. Dans ce cadre, le BLS et différentes entreprises de transport par bus ont décidé de ne plus accepter d'argent liquide à leurs distributeurs. Dans l'appel d'offres, les besoins liés à la vente numérique sont pris en compte; les titres de transport devront ainsi pouvoir être chargés sur des supports électroniques.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les TP présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

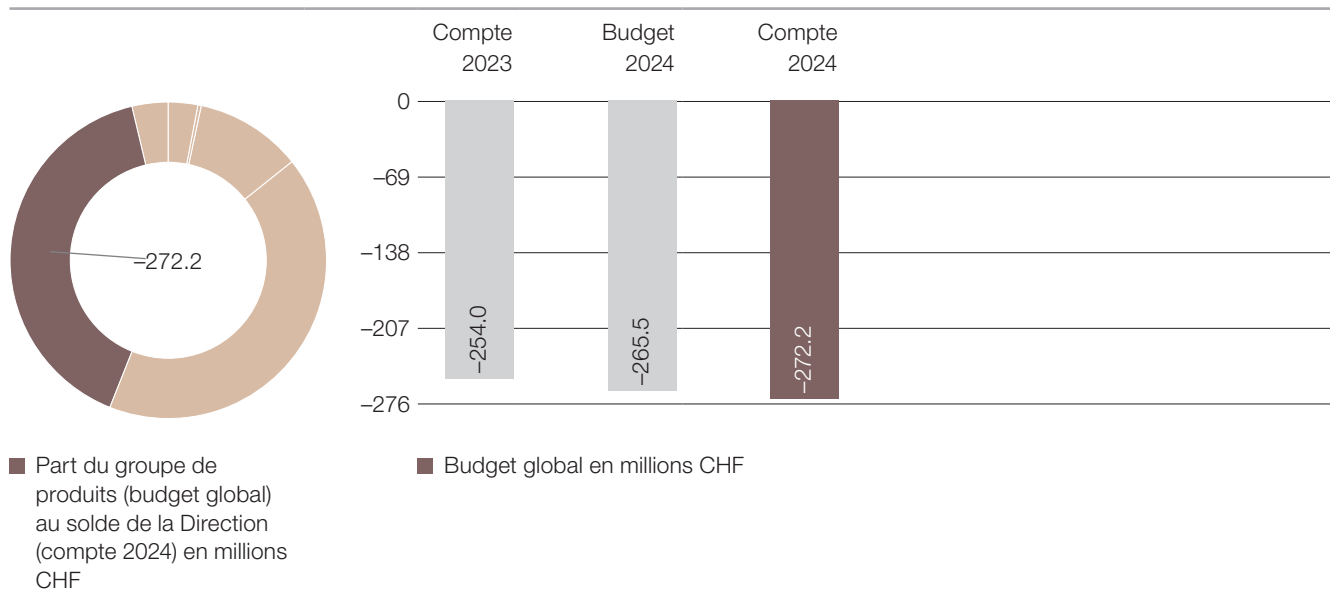
Grâce à une bonne coordination entre l'urbanisation et les transports, notamment dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) et les projets d'agglomération, le canton de Berne parvient à réaliser un système de mobilité durable en collaboration avec les régions d'aménagement.

Fin janvier 2025, le Conseil fédéral a adopté le projet concernant le programme d'allégement budgétaire 2027 et ouvert la procédure de consultation à ce sujet. Le paquet de mesures prévoit des économies de près de CHF 60,0 millions dans les transports publics à compter de 2027. À cette fin, le taux de couverture des coûts doit être amélioré dans le TRV. Cet objectif peut uniquement être atteint en réduisant les coûts des entreprises de transport ou en augmentant les tarifs des transports publics de manière drastique. Dans ces conditions, il sera impossible d'améliorer l'offre des transports publics dans le TRV ces prochaines années à moins d'augmenter les subventions cantonales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	62 193 900	68 774 419
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 615 001 217	2 046 569 612
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	268 800 000	264 000 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	93 600 000	107 642 690

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transforma-

tions ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-411 325 184	-428 440 789	-443 110 631	-14 669 842	-3.4 %
30 Charges de personnel	-14 805 564	-15 873 752	-16 183 587	-309 835	-2.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-121 033 782	-122 620 000	-133 126 833	-10 506 833	-8.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-136 163 121	-143 240 000	-151 876 568	-8 636 568	-6.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-138 578 740	-146 411 337	-140 438 300	5 973 037	4.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-743 978	-295 700	-1 485 344	-1 189 644	< -100.0 %
Revenu d'exploitation	16 631 656	15 525 097	20 183 832	4 658 735	30.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 186 106	8 410 000	9 944 828	1 534 828	18.3 %
43 Recettes diverses	394 955	270 000	1 010 555	740 555	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 288 600	1 205 000	1 534 264	329 264	27.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	5 761 995	5 640 097	7 694 185	2 054 088	36.4 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-394 693 528	-412 915 692	-422 926 799	-10 011 107	-2.4 %
34 Charges financières	-10 419 002	-10 700 000	-11 605 465	-905 465	-8.5 %
44 Recette financière	151 154 453	158 070 000	162 323 976	4 253 976	2.7 %
Résultat du financement	140 735 450	147 370 000	150 718 511	3 348 511	2.3 %
Résultat d'exploitation	-253 958 078	-265 545 692	-272 208 288	-6 662 596	-2.5 %
38 Charges extraordinaires	-1	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	-1	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-253 958 079	-265 545 692	-272 208 288	-6 662 596	-2.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion des biens immobiliers	-253 958 079	-265 545 692	-272 208 288	-6 662 596	-2.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est inférieur de CHF 6,7 millions au montant budgété.

Ce dépassement s'explique par la correction de valeur extraordinaire des projets touchés par la priorisation des investissements dans le bâtiment (suppression avec interruption) et une augmentation des besoins en matière d'entretien courant d'environ CHF 9,0 millions.

La décision du Grand Conseil concernant la priorisation relative au budget 2025 et PIMF 2026-2028, prise lors de la session d'hiver 2024 entraîne l'interruption de deux projets. La valeur des coûts d'investissement activés jusqu'à présent a été corrigée (CHF 15,6 mio). Il s'agit des deux projets du campus de Berthoud « Nouvelle construction pour le déménagement du lycée technique » (CHF 13,3 mio) et « Extension du gymnase » (CHF 2,3 mio). Suite à l'abandon du Centre Justice et Police (CJP) à Reconvilier, une grande partie des coûts d'étude de projet pour Tavannes Machines ont été amortis (CHF 3,1 mio), car le changement d'affectation du bâtiment nécessite une nouvelle planification.

La charge supplémentaire en matière d'entretien courant (CHF 4,6 millions) s'explique par le fait qu'il n'a pas été possible de

respecter les directives posées dans le cadre d'une gestion restrictive du budget en raison de travaux d'entretien urgents et indispensables ainsi que d'une augmentation du nombre de mesures d'urgence et de pannes.

Les dégâts occasionnés sur le chantier de la nouvelle salle de sport à Interlaken ont nécessité la constitution de provisions d'un montant de CHF 2,4 millions pour des prestations préalables et des charges locatives. Le dépassement découle également d'une augmentation de la part du PEA dans le compte de résultats et d'une amélioration du processus de définition des factures (CHF 1,5 mio).

Les imputations internes sont plus importantes que le montant budgété (CHF 1,3 mio) principalement en raison d'une note de crédit du pool dommages. La note de crédit est liée à un dégât d'eau à Bienne en 2021.

Une partie de l'excédent de charges peut être compensée via les revenus financiers du groupe de produits « Gestion des biens immobiliers ». Grâce à l'établissement d'une servitude pour une gravière, il a été possible de revaloriser d'environ CHF 9,0 millions une immobilisation du patrimoine financier.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Hôpital de l'Île. Les parcelles nécessaires à la construction des bâtiments universitaires prévus ont pu être réservées et transférées au canton. Les travaux de construction du nouveau centre de recherche de la Faculté de médecine sur le périmètre d'évolution 07 ont démarré.

Le développement de l'Université sur le territoire de la ville de Berne place le canton devant de grands défis. Dans son rapport sur les laboratoires, l'Université de Berne a déterminé que le besoin de remplacement et de réfection de surfaces de laboratoires est énorme. Le développement nécessaire de bâtiments et de solutions transitoires dans la zone de la Länggasse atteint ses limites. L'Université, le canton et la Ville de Berne prévoient de mieux harmoniser le développement et de trouver des solutions ensemble, qui permettront de garantir le statut de ville universitaire de Berne à long terme.

Le regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) avec les deux campus de Biel/Bienne et Berne suit son cours. Les travaux de construction du nouveau Campus Biel/Bienne commenceront début 2025. Le permis de construire pour le Campus Berne a été délivré à l'automne 2024 et le Grand Conseil a garanti le financement des travaux en approuvant le crédit complémentaire. Suite à la décision prise lors de la session d'hiver 2024 de renoncer à la construction du lycée technique de Berne (Technische Fachschule Bern) et à l'agrandissement du gymnase à Berthoud, les travaux relatifs au campus de formation de Berthoud ont été mis à l'arrêt.

Les gymnases de Berne font face à une forte augmentation du nombre de classes. Le nombre de salles de classe supplémentaires nécessaires s'élève actuellement à 63, dont 31 dans l'agglomération bernoise. Des locaux scolaires requis d'urgence ont déjà pu être mis en service en 2024 dans le Businesspark Liebefeld à Köniz. D'autres sites scolaires sont en cours d'examen. Dans l'Oberland

bernois, les travaux d'agrandissement du gymnase de Thouné suivent leur cours. On ne peut pas en dire autant pour le bâtiment de remplacement de la salle de sport à Interlaken, dont les travaux doivent être refaits à cause d'un sinistre.

Le bâtiment de remplacement de la prison régionale de Bienne est un projet clé de la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire. Il est prévu de l'ériger dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire de Witzwil. Les travaux préparatoires pour l'organisation du concours portant sur l'étude et la réalisation sont en cours.

La construction du nouveau centre de police de Berne a nécessité une modification du permis de construire et les travaux ont dû être

interrompus. Ces derniers ont pu reprendre à l'été 2024. Le nouveau centre de police, qui devrait être mis en service comme prévu en 2028, permettra de réduire le nombre de sites de la police dans la région de Berne.

Lors de la session d'hiver 2024, le Grand Conseil a décidé de renoncer à la construction du nouveau Centre Justice et Police dans le Jura bernois et d'héberger les services de justice dans le bâtiment de Tavannes Machines. Cette affaire est liée au projet « Avenir Berne romande ». La décision a également une influence sur le déroulement du projet de rénovation de l'immeuble Tavannes Machines, acquis par le canton. En raison du changement d'affectation et des travaux de remise en état nécessaires, la mise en service ne pourra pas avoir lieu à la fin 2025.

Chances et risques

Les quatre plus grands projets de construction jamais conçus par le canton sont maintenant en phase de réalisation. Ces projets offrent de nouvelles perspectives pour le site de formation de Berne et la sécurité dans le canton.

Le besoin d'investissement dans le bâtiment est élevé et le restera à l'avenir, représentant environ 60 pour cent des investissements cantonaux totaux. Les décisions de priorisation prises par le Grand Conseil ont pour l'instant permis de sécuriser la planification ultérieure des investissements. Si l'endettement devait s'aggraver, il

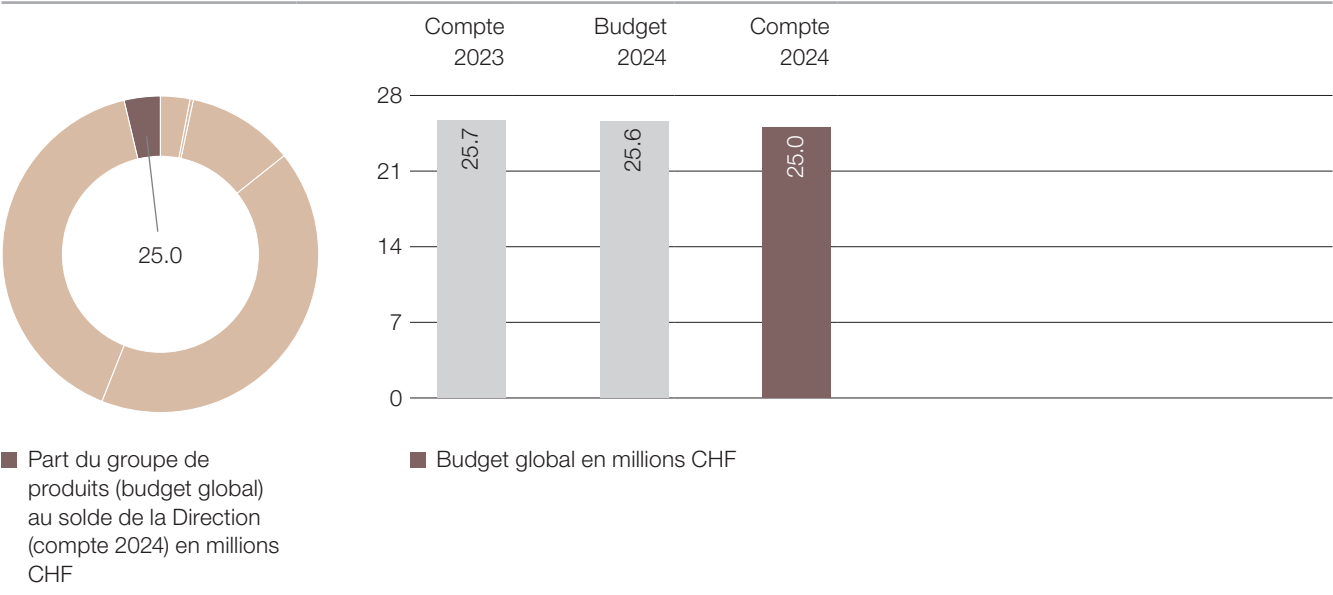
serait nécessaire de procéder à une nouvelle priorisation dans le domaine des bâtiments. Cela entraînerait des amortissements extraordinaires considérables pour des projets déjà bien avancés ou empêcherait la réalisation de futurs projets pendant une longue période.

Le volume de construction élevé se heurte à un secteur de la construction chargé à très chargé. Les risques qui en résultent, comme une hausse des coûts et le non-respect des délais, ont une grande influence sur la réussite des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Surface de plancher nette (en m ²) pour les besoins du canton de Berne	1 946 529	1 960 667
Dont part de surface de plancher Minergie (en m ²)	260 193	301 005
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 394	1 393

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-41 684 181	-40 674 051	-42 225 496	-1 551 446	-3.8 %
30 Charges de personnel	-15 786 349	-16 994 337	-17 012 605	-18 268	-0.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-12 492 293	-4 425 830	-3 601 225	824 605	18.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-2 123 212	-2 387 603	-2 095 232	292 371	12.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	-1 418 987	-4 404 400	-10 775 985	-6 371 585	< -100.0 %
36 Charges de transfert	-2 018 005	-4 947 514	-2 768 791	2 178 723	44.0 %
37 Subventions à redistribuer	-2 945 913	-1 000 000	-557 765	442 235	44.2 %
39 Facturation interne	-4 899 423	-6 514 367	-5 413 893	1 100 474	16.9 %
Revenu d'exploitation	77 437 835	86 295 856	73 996 909	-12 298 947	-14.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	51 690 075	52 199 000	52 087 397	-111 603	-0.2 %
42 Rémunérations	16 127 249	15 441 700	17 357 185	1 915 485	12.4 %
43 Recettes diverses	49 951	0	24 028	24 028	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	3 504 369	12 558 280	0	-12 558 280	-100.0 %
46 Revenus de transfert	1 937 814	2 153 676	2 236 419	82 743	3.8 %
47 Subventions à redistribuer	2 945 913	1 000 000	557 765	-442 235	-44.2 %
49 Imputations internes	1 182 465	2 943 200	1 734 114	-1 209 086	-41.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	35 753 654	45 621 805	31 771 412	-13 850 393	-30.4 %
34 Charges financières	-173	0	-132	-132	–
44 Recette financière	19 876	0	14 777	14 777	–
Résultat du financement	19 703	0	14 645	14 645	–
Résultat d'exploitation	35 773 357	45 621 805	31 786 057	-13 835 748	-30.3 %
38 Charges extraordinaires	-10 076 856	-20 000 000	-6 745 382	13 254 618	66.3 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	-10 076 856	-20 000 000	-6 745 382	13 254 618	66.3 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	25 696 501	25 621 805	25 040 675	-581 130	-2.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Utilisation des eaux	39 867 356	40 121 072	39 758 521	-362 550	-0.9 %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-5 882 386	-5 511 623	-5 369 358	142 265	2.6 %
Protection des eaux	-4 084 242	-4 154 365	-5 361 336	-1 206 970	-29.1 %
L'économie des déchets et des ressources	-4 204 228	-3 434 030	-3 987 153	-553 123	-16.1 %
Fonds pour la gestion des déchets	0	-883 649	0	883 649	100.0 %
Fonds pour l'assainissement	0	-317 941	0	317 941	100.0 %
Fonds des rives, des lacs et des rivières	0	-197 658	0	197 658	100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est inférieur de CHF 0,6 million au montant budgété.

Les charges de biens, services et marchandises sont inférieures de CHF 0,8 million au montant budgété. Une des raisons est la dissolution et la réévaluation des provisions pour les assainissements de sites contaminés dans le Fonds pour la gestion des déchets. L'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion des eaux selon l'ACE 1421/2023 occasionne des charges supplémentaires de CHF 0,7 million.

L'écart de la position «Charges de transfert» de CHF 2,1 millions résulte principalement de subventions inférieures aux communes et aux syndicats de communes tirées du Fonds pour l'assainissement. Les versements de subventions pour l'assainissement des débits résiduels, budgétés à environ CHF 0,4 million, n'ont pu être que partiellement libérés. Les bases relatives aux débits des cours d'eau importants sont en cours d'élaboration.

Les revenus d'exploitation inférieurs de CHF 12,3 millions résultent principalement des financements spéciaux. Au lieu de baisser suite à des prélèvements, l'avoir du Fonds pour l'alimentation en eau et du Fonds pour l'assainissement a pu être augmenté grâce à des recettes supplémentaires et à des coûts plus bas. Les autres points principaux relatifs à l'évolution des positions des revenus concernent les indemnités supérieures dans le Fonds pour l'assainissement et le Fonds pour la gestion des déchets.

Les recettes inférieures de CHF 0,1 million pour les concessions s'expliquent d'une part par la redevance unique de la concession Trift facturée en 2023, alors qu'elle était budgétée pour l'exercice 2024, et d'autre part par les recettes supplémentaires de

CHF 0,5 million pour les concessions d'eau d'usage et de CHF 0,6 million pour le Fonds pour l'alimentation en eau.

L'écart des subventions d'investissement pour le Fonds pour l'alimentation en eau et le Fonds d'assainissement se compose pour l'essentiel de corrections des limitations constituées dans les années précédentes et de coûts donnant droit à des subventions inférieurs aux prévisions. Cela entraîne des modifications des prélèvements et des apports dans l'avoir du Fonds.

Les modifications de facturation interne s'expliquent principalement par des considérations techniques des fonds.

Priorités de développement

La stratégie de gestion des eaux 2040 a été élaborée dans le cadre d'une procédure impliquant de nombreux acteurs. La prochaine étape est maintenant le lancement de la consultation publique. Après révision, le plan sectoriel d'assainissement (VOKOS) a été intégré à la stratégie de gestion des eaux sous la forme d'une annexe.

Les programmes d'analyse visant à évaluer la pollution des eaux par des micropolluants organiques ont été poursuivis. Une analyse de situation a notamment été effectuée afin de déterminer le niveau de la pollution due aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), ou «polluants éternels». Les mesures nécessaires sont développées sur la base des résultats recueillis.

L'intensification de l'exploitation de la force hydraulique indigène occupe une place prioritaire parmi les préoccupations politiques. Ce volet joue en effet un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et de la stratégie énergétique cantonale. La procédure pour le rehaussement du barrage du Grimsel a été lancée. En parallèle, des mesures de

compensation ont été négociées avec les organisations environnementales.

En vue de l'arrivée à échéance de la concession hydraulique des Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO), une stratégie a été développée.

L'assainissement des débits résiduels au niveau du cours inférieur de l'Emme et de la Simme/Kander a pris du retard en raison de conflits d'intérêts ainsi que de nouveaux développements. Les travaux d'assainissement de centrales hydrauliques qui n'ont pas encore été réalisés sont ordonnés en continu dans les délais prévus par la loi.

En 2024, l'obligation de déclaration et de nettoyage pour les bateaux a été mise en place afin d'éviter la propagation de la moule quagga et d'autres espèces invasives.

Les conditions-cadres pour l'assainissement du Brästengraben dans le Grand Marais ont été élaborées.

Chances et risques

Les changements climatiques vont avoir d'importantes répercussions sur notre régime hydrique, entraîner une hausse de la fréquence des événements extrêmes comme les crues et la sécheresse, tout en impactant les écosystèmes aquatiques.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion des eaux élaborée en 2024, nous avons développé à l'intention du canton des mesures visant à relever les défis liés au réchauffement climatique et à la pression croissante exercée par les activités humaines.

Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation de l'eau pour la consommation d'eau potable, l'exploitation de la force hydraulique et l'irrigation ainsi que ceux concernant la protection des eaux (souterraines et superficielles) restent importants, tout comme le risque de blocages de plusieurs années qui en résulte.

L'évaluation de l'ampleur de la pollution due aux PFAS ainsi que des mesures nécessaires représente un défi supplémentaire. Les PFAS sont une large famille de composés chimiques très difficilement biodégradables. Ils sont utilisés dans de nombreux secteurs d'activités, processus et produits en raison de leurs propriétés. Ces polluants éternels, que l'on retrouve dans tous les milieux environnementaux, ont des effets toxiques sur la santé humaine.

L'augmentation du nombre et de la complexité des procédures et des projets ainsi que l'apparition de nouvelles tâches suite à la modification de dispositions fédérales ont entraîné une forte hausse de la charge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs. L'OED optimise les processus, notamment dans les domaines où la charge de travail est élevée, afin de produire le plus d'effets possibles avec les ressources à disposition. Dans ce cadre, l'OED fait appel de manière accrue aux outils numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	1 097	956
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	393	383
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 280	3 374
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	314	305
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	323	329
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	943	866
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	354	318
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 624	3 692
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-8 787 391	-7 662 000	-7 843 308	-181 308	-2.4 %
Rendement	8 787 391	7 662 000	7 843 308	181 308	2.4 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-911 032	-1 000	-773 038	-772 038	<-100.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-7 867 144	-655 400	1 131 951	1 787 351	>100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 009	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	-4 404 400	-6 772 781	-2 368 381	-53.8 %
36 Charges de transfert	-7 885	0	-362 846	-362 846	-
37 Subventions à redistribuer	0	-1 000 000	-557 765	442 235	44.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-321	-1 601 200	-508 829	1 092 371	68.2 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 389 648	6 005 000	6 932 479	927 479	15.4 %
43 Recettes diverses	19 997	0	6 667	6 667	-
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	1 873 675	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	414 835	582 000	312 328	-269 672	-46.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	1 000 000	557 765	-442 235	-44.2 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	89 236	75 000	34 069	-40 931	-54.6 %
Compte des investissements					
	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Etat du patrimoine					
	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	69 128 653	65 189 653	71 002 328	5 812 675	8.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	71 002 328	60 785 253	64 229 547	3 444 294	5.7 %
Variation du patrimoine	1 873 675	-4 404 400	-6 772 781	-2 368 381	-53.8 %

Commentaire

En 2024, le Fonds pour la gestion des déchets a versé CHF 1,7 million pour l'assainissement de sites contaminés.

Sept parcelles supplémentaires ont ainsi été assainies à Reconvilier et Loveresse en 2024. L'assainissement des parcelles restantes à Reconvilier et Loveresse aura lieu en 2025 et 2026.

Grâce au maintien d'une sûreté d'un montant de CHF 5,2 millions et en tenant compte des coûts supplémentaires estimés pour l'assainissement d'installations de tir, d'aires d'exploitation et de déchets, le besoin en provisions a pu être réduit de CHF 4,1 millions. Les provisions s'élèvent à CHF 110,4 millions bruts au 31 décembre 2024. Les créances envers la Confédération et les tiers s'élèvent ainsi à CHF 30,1 millions.

La baisse de l'avoir négatif du Fonds s'explique en particulier par la réduction des provisions ainsi que par les taxes sur les déchets supérieures de CHF 0,9 million au montant budgété.

Sous réserve de l'approbation par l'ensemble du Conseil fédéral, la loi fédérale révisée sur la protection de l'environnement (LPE) entrera partiellement en vigueur le 1^{er} avril 2025. La participation de la Confédération à l'assainissement d'installations de tir augmentera ainsi à 40,0 pour cent. En outre, les subventions fédérales passeront de 40,0 à 60,0 pour cent pour les investigations et les assainissements de sites non contaminés et de sites présentant des coûts de défaillance. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) prévoit d'effectuer les versements partiels aux cantons déjà pendant le second semestre 2025.

Le plan sectoriel Déchets a été revu en 2024 et devrait être approuvé par le Conseil-exécutif à la fin du premier trimestre 2025.

Le problème des PFAS fait actuellement l'objet de discussions poussées à l'échelon fédéral. La motion 22.3929 Maret (centre) exigeant la définition de seuils sera mise en œuvre durant l'année en cours.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-9 235 794	-17 684 280	-8 254 466	9 429 814	53.3%
Rendement	9 235 794	17 684 280	8 254 466	-9 429 814	-53.3%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	-259 667	0	-150 859	-150 859	-
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-628 516	-625 280	-563 964	61 316	9.8%
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 009	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	-430 023	-430 023	-
36 Charges de transfert	-1 370 341	-3 755 000	-1 670 672	2 084 328	55.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	-6 976 208	-13 120 000	-5 307 070	7 812 930	59.5%
39 Facturation interne	-53	-184 000	-131 878	52 122	28.3%
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	7 377 537	7 200 000	8 074 679	874 679	12.1%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	1 630 693	10 034 280	0	-10 034 280	-100.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	227 564	450 000	179 787	-270 213	-60.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-6 976 208	-13 120 000	-5 307 070	7 812 930	59.5 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-6 976 208	-13 120 000	-5 307 070	7 812 930	59.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-6 976 208	-13 120 000	-5 307 070	7 812 930	59.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-54 241 625	-50 991 864	-52 610 931	-1 619 067	-3.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-52 610 931	-40 957 584	-53 040 954	-12 083 370	-29.5 %
Variation du patrimoine	1 630 694	10 034 280	-430 023	-10 464 303	< -100.0 %

Commentaire

La priorité de développement est restée celle de la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS), prolongé jusqu'en 2025. Le programme comprend notamment les fusions ou extensions de stations d'épuration (STEP), la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec délai de mise en œuvre jusqu'à 2030 et le relevé de l'état des installations d'évacuation des eaux privées. L'introduction de la plateforme d'information Eau (PIE) a dû être repoussée à l'été

2025, car le développement nécessite plus de temps que prévu initialement.

Les subventions d'investissement ainsi que les subventions accordées aux communes et aux syndicats de communes pour le relevé de l'état des installations d'évacuation des eaux privées (RIP) et les PGEE sont inférieures au montant budgété. Les communes ont mis en œuvre moins de projets que prévu.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par

chaque service; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-5 232 933	-7 724 000	-5 817 435	1 906 565	24.7 %
Rendement	5 232 933	7 724 000	5 817 435	-1 906 565	-24.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-29 365	0	-61 848	-61 848	-
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-603 701	-615 000	-535 613	79 387	12.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1 009	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-1 418 987	0	-3 573 181	-3 573 181	-
36 Charges de transfert	-31 783	-100 000	-99 634	366	0.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-3 100 648	-6 880 000	-1 438 312	5 441 688	79.1 %
39 Facturation interne	-47 440	-129 000	-108 848	20 152	15.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	5 232 908	5 200 000	5 817 435	617 435	11.9 %
42 Rémunérations	25	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	2 524 000	0	-2 524 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-775 648	-6 880 000	-3 728 881	3 151 119	45.8%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-775 648	-6 880 000	-3 728 881	3 151 119	45.8%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêt	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	-775 648	-6 880 000	-3 728 881	3 151 119	45.8%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	27 379 031	31 570 262	25 960 044	-5 610 218	-17.8%
Etat du patrimoine au 31.12.	25 960 044	34 094 262	22 386 863	-11 707 399	-34.3%
Variation du patrimoine	-1 418 987	2 524 000	-3 573 181	-6 097 181	< -100.0%

Commentaire

Il n'a pas été possible de terminer jusqu'à fin 2024 toutes les mesures prévues (entre autres garantie de captages importants, élaboration et refonte de plan général d'alimentation en eau [PGA]) dans le programme de mesures 2017-2022 prolongé jusqu'en 2025 de la stratégie partielle Alimentation en eau notamment en raison de problèmes de ressources. De plus, les résidus de composés traces dans les nappes phréatiques ainsi que les conséquences du changement climatique placent l'alimentation en eau devant de nouveaux défis qui nécessitent en général des solutions régionales.

Cela entraîne une augmentation des moyens destinés aux études régionales, sans toutefois déclencher d'engagements excessifs.

L'écart des subventions d'investissement du Fonds pour l'alimentation en eau résulte principalement d'adaptations pour l'estimation de l'avancement des travaux pour les installations en chantier ainsi que de coûts donnant droit à des subventions inférieurs aux prévisions. Une correction des amortissements de 2023 a également été réalisée. Cela entraîne un apport à l'avoir du fonds et accélère son assainissement.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

L’art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l’affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 209 379	-1 870 000	-1 000 000	870 000	46.5 %
Rendement	1 209 379	1 870 000	1 000 000	-870 000	-46.5 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-209 023	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d’explo- tation	-94 771	0	-52 018	-52 018	-
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	-205 841	0	-159 017	-159 017	-
36 Charges de transfert	-296 396	-300 000	-351 146	-51 146	-17.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-307 534	-1 500 000	-350 698	1 149 302	76.6 %
39 Facturation interne	-95 814	-70 000	-87 121	-17 121	-24.5 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	209 379	870 000	0	-870 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-307 534	-1 500 000	-350 698	1 149 302	76.6 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-307 534	-1 500 000	-350 698	1 149 302	76.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	-307 534	-1 500 000	-350 698	1 149 302	76.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-4 023 141	-3 153 141	-4 019 604	-866 463	-27.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-4 019 604	-2 283 141	-4 178 621	-1 895 480	-83.0 %
Variation du patrimoine	3 537	870 000	-159 017	-1 029 017	< -100.0 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021-2024 décidé par le Conseil-exécutif entraînent le

plafonnement des subventions cantonales du Fonds des rives, des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.7		0.7

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.7	-4.5	-4.0	0.5	10.7 %
Total	-3.7	-4.5	-4.0	0.5	10.7 %

11.3 Priorités de l'activité

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances (CF)
www.be.ch/contrôle-des-finances.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 436 714	-4 946 097	-4 679 964	266 333	5.4 %
Rendement	711 589	430 500	653 245	222 745	51.7 %
Solde	-3 725 125	-4 515 597	-4 026 719	488 878	10.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-3 639 304	-4 258 748	-3 836 494	422 254	9.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-92 735	-203 600	-137 331	66 269	32.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 081	-19 627	-5 895	13 732	30.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-588 000	-310 000	-535 500	-225 500	-72.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-109 593	-154 122	-164 743	-10 621	-6.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	705 010	425 000	651 126	226 126	53.2 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 079	1 000	2 119	1 119	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	4 500	4 500	0	-4 500	-100.0 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le CF ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultat et les chan-

gements par rapport à l'année précédente et à la planification sont expliqués dans le commentaire du groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	-13 692	0	13 692	–
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	-13 692	0	13 692	–
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	-13 692	0	13 692	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transformation immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transformation immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements n'ont pas été utilisés par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2020	2021	2022	2023	2024
21.4	23.1	20.6	20.7	22.3

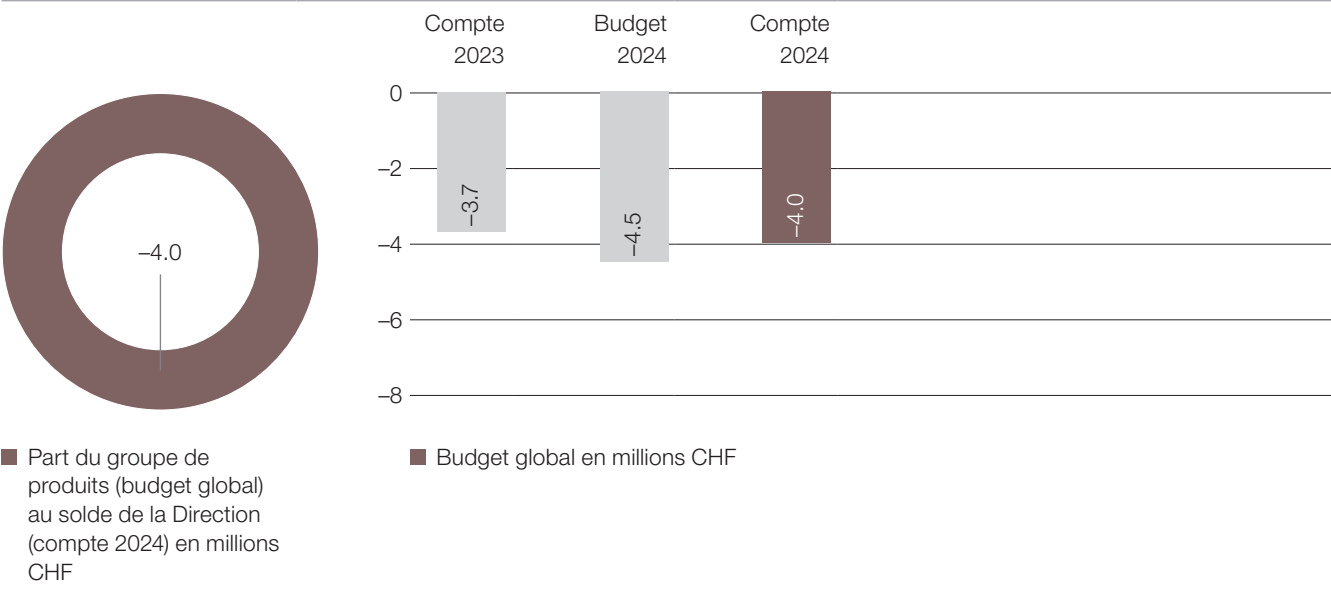
Commentaire

Avec 22,3 équivalents plein temps (EPT), l'effectif à la fin de l'année se situe clairement au-dessus des valeurs des années précédentes, mais reste en deçà de la planification, qui prévoyait 24,0 EPT. L'effectif moyen s'élève à 21,8 EPT. Les responsabilités supplémen-

taires et les exigences plus élevées concernant la pratique de révision ont pu être compensées par des gains d'efficacité.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière



Description

Le Contrôle des finances (CF) ne dispose que d'un seul produit, dans lequel sont représentées les tâches d'audit, de surveillance financière et du service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-4 436 714	-4 946 297	-4 679 964	266 333	5.4 %
30 Charges de personnel	-3 639 304	-4 258 748	-3 836 494	422 254	9.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-92 735	-203 600	-137 331	66 269	32.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 081	-19 627	-5 895	13 732	30.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-588 000	-310 000	-535 500	-225 500	-72.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-109 593	-154 122	-164 743	-10 621	-6.9 %
Revenu d'exploitation	711 589	430 500	653 245	222 745	51.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	705 010	425 000	651 126	226 126	53.2 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 079	1 000	2 119	1 119	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 500	4 500	0	-4 500	-100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-3 725 125	-4 515 597	-4 026 719	488 878	10.8 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	-3 725 125	-4 515 597	-4 026 719	488 878	10.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-3 725 125	-4 515 597	-4 026 719	488 878	10.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3 725 125	-4 515 597	-4 026 719	488 878	10.8 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le résultat total du compte de résultats (budget global) s'élève à CHF 4,0 millions : un chiffre à la baisse (CHF -0,3 million) par rapport à l'année précédente, mais supérieur de CHF 0,5 million aux prévisions du budget. Les effectifs de personnel légèrement supérieurs ainsi que les conséquences des mesures salariales imposées expliquent la hausse des frais de personnel. Dans le domaine de la vérification de la sécurité des données, le CF a intensifié sa collaboration avec les spécialistes externes, ce qui a engendré une

hausse des prestations de tiers par rapport à l'exercice précédent. Les frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles sont inclus dans les contributions et les charges de transfert. L'opération n'a pas d'incidence sur le résultat. L'écart par rapport au budget d'un montant de 0,2 million de francs s'explique par le fait que des tarifs horaires différents ont été appliqués (budget : coûts de revient ; coûts réels : taux d'honoraires).

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le dé-

veloppement des charges de personnel. Le cas échéant, le CF peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1 ^{ère} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (CF) (LCCF ; RSB 622.1)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Protection des données	-1.5		0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1.4	-1.5	-1.4	0.0	2.7 %
Total	-1.4	-1.5	-1.4	0.0	2.7 %

12.3 Priorités de l'activité

Les priorités de l'activité font l'objet d'un rapport spécial (art. 37, al. 1 de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 409 746	-1 519 262	-1 465 834	53 429	3.5 %
Rendement	45 356	30 000	17 216	-12 784	-42.6 %
Solde	-1 364 390	-1 489 262	-1 448 618	40 645	2.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 179 453	-1 297 342	-1 239 942	57 401	4.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-229 892	-221 920	-225 592	-3 672	-1.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-400	0	-300	-300	-
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	44 800	30 000	15 580	-14 420	-48.1 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	556	0	611	611	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	1 025	1 025	-

Evolution du compte de résultats

Le résultat global du compte de résultats se solde plus favorablement que ne le prévoyait le budget, de CHF 40 645. Une note d'honoraires avait été imputée deux fois suite à une erreur de système en 2023. Le montant du revenu, plus élevé de CHF 15 000 que ce qu'il aurait dû être, a été corrigé durant l'exercice sous rapport.

La différence entre les résultats et les prévisions concerne presque exclusivement les charges de personnel. Un poste est resté temporairement vacant et, ayant été important, le volume de travail n'a permis de suivre qu'un faible nombre de formations externes.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'effectue aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

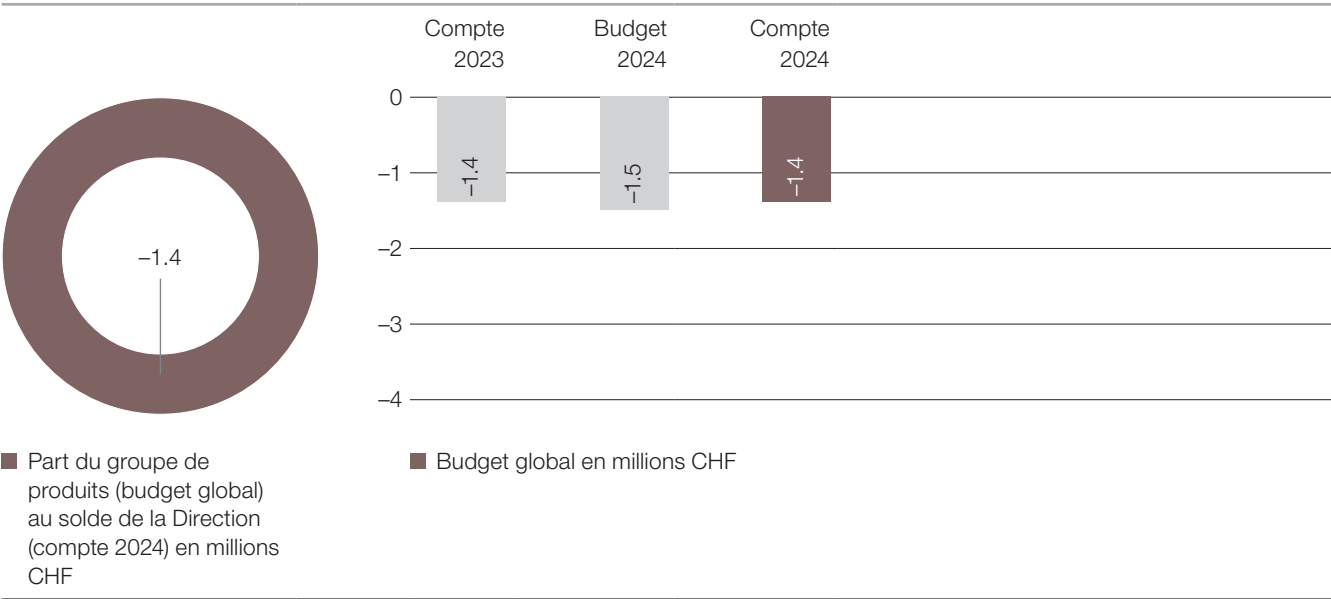
2020	2021	2022	2023	2024
5.1	5.8	5.7	6.5	6.7

Commentaire

L'effectif du BPD ne s'est guère modifié en 2024.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-1 409 746	-1 519 262	-1 465 834	53 429	3.5 %
30 Charges de personnel	-1 179 453	-1 297 342	-1 239 942	57 401	4.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-229 892	-221 920	-225 592	-3 672	-1.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-1	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-400	0	-300	-300	-
Revenu d'exploitation	45 356	30 000	17 216	-12 784	-42.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	44 800	30 000	15 580	-14 420	-48.1 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	556	0	611	611	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	1 025	1 025	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-1 364 390	-1 489 262	-1 448 618	40 645	2.7 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-1 364 390	-1 489 262	-1 448 618	40 645	2.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-1 364 390	-1 489 262	-1 448 618	40 645	2.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Protection des données	-1 364 390	-1 489 262	-1 448 618	40 645	2.7 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Le montant du résultat global se solde plus favorablement que ne le prévoyait le budget, de CHF 40 645. En 2023, une note d'honoraires comptabilisée à double suite à une erreur du système informatique a abouti à ce que les revenus soient de CHF 15 000 trop élevés. Cette erreur a été corrigée lors de l'exercice sous rapport.

La différence entre les résultats et les prévisions concerne presque exclusivement les charges de personnel. Un poste est resté temporairement vacant et, ayant été important, le volume de travail n'a permis de suivre qu'un faible nombre de formations externes.

Priorités de développement

En 2024, le BPD a traité 160 contrôles préalables et examens préalables de projets informatiques (contre 133 en 2023) et clos ainsi 90 affaires (63 durant l'exercice précédent). En plus des contrôles préalables, qui reposent uniquement sur les documents remis, l'examen d'applications et systèmes informatiques utilisés sous l'angle de la protection des données et de la sûreté de l'information joue un rôle important. Comme en 2023, huit de ces audits ont été menés. Les prises de position sur les projets administratifs sont de plus en plus nombreuses, qu'il s'agisse de conseil informel ou de participation formelle à des procédures de corapport ou de consul-

tation notamment lors de modifications législatives (2022: 149, 2023: 202, 2024: 220). En 2024, le BPD s'est notamment exprimé sur la révision totale de deux lois (loi du 19 février 1986 de la protection des données [LCPD; RSB 152.04] lors du 2^e corapport et loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale [LASoc; RSB 860.1]), sur la révision partielle de l'ordonnance du 4 novembre 2009 sur l'archivage (OArch; RSB 108.111) ainsi que sur plus de 50 autres projets législatifs émanant de toutes les Directions, de conférences inter-cantonales des directrices et directeurs ou de la Confédération.

Chances et risques

Dans le cadre de la transformation numérique, les autorités externalisent un nombre croissant de traitements de données personnelles. L'externalisation est permise à condition qu'elle ne présente aucun risque pour les droits fondamentaux des personnes concernées. Les autorités restent responsables de la protection des données et doivent à ce titre veiller à ce que le traitement par des tiers soit effectué de la même manière qu'elles sont en droit de le faire (notamment pas pour des fins propres) et que ces prestataires garantissent la sécurité des données. Il s'agit alors non seulement de conclure des contrats de prestation conformes au droit de la protection des données, mais aussi de contrôler que les tiers respectent leurs engagements contractuels. De tels contrôles ne sont

guère possibles dans le cas des prestataires de services internationaux d'informatique en nuage, comme Microsoft 365. Aussi les autorités doivent-elles prendre des mesures techniques et organisationnelles permettant de réduire à un niveau tolérable les risques induits par une perte de contrôle. Si un chiffrement efficace à l'égard du prestataire de services d'informatique en nuage est impossible, il convient de renoncer à un transfert de données sensibles. Là où l'usage du nuage est autorisé pour certaines données déterminées tandis qu'il ne l'est pas dans d'autres cas, le risque d'erreurs pouvant être commises par le personnel des autorités responsables est réel, surtout lorsqu'aucune autre option n'offre la même performance ou le même confort.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de contrôles préalables entrepris	83	86
Nombre de contrôles préalables terminés	63	90
Nombre d’audits terminés	8	8
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l’audit	1	0
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l’administration	202	220
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l’administration	148	163
Nombre de propositions motivées selon l’article 35, alinéa 3 de Loi du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)	0	0

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2024)

en millions CHF		Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	-16.6		0.0
Juridictions civile et pénale	-100.5		28.5
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-15.5		1.2
Ministère public	-93.2		48.2

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Direction de la magistrature état-major	-13.7	-19.5	-16.6	2.8	14.6 %
Juridictions civile et pénale	-66.6	-74.2	-72.0	2.2	2.9 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'adminis- tration	-14.2	-16.4	-14.3	2.1	12.7 %
Ministère public	-41.8	-45.3	-45.1	0.3	0.6 %
Total	-136.3	-155.4	-148.0	7.4	5.0 %

13.3 Priorités de l'activité

Les priorités de l'activité sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-209 928 651	-231 910 285	-225 812 655	6 097 630	2.6 %
Rendement	73 643 269	76 545 380	77 818 600	1 273 220	1.7 %
Solde	-136 285 383	-155 364 905	-147 994 055	7 370 850	4.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-134 400 105	-141 845 623	-139 557 226	2 288 397	1.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'explo- tation	-70 335 903	-82 852 555	-80 309 258	2 543 297	3.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-126 136	-490 664	-79 871	410 793	83.7 %
34 Charges financières	-71 784	-76 100	-55 461	20 639	27.1 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-100 206	-180 000	-147 329	32 671	18.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 894 517	-6 465 343	-5 663 510	801 832	12.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	72 676 151	75 268 100	76 419 070	1 150 970	1.5 %
43 Recettes diverses	845 759	1 101 000	1 295 329	194 329	17.7 %
44 Recette financière	424	0	450	450	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	87 235	129 280	86 661	-42 619	-33.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	33 700	47 000	17 089	-29 911	-63.6 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2024 s'élève à CHF 7,4 millions, soit 4,7 pour cent en dessous du solde du budget 2024. Des revenus légèrement plus élevés ont pu être obtenus dans presque tous les groupes de produits. Au total, la justice clôture CHF 1,3 million au-dessus des produits inscrits au budget. La politique prudente en matière de personnel et les postes vacants sujets à fluctuations

engendrent des charges de personnel inférieures aux prévisions. Les dépenses réduites dans les projets « NeVo/Rialto », « Tribuna V4 », « myJustice » et « Site provisoire/déménagement Amthaus », se reflètent dans les économies budgétaires sur le plan des charges de matériel.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-322 069	-3 413 000	-2 745 485	667 515	19.6 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-322 069	-3 413 000	-2 745 485	667 515	19.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-314 816	-310 000	-109 515	200 485	64.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-7 253	-3 103 000	-2 635 971	467 029	15.1 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements clôture légèrement en dessous des valeurs planifiées, en particulier suite aux retards bien connus encourus dans le cadre du projet « NeVo/Rialto ».

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

2020	2021	2022	2023	2024
761.0	789.9	784.7	790.2	816.2

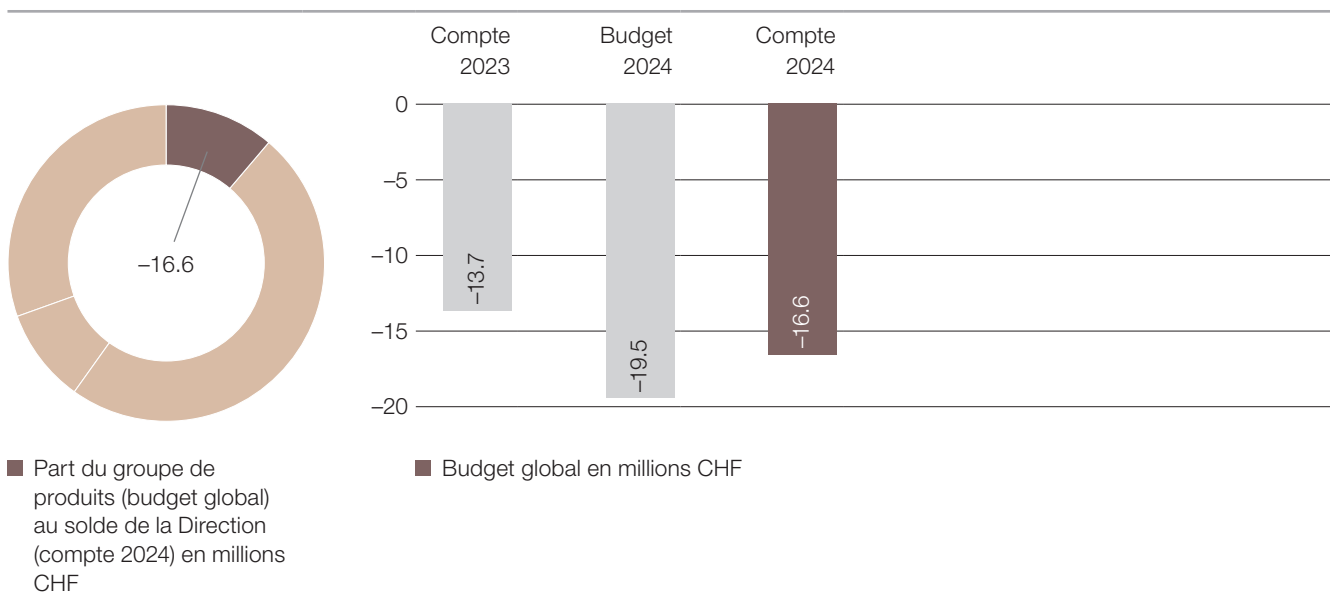
Commentaire

Les équivalents (EPT) à plein temps au sein des juridictions civile, pénale et administrative sont en augmentation. Pour les juridictions civile et pénale, cette situation est due notamment à une augmentation des postes occupés à double suite à des maternités et à des maladies de longue durée en comparaison avec l'année précédente. Pour la juridiction administrative, les postes vacants de l'année 2023 ont pu être pourvus à nouveau. Les EPT augmentent

également au sein du Ministère public. Cela tient notamment à l'engagement pour une durée limitée d'une équipe supplémentaire chargée de réduire le nombre d'instructions pénales pendantes au sein des ministères publics régionaux, ainsi qu'aux postes occupés à double suite à des maternités et à des maladies de longue durée.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le

groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Charges d'exploitation	-13 614 236	-19 387 243	-16 565 181	2 822 062	14.6 %
30 Charges de personnel	-5 191 105	-5 895 067	-5 412 093	482 973	8.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 128 315	-7 842 850	-6 391 540	1 451 310	18.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-112 938	-450 022	-27 631	422 391	93.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-4 181 878	-5 199 304	-4 733 916	465 387	9.0 %
Revenu d'exploitation	10 616	10 000	11 439	1 439	14.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 375	7 000	5 950	-1 050	-15.0 %
43 Recettes diverses	3 746	0	2 852	2 852	-
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 495	3 000	2 637	-363	-12.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-13 603 620	-19 377 243	-16 553 741	2 823 501	14.6 %
34 Charges financières	-70 281	-76 000	-55 461	20 539	27.0 %
44 Recette financière	4	0	1	1	–
Résultat du financement	-70 277	-76 000	-55 460	20 540	27.0 %
Résultat d'exploitation	-13 673 897	-19 453 243	-16 609 201	2 844 041	14.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-13 673 897	-19 453 243	-16 609 201	2 844 041	14.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-13 673 897	-19 453 243	-16 609 201	2 844 041	14.6 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Le groupe de produits clôture l'année 2024 CHF 2,8 millions mieux que prévu.

Les charges de personnel sont inférieures de près de CHF 0,5 million au montant budgété. Cette baisse est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les charges de matériel sont inférieures d'environ CHF 1,5 million au montant budgété. Les retards bien connus encourus dans le cadre du projet Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)

ont entraîné des dépenses plus basses que prévu. Les dépenses pour les projets « Tribuna V4 », « myJustice » et « Site provisoire/déménagement Amthaus » sont également plus basses que les montants budgétés.

Les amortissements sont inférieurs d'environ CHF 0,5 millions au montant budgété. Contrairement à la planification et conformément à l'avancement du projet « NeVo », les amortissements débiteront en 2025 seulement.

Priorités de développement

Pendant toute l'année, l'état-major a été occupé, en plus des travaux courants, par de nombreux projets dans les domaines spécialisés finances, RH et informatique.

Chances et risques

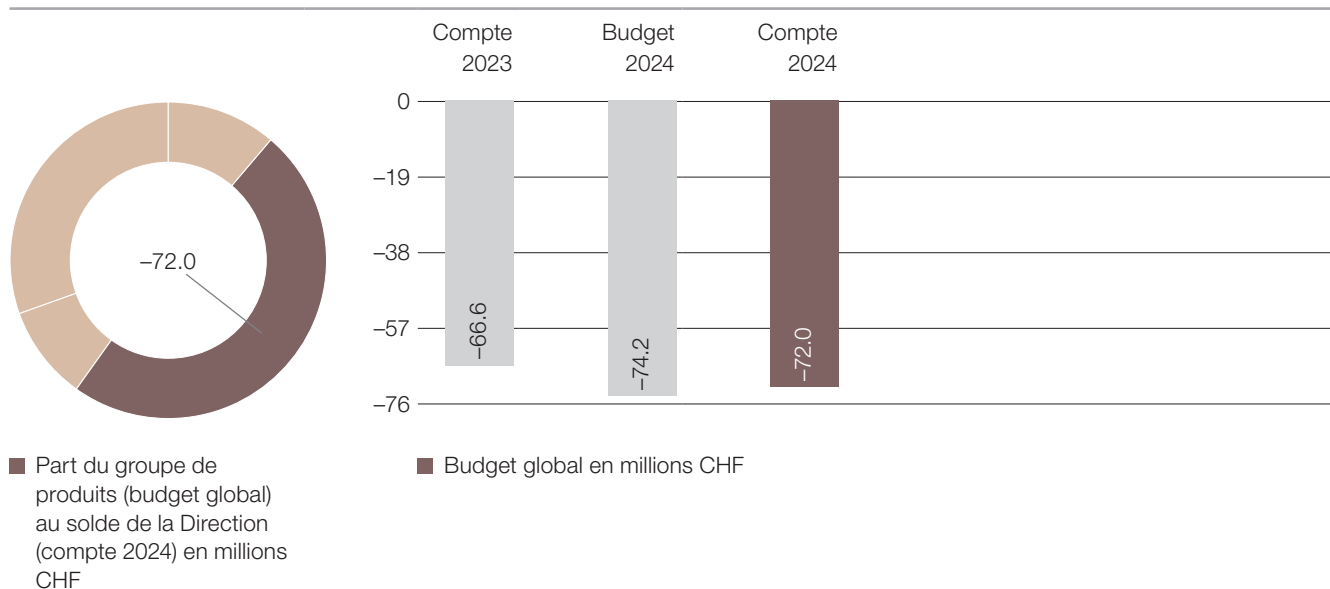
Le projet lancé par la Conférence des directrices et directeurs de départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Tribunal fédéral pour l'introduction du dossier judiciaire électronique au niveau suisse projet « Justitia 4.0 » progresse. La JUS sont derrière

ce projet et le soutiennent dans le cadre de leurs possibilités, tant du point de vue financier qu'au niveau du personnel – en collaborant activement au sein des organes du projet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	27 241	40 855
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 349	7 403
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	79 729	80 512

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-95 560 702	-101 644 867	-100 507 649	1 137 218	1.1 %
30 Charges de personnel	-63 884 516	-66 729 419	-66 222 461	506 959	0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-31 321 707	-34 356 425	-33 824 334	532 091	1.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-5 300	-39 984	-51 583	-11 599	-29.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-58 252	-60 000	-99 620	-39 620	-66.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-290 927	-459 039	-309 652	149 387	32.5 %
Revenu d'exploitation	28 912 922	27 440 780	28 482 896	1 042 116	3.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	28 098 199	26 785 500	27 376 870	591 370	2.2 %
43 Recettes diverses	778 386	621 000	1 068 896	447 896	72.1 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	34 037	34 280	36 511	2 231	6.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 300	0	620	620	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-66 647 780	-74 204 087	-72 024 753	2 179 335	2.9 %
34 Charges financières	0	-100	0	100	100.0 %
44 Recette financière	420	0	449	449	-
Résultat du financement	420	-100	449	549	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	-66 647 360	-74 204 187	-72 024 303	2 179 884	2.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-66 647 360	-74 204 187	-72 024 303	2 179 884	2.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	-8 081 260	-8 014 809	-7 772 821	241 988	3.0 %
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	-9 960 874	-9 372 708	-9 942 482	-569 774	-6.1 %
Autres tâches Cour suprême	194 600	337 761	153 077	-184 684	-54.7 %
Décision judiciaire droit civil première instance	-18 672 659	-21 669 073	-19 316 236	2 352 837	10.9 %
Décision judiciaire droit pénal première instance	-21 598 522	-26 121 905	-25 729 986	391 919	1.5 %
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	-825 825	-1 348 747	-1 162 472	186 275	13.8 %
Conciliation judiciaire, conseil juridique	-7 702 821	-8 014 707	-8 253 384	-238 677	-3.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Pendant l'année sous revue, les juridictions civile et pénale ont enregistré une perte de CHF 72,0 millions. Le montant budgété n'a ainsi pas été atteint à raison de CHF 2,2 millions (-3,0%). Par rapport à l'année précédente, la perte a augmenté de CHF 5,4 millions. Les coûts de personnel de CHF 66,2 millions se situent dans les limites du budget (-1,0%). Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont été inférieures au budget de CHF 0,5 million

(-2,0%) et se sont élevées à CHF 33,8 millions. Sur le plan des revenus, CHF 1,0 million de plus que budgété a été reçu (+4,0%).

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Il n'est pas possible de prévoir ni d'influencer ces paramètres.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale sont en mesure d'exécuter leur principale mission, l'administration de la justice civile et pénale (y compris le conseil juridique). Cette efficacité doit être préservée égale-

ment dans un environnement d'exigences accrues (voir « Chances et risques »).

Chances et risques

A tous les échelons de la juridiction civile, on constate des nombres de cas variables et des charges de travail à un niveau élevé. Pour la juridiction pénale, les analyses de cas font état d'un nombre croissant d'arriérés et d'une augmentation de la durée des procédures. De plus, les exigences de qualité posées aux tribunaux ne cessent d'augmenter. Cela est dû à la législation, à la jurisprudence

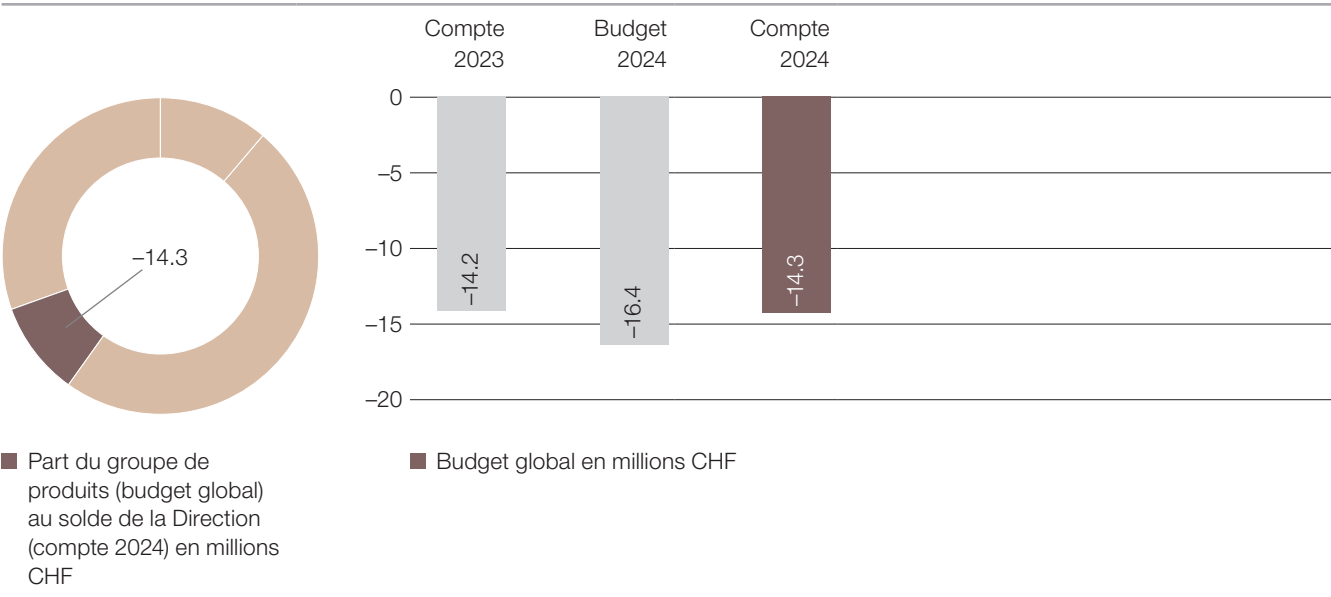
du Tribunal fédéral, aux attentes des parties et des justiciables et au besoin croissant de transparence et de communication publique.

Au cours de l'année sous revue, la charge de travail élevée a pu être en partie compensée par une augmentation de l'état des effectifs. Aucune augmentation majeure des coûts n'a eu lieu sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 115	1 117
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	1 919	2 016
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 334	20 252
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 685	2 803
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 563	2 993
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	5 904	6 423
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	21 206	21 316

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-14 571 134	-17 580 052	-15 466 432	2 113 621	12.0%
30 Charges de personnel	-14 279 023	-16 370 472	-14 877 652	1 492 820	9.1%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-290 794	-1 208 580	-587 680	620 900	51.4%
33 Amortissements des actifs administratifs	-3	0	0	0	100.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	-1 314	-1 000	-1 100	-100	-10.0%
Revenu d'exploitation	396 760	1 202 600	1 165 051	-37 549	-3.1%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	379 544	1 200 600	1 153 731	-46 869	-3.9%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	7 816	0	8 193	8 193	-
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	9 400	2 000	3 127	1 127	56.4%
Résultat de l'activité d'exploitation	-14 174 375	-16 377 452	-14 301 381	2 076 072	12.7%
34 Charges financières	-1 423	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
Résultat du financement	-1 423	0	0	0	0.0%
Résultat d'exploitation	-14 175 798	-16 377 452	-14 301 381	2 076 072	12.7%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-14 175 798	-16 377 452	-14 301 381	2 076 072	12.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Jugement en droit administratif	-4 651 586	-5 802 377	-4 567 283	1 235 094	21.3 %
Jugement en droit des assurances sociales	-5 840 942	-7 413 104	-6 065 594	1 347 510	18.2 %
Décision sur recours de la Commission des recours	-3 037 699	-2 802 152	-3 062 173	-260 021	-9.3 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-58 598	-30 000	-47 652	-17 652	-58.8 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-81 910	-15 300	-58 643	-43 343	< -100.0 %
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-505 063	-314 519	-500 036	-185 517	-59.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2024

Dans le cadre du compte de résultat à plusieurs niveaux sur un budget global de CHF 16,4 millions au total, le solde est inférieur de CHF 2,1 millions (12,7 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 1,5 mio). Ces écarts résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel et les gains de fluctuation réalisés dans ce contexte.

Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,6 millions.

En ce qui concerne ces divergences, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, régularisations, expertises, amortissements etc.

En ce qui concerne les recettes, l'objectif de CHF 1,2 millions a été manqué de CHF 0,04 millions.

Priorités de développement

La juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2330 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2274 cas ont pu être traités. 1442 cas pendants en fin d'année ont été transférés en 2025.

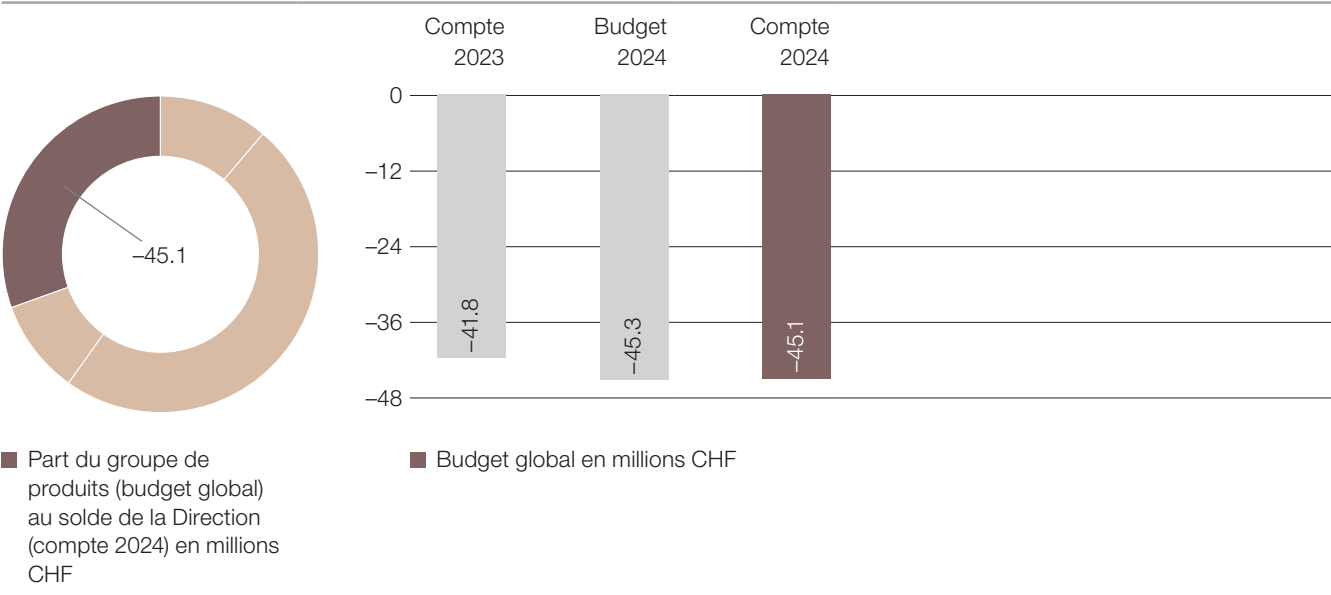
Chances et risques

Dans l'ensemble, le volume d'affaires est resté constant par rapport à l'année précédente (voir en détail le rapport d'activité des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne 2024).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 342	2 330
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 372	2 274
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 388	1 442

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Charges d'exploitation	-86 110 794	-93 222 023	-93 217 932	4 090	0.0 %
30 Charges de personnel	-51 045 461	-52 850 665	-53 045 020	-194 355	-0.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-34 595 086	-39 444 700	-39 505 704	-61 004	-0.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	-7 894	-658	-657	0	0.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-41 954	-120 000	-47 709	72 291	60.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	-420 398	-806 000	-618 842	187 158	23.2 %
Revenu d'exploitation	44 322 546	47 892 000	48 158 763	266 763	0.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	44 194 033	47 275 000	47 882 519	607 519	1.3 %
43 Recettes diverses	63 627	480 000	223 581	-256 419	-53.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	42 887	92 000	39 320	-52 680	-57.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	22 000	45 000	13 342	-31 658	-70.4 %
Résultat de l'activité d'exploitation	-41 788 248	-45 330 023	-45 059 170	270 853	0.6 %
34 Charges financières	-80	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	-80	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Résultat d'exploitation	-41 788 328	-45 330 023	-45 059 170	270 853	0.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	-41 788 328	-45 330 023	-45 059 170	270 853	0.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart budgétaire CHF	%
Instruction	-20 272 456	-28 937 197	-46 990 232	-18 053 034	-62.4 %
Procédure d'ordonnance pénale	-2 018 319	-4 749 209	21 515 470	26 264 679	> 100.0 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-13 494 496	-19 444 016	-14 539 342	4 904 674	25.2 %
Diverses tâches du Ministère public	-6 003 056	7 800 400	-5 045 065	-12 845 465	< -100.0 %

Commentaire:

Modification par rapport au budget 2024

Avec un résultat total du compte de résultats budgété (budget global) de CHF 45,3 millions, le groupe de produits clôture les comptes avec CHF 45,1 millions, soit CHF 0,3 million (0,6 %) mieux que prévu.

Les charges de personnel sont légèrement supérieures au budget d'environ CHF 0,2 million (0,4 %).

Sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, on enregistre une légère augmentation d'environ CHF 0,1 million (0,2 %), qui se compose comme suit : avec CHF 2,0 millions, les frais de procédure et d'instruction sont supérieurs au budget (17,2 %), en particulier en raison de l'augmentation des coûts en lien avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de l'ordonnance du 15 novembre 2023 sur le financement de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OF-SCPT ; RS 780.115.1) et de l'introduction y relative de la facturation annuelle aux cantons sous forme de forfait des prestations du service SCPT (DFJP) à partir de 2024. L'indemnisation de la défense d'office (DO) et celle du défenseur (AJ partie plaignante) ont également accusé des frais plus élevés d'environ CHF 0,5 millions (29,4 %). En revanche, avec environ CHF 2,3 millions (18,9 %), les coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs se sont avérés plus faibles que prévu. Le Ministère public n'est pas en mesure de contrôler ces coûts. En ce qui concerne les corrections de valeurs issues des créances, qui se composent des pertes sur créances effectives (amortissements des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, y compris l'exécution de détention/travail d'intérêt public, la prescription et le décès en cas de factures d'ordonnance pénale), ainsi que les corrections de valeurs issues des créances (ducroire), on constate une augmentation des charges d'environ CHF 0,1 million (0,8 %). De plus,

plusieurs postes afférents aux charges de matériel et autres charges d'exploitation sont restés inférieurs au budget, grâce à une politique généralement prudente en matière de dépenses.

En ce qui concerne les compensations internes, on remarque une diminution des charges de près de CHF 0,2 million (23,2 %).

Les contributions clôturent globalement par une légère augmentation d'environ CHF 0,6 million (1,3 %). À cet égard, les remboursements nets affichent une baisse de revenus d'environ CHF 0,7 million (32,4 %), qui se compose de la manière suivante : les frais de procédure sont environ CHF 0,4 million (28,8 %) et les remboursements en matière de frais des peines et des mesures applicables aux mineurs de près de CHF 0,3 million (60,7 %) inférieurs au budget.

Les amendes (y compris peines pécuniaire) nettes sont inférieures de près de CHF 0,1 million (0,5 %) au montant budgété, et il en résulte une hausse de revenus de près de CHF 0,4 million (2,3 %) pour les amendes et une baisse de revenus de près de CHF 0,6 million (6,6 %) pour les peines pécuniaires. Pour les autres contributions, les frais de rappel sont CHF 1,3 million (73,6 %) au-dessus du budget ; cette situation est imputable au retard encouru lors du démarrage du processus des rappels après l'introduction du SAP CTBE en 2023 et au report y relatif du revenu sur les frais de rappel durant l'année sous revue.

Pour les revenus divers, on constate une baisse de revenus nette de près de CHF 0,3 million (53,4 %). Cela est motivé en particulier par la baisse des revenus en lien avec les valeurs patrimoniales séquestrées.

Priorités de développement

Dans le cadre du projet « NeVo » novateur sur plusieurs années (nouveau système de gestion des dossiers), l'application spécialisée basée sur SAP Rialto est développée en collaboration avec la police

cantonale pour la gestion des dossiers (remplacement des applications Tribuna et Jugis). Le développement et la préparation de l'introduction de la partie du système inhérente au Ministère public

marqueront l'année 2025 (introduction prévue en 2026). Le Ministère public est tenu de mettre à disposition un nombre suffisant de ressources pour la participation au projet et d'harmoniser le projet NeVo avec l'introduction de la communication électronique au niveau suisse (« Justitia 4.0 » loi fédérale du 20 décembre 2024 sur la

plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire [LPCJ ; RS 101]).

Il s'agira également de continuer à observer les effets de la révision du Code de procédure pénale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

La dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public). En particulier dans le domaine des instructions pénales régionales, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne

pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution. Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, ayant épuisé les mesures internes et les renforcements ponctuels en personnel de durée limitée, des postes supplémentaires sont nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation sur le long terme. Pour les années 2026 et 2027, le Ministère public va demander la seconde et la troisième étape de l'augmentation des postes prévue sur trois ans.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2023 et 2024)	2023	2024
Nombre de dénonciations reçues	122 888	119 855
Nombre d'instructions ouvertes	9 403	9 493
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 328	5 564
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	85 698	84 045
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	18 756	17 341